

UNIVERSITE PARIS OUEST - NANTERRE LA DEFENSE

Ecole Doctorale Economie Organisations Société



Les jeunes filles « soutiens de famille » à Yaoundé
Analyse sociologique d'un phénomène répandu mais invisible

Thèse de Doctorat de Sociologie

Présentée et soutenue publiquement par :

Mme Honorée MERLAT – T. BONJAWO

Directrice de Thèse :

Mme le Professeur Maria Eugenia COSIO ZAVALA

Membres du jury :

**Mme Maria Eugenia COSIO ZAVALA, Professeur, Université de Paris
Ouest-Nanterre**

Mme Myriam DE LOENZIEN, Chargée de Recherche à l'IRD/CEPED

Mme Véronique HERTRICH, Chargée de Recherche à l'INED

M. Marc PILON, Directeur de Recherche, l'IRD

Mme Christine TICHIT, Chargée de Recherche à l'INRA

DEDICACE

*A mes parents : Joseph et Micheline BONJAWO, à mon mari
Cédric, et à ma fille Alexandra, ma petite merveille de 9 mois.....*

REMERCIEMENTS

Au terme de cette thèse, je voudrais adresser mes vifs et sincères remerciements aux personnes déterminantes à la réalisation de cette recherche:

Je commencerai par la personne qui a joué un rôle décisif dans la genèse et la réalisation de ce travail : il s’agit de la Professeure Maria COSIO.

Madame la Professeure Maria COSIO qui m’a donné ma chance ce 19 septembre 2006. A cette époque, je venais d’arriver en France, je voulais renouer avec les études universitaires, et je ne savais pas trop comment m’y prendre. J’avais déjà entendu parler d’elle dans les milieux universitaires camerounais. Notre rencontre s’est faite de manière fortuite dans les couloirs de l’Université de Nanterre. Depuis ce jour, on ne s’est plus quittée. J’ai eu le privilège de l’avoir comme Directrice de mémoire, et comme la cerise sur le gâteau, elle m’a donné la possibilité d’entrer dans le grand milieu de recherche en encadrant mon travail de thèse. Ces années que j’ai eues à passer sous sa direction ont été fructueuses et très enrichissantes pour moi.

Je remercie Madame Christine TICHIT pour sa disponibilité, ses orientations, son soutien, ses conseils et encouragements pendant ce travail de longue haleine.

Je remercie Madame Myriam DE LOENZIEN pour ses conseils et encouragements quotidiens.

Je remercie également notre Directrice de laboratoire de recherche, Madame Carole BRUGEILLES.

Je remercie Madame Céline CLEMENT pour ses cours de méthodologie de recherche en Master II.

Je remercie tous mes enseignants de l’Université de Douala : Monsieur Samuel SAME KOLLE et Madame Margaret NJIKAM SAVAGE et de l’Université Catholique de Yaoundé : Monsieur Pierre BIKANDA et le regretté Monsieur Séverin Cécile ABEGA d’avoir joué un rôle clé dans mon amour pour la sociologie.

Je remercie tous les membres du jury d’avoir accepté de siéger dans le jury de cette thèse.

J’exprime ma très grande reconnaissance à mon cher ami et camarade de sociologie Monsieur Lucas TCHETGNIA. Il m’a beaucoup soutenue psychologiquement depuis 1993 pendant les moments critiques de ma vie au Cameroun et en France où je voulais tout abandonner.

Je remercie beaucoup mes parents qui m’ont quittée prématurément alors que j’étais encore au secondaire. Toute leur vie, ils se sont dévoués corps et âme pour leurs enfants. Très tôt, ils m’ont inculqué des valeurs de réussite par le travail et par l’école. Je profite de l’occasion pour saluer particulièrement le courage de mon père, qui s’est opposé aux valeurs traditionnelles de son village, en envoyant ses filles à l’école.

Je dis un grand merci à mon mari Cédric de m’avoir aidé dans mon intégration en France. Son soutien psychologique, financier et ses conseils avisés ont été très déterminants pour la réalisation de ce travail. Je salue également son courage et sa patience durant cette longue et dure épreuve.

Je remercie également les membres de ma famille de France et du Cameroun et les membres de ma belle-famille (ma belle-mère Anne Balsan pour son dévouement sans borne, Bertrand et Laure Fron et leurs enfants pour leur soutien quotidien. Plus particulièrement Alexis qui m’a beaucoup aidée dans l’élaboration de mes graphiques. Nicolas et Juliette Ponchon et Emmanuel et Vanessa Merlat) qui m’ont soutenue de manière indéfectible pendant toutes ces années d’études.

Je remercie toute l’équipe du CERPOS (Rana, Sabrina, Sabine, Jean-Bosco.) et plus particulièrement Leila qui a notamment facilité mon accueil et mon insertion au sein du laboratoire CERPOS.

Je ne saurais terminer cette rubrique sans remercier également le système universitaire français pour m’avoir donné l’opportunité d’aller jusqu’au bout de mon projet de thèse.

J’ai une pensée particulière pour toutes ces jeunes filles de Yaoundé qui m’ont beaucoup appris pendant ce temps que j’ai passé sur le terrain à leurs côtés. Elles m’ont donné les clés qui m’ont permis de comprendre certains éléments de leur univers.

DEDICACE	3
REMERCIEMENTS.....	5
RESUME	15
ABSTRACT.....	17
INTRODUCTION	19
CHAPITRE 1 : ETAT DE LA QUESTION SUR LE SOUTIEN ECONOMIQUE FEMININ AU SEIN DE LA FAMILLE.....	23
1.1. Définition des concepts : jeune fille « soutien » de famille.....	23
1.1.1. Jeunesse.....	23
1.1.2. « Soutien ».....	25
1.1.2.1. Typologie d’aide.....	25
1) L’aide en nature / l’aide domestique	25
2) L’aide financière.....	26
3) L’aide sous support informationnel et relationnel.....	26
1.1.2.2. Les circonstances, les milieux, et le type d’aide.....	27
1) Les circonstances	27
2) Les milieux.....	27
3) Les types d’aide	28
4) Les aides de subsistance.....	28
5) Les aides « promotionnelles » ou des aides « insérantes »	29
1.1.3. Famille.....	30
1.1.3.1. Distinction entre famille et ménage.....	30
1.1.3.2. Typologie de famille	31
1) Famille nucléaire et Famille étendue	31
2) Famille de procréation et famille de naissance	32
1.1.4. Précision des concepts : femme « soutien de famille », femme chef de ménage permanente de fait, fille « soutien de famille »	33
1.1.4.1. Les femmes « soutiens de famille »	33
1.1.4.2. Les femmes-chefs de ménage permanentes de fait	33
1.1.4.3. Les filles « soutiens de famille »	34
1.2. De l’accès des jeunes filles aux ressources économiques comme logique de survie familiale à la jeune fille « soutien de famille »	34
1.2.1. Du travail des femmes au travail des jeunes filles.....	35

1.2.2. Les migrations des jeunes filles comme logique de survie familiale	36
1.3. Questions de recherche, objectifs, hypothèses	39
1.3.1. Questions de recherche.....	39
1.3.2. Objectifs	41
1.3.2.1. Objectifs spécifiques	41
1) Questions relatives aux facteurs de déclenchement	41
2) Questions relatives à la phase d'apprentissage	41
3) Phase d'accommodation ou d'appropriation du rôle.....	42
4) Phase de bilan de vie.....	42
5) Phase de sortie ou de perspectives d'avenir	43
1.3.3. Hypothèses	43
1.3.3.1. Hypothèses spécifiques	43
Conclusion.....	45
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE	47
2.1. Modèles théoriques adaptés à notre cas d'étude :	47
2.1.1. L'approche par la carrière	47
2.1.2. L'approche holiste.....	48
2.1.3. L'individualisme méthodologique de Raymond Boudon	49
2.2. Choix de la ville de Yaoundé	50
2.3. Choix de l'échantillon.....	50
2.4. Constitution de l'échantillon	52
2.5. Les outils de collecte des données.....	59
2.5.1. L'entretien individuel semi-directif sous forme de récit de vie.....	59
2.5.2. La fiche biographique AGEVEN (contraction d'âge-événement) voir annexe.....	62
2.5.3. L'observation directe.....	67
2.5.4. L'enregistrement	68
2.6. Le déroulement de l'entretien.....	68
2.6.1. L'empathie comme stratégie d'enquête.....	68
2.6.1.1. Eliminer les barrières physiques et mentales.....	68
2.6.1.2. Ecouter sans juger l'enquêtée.....	70
2.6.1.3. Etre flexible sur le terrain.....	71
2.6.2. Lieu et l'heure d'enquête.....	71
2.6.3. Assurance de l'anonymat et de la confidentialité.....	72
2.7. L'analyse des données.....	72

2.7.1. Retranscription des données	72
2.7.2. L’analyse thématique	73
Conclusion.....	75
CHAPITRE 3 : PHASE DE DECLenchement AU ROLE DE « SOUTIEN ECONOMIQUE » DE LA FAMILLE.....	77
3.1. Crise économique et dégradations des conditions de vie des populations au Cameroun.....	77
3.1.1. Crise économique	77
3.1.1.1. Choc brutal dans un pays apparemment serein	77
3.1.1.2. Période de légère reprise sans améliorations des conditions de vie des populations.....	79
3.1.2. Pauvreté et dégradations des conditions de vie des populations	80
3.1.2.1. Pauvreté dans les familles	80
3.1.2.2. Dégradation des conditions de vie dans les familles	81
1) L’accès difficile à la nutrition.....	81
2) L’accès difficile aux soins de santé	82
3) L’accès difficile à l’éducation	82
4) L’accès difficile à un cadre d’habitat agréable.....	83
3.2. La protection sociale au Cameroun : un système discriminant et limité	85
3.2.1. Organisation de la protection sociale au Cameroun	85
3.2.2. Faiblesses de la protection sociale.....	86
3.3. La solidarité intergénérationnelle, facteur favorisant la marginalisation des pauvres ?.....	88
3.3.1. La solidarité familiale, un maintien de cohésion sociale en Afrique.....	88
3.3.2. Crise économique et marginalisation des pauvres ?	89
3.4. Défaillance du système de protection familiale	91
3.4.1. L’absence d’un parent	95
3.4.1.1. Sexe du parent gardien des enfants après la rupture conjugale	96
3.4.1.2. Sexe du parent gardien d’enfant en cas du veuvage	99
3.4.2. Précarité économique des parents	106
3.4.2.1. Sexe du chef de ménage en chômage	106
3.4.2.2. Sexe du chef de ménage et baisse des revenus.....	107
3.4.2.3. Sexe du chef de ménage et maladie.....	108
3.4.3. Le désengagement parental	110
3.4.3.2. Le changement matrimonial.....	110

3.4.3.2. La priorité pour l’entretien des enfants de la sœur	112
3.4.3.2. La marginalisation d’une femme qui a une progéniture essentiellement féminine.....	112
Conclusion.....	115
CHAPITRE 4 : PHASE D’APPRENTISSAGE AU ROLE DE SOUTIEN ECONOMIQUE DE LA FAMILLE.....	117
4.1. Qui sont ces jeunes filles « soutiens économiques » de famille ?	121
4.1.1. Caractéristiques sociodémographiques : âge, ethnie, religion et statut résidentiel.....	121
4.1.2. Un célibat de longue durée.....	122
4.1.3. Une précarité croissante des unions	125
4.1.4. La polygamie aménagée dans le contexte urbain	126
4.1.5. Une monoparentalité bien accentuée en ville	127
4.1.6. Les familles de plus de 4 enfants.....	129
4.1.6.1. Vision politique de l’enfant	129
4.1.6.2. Vision culturelle de l’enfant	130
4.1.6.3. Vision économique de l’enfant.....	132
4.1.7. Le rang dans la fratrie.....	133
4.1.7.1. Nom de la grand-mère comme marque de respect des filles aînées	134
4.1.7.2. Les filles aînées anoblies par la situation de notabilité de leur père.....	135
4.1.7.3. Les filles aînées statut privilégié	136
4.1.7.4. L’accès à ce rôle	137
1) Les jeunes filles sont des aînées naturelles occupant le premier rang d’une fratrie....	138
2) Les jeunes filles sont des « aînées accidentelles »	138
4.2. Apprentissage au rôle de « soutien économique » de famille	139
4.2.1. Socialisation par la transmission des valeurs	140
4.2.2. Socialisation dans l’optique d’assurance du futur	142
4.2.3. Transmission de la richesse familiale par le biais de la sorcellerie	143
4.2.4. Socialisation à partir des pressions ou des contraintes sociales	145
4.2.5. Socialisation à travers la démonstration.....	146
4.3. Les stratégies de réponse à la vulnérabilité familiale.....	148
4.3.1. Le mariage comme moyen pour améliorer la situation familiale	148
4.3.2. La sexualité transactionnelle comme réponse à la vulnérabilité familiale	151
4.3.3. Le travail comme un atout pour la survie familiale.....	155
4.3.3.1. L’accès discriminant des femmes aux emplois formels	155
4.3.3.2. Le secteur informel domaine privilégié des femmes.....	156
4.4. Les aides financières apportées par les jeunes filles	160

4.4.1. Typologie des aides	160
4.4.1.1. Les aides minimales	160
4.4.1.2. Les aides complémentaires.....	161
4.4.1.3. Les aides totales.....	161
4.4.2. La gestion des aides.....	162
4.5. Les difficultés rencontrées dans l’exercice de leur rôle	162
4.5.1. Les jeunes filles subissent une double domination.....	163
4.5.1.1. Violences masculines	163
1) Tensions et conflits conjugaux.....	163
2) Abus, violences et humiliations	165
4.5.1.2. Les violences familiales	166
1) Chantage affectif, intimidation et menace.....	166
4.5.2. Exposition aux grossesses, aux avortements, aux IST (Infections Sexuellement Transmissibles).....	167
4.5.2.1. Expositions aux Grossesses.....	167
4.5.1.2. Exposition aux avortements clandestins.....	168
4.5.1.3. Exposition aux infections sexuellement transmissibles.....	171
4.5.3. Une scolarité faite d’échecs et d’abandons.....	173
4.5.4. Les difficultés rencontrées sur le marché de travail	176
Conclusion.....	179
CHAPITRE 5. : PHASE D’ACCOMODATION AU ROLE DE « SOUTIEN ECONOMIQUE » DE FAMILLE.....	181
5.1. Typologies d’activités	184
5.1.1. Les activités de commerce.....	184
5.1.2. Les activités de la fonction publique	185
5.1.3. Les activités des entreprises privées.....	187
5.2. Réalisations.....	189
5.3. Développement des réseaux de sociabilité.....	190
5.4. Motivations personnelles des transferts	194
5.4.1. Donner pour avoir accès à l’héritage.....	194
5.4.2. Donner pour assurer l’avenir.....	195
5.4.3. Donner pour reconnaissance sociale	196
5.4.3.1. Donner pour asseoir son pouvoir.....	196
5.4.3.2. Donner pour être intégrée dans la famille	197
5.4.3.3. Donner pour réparer le préjudice causé à la famille	198

5.4.3.4. Donner pour sauver l’honneur	199
5.5. La gestion des dépenses	200
5.5.1. La prise de décision	200
5.5.2. Les principales bénéficiaires de l’aide	201
5.5.3. Stratégie de gestion des charges familiales	202
5.6. Le statut de la jeune fille « soutien économique » de famille	203
5.6.1. Les surnoms.....	203
5.6.1.1. Les surnoms de respect.....	203
5.6.1.2. Les surnoms de crainte	204
5.6.1.3. Les surnoms en rapport avec le pouvoir financier.....	204
5.6.2. L’attribution des noms homonymes	204
5.6.3. La place privilégiée au sein de la famille	206
Conclusion.....	207
CHAPITRE 6 : PHASE DE BILANS DE VIE.....	209
6.1. Les rapports avec les enfants	209
6.1.1. Les problèmes liés à la stérilité	210
6.1.1.1. Le procès en sorcellerie	210
6.1.1.2. Le déni des réalités	213
1) La recherche du « bouc émissaire »	213
2) L’IVG pratiquée dans des conditions clandestines	215
3) La drépanocytose ignorée	216
6.1.1.3. Des solutions plurielles	217
6.1.1.4. Le tabou de la stérilité masculine	220
6.1.1.5. L’impact de la stérilité sur leur vie personnelle	223
1) Stérilité et rupture des fiançailles	223
2) Stérilité et rupture conjugale	224
3) Stérilité et polygamie ou accueil des enfants adultérins du mari	225
6.1.1.6. L’impact négatif d’un enfant unique dans leur vie personnelle	225
1) Enfant unique et souffrances conjugales	225
2) Enfant unique et rupture conjugale.....	226
6.1.2. Les rapports conflictuels avec leurs enfants.....	226
6.1.2.1. Perception face à leur situation de conflit avec leurs enfants.....	227
6.1.2.2. Le déni des réalités des faits.....	228
6.1.2.3. Les répercussions de ces problèmes sur leur vie personnelle.....	230
6.1.2.4. Les tentatives de solution	233

6.2. Les rapports avec les hommes.....	234
6.2.1. Les femmes mariées contre vents et marées.....	235
6.2.2. Les femmes en rupture conjugale.....	238
6.2.3 Les éternelles célibataires encore appelées les « vieilles filles ».....	239
6.3. Les rapports avec la famille	241
6.3.1. Les « respectées ».....	242
6.3.2. Les « méprisées »	243
6.3.3. Les redoutées.....	246
6.4. Bilan de réalisation	248
6.4.1. Les jeunes filles ont investi et profitent de leurs réalisations.....	248
6.4.2. Les jeunes filles ont investi mais ne profitent pas de leurs réalisations	250
6.4.3. Les jeunes filles n’ont pas pu investir	252
6.5. La perception de leur entourage face à leur rôle de « soutien économique » de famille	253
6.5.1. Les admirées.....	253
6.5.2. Les compaties.....	254
6.5.3. Les rejetées	255
6.5.4. Les fonceuses	256
Conclusion.....	257
CHAPITRE 7 : PERSPECTIVES D’AVENIR	259
7.1. Se marier.....	259
7.2. Avoir une progéniture	260
7.3. Voyager	263
7.4. Se former	266
7.4.1. Le chemin de l’école	266
7.4.2. Le chemin de l’apprentissage	267
7.5. Se réaliser	269
Conclusion.....	271
CONCLUSION GENERALE	273
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	281
ANNEXES	305
Annexe 1. - La transition à l’âge adulte des jeunes filles « soutiens de famille »	305

<i>Annexe 2. - Age médian au mariage</i>	<i>306</i>
<i>Annexe 3. – Fiche AGEVEN vierge</i>	<i>307</i>
<i>Annexe 4. – Guide d’entretien</i>	<i>308</i>
<i>Annexe 5. - Tableau sur la transition à l’âge adulte des jeunes filles.....</i>	<i>310</i>
<i>Annexe 6. - Liste des tableaux et figures.....</i>	<i>312</i>
6.1. - Les tableaux	312
6.2. - Les figures.....	312

RESUME

Cette thèse examine la contribution économique des jeunes filles de Yaoundé (Cameroun) aux ressources de la famille de naissance. Phénomène très peu étudié dans le domaine des sciences sociales, l’objectif était d’en faire un objet de recherche à part entière. L’étude mobilise des entretiens semi-structurés auprès de 45 femmes (hébergées, chefs de ménage et mariées). Il ressort des résultats que le soutien économique de ces jeunes filles au profit de leur famille ne se fait pas spontanément. C’est la résultante d’un long processus intégrant les configurations sociales, familiales et individuelles particulières. Il apparaît également que contrairement aux idées véhiculées par les féministes, le bourreau des femmes n’est pas toujours l’homme mais la famille et principalement la femme.

En effet, les femmes sur qui repose l’essentiel des dépenses familiales, sont placées dans la position ambivalente de devoir sacrifier l’autonomie future d’autres femmes, plus jeunes et plus vulnérables et qui parfois sont leurs propres filles, en leur déléguant les charges financières qui en principe leur incombent. Ainsi, ces jeunes filles sont des « aînées économiques » d’une part et des « cadettes sociales » d’autre part. Si notre étude présente la grande majorité de nos enquêtées comme des personnes jouant le rôle de « soutien économique » de famille, leur élan à soutenir financièrement les membres de leur famille de naissance cache de grandes blessures personnelles. En effet, ce rôle de soutien de famille a des retentissements négatifs sur leurs projets de vie, notamment leur déclassement sur le marché matrimonial, des difficultés à concevoir des enfants et leur incapacité à mettre des économies de côté qui pourraient leur être utiles dans leur vie future.

ABSTRACT

This thesis examines the financial contributions of young girls in Yaoundé (Cameroon) to their family resources. Little attention has been given to the phenomenon of young girls as breadwinner in research in the social sciences; thus, our objective through this work is to try to make it a subject of research in itself. Our study analyses semi-structured interviews with 45 women (hosted, heads of households, married). The results show that these young girls' economic support to their family does not happen spontaneously. It is the result of a long process incorporating the specific social, family and individual configurations. It also appears that unlike the ideas conveyed by some feminists, the person exerting domination over women is not always the man but rather the entire family and mainly they are women.

Women, who bear the bulk of the family's expenses, are placed in the ambivalent position of having to sacrifice the future autonomy of younger and more vulnerable women who are sometimes their own daughters. Parents thus delegate to children the financial burden that they are supposed to support. So these girls, whose economic responsibilities are considered as very important on the one hand, are socially considered as minors on the other hand.

Although our study shows the vast majority of our respondents as individuals acting like breadwinners, their energy to support their families of birth results in great injuries. The role of breadwinner has negative repercussions on their life projects, namely, downgrading on the marriage market, difficulties in conceiving children and inability to put aside their own savings, that could be useful in their future life just to name a few.

INTRODUCTION

Ester Boserup a montré, au cours des années 1970, que les préoccupations du développement économique faisaient peu de place aux problèmes spécifiques des femmes et à leur participation à l'activité économique. Parlant de l'Afrique subsaharienne, qu'elle qualifie de région d'agriculture féminine, elle a souligné que les programmes de développement tendaient à aggraver la situation des femmes du Tiers-monde en alourdissant leur charge de travail sans augmenter leurs bénéfices. En effet, en faisant ressortir les mécanismes d'occultation, d'assignation et d'exploitation de la force de travail féminine, elle a souligné qu'à travers la spécialisation « sexuée » des activités agricoles, les hommes privilégient les cultures de rente, tandis que le secteur vivrier d'autosubsistance est dans une large mesure dévolu aux femmes.

L'approche Women's Integration in Development ou Intégration des Femmes au Développement (WID ou IFD) qui a prévalu durant la décennie 1975-1985 est fondée sur ce constat. Elle a donné lieu à plusieurs conférences, séminaires, colloques sur les femmes, qui ont été organisés par l'ONU à Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985), Le Caire (1994) et à des évaluations menées dix ans plus tard à l'occasion de la Conférence de Beijing (1995). C'est dans ce contexte que l'intérêt suscité par la contribution économique féminine au sein de la famille s'est singulièrement développé et le débat sur l'émergence des femmes chef de ménage a été ouvert. Il a d'abord été révélé par les recensements et les études menées sur les ménages en Europe et aux États-Unis. Cette réflexion s'amorce, par exemple en France, avec la prise en compte du travail domestique et de l'emploi des femmes (Michel, A., 1970).

C'est à la fin des années 1970 que l'intérêt se tourne vers la situation des femmes dans les pays en voie de développement et de la portée de leur contribution à l'entretien des familles (Buvinic, M., Youssef, N., Von Elm, B., 1978). Il s'exprime tant à travers les études et les publications que dans les nombreuses déclarations et discussions qui s'y rapportent. L'analyse de différents déterminants à ce rôle a relevé des situations de droit (le veuvage, le célibat, le divorce.), des situations temporaires (migration féminine, migration masculine) (Farida Shaheed, 1990 citée par Tichit, 2002) et des situations de fait (incapacité et irresponsabilité du mari) (Arlène Doumit El Khoury, 1996). La crise économique qui sévit en Afrique au début des années 1980 va contribuer à rendre visible le rôle économique de la

femme dans son ménage, c’est pourquoi nous assistons à une augmentation accélérée des femmes chef de ménage au cours des années 1980 et 1990 (Tichit, 1994). Ainsi, la crise contraint de plus en plus les femmes à assumer la responsabilité et, au quotidien, les charges du ménage, bien au-delà du simple apport complémentaire aux petites dépenses quotidiennes (Chaléard, Jean Louis, 1994 cité par Thérèse Locoh, Fofu Ametepé, 2004).

Mais ces travaux se sont concentrés sur l’aide économique féminine au sein de la famille conjugale ou de procréation. Ainsi, pendant toute cette période, les études portant sur l’aide économique féminine au sein de la famille de naissance comme objet de recherche à part entière restent rares. Les informations disponibles sur ce sujet sont dans la plupart du temps dispersées et n’apparaissent qu’en filigrane, dans les travaux qui traitent de l’accès des jeunes filles aux ressources économiques comme logique de survie familiale.

Trois raisons principales sont évoquées pour expliquer cette occultation systématique.

La première est liée aux facteurs sociologiques des conceptions africaines traditionnelles de l’âge, du savoir où les aînés ont une primauté sur les jeunes (Marc Abélès, Chantal Collard, 1985) et du partage des tâches au sein de la famille où les fils sont considérés comme les garants de la pérennité de la lignée familiale (Hurault, 1962) ; tandis que les filles sont appelées à quitter le foyer parental, pour vivre dans leur famille conjugale (Henri Ngoa, 1974).

La deuxième est liée à la colonisation qui a favorisé le maintien des femmes dans les activités vivrières peu rentables et l’accès des hommes à l’économie marchande plus fructueuse (Cathérine Coquery Vidrovitch, 1994) leur permettant d’être des soutiens économiques de famille.

La troisième est le fait d’une littérature abondante sur les femmes chefs de ménage en Afrique (Jeanne Bissiliat, 1996 ; Marc Pilon, Seidou Mama Mouhamadou et Christine Tichit, 1997), masquant le rôle de la jeune fille comme pourvoyeuse des ressources économiques dans sa famille de naissance.

Néanmoins, dans le cadre de recherche effectuée en Master 1 à l’Université Catholique de Yaoundé (Honorée Tchoutchoua, 2005), « le soutien économique féminin » au sein de la famille de naissance a été traité comme un objet de recherche à part entière et il a été constaté que, dans la ville de Yaoundé, les jeunes filles mobilisent tous les efforts nécessaires pour mettre les membres de leur fratrie à l’abri de la misère. Elles assurent ou

contribuent aux dépenses de nutrition, de santé, d’éducation, d’habillement, de transport et de logement. Communément appelées les « battantes », elles sont des « soutiens » de famille. Cette étude a le mérite de rendre visible cette catégorie féminine, toutefois sans pouvoir expliquer comment et pourquoi elles devenaient « soutiens économiques » de famille.

L’objectif général de ce travail est de montrer que le soutien économique féminin au sein de la famille de naissance ne se fait pas spontanément c’est le résultat d’un long processus intégrant une diversité de facteurs (macro, méso et micro) qui interagissent entre eux dans une société en pleine mutation et minée par une pauvreté endémique.

Pour ce faire, nous portons notre analyse sur la phase de la jeunesse des filles qui s’étale de 15 à 29 ans. Période suffisamment longue pour qu’il y ait autonomie économique, et leur disponibilité en faveur de leur famille de naissance liée au recul de l’âge au mariage. Au cours de cette étude, nous avons interrogé 45 femmes (15 hébergées ; 15 chefs de ménage ; 15 femmes en couple) dans la ville de Yaoundé en 2010.

Ce travail est composé de sept chapitres :

Le premier chapitre traite de l’état de la question du soutien économique au sein de la famille de naissance. Nous définissons des concepts, nous faisons ensuite le point sur l’évolution du phénomène et enfin nous posons les questions de recherche, précisons nos hypothèses et objectifs de recherche ainsi que notre schéma conceptuel.

Le deuxième chapitre décrit la méthodologie. Il explique le choix du modèle théorique, de la ville de Yaoundé, de l’échantillon, de la constitution de l’échantillon, des outils de collecte des données, le déroulement de l’entretien et de l’analyse des données.

Le troisième chapitre traite de la phase de déclenchement au rôle de « soutien économique » juvénile au sein de la famille. Dans ce chapitre, nous essayons d’identifier tous les éléments qui ont favorisé l’entrée dans ce rôle. Ainsi, dans le cadre de notre recherche, nous avons pu distinguer quatre éléments : la crise économique et la dégradation des conditions de vie familiale; la solidarité intergénérationnelle comme facteur marginalisant les pauvres ; le système discriminant et limité de la protection sociale et les faiblesses du système de protection familiale.

Le quatrième chapitre est relatif à la phase d’apprentissage au rôle de « soutien économique » au sein de la famille. Nous observons les caractéristiques de cette catégorie

féminine encore appelée des personnes à risque. En outre, nous étudions leur phase d’initiation qui nous renseignera sur la manière dont elles entrent dans ce rôle, nous décrivons les stratégies mises en place pour améliorer les conditions de vie de leur famille. Enfin nous relevons les problèmes qu’elles rencontrent dans l’exercice de leur fonction.

Le cinquième chapitre est consacré à la phase d’accommodation. Dans ce chapitre, le processus d’apprentissage est achevé, le soutien économique juvénile féminin ne répond plus seulement à des logiques familiales, mais aussi à des logiques individuelles. C’est ce que nous démontrons au fil des paragraphes suivants : les typologies d’activités, les réalisations, le développement des réseaux de sociabilité, les motivations de soutien ; la gestion des dépenses familiales ; les marques de valorisation du statut.

Le sixième chapitre présente la phase de bilans de vie où elles font la rétrospective de leur passé pour évaluer leur présent. On y découvre un bilan contrasté de joie et de regrets. Nos investigations mettent en lumière cinq éléments sur lesquels sont axés leurs propos : leurs rapports avec les enfants, leurs rapports avec les hommes, leurs rapports avec la famille, leurs rapports avec l’entourage et le bilan de leurs réalisations.

Le septième chapitre concerne la phase des perspectives d’avenir. Toutes mes enquêtées expriment leurs rêves. A travers nos données, nous recensons cinq points sur lesquels se fondent leurs visées futures : le mariage, la progéniture, le voyage, la formation et l’autonomie économique.

CHAPITRE 1 : ETAT DE LA QUESTION SUR LE SOUTIEN ECONOMIQUE FEMININ AU SEIN DE LA FAMILLE

Dans ce chapitre, nous présentons dans un premier temps une définition des concepts, ensuite une revue de la littérature sur l'évolution du soutien économique féminin au sein de la famille de naissance et enfin posons les questions de recherche et mettrons en place les hypothèses et les objectifs de recherche.

1.1. Définition des concepts : jeune fille « soutien » de famille

1.1.1. Jeunesse

Les psychologues Stanley Graham Hall, 1904 cité par (Cicchelli, 2004) sont les premiers qui ont essayé de produire une construction scientifique sur la question de la jeunesse. Mais ils l'ont analysée dans l'optique de l'adolescence : l'adolescence étant conçue comme cet âge de crise et de réorganisation de la personnalité qui suit la puberté. C'est beaucoup plus tard qu'apparaissent les approches sociologiques de la jeunesse, avec les travaux pionniers du sociologue américain Talcott Parsons, au début des années 1940. Plus tard Nicole de Maupéou-Abboud (1966) explique que Talcott Parsons donne la place aux catégories d'âge et de sexe à côté d'autres faits sociaux significatifs, dans le cadre d'une théorie structuro-fonctionnaliste de la société américaine où les modèles valorisés dans la « youth culture of high school » (culture jeune des grandes écoles) contrastent avec les modèles normatifs des rôles masculins et féminins adultes.

En France, après l'explosion dans les années 1960 de la culture « jeunes » et des mouvements étudiants, la jeunesse est alors analysée par Edgar Morin (1969) comme une sous-culture spécifique. Ces travaux seront critiqués par Pierre Bourdieu (1978) qui affirme que la « jeunesse n'est qu'un mot » et soutient que la jeunesse et la vieillesse ne sont pas des données, mais plutôt une construction sociale où les deux groupes concurrents (vieux et jeunes) s'appliquent pour marquer symboliquement leur prééminence actuelle ou à venir.

Envisager l'âge uniquement sous ces angles a semblé insuffisant à une nouvelle génération de sociologues à l'instar d'Olivier Galland (2004) qui aborde, avec un certain bon sens, la jeunesse comme un passage entre d'autres âges de la vie, comme une portion du cycle de vie, et plus seulement comme une sous-culture isolée du reste de la société ou comme un enjeu purement idéologique. Ainsi, la jeunesse est perçue comme ce moment de transition entre la période d'identification aux parents (l'enfance) et celle où les individus ont construit leur propre identité et leurs propres normes (l'adulte).

Comme en Europe, la jeunesse en Afrique est souvent abordée par les démographes, et particulièrement les utilisateurs d'enquêtes démographiques, sous l'angle de « transition vers l'âge adulte ». Ce sont les « premières expériences » qui jalonnent le parcours vers le statut adulte (premier emploi, indépendance résidentielle, premier mariage et première naissance) qui attirent leur attention (Calvès et al. 2006 ; Antoine et al. 2001 cités par Anne E. Calvès, Michel Bozon, Alioune Diagne, Mathias Kuépié, 2006). Quant aux anthropologues, ils soutiennent que le passage de l'enfance à l'âge adulte peut aussi être marqué par une série de rites de passage et de cérémonies initiatiques. Par exemple, chez les Béti du Cameroun, le « mevungu » prépare les filles pubères à leur futur rôle d'épouse et de mère (Vincent, 1976 ; Brochet de Thé, 1985).

Cependant, cette façon de penser la jeunesse ne nous précise pas à quel âge débute la jeunesse et à quel âge elle prend fin. Les démographes remarquent que la difficulté à fixer un intervalle d'âge pour la jeunesse dépend tout d'abord de l'événement qu'on considère comme marquant sa fin et le passage au monde des adultes. En outre, la jeunesse n'étant pas un ensemble homogène, elle renvoie à des réalités différentes. Au-delà des moments forts et incontournables de cette transition (l'entrée dans la vie professionnelle, le départ de la famille d'origine, la formation d'un couple et la naissance d'un enfant), il existe des différences liées à l'appartenance sociale et au niveau d'études. Ce qui veut tout simplement dire que tous les jeunes n'entrent pas dans la vie adulte de la même manière. En outre, l'enchaînement de ces événements n'est ni automatique ni linéaire ; l'exemple de la décohabitation montre qu'elle peut-être ponctuée d'aller-retours pour certains jeunes. En plus, on peut assister à une succession inverse des événements où un jeune peut avoir un enfant sans être marié ou en vivant chez ses parents ; ou encore on peut assister à la simultanéité de deux événements où un jeune peut étudier et avoir un enfant. Ce brouillage de repères et des décalages transforment la jeunesse en un temps d'attente. La définition des bornes est encore moins

aisée chez les anthropologues, surtout que les rites initiatiques ne sont pas pratiqués dans toutes les sociétés et lorsqu’ils le sont, ils ne se font pas au même moment.

Compte tenu de la difficulté à préciser exactement les âges de début et de fin d’un évènement ou d’une période, il est donc important de fixer les bornes de la jeunesse par rapport aux objectifs de la recherche. Ainsi, par rapport à mon objectif d’étude, j’ai fixé cet intervalle entre 15 et 29 ans qui est une période suffisamment longue pour qu’il y ait un début d’autonomie économique des jeunes filles et leur disponibilité en faveur de leur famille de naissance (Voir chapitre 2 notamment § 2.3. Choix de l’échantillon p. 50 et 51).

1.1.2. « Soutien »

1.1.2.1. Typologie d’aide

Selon le dictionnaire Larousse (2014), le mot « soutien » exprime une assistance, une protection, une aide. Pour lever le flou qui entache ce mot, de nombreux auteurs s’attèlent à apporter des classifications d’aide.

Nous distinguons trois types d’aide : l’aide en nature, l’aide financière et l’aide sous support informationnel et relationnel.

Déchaux et Nicolas Herpin (2004) expliquent qu’il faut distinguer aide domestique (encore appelée aide en nature) et aide financière pour apprécier l’importance de l’entraide familiale et cerner sa contribution au niveau de vie du ménage.

1) L’aide en nature / l’aide domestique

L’aide en nature encore appelée l’aide domestique consiste en l’accomplissement, par une personne étrangère à un ménage, des activités domestiques censées augmenter le niveau de vie du ménage, ou le bien-être d’une personne apparentée ou non. L’on peut par exemple citer le bricolage, la garde d’enfants, la lessive, la préparation des repas, le soutien scolaire apporté aux enfants, les démarches administratives, l’aide au déménagement etc. Ces services rendus en famille peuvent être compensés par le bénéficiaire à travers d’autres services, mais, cependant, ils ne donnent pas lieu à un échange d’argent.

2) L’aide financière

Elle implique, au contraire, de l’argent sans pour autant qu’il s’agisse non plus d’échange marchand. En cela, cette entraide financière diffère des ventes entre particuliers de voitures d’occasion (ou autres équipements) ou de services domestiques rémunérés « au noir » qui sont une autre composante du revenu du ménage.

L’aide financière peut être en espèces. Elle prend alors des formes variées : de la pension alimentaire, à la suite d’une séparation du couple, au don d’argent à l’occasion d’un événement familial heureux ou d’un accident. Elle est régulière (par exemple, l’argent de poche versé par le père pour les enfants qui vivent dans le ménage de la mère) ou occasionnelle (accident, don des pères et mères au ménage d’un enfant à l’occasion de la naissance d’un petit enfant). Elle peut aussi prendre la forme de cadeaux.

L’aide financière peut aussi être « en nature » quand le donneur règle le loyer du logement de son enfant étudiant (aide financière en nature « régulière ») ou paie le voyage linguistique de son petit-fils (aide financière en nature « occasionnelle »). Cette entraide familiale diffère de l’héritage dont l’attribution est encadrée par des règles de droit.

3) L’aide sous support informationnel et relationnel

Il désigne la mobilisation de ressources personnelles, qu’il s’agisse de relations, de connaissances ou d’informations pour des démarches administratives, la recherche d’un travail, d’un logement, la recommandation auprès d’un médecin, qui sont des aides moins visibles, mais fréquemment sollicitées (Van Pevenage, Isabelle (2009).

Il est important de noter que les femmes contribuent particulièrement aux divers échanges au sein de la famille, comme les aides en nature et des aides sous support informationnel et relationnel. Ceci s’explique du fait de leur traditionnelle prédominance dans l’univers domestique, elles sont le « centre de gravité » du réseau familial et c’est à travers elles que transitent les demandes et offres de soutiens ainsi que la communication entre les membres ; ce sont elles principalement qui se mobilisent dans la famille pour aider leur parent ou leur conjoint lorsqu’ils deviennent dépendants (Carole Bonnet, Emmanuelle Cambois, Chantal Cases, Joëlle Gaymu, 2011).

Comme nous étudions l’aide économique fournie par des jeunes filles soutiens de famille, nous allons exclure de notre champ de recherche les aides en nature ou des services domestiques et les aides sous forme de support relationnel et informationnel qui sont par essence réputées féminines et nous focaliser seulement sur des aides financières qui sont reconnues essentiellement masculines. Nous pourrions ainsi plus facilement observer la masculinisation de certains rôles féminins au sein de la cellule familiale.

1.1.2.2. Les circonstances, les milieux, et le type d’aide

1) Les circonstances

Selon les *circonstances*, on oppose deux types d’aide offerts, selon qu’il s’agit de faire face à des événements exceptionnels ou de gérer l’ordinaire des relations de parenté. Claudine Attias Donfut (1995) avance l’idée que si les aides familiales sont essentielles, elles ne sont habituellement pas systématiques ; elles se présentent plutôt sous la forme d’aides occasionnelles offertes à des moments spécifiques comme des situations de crises (perte d’un emploi, maladie, rupture conjugale, accident), l’entrée des jeunes dans la vie adulte et l’entrée des personnes âgées dans la dépendance. Evelyne Ribert (2005), en prenant l’exemple de la France, essaye de montrer que selon le type d’aide dans les familles, on observe des aides monétaires qui sont irrégulières ou ponctuelles tandis que les aides en nature sont régulières. Dans le cas de notre étude, l’aide financière dont il est question n’est pas occasionnelle, mais régulière, surtout que nous sommes dans un contexte où la protection sociale est absente, et la famille joue le rôle de sécurité sociale.

2) Les milieux

Selon les *milieux*, d’après Catherine Bonvalet, Jim Ogg (2006), la solidarité familiale varie selon qu’on appartient à un milieu traditionnel ou non.

Dans les *milieux traditionnels*, le devoir de solidarité et d’entraide entre les membres d’une même famille est très fort, ce qui en même temps renforce les normes en vigueur dans ces milieux et les rend plus conformistes et plus conservateurs.

Dans les *milieux plutôt modernes*, où les relations amicales, professionnelles et de proximité résidentielle jouent un rôle prépondérant, les formes de la solidarité se posent d’une

autre manière. Tout en cherchant à préserver l’autonomie, « la norme d’intégration est moins l’obligation mutuelle inconditionnelle au sein du réseau familial, que l’autonomie au sein d’un réseau amical. L’important dans ce système est de pouvoir choisir de se mobiliser pour des liens que l’on souhaite entretenir » Ceci amène Philippe Daveau (2003) à soutenir que le fondement de l’objet des solidarités familiales est un mélange d’obligation morale (plus fréquent dans les milieux populaires) et d’effort sélectif et librement consenti (plus répandu dans les milieux aisés).

3) Les types d’aide

Selon le *type d’aide*, Agnès Pitrou (1978) distingue les « aides de subsistance » ou de type « protectrices » dans le cas des familles populaires ou défavorisées et « des aides promotionnelles » ou « insérantes » dans les milieux plus aisés ou favorisés. Claudine Attias-Donfut et al. (1997) souligne que cette distinction est surtout pertinente dans les milieux contrastés, incluant des couches défavorisées, comme en Guadeloupe. Elle explique qu’elle s’applique moins à la situation actuelle de la population française qui bénéficie en moyenne d’un niveau de vie confortable. Nous portons notre attention sur des « aides de subsistance », car comme le relève Jean Marc Ela (1994, p.138 cité par Lucas Tchegnina, 2009) à côté d’un Cameroun qui est par terre, il y a un autre qui se lève. Nous nous intéressons à la majorité qui subit le plus les conséquences de la crise économique, car dans la quasi-totalité des pays dits en voie de développement, on ne vit pas, on survit.

4) Les aides de subsistance

Nous distinguons sept types d’aide de subsistance encore appelée des aides de première nécessité : nutrition, santé, éducation logement, eau et électricité, habillement, transport. Comme le souligne Claudine Attias-Donfut et al. (2002), « *l’intensité de l’entraide est corrélée aux revenus et aux milieux sociaux* ». Pour les mesurer, nous allons construire un indice fait de la manière suivante en donnant le même poids à chaque aide et en faisant la somme :

- Les aides sont dites minimales ou symboliques si elles varient entre 1 et 2 ; ceci peut-être lié soit à la faible capacité économique du donateur, soit au fait que sa famille bénéficiaire n’est pas totalement dans la précarité ;

- Les aides sont dites complémentaires si elles varient entre 3 et 4 ; ceci peut-être lié au fait que soit le donateur a un pouvoir économique moyen, ou encore soit sa famille bénéficiaire est partiellement dans la misère.

- Les aides sont dites totales si elles varient entre 5 et 6 ; ici, soit le donateur a un pouvoir économique très important, soit sa famille bénéficiaire est totalement dans le besoin.

Les jeunes filles soutien de famille sont communément appelées les « battantes » quelle que soit la quantité d’aide donnée. Si la précarité économique peut justifier le soutien économique des jeunes filles, leurs largesses vis-à-vis de leur famille dépassent parfois la simple question de survie (Véronique Petit, Lucas Tchegnina, 2009) ; elles assurent aussi pour leur famille des aides « insérantes » ou d’« investissement ».

5) Les aides « promotionnelles » ou des aides « insérantes »

Elles visent davantage à l’amélioration ou au maintien du statut social, nous les avons qualifiées d’aides d’investissement lors de nos enquêtes au Cameroun. Il s’agit : de l’achat d’un terrain, d’une maison, du mobilier de maison, d’un fonds de commerce, d’un emploi, d’une voiture, du financement d’un voyage. Les filles apportent ce type d’aide lorsqu’elles ont déjà assuré les besoins quotidiens de la famille (besoins de subsistance). Sur le terrain, vu le niveau de leur investissement, elles sont appelées communément des « femmes- homme ». Ce type d’aide a la particularité d’être occasionnelle. Or, ce qui caractérise l’aide que nous étudions c’est la régularité, mais ceci ne nous empêche pas d’observer lors de nos enquêtes des aides dites d’« investissement » apportées par certaines jeunes filles pour l’amélioration des conditions de vie de leur famille.

Ainsi, par rapport à notre recherche, nous allons nous intéresser aux aides de subsistance souvent appelées des aides « alimentaires » ou de « survie » par nos enquêtées, surtout que toutes nos enquêtées sont issues des familles caractérisées par une insuffisance des ressources économiques qui les plonge dans la précarité et la misère au point qu’on arrive plus à faire une réelle distinction entre milieu favorisé et milieu défavorisé.

Pour notre part, nous pouvons donc conclure que le soutien dont il est question ici est une aide financière en argent ou en nature pour satisfaire de manière régulière les besoins de « subsistance » quel que soit le milieu.

1.1.3. Famille

1.1.3.1. Distinction entre famille et ménage

Alors qu'il n'est pas toujours facile de distinguer une famille d'un ménage, il est néanmoins essentiel de faire ressortir les différences entre ces deux concepts. Pour les statisticiens, le terme « ménage » désigne une unité de population, formée d'une ou de plusieurs personnes liées ou non par le sang- vivant habituellement sous le même toit et/ou faisant des réserves communes de nourriture et autres conventions de vie. Un ménage est donc fondamentalement une unité résidentielle, avec une fonction économique.

Le ménage est une unité d'observation qui permet de repérer le plus fidèlement possible tous les individus d'une population, sans double compte ni omission (Christine Tichit et Nicolas Robette, 2008). La définition opérationnelle s'appuie sur trois critères de base reposant sur la communauté de résidence, de ressources et d'autorité qui correspond à peu près à la notion de la famille nucléaire. Ces trois critères de définition ont différemment pesé dans les définitions utilisées en Afrique, au point que des directives internationales ont dû les homogénéiser dans les années 80 (Nations Unies, 1986). En effet, jusque-là le ménage n'était pas la seule unité de collecte et ses définitions variaient dans l'espace d'un pays à l'autre, et dans le temps entre plusieurs recensements (Tichit, 1994). Cette diversité provient d'abord de la difficulté d'appréhender la réalité de l'organisation sociale et familiale africaine, au travers d'un outil d'observation importé d'Occident. En effet, ce concept ne peut pas à lui seul cerner réellement des réseaux d'échange, c'est-à-dire décrire les stratégies d'entraide, mises en œuvre au sein de la parenté (Cathérine Bonvalet, Jim Ogg, 2006). Ce constat nous conduit donc à proposer et à justifier l'utilisation de la notion de famille qui dépasse le cadre résidentiel.

Le terme « famille », d'un autre côté, n'est pas strictement lié à un lieu ou à un temps, ou même, comme c'est le cas dans certaines sociétés et cultures africaines, à un lien de sang. Le concept de famille comporte implicitement certaines hypothèses à propos de son rôle et des rôles que jouent hommes et femmes en son sein. L'hypothèse primordiale est celle de la stabilité à long terme de la famille (par opposition au ménage) en tant qu'unité fermée, tant physique qu'économique et affective. Les familles vivent rarement ensemble durant leur vie entière. Les enfants peuvent partir et les époux se séparer ou divorcer. Contrairement à la théorie de Parsons Talcott (1955), les enfants qui quittent la famille pour fonder leur propre ménage ne perdent pas leur statut dans leur famille d'origine (Oluwole Adegboyega, James

P.M. Ntozi et John B. Ssekamatte-Sssebuliba, 1999). En dépit de changements extérieurs dans leur vie, les familles continuent d’avoir le sentiment d’être unies.

En parlant de famille, on se réfère habituellement à l’existence d’une ou de plusieurs relations de parenté. Différents types de famille peuvent statistiquement être identifiés sur cette base.

1.1.3.2. Typologie de famille

1) Famille nucléaire et Famille étendue

Pour les auteurs comme Oluwole Adegboyega, James P.M. Ntozi et John B. Ssekamatte-Sssebuliba (1999). La « famille nucléaire » peut-être de deux types, l’un biologique et l’autre social. Le type biologique est l’unité primaire composée de deux parents et de leurs propres enfants (ainsi que les enfants adoptés). La famille nucléaire sociale est habituellement créée par deux personnes, de sexes différents, établissant une relation de mariage ou de cohabitation. Cette relation se transforme en famille nucléaire biologique dès que la femme donne naissance à un enfant.

La famille étendue est une combinaison d’unités primaires de familles nucléaires avec d’autres relations. Statistiquement, l’on recense trois grands types de famille étendue en Afrique (Adepoju, 1999) :

- La famille de trois générations, quand les grands-parents, les parents et les enfants vivent ensemble. On rencontre ce type de famille en milieu rural, mais il devient aujourd’hui courant en milieu urbain également, en raison de la rareté des logements et des frais élevés pour les couples qui désirent fonder une famille (Mathias Kuepié, 2002).

- La famille de parenté consiste habituellement en unités plus larges que la famille de trois générations, comprenant d’autres parents du même ménage considérés comme membres de la famille.

- La famille polygame où le mari vit avec ses nombreuses épouses ou bien avec une seule des femmes, la première ou la dernière.

2) Famille de procréation et famille de naissance

Talcott Parsons (1955) distingue la « famille de procréation », qui résulte du mariage d’Ego, considérée comme famille conjugale ou nucléaire, de la « famille de naissance » appelée également « famille d’orientation » d’Ego considérée comme famille étendue. Il soutient que la différence entre ces deux types de famille est due au fait que leurs revenus sont indépendants ; c’est-à-dire, la notion d’échange n’existe pas entre ces deux entités. Il résulte de l’ensemble de ces changements que les relations affectives avec la famille d’origine tendent à disparaître, il y a alors « isolement » de la famille conjugale. Au cours de cette évolution, il juge que les liens au sein de la famille étendue se sont atténués, alors que ceux unissant les membres du ménage se sont intensifiés. Plus encore, cet auteur affirme que ces changements sont universels et irréversibles. Les changements énoncés par Parsons se sont intensifiés avec la « croyance en l’Etat protecteur » (Bawin-Legros, 1988) qui a remplacé certaines fonctions de la famille à travers diverses institutions : financières, sanitaires, éducatives, etc.

Or, ce modèle est inopérant en Afrique où la protection sociale est quasi inexistante. La crise économique et l’urbanisation n’ont pas marqué pas la fin des solidarités familiales, mais plutôt un développement des relations intergénérationnelles où les pauvres marginalisés dans la chaîne de solidarité ont réinterprété des relations de parenté au profit des relations de proximité affective entre les membres, ce qu’Agnès Pitrou (1978) qualifie de « cercle de famille ». Ainsi, la famille que nous étudions ici est la famille d’origine d’Ego, c’est-à-dire se limitant seulement à ses parents et ses frères et sœurs vivant ou non dans le ménage.

Après avoir défini de manière séparée ce que nous entendons par « soutien » et « famille », il serait plus aisé d’élaborer le concept de « soutien de famille ». A partir des lectures réalisées, nous nous sommes rendu compte qu’il n’existe pas réellement de définition de « soutien de famille », car ce concept n’a jamais fait l’objet de recherches à part entière, et par conséquent il reste absent de la littérature et des statistiques. C’est pour cette raison que nous avons donc décidé de construire nous-même un concept correspondant à notre objet de recherche. Cependant, il existe plusieurs concepts apparentés qui peuvent favoriser de mauvaises interprétations. D’où l’importance de procéder à une précision des concepts.

1.1.4. Précision des concepts : femme « soutien de famille », femme chef de ménage permanente de fait, fille « soutien de famille »

1.1.4.1. Les femmes « soutiens de famille »

Les femmes « soutien de famille » encore appelées les femmes « chef de famille de fait » que les recensements occultent, sont : « les conjointes d'un époux qui handicapé physique, chômeur, ou dépensier au titre de son prestige et souvent de son plaisir, n'assume pas ou ne peut assumer ses responsabilités familiales ; les coépouses d'un mari polygame qui résident séparément et/ou n'entretiennent plus de lien marital avec lui ; les femmes migrantes ou de migrants et les femmes réfugiées, conjointes d'un époux absent ; les femmes répudiées ou abandonnées, et les mères adolescentes, dont le partenaire a disparu. Ces dernières dans bien des cultures préfèrent faire d'un conjoint fictif le chef de famille, plutôt que de se déclarer elles-mêmes comme tel, dans l'espoir d'atténuer la réprobation sociale, dont elles risquent d'être victimes. Quant aux premières, secondes et troisièmes épouses, elles continuent à désigner leur époux comme chef de famille, même s'il n'en assume plus les fonctions de décision et de soutien économique à titre principal, soit qu'elles se plient à la pression sociale environnante, soit qu'elles espèrent ainsi le rappeler à ses obligations » (Arlène Doumit El Khoury, 1996, p.18-19),

1.1.4.2. Les femmes-chefs de ménage permanentes de fait

Les femmes-chefs de ménage permanentes de fait encore appelées « *de facto female headed* » « sont celles qui supportent réellement la charge du ménage, sans se déclarer officiellement chef de ménage. Ce peut-être une jeune femme célibataire très active qui assure la principale source de revenu d'un ménage comprenant des membres masculins plus âgés, son père par exemple. Ce peut-être encore une femme mariée, mais séparée et/ou abandonnée par son époux. La famille s'arrange généralement pour recueillir ses divorcées ou ses filles-mères. Ainsi un grand nombre d'unités domestiques menées par des femmes corésident avec d'autres branches familiales tout en gardant leur autonomie financière. Elles restent invisibles dans la plupart des statistiques de recensement (Farida Shaheed, 1990 citée par

Christine Tichit, 2002, p. 26). Les filles mères qui sont hébergées par leur famille d’origine, vu leur dépendance résidentielle, sont appelées des femmes en monoparentalité dépendante par Christine Tichit (2002).

Comme nous le voyons, à travers cette dernière définition, nous pouvons déjà avoir un nom pour des femmes qui supportent les charges de ménage de leurs parents, mais elle se limite au cadre résidentiel. Or, l’aide féminine ascendante que nous étudions dépasse le cadre du ménage et concerne aussi bien des membres de la fratrie vivant hors de la concession familiale. En outre, les hébergées ne sont pas les seules à assurer les charges de la famille, on y voit aussi des femmes-chef de ménage et des femmes en couple.

1.1.4.3. Les filles « soutiens de famille »

Aussi absentes des statistiques et de la littérature, les filles soutiens de famille encore appelées des « filles-chef de famille de fait » : « *sont des filles qui [le] sont à cause de la fragilité économique de leur famille de naissance (l’invalidité, le chômage ou la baisse des revenus d’un parent) et de la déstructuration du tissu familial (l’irresponsabilité, le décès ou de la rupture conjugale des parents), [qui] apportent une aide financière en nature ou en argent de manière régulière pour satisfaire les besoins de subsistance (nutrition, santé, éducation, logement, eau et électricité, habillement, transport) de leur famille composée de leurs parents, leurs frères et sœurs, vivant ou non dans le ménage* » (Tchoutchoua, 2005 p. 19).

1.2. De l’accès des jeunes filles aux ressources économiques comme logique de survie familiale à la jeune fille « soutien de famille »

L’Afrique est le continent le plus touché par le travail des enfants, avec 41% d’enfants des 5 à 14 ans au travail (soit 80 millions) contre 22 % pour cent en Asie et 17 % en Amérique latine. C’est le pourcentage le plus élevé du monde (BIT 1996). L’intérêt portant sur la question du travail des enfants et des jeunes s’est développé corrélativement à l’adoption de la Convention relative aux droits de l’Enfant par l’Assemblée générale des Nations Unies en 1989 et ratifiée par la quasi-totalité des Etats, à l’exception des Etats-Unis et de la Somalie. Avec cette convention, la question du travail des enfants et des jeunes est devenue un problème mondial dont l’importance est reconnue. Mais l’échec des programmes

des organismes internationaux et de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) visant à interdire le travail des enfants a permis d’abandonner la vision de « l’enfant victime » au profit de « l’enfant travailleur pour la survie de sa famille ».

Les garçons sont plus nombreux que les filles à travailler : la proportion est, en moyenne, de près de 3 garçons pour 2 filles. Or, de toutes les régions du monde en développement, c’est l’Afrique qui compte la plus forte proportion de filles au travail (37 %). Mais les études ne prennent pas souvent en compte les travaux domestiques effectués dans le cadre de la famille de l’enfant travailleur, ni les soins dispensés aux membres malades ou infirmes. En effet, les filles sont plus nombreuses que les garçons à effectuer ce type de travail, et un grand nombre de ces enfants ont de 8 à 12 ans. Si l’on tenait compte de ces activités, l’écart entre les sexes serait minime, voire nul, pour l’ensemble des enfants travailleurs, et le nombre de filles pourrait même dépasser celui des garçons (BIT, 1996).

Ces statistiques masquent le caractère ancien du phénomène. L’invisibilité du travail féminin a contribué à occulter le travail des jeunes filles. Il faut attendre les années 1970, et l’élan des mouvements féministes et des women’s studies, pour qu’on commence à remarquer le travail des femmes dans ce qu’il est désormais convenu d’appeler le « secteur informel » (Le Pape, 1983). Les effets sociaux de la grave crise économique qui sévit, durablement, à partir de 1980 obligent finalement à dévoiler le travail productif des femmes et le rôle indispensable de leurs micro-activités dans l’économie urbaine.

1.2.1. Du travail des femmes au travail des jeunes filles

L’existence derrière la commerçante visible d’une main d’œuvre nombreuse, composée de fillettes et de jeunes filles venues du « village », a été mise en évidence par Claudine Vidal (1985). Les revenus tirés des activités féminines, notamment dans le secteur dit « informel » sont devenus indispensables à la survie de nombreux ménages urbains : or, aucune femme ne peut assurer l’ensemble des travaux nécessaires à la vie domestique et à la réalisation d’activités rémunératrices sans un apport de main-d’œuvre la moins couteuse possible, même si, sur le lieu de vente, elle opère seule.

Souvent évoqué, ce travail de « petites bonnes » selon Mélanie Jacquemin (2012) reste toutefois présenté comme allant de soi, et elle remarque que les analyses s’en tiennent à faire vaguement référence au double cadre de la famille et des usages domestiques pour

caractériser la présence et les activités de ces filles dans les ménages urbains. Elle a estimé nécessaire de rompre avec l'évidence, en examinant avec précision les rapports sociaux qui encadrent aujourd'hui le placement et l'utilisation de ces filles, en décrivant les types de pratiques qu'ils produisent, et finalement en posant la question des transformations du phénomène des petites domestiques dans un contexte de récession.

Elle identifie différentes formes de placement de travail des enfants. La première se situe en prolongement des pratiques de circulation des enfants : le placement d'un enfant dans la parenté, qui soulage la famille d'origine d'une bouche à nourrir et offre à la famille d'accueil une main-d'œuvre gratuite en échange du gîte, du couvert, des soins et éventuellement d'une éducation (« petite nièce »). La deuxième forme passe par la filière de parenté, dans le sens que l'enfant est placé par l'intermédiaire d'un parent tuteur, mais dans une famille non apparentée, en échange d'un petit salaire qui sera réglé par le parent tuteur (« enfant loué »). Enfin, la troisième forme, plus récente, utilise des intermédiaires hors de la parenté (agence de placement, connaissances) : l'enfant est employé et perçoit directement son salaire (« petite servante salariée »). Cette dernière forme concerne des enfants plus âgés. Ses recherches lui ont permis de découvrir la diversité des statuts des petites domestiques et de mettre en évidence, pour la première fois, l'existence d'un marché spécifique du service domestique juvénile. Il n'y a pour autant pas lieu de diaboliser, en soi, cette évolution : par exemple, le développement récent du salariat domestique juvénile a pour effet de donner une valeur marchande à ce travail et ainsi, du prix auquel il s'accomplit. Par ailleurs, ce salariat juvénile représente un moyen de subvenir à ses besoins propres et à ceux de sa famille.

1.2.2. Les migrations des jeunes filles comme logique de survie familiale

Les études sur les migrations des jeunes filles ont permis aussi de mettre en exergue leur travail économique. Si la mobilité de la femme était jusqu'alors principalement liée au regroupement familial, d'autres formes d'exode féminin ont vu le jour depuis, comme la migration des jeunes filles pour des raisons économiques.

Kouadio Lucien (2011) à Abidjan, en essayant de mettre en exergue le réseau de trafic qui va des parents aux agences de placement et aux employeurs, a relevé que ces jeunes travailleuses sont principalement des migrantes qui peuvent être internes, transfrontalières ou sous régionales. La principale cause du phénomène est la pauvreté, qui oblige certains

parents, surtout des familles monoparentales, à considérer leurs enfants comme des investissements et qui leur demandent d’assurer la survie de la famille.

Kouadio Raphaël Oura (2011) a mené une étude dans une zone rurale d’Abidjan (Assambo). Il voulait connaître le poids des migrations des jeunes filles sur le village. Il a ainsi relevé une forte corrélation entre pauvreté en milieu rural et exode vers les villes. La ville et la campagne établissent depuis longtemps des rapports selon les intérêts des deux milieux. Ces rapports sont évolutifs, mais se font généralement au détriment des campagnes. La ville est la porte d’entrée de la culture occidentale. Aller donc à Abidjan, c’est bénéficier davantage des biens de l’occident. A cet égard, les parents reçoivent des cadeaux et de l’argent que certains enfants transfèrent occasionnellement. Pour ces raisons, les villageois encouragent de plus en plus leurs jeunes filles à l’émigration.

Dans le cadre de sa thèse de Doctorat en démographie en 2001 sur la transition de la fécondité en Tunisie, Bénédicte Gastineau constate que la spécificité de la région de la Kroumirie est ici flagrante. Les filles y ont une valeur économique plus élevée que dans les autres zones. Elles sont pourvoyeuses de revenus et peuvent assurer les vieux jours de leurs parents. Selon le discours qui ressort des entretiens qu’elle a menés, c’est la valeur accordée aux filles qui sont considérées comme des « soutiens » affectifs et aussi matériels alors que les garçons sont vus comme des « infidèles ». Elle explique que ces discours ne sont pas dénués de tout fondement. En effet, sur la base d’une enquête quantitative, elle a pu observer que lorsque les enfants avaient quitté le domicile parental, l’aide qu’ils apportaient à leurs parents était très différente selon leur sexe, les filles aidant beaucoup plus. Notamment, lorsqu’elles partent vers Tunis pour des emplois de « bonnes », leur salaire est intégralement reversé au foyer d’origine (souvent directement de l’employeur aux parents par mandat), tandis que les garçons plus indépendants n’en reversent qu’une partie (ou pas du tout). En effet, si les solidarités fils-parents s’estompent, les charges qu’ils abandonnent (comme la charge des personnes âgées) incomberont aux filles qui n’auront pas le pouvoir de les refuser. Ainsi, en l’absence du fils, les vieux parents peuvent contraindre une de leurs filles à rester célibataire et à s’occuper d’eux. Elle n’aura aucun moyen d’y échapper.

Au Cameroun, une étude a été menée par Séverin Cécile Abega, Claude Abé et Honoré Mimche (2007) sur le trafic des enfants. Ils ont relevé que le trafic des enfants s’organise à travers un réseau qui associe des parents – qui cèdent leurs enfants pour une somme dérisoire – à des intermédiaires chargés de convoier les enfants et de les placer auprès

d’employeurs qui utilisent ainsi leur force de travail. Les employeurs versent en retour de l’argent dont l’essentiel est partagé entre l’intermédiaire et les parents ou alors l’enfant est mis dans l’obligation morale de le leur remettre. Il apparaît largement dans cette étude que les enfants victimes de trafic sont enrôlés pour accomplir certains travaux : travaux domestiques (ménage, cuisine), garde des enfants, aller au marché, petit commerce, agriculture. On se rend facilement compte qu’il s’agit de travaux réservés traditionnellement aux femmes. Une première explication de ce phénomène peut résider dans le fait que les femmes sortent de plus en plus de la maison, soit pour des raisons sociales, soit pour des raisons économiques.

Dans la plupart des données qu’ils ont recueillies auprès des administrations, les enfants dont les cas ont été déclarés étaient de sexe féminin. Les petites filles sont ainsi très recherchées et, quand il s’agit d’une place dans l’économie domestique, elles sont préférées aux garçons. Prenant l’exemple des éléments présentés par le rapport de juin 2003 de la délégation provinciale des Affaires sociales du nord-ouest du Cameroun, ils ont pu remarquer que, sur 130 enfants victimes de traite dont les cas ont été identifiés, il y a plus de filles (57 % dans l’échantillon, contre 43 % de garçons).

La revue de la littérature que nous présentons ici n’a pas pour objectif de rendre compte de toute la production scientifique écrite sur l’accès des jeunes filles aux ressources économiques. En effet, les préoccupations liées à notre travail de recherche ne sont pas toujours clairement énoncées dans ces travaux. Mais cette revue de la littérature a le mérite de mettre en exergue l’apport économique féminin au sein de la famille de naissance. Toutefois, aucune étude ne traite « le soutien économique féminin » au sein de la famille de naissance comme un objet de recherche à part entière. Dans le cadre de recherche en Master 1 à l’Université Catholique de Yaoundé en 2005, nous avons constaté que, dans la ville Yaoundé, les jeunes filles mobilisent tous les efforts nécessaires pour mettre les membres de leur fratrie à l’abri de la misère. Elles assurent ou contribuent aux dépenses de nutrition, de santé, d’éducation, d’habillement, de transport et de logement. Communément appelées des « battantes », elles sont des « soutiens » de famille. Notre apport a été de rendre visible cette catégorie féminine, sans toutefois expliquer pourquoi ou comment elles devenaient « soutiens économiques » de famille.

1.3. Questions de recherche, objectifs, hypothèses

1.3.1. Questions de recherche

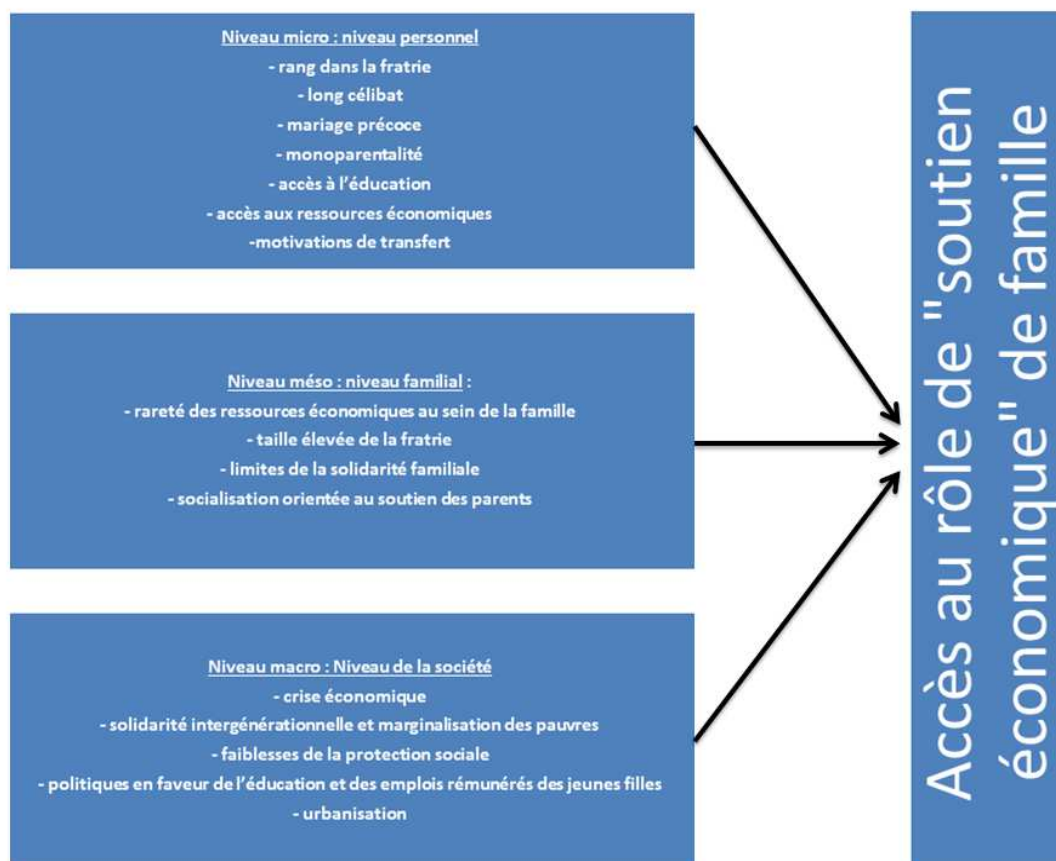
Dans cette thèse, nous avons posé les questions suivantes : pourquoi les jeunes filles jouent-elles le rôle généralement attribué aux parents ? Comment est-ce que cela a pu être possible ? Comment sont-elles rentrées dans ce rôle ?

Comme nous avons pu le constater sur le terrain d’enquête, le soutien économique féminin ne s’étend pas à toutes les jeunes filles, ce qui nous amène à nous poser les questions suivantes : en quoi ces jeunes « filles soutiens » de famille sont-elles différentes des membres de la fratrie qui ne soutiennent pas la famille ? Qu’est-ce qui fait que ce soit elles et non les autres ? Qu’est-ce qui fait leur particularité au sein de la famille ? Est-ce que leur accès aux ressources économiques entraîne leur autonomie personnelle ? Quels sont les différents éléments qui rentrent en compte dans la complexité de la prise de décision concernant le soutien économique à la famille ?

Cette thèse met à nu les processus qui conduisent au rôle de soutien de famille.

Selon Benoît Gauthier (1984, p. 230) « les apparences sont parfois trompeuses ». Aussi, la recherche scientifique se doit-elle d’aller au-delà de celles-ci pour découvrir ce qui est vraiment « essentiel » dans l’action sociale et les phénomènes humains. La recherche de l’essentiel suppose donc au départ une rupture d’avec les certitudes quotidiennes fondées sur les apparences des choses. Ainsi, nous posons l’hypothèse que, loin d’être une décision purement individuelle et définitive, la prise de décision en matière de soutien économique de la famille de la part des jeunes filles est un processus complexe qui intègre les dimensions micro, méso et macro.

Figure 1 : Schéma conceptuel



1.3.2. Objectifs

L’objectif général de ce travail est de montrer que le soutien économique féminin au sein de la famille de naissance ne se fait pas spontanément, qu’au contraire, c’est le résultat d’un long processus.

1.3.2.1. Objectifs spécifiques

1) Questions relatives aux facteurs de déclenchement

- Déterminer les causes économiques ;
- Déterminer les causes politiques ;
- Déterminer les causes démographiques ;
- Examiner l’impact de la crise économique et des limites de la protection familiale sur la famille.

2) Questions relatives à la phase d’apprentissage

- Identifier les canaux de socialisation en faveur des aides aux parents (la famille, l’entourage) et rendre compte des moyens utilisés comme les sanctions (chantage affectif, isolement social, des mots de malédiction) ;
- Identifier des personnes à risque c’est-à-dire plus exposées que les autres à jouer ce rôle ;
- Montrer les effets des changements matrimoniaux sur l’accès de ces jeunes filles à ce rôle ;
- Montrer aussi que l’accès des jeunes filles à l’éducation et aux emplois rémunérés est un des déterminants au rôle de « soutien économique » de famille.

3) Phase d’accommodation ou d’appropriation du rôle

- Examiner les motivations personnelles de l’aide ;
- Examiner la pratique de l’aide au sein de la famille ;
- Montrer que ces jeunes filles ont un niveau de sociabilité très élevé ;
- Montrer les privilèges de leur statut par rapport aux prises de décision et par rapport à une marque de respectabilité.

4) Phase de bilan de vie

- Montrer que certaines de ces jeunes filles ont su équilibrer les choses c’est-à-dire (soutenir leur famille d’origine sans oublier de penser à leur propre vie) ;
- Montrer que d’autres de ces jeunes filles, en revanche vivent toujours des positions infériorisantes : leur statut de dominé a changé de bourreau c’est-à-dire qu’il ne s’agit plus de domination masculine, mais de domination familiale particulièrement féminine. Ainsi, nous allons observer les conséquences de ce rôle sur leur parcours de vie :
 - L’isolement familial, incompréhension, frustration et remords ;
 - Des problèmes liés à la maternité (stérilité et rapports conflictuels avec leur progéniture) ;
 - La marginalisation sur le marché matrimonial ;
 - Des situations de précarité (dettes, pas d’investissement immobilier à leur nom propre, pas d’épargne) ;
 - Montrer qu’elles attribuent leur situation à la sorcellerie, à la malédiction, au fait qu’elles ont été manipulées, instrumentalisées, qu’elles n’ont jamais reçu l’amour parental.

5) Phase de sortie ou de perspectives d’avenir

- Se marier ;
- Avoir une progéniture ;
- Voyager ;
- Se former ;
- Se réaliser.

1.3.3. Hypothèses

La crise économique associée à l’urbanisation a d’une part marginalisé les pauvres dans la chaîne des solidarités familiales, et d’autre part favorisé l’émancipation de la jeunesse féminine pour la mettre au cœur des transferts intergénérationnels en faveur des parents et des membres de leur fratrie. Autrement dit, les jeunes filles dans la ville de Yaoundé jouent un rôle clé de lutte contre la pauvreté en participant à l’amélioration des conditions de vie de leur famille de naissance. Cette hypothèse générale renferme plusieurs hypothèses spécifiques.

1.3.3.1. Hypothèses spécifiques

Hypothèse 1 : le chômage et la baisse des revenus liés à la crise économique ont plongé les responsables de famille dans des situations de précarité ;

Hypothèse 2 : l’absence d’un parent, son incapacité ou son irresponsabilité ont déstructuré le tissu familial et exposent la famille à une situation de vulnérabilité ;

Hypothèse 3 : les faiblesses de la protection sociale et les limites de la solidarité familiale ont favorisé l’insécurité au sein de la famille ;

Hypothèse 4 : les valeurs africaines sont orientées vers le soutien des aînés (des parents) sous peine de sanctions (malédiction) ou d’isolement social ;

Hypothèse 5 : le recul de l’âge au premier mariage, l’instabilité matrimoniale et la situation de monoparentalité mettent la jeune fille longtemps à la disposition de ses parents et de ses frères et sœurs ;

Hypothèse 6 : l’urbanisation, l’accès massif des filles à l’éducation et à l’emploi font des jeunes filles des sujets d’attraction et de contrôle par leur famille ;

Hypothèse 7 : le rang de naissance, la taille élevée et la composition de la fratrie sont des éléments qui la prédisposent à être « soutien économique » de la famille ;

Hypothèse 8 : la recherche de sa propre valorisation pousse la jeune fille à soutenir sa famille ;

Hypothèse 9 : les ménages où les mères sont chefs de jure ou de fait sont des terrains favorables à la production des jeunes filles « soutiens » de famille.

Conclusion

Il ressort de ce chapitre que le concept jeune fille « soutien de famille » est inexistant dans la littérature. On peut comprendre cette absence surtout que c’est un concept qui n’a jamais fait l’objet de recherche à part entière. Nous avons été obligés de le créer à partir d’un assemblage des concepts (jeunesse, soutien et famille). Cette absence des travaux dans ce domaine ne nous a pas permis de mener une revue de la littérature à partir des résultats d’études ou encore à partir des recherches menées dans d’autres pays. Face à cela, nous avons plutôt opté pour une revue de littérature à partir de l’évolution du phénomène. A cet égard, nous avons voulu comprendre comment nos enquêtées rentraient dans ce rôle de « soutien de famille » et avons émis plusieurs hypothèses. Ainsi, pour vérifier ces hypothèses, nous allons mettre en place une méthodologie adaptée à notre problématique.

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE

2.1. Modèles théoriques adaptés à notre cas d’étude :

La manière dont l’objet de recherche a été construit situe l’étude comme une recherche qualitative qui nécessite un choix théorique adapté à notre problématique. Ainsi, nous utilisons trois approches : l’approche par la carrière; l’approche holiste et l’approche individualiste.

2.1.1. L’approche par la carrière

Cette théorie a été développée par Howard Becker (1985) lorsqu’il voulait comprendre comment on devient fumeur de marijuana. Cet auteur étudie donc un exemple de carrière déviante qui est celle des fumeurs de marijuana. Il s’agit ici de décrire les différentes étapes de la carrière par lesquelles l’individu doit passer pour devenir fumeur de marijuana.

C’est la question traitée dans le troisième chapitre d’Outsiders (Becker, 1985), un grand classique de la sociologie de la déviance écrit par l’auteur et paru pour la première fois aux Etats-Unis en 1963 et édité en France par Métailié en 1985. Becker défend un modèle séquentiel, organisé autour de la notion de « carrière », qui comprend deux volets, l’un objectif, l’autre subjectif. Sur le plan objectif, une carrière se compose concrètement d’une succession de positions, de réalisations ou de modes de vie, qui peuvent être influencés par certaines circonstances ou caractéristiques individuelles. Cet enchaînement dépend des choix opérés par l’individu, qui entre deux séquences peut réorienter sa trajectoire.

Ensuite, sur le plan subjectif, à chaque étape de sa carrière l’individu s’engage moralement, et doit pouvoir justifier ses choix et ses pratiques, ce qui implique éventuellement qu’il récompense son identité.

S’intéressant au point de vue des consommateurs, Becker extrait des témoignages qu’il recueille, un modèle de « carrière » de fumeur de « joints » (Becker, 1985)

A première vue, lorsque l’on étudie ce modèle de Becker, on pourrait croire qu’il peut s’appliquer seulement à l’usage des drogues. Or, après examen, il s’avère que sa théorie basée

sur l’approche séquentielle des événements est transposable à d’autres sujets. Ainsi, après l’avoir adapté à notre cas d’étude, nous l’avons utilisé pour montrer que le soutien économique juvénile ne se fait pas spontanément, mais est plutôt la résultante d’un long processus. Le processus ici fait référence aux étapes, phases ou séquences. Le point commun que nous partageons avec Howard Becker c’est la même façon de poser la question de recherche. A savoir : comment on devient « soutien de famille » ?

La carrière de soutien de famille est un long processus qui comprend plusieurs phases :

Phase de déclenchement: c’est l’étape d’entrée à ce rôle de « soutien de famille » ;

Phase d’apprentissage : c’est l’étape d’initiation au rôle de « soutien de famille » ;

Phase d’accommodation : c’est l’étape d’appropriation du rôle de « soutien de famille » ;

Phase de bilan de vie : c’est l’étape de méditation, de réflexion par rapport au rôle de « soutien de famille » ;

Phase de perspectives d’avenir : c’est la phase de sortie ou de projection dans le futur.

Si Howard Becker par rapport à sa problématique s’est arrêté à trois étapes, nous utilisons cinq étapes. Les deux dernières étapes jouent un rôle très important pour la compréhension du devenir de ces jeunes filles à une autre phase de leur vie et leurs projections futures.

2.1.2. L’approche holiste

Dans ce modèle, le sociologue doit étudier la société pour comprendre les faits sociaux. Selon Emile Durkheim (1922), la société a un fonctionnement qui dépasse les consciences et les volontés individuelles. Cette conception implique une logique déterministe cherchant à mettre en lumière les contraintes et les appartenances sociales qui déterminent largement les comportements et les opinions des individus.

Ainsi, cet auteur fut l’un des premiers sociologues à s’attacher à la notion de socialisation, notion centrale dans sa conception holiste de l’univers social. Selon lui, la socialisation correspond à l’élément fondateur de l’être social. Elle consiste en l’apprentissage des comportements, des valeurs et des normes sociales. C’est le processus d’intériorisation

par chacun des valeurs et des normes du groupe et de la société dont il est membre. C'est le processus d'acquisition des connaissances, des modèles, des rôles, des valeurs, des symboles, bref des « manières de faire, de penser et de sentir » propres aux groupes et à la société où l'individu est appelé à vivre. Selon Durkheim, c'est au sein de la famille, que le processus de socialisation primaire s'effectue alors sous la contrainte et dans un esprit de discipline, dont les individus n'ont pas forcément conscience : quand un individu exécute les engagements qu'il a contractés, accomplit des devoirs filiaux, fraternels qui sont définis en dehors de lui dans le droit et dans les mœurs, il peut avoir le sentiment de s'être acquitté de sa tâche. Ainsi, l'esprit de solidarité ne s'acquiert donc pas au hasard, c'est le fruit d'une action éducative.

Cependant, le déterminisme quasi univoque du social nous semble insuffisant dans le cas de notre recherche. La jeune fille qui se trouve face aux charges familiales ne se voit pas pour autant totalement déterminée seulement par le social. Si c'était le cas, toutes les jeunes filles joueraient ce rôle. Ce constat nous amène à penser qu'il existe une réelle marge de manœuvre où la singularité de l'acteur s'exprime. D'où aussi la nécessité de l'approche par l'individualisme méthodologique.

2.1.3. L'individualisme méthodologique de Raymond Boudon

L'individualisme méthodologique est une approche qui recherche, au niveau des comportements individuels et de leur agrégation, le principe des explications de l'action sociale. La pensée de Raymond Boudon (2003) s'est affirmée en opposition avec ce qu'il appelle « le paradigme déterministe ». Contrairement aux théories déterministes qui mettent l'accent sur les contraintes sociales, l'influence des structures et systèmes sociaux sur le comportement individuel, la démarche de l'individualisme méthodologique consiste tout d'abord à interroger les individus et leurs comportements sans présupposer leurs déterminations. Boudon affirme qu'on ne peut expliquer les phénomènes sociaux qu'à la condition de partir des individus, de leurs motivations, et de leurs actions. Les individus sont rationnels. Boudon accorde au concept de rationalité un sens beaucoup plus large. Il estime qu'une action est rationnelle pour peu qu'elle soit orientée par un intérêt, une valeur, ou même la tradition. L'action d'un individu est rationnelle si celui-ci « a de bonnes raisons d'agir ». Dès lors, tout phénomène social se constitue par agrégation (par sommation) des comportements individuels. Boudon parle « d'effet émergent » pour désigner un phénomène social résultant de l'agrégation des comportements individuels. Bien souvent ces effets émergents sont des

effets pervers, ce qui signifie qu'ils ne correspondent pas aux intentions originelles des individus. Ainsi, à force de soutenir financièrement leur famille de naissance, les jeunes filles agissent non plus seulement pour l'amélioration des conditions de vie de leur famille, mais aussi pour leurs intérêts personnels comme la recherche de leur propre valorisation ou leur volonté d'imposer leur pouvoir ou d'avoir accès à l'héritage ou encore d'assurer leur avenir, etc...

Nous pouvons donc retenir que pour analyser notre recherche, le modèle théorique utilisé comprendra plusieurs approches : approche par la carrière, déterministe et individualiste.

2.2. Choix de la ville de Yaoundé

J'ai choisi la ville de Yaoundé parce que c'est ma ville de naissance où j'ai presque effectué tout mon parcours scolaire et y ai travaillé comme enseignante des lycées. C'est toujours dans cette capitale politique que j'ai mené ma première enquête auprès de cette catégorie féminine en 2005 dans le cadre de mon Master 1. Mon objectif était de retourner auprès de cette population enquêtée pour observer l'évolution dans leurs trajectoires de vie et leur demander de m'orienter auprès des autres jeunes filles jouant le même rôle.

En outre, Yaoundé plus que d'autres villes a été frappée de plein fouet par la crise économique. En effet, capitale administrative et politique du Cameroun, c'est elle qui regroupe le plus grand nombre de fonctionnaires. Ville cosmopolite avec des populations d'origine très diversifiées : au niveau socio-professionnel, on trouve les fonctionnaires, les commerçants, les étudiants ; la diversité s'observe aussi sur le plan ethnique avec des populations : bété, sawa, bamiléké, bassa etc. De par ses fonctions urbaines et sa localisation, Yaoundé est l'un des principaux pôles migratoires du pays de la sous-région. Cette grande diversité ethnique et sociale a permis de rencontrer des femmes de toutes régions.

2.3. Choix de l'échantillon

Notre analyse porte sur la phase de la jeunesse des filles qui s'étale de 15 à 29 ans.

Pourquoi 15 ans ? Au Cameroun, selon la loi n°96 du 18/01/1996 portant révision de la constitution du 02/06/72, l'Etat assure à l'enfant le droit de l'éducation. Et selon l'article 9 de cette loi, l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire. Les enfants ont six ans à l'entrée et 11 à 14 ans à la sortie. L'entrée au collège est sanctionnée par un concours dont

l’âge de concourir est de 14 ans maximum. Cette barrière à l’entrée éjecte du système éducatif des candidats qui ont 15 ans surtout que les multiples échecs scolaires peuvent retarder les enfants dans leur évolution. C’est donc cette catégorie d’enfants exclu du système que les familles utilisent comme main d’œuvre économique. Ainsi, 15 ans correspond à l’âge de fin de la scolarité obligatoire.

Pourquoi 29 ? Lorsque nous observons le schéma en annexe sur l’âge des enquêtées au rôle de « soutien de famille », nous constatons que leur entrée dans ce rôle commence à 15 ans minimum, l’âge médian est de 22 ans et l’âge maximum de 28 ans. Nous avons étalé jusqu’à 29 ans, parce qu’on voulait être sûre d’intégrer toutes mes interviewées.

Au cours de cette étude, nous avons interrogé 45 femmes (15 hébergées ; 15 chefs de ménage ; 15 femmes en couple) dans la ville de Yaoundé en 2010. Ces enquêtées ont des âges qui varient entre 28 ans et 55 ans. Ainsi, nous avons en face de nous deux générations à savoir : la génération de 1955-1971 et la génération de 1972-1982.

Dans la première génération, les enquêtées nées en 1955 avaient 15 ans en 1970 et les enquêtées nées en 1971 avaient 15 ans en 1986. Il est à noter que durant la période de 1970 à 1986, le Cameroun a connu une période de prospérité économique (voir chapitre 3, p.73). Leur particularité est qu’elles ont connu la période de la prospérité économique et le temps de la crise économique.

Dans la deuxième génération, les enquêtées nées en 1972 avaient 15 ans en 1987 et les interviewées nées en 1982 avaient 15 ans en 1997. Il est important de savoir que cette dernière génération n’a que connu la crise économique.

La caractéristique commune de toutes mes enquêtées est qu’elles sont nées pendant la période où les politiques familiales favorisaient une descendance nombreuse (1960-1982) d’où un nombre élevé des frères et sœurs (voir chapitre 4, p. 124)

- Les critères de sélection des jeunes filles ont été les suivants : les jeunes filles doivent être en activité de soutien économique permanent au moment de l’enquête ;
- la jeune fille doit être reconnue par la famille et l’entourage comme jouant ce rôle

2.4. Constitution de l'échantillon

L'enquête qualitative s'est avérée nécessaire pour deux raisons : cette catégorie féminine étant absente des statistiques et de la littérature, il n'était pas possible d'avoir une base de sondage ; en outre, mon objectif de recherche n'était pas de mesurer la probabilité pour une jeune fille de devenir « soutien de famille », mais plutôt de comprendre le processus qui la conduit à jouer ce rôle.

J'avoue que j'ai été très embrouillée au début. J'ai pensé qu'il serait très facile pour moi de recontacter des jeunes filles que j'ai enquêtées en 2005. Or, une grande partie était introuvable et celles qui étaient accessibles étaient assez méfiantes. J'entendais derrière moi les propos tels que : *« qu'est-ce que cette femme veut encore ? Elle ne se fatigue pas d'espionner nos vies, comme elle vit en France, elle vient se moquer de nous »*. Je ne me suis pas découragée pour autant. Ainsi, mon obstination a fini par payer. J'ai pu retrouver une de mes anciennes enquêtées (Emilienne) avec qui j'avais bien travaillé dans le passé. Elle a manifesté l'envie de m'aider à nouveau. Ces retrouvailles m'ont redonné confiance. En allant faire mes courses au magasin Tsékenis, j'ai rencontré Eliane qui s'est également montrée coopérative. Enfin, j'avais le numéro de téléphone de Larissa, mais celui-ci était constamment sur messagerie. J'ai été agréablement surprise de son appel où elle m'expliquait son silence par le fait qu'elle était en mission. Elle aussi, manifestait son désir de m'aider comme dans le passé.

Mes trois femmes « points d'origine » ont été d'une grande efficacité. Elles m'ont permis de renouer le contact avec mes anciennes enquêtées. Lesquelles à leur tour m'ont aidée à renouer avec les autres jeunes filles « soutiens de famille ». C'est d'ailleurs cette méthode, dite « boule de neige » (Bertaux, 1997, p. 54 cité par Christine Tichit, 2002), qui a toujours fait ses preuves lors de mes deux enquêtes de terrain à Yaoundé.

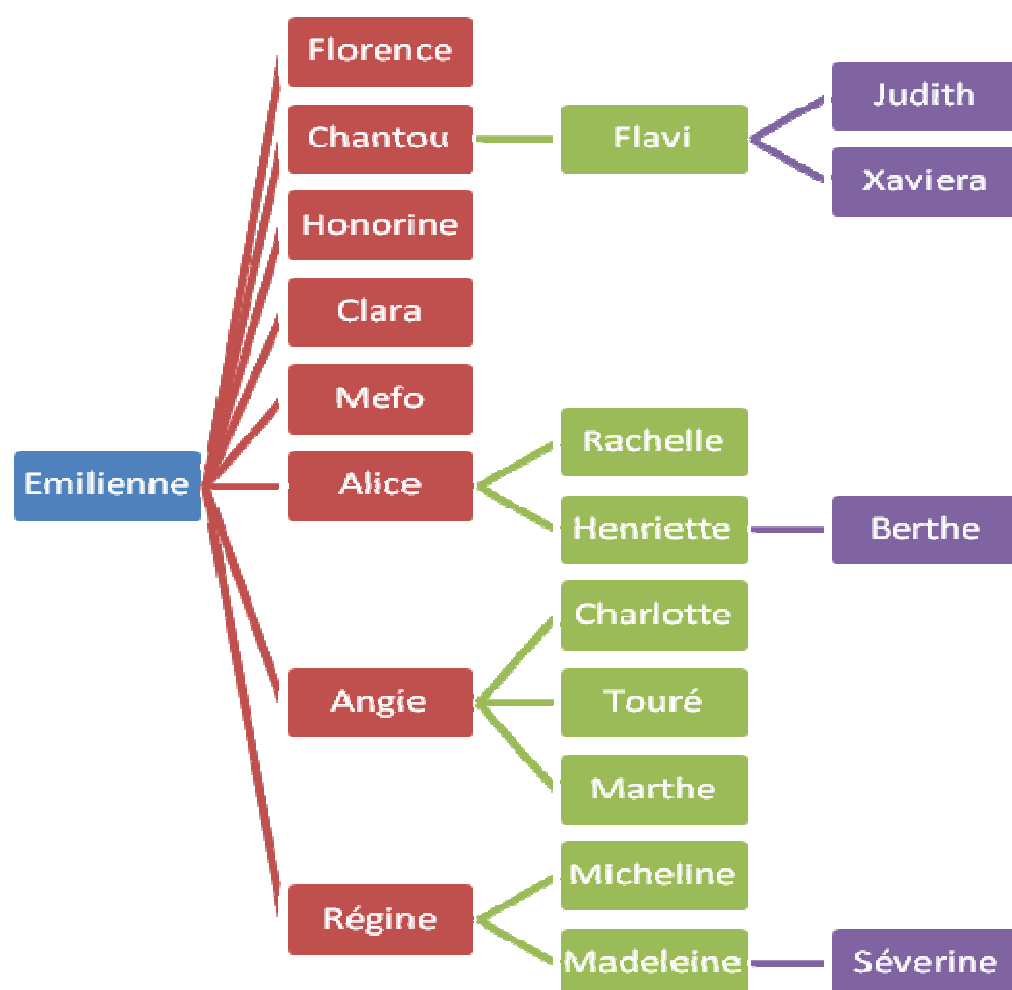
Cette méthode s'est avérée très constructive et les contacts noués à l'issue de chacun d'eux ont débouché sur d'autres rencontres et a permis au fur et à mesure de diversifier l'échantillon. A partir d'une quarantaine d'entretiens, les situations rencontrées se rapprochaient immanquablement des cas déjà observés. C'est l'effet de saturation. Il s'agit, du *« phénomène qui apparaît au bout d'un certain temps dans la recherche qualitative lorsque les données que l'on recueille ne sont plus nouvelles. Tous les efforts de collecte d'informations nouvelles sont donc rendus inutiles. Ce que l'on récolte alors rentrant dans les*

cadres déjà connus, on peut arrêter la recherche » (Mucchielli, 1991, p. 116). Lorsque la saturation est atteinte, elle confère une base très solide à la généralisation. De la sorte, elle remplit dans le cadre d’une ’approche qualitative la même fonction que celle jouée par la représentativité pour une enquête par questionnaire à condition de diversifier les réseaux de contact (Bertaux, 1997).

Graphes retraçant la méthode suivie pour obtenir l’échantillon de recherche

Les graphes ci-dessous nous donnent une vue d’ensemble de la manière dont le réseau s’est constitué. Mais, lorsqu’on regarde ces différents graphes, on peut être surpris de voir que chacune de mes deux sur trois filles points d’origine (Emilienne, Larissa) m’ont mises en contact avec respectivement 8 et 7 enquêtées. Un chiffre qui est assez élevé pour une personne. Ce chiffre peut donner l’impression que les réseaux constitués ne sont pas assez diversifiés et proviennent seulement de l’univers de mes enquêtées principales. Or, au fond, les réseaux des femmes interrogées sont très riches. En effet, lors de mon enquête de terrain en 2005 dans le cadre de mon master 1, j’avais utilisé la méthode « boule de neige » pour constituer mon échantillon. A cette occasion, j’ai interrogé des femmes (chef de ménage, hébergée, mariée) issus des milieux très variés. A la fin de mon enquête, je les ai toutes invitées pour les remercier de leur précieuse collaboration. C’est dans ce cadre que mes enquêtées ont noué des contacts avec leur paire. Cette rencontre avait été bénéfique pour elles et une occasion de partager leurs joies et peines. C’est pour cette raison qu’il a été plus facile pour mes interviewées « ressources » de retrouver mes anciennes enquêtées. Lesquelles sont matérialisées par la couleur rouge sur les différents graphes.

Figure 2 : graphe du réseau familial



Le schéma ci-dessus nous permet de noter comment je suis entrée en contact avec ces femmes.

Lorsqu’on dit schéma du réseau familial, on peut à priori penser qu’il s’agit du réseau des personnes appartenant à une même famille. Or, il s’agit des enquêtées appartenant aux différentes familles. En effet, Emilienne mon enquêtée sur qui je me suis reposée, avait un atout principal, c’est son plurilinguisme. Elle parlait couramment la langue bamileke, bété, bassa, pidgin et le français. C’est fort de cela qu’elle a facilité mon intégration au sein des différentes familles de mon deuxième noyau d’enquêtées (mes anciennes filles « soutiens de famille). Interroger les gens dans leur famille était aussi une occasion pour moi d’observer le quotidien de ces femmes.

Ainsi, elle m’a permis de retrouver 8 anciennes femmes « soutiens de famille » (Florence, Chantou, Honorine, Clara, Mefo, Alice, Angie, Régine). A leur tour, quatre de ces dernières m’ont mises en contact avec 8 autres femmes, lesquelles sont matérialisées par la couleur verte.

Chantou m’a mise en contact avec Flavi qui est la cousine de sa meilleure amie. Flavi a son tour m’a mise en contact avec Judith sa voisine et Xaviera sa collègue coiffeuse.

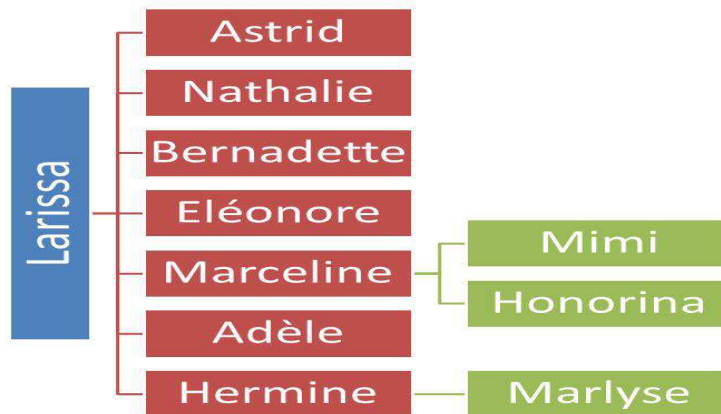
Alice m’a mise en contact avec Rachel la fille de son « asso »¹ des vivres frais et avec Henriette la voisine de sa collègue qui a son tour m’a mise en contact avec Berthe qui est sa conseillère bancaire

Angie m’a mise en contact avec 3 personnes : Charlotte la grande sœur de la femme de son ancien camarade de lycée, avec Touré la locataire de son compagnon et Marthe une femme avec qui elle fait la tontine mensuelle.

Régine m’a mise en contact avec Micheline son amie d’enfance et Madeleine l’ex femme de son oncle maternel qui a son tour m’a fait connaître Sévérine avec qui elle vend au marché.

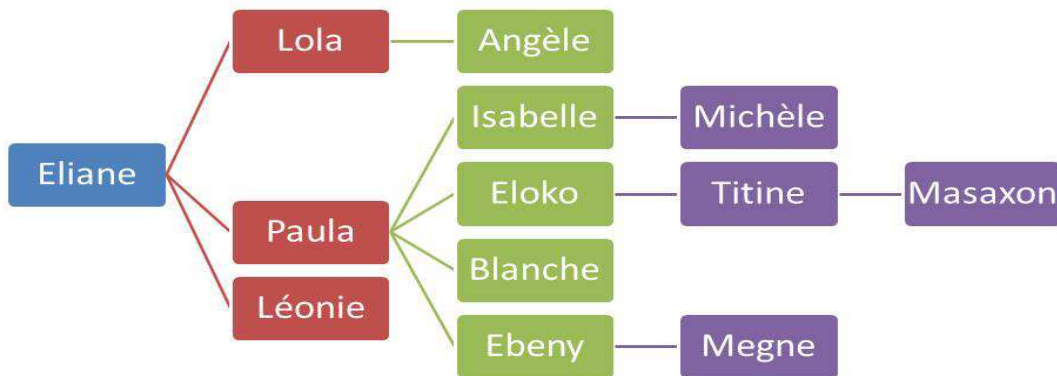
¹ « Asso » : dans le jargon camerounais, est une personne avec qui on développe des relations de confiance. C’est une personne qui t’accorde des facilités de paiement face à un service rendu, qui te propose les meilleurs produits à bon prix. L’objectif pour la vendeuse est de fixer sa clientèle et pour l’acheteuse c’est d’avoir quelqu’un sur qui compter.

Figure 3 : graphe du réseau professionnel



Le réseau professionnel ici peut prêter à l’ambiguïté. Il ne s’agit pas des gens qui ont la même activité professionnelle que Larissa. Mais des personnes dont mon enquêtée principale connaît leur lieu de travail. En effet, aujourd’hui à Yaoundé, on assiste à une instabilité d’emploi, à la fermeture des sociétés et la création de nouvelles sociétés. Face à ces changements, il est très difficile de savoir exactement ce qu’une personne fait comme activité, ou encore si elle est toujours en activité, ou si elle a été affectée ailleurs. Pour cela, il faut quelqu’un qui maîtrise toutes les sociétés à Yaoundé. C’est dans ce contexte que l’aide de Larissa a été très précieuse. Connaissant très bien les sites géographiques de différentes sociétés, elle m’a permis de renouer contact avec mes enquêtées de 2005 (Astrid, Nathalie, Bernadette, Eléonore, Marceline, Adèle, et Hermine). A leur tour, deux de ces interviewées m’ont mises en contact avec d’autres filles. Il s’agit de Marceline qui m’a mise en contact avec Mimi sa camarade de l’université et Honorina sa collègue de service. Hermine m’a fait connaître Marlyse la dame qui gère son crédit immobilier.

Figure 4 : graphe du réseau du quartier



Réseau du quartier ne veut pas dire que toutes mes enquêtées sont issues du même quartier. Depuis mon départ pour la France en 2005, la ville de Yaoundé s’est beaucoup agrandie. On a reconstruit les anciennes routes et développé de nouvelles. Aujourd’hui, les zones qui n’étaient pas praticables sont devenues accessibles. C’est pour cette raison qu’il était nécessaire d’avoir à côté de moi un guide. C’est dans ce contexte que l’aide d’Eliane a été très fructueuse au point que je lui ai donné le surnom de « mairesse » de Yaoundé. Elle m’a donc donné la possibilité de revoir 3 interviewées parmi des femmes interrogées dans le cadre de mon master 1. Il s’agit de : Lola, Paula, Léonie. Lola a son tour m’a mise en contact avec Angèle sa camarade de l’université. Paula m’a mise en relation avec Eloko et Isabelle ses voisines. Blanche la personne qui lui livre les cartes téléphoniques ; Ebeny, la fille avec qui elle exerce le même le métier de restaurant qui à son tour m’a montrée megne qui livre le poisson et les vivres frais dans le cadre de son restaurant. Isabelle m’a présentée Michèle la petite sœur de la troisième femme de son cousin. Eloko m’a montrée Titine sa voisine qui m’a présentée Masaxon la femme qui fait la même réunion que sa tante.

En fait, je me suis appuyée le plus sur mes anciennes enquêtées et sur leurs réseaux individuels. Chaque enquêtée interrogée m’adressant à une autre.

2.5. Les outils de collecte des données

2.5.1. L’entretien individuel semi-directif sous forme de récit de vie

Selon Bertaux (1997, p. 68), le récit de vie est une méthodologie dont la relative fragilité épistémologique est compensée par sa plus-value intrinsèque et la richesse analytique qui en découle : il est à la fois une réalité historico-empirique – parcours biographique –, une réalité psychique et sémantique – ce que le sujet pense rétrospectivement de son parcours biographique – et une réalité discursive parce qu’il permet de reconstituer pour une part un parcours biographique. Ainsi, la situation de l’apport économique féminin juvénile en faveur de leur famille de naissance pourra être analysée au regard de la trajectoire qui l’englobe. Les motivations de soutien économique ont été analysées à travers la production d’un temps biographique au cours des entretiens approfondis.

Cet auteur spécialiste de l’approche biographique exprime clairement comment le recours aux récits de vie peut s’avérer efficace. En effet, puisque cette forme de recueil de données empiriques colle à la formation des trajectoires ; cela permet de mieux saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s’efforcent de gérer cette situation (1997, p. 128). Cette idée montre bien comment l’approche biographique permet d’identifier les différentes étapes ou phases qui conduisent au rôle de soutien économique.

Nous ne réduisons pas pour autant l’intérêt d’une approche biographique où la trajectoire serait prédéterminée par la force initiale qui la crée. Selon Passeron (1990), le projet le plus recommandable consiste à essayer de saisir la structuration des biographies à la fois comme un effet des structurations longitudinales qui se résument en amont dans "l’institution biographique" et comme le produit agrégé que l’action sociale des individus inscrit, en aval, dans le maintien ou la transformation de ces structures longitudinales. Dans ce contexte, nous nous inscrivons donc pleinement dans l’idée que l’approche biographique, et l’utilisation de concepts tels que la carrière, la trajectoire et l’itinéraire définissent un cheminement séquentiel développé par Howard Becker (1985).

C’est dans ce cadre que prend sens notre recherche, vouée à l’analyse et la compréhension des logiques qui conduisent au rôle de « soutien économique » de famille. Le

dispositif méthodologique mis en place a donc permis de faire émerger des données sur le parcours de vie des jeunes filles, à la fois d’un point de vue biographique et d’un point de vue institutionnel. Pour cela, nous avons utilisé l’entretien individuel semi-directif.

C’est un entretien réalisé à partir d’une trame souple de questions. Il permet, lorsque le guide est construit en conséquence, de reconstruire des pratiques, de mettre au jour des interactions sociales, des stratégies, et d’obtenir des opinions et des représentations, sur un sujet donné à partir duquel nous avons ajouté les questions sur le parcours de vie des enquêtées. Les entretiens individuels permettent plus de liberté de parole parce que la contrainte sociale y est moins grande que lors d’une discussion de groupe, où les sujets s’influencent réciproquement au cours de la rencontre. L’entretien de groupe n’est donc pas recommandé si le chercheur tente d’identifier avec plus de précision possible les avis les plus « purs » des différents sujets interviewés (Luc Albarello, 2003). Si tel est son souhait, l’entretien individuel s’avère plus pertinent.

Notre guide d’entretien était constitué de différents « thèmes-questions » préalablement élaborés en fonction de nos hypothèses.

- Les origines familiales, et fratrie

Ce module s’intéresse à certaines caractéristiques contingentes de l’enquêtée telles que son lieu de naissance, son origine ethnique, taille de la fratrie et rang de naissance, ainsi que de nombreuses autres caractéristiques sociales et économiques. Il s’agit de cibler davantage les questions, au niveau des parents, qui peuvent être mises en relation avec l’accès des jeunes filles aux ressources économiques et leur soutien économique au sein de la famille.

- Vie active (ou itinéraire professionnel) des parents

Ce module aborde les périodes d’activité, mais aussi d’inactivité (maladie, chômage, etc..) de chacun des parents ainsi que certaines caractéristiques des emplois occupés. La perte de l’emploi, du fait de la baisse des revenus qui s’ensuit, peut avoir un effet sur le soutien économique ascendant féminin.

- Histoire matrimoniale des parents

Les cheminements matrimoniaux, notamment dans des contextes où la polygamie et les ruptures d’union sont particulièrement importantes, sont au centre des mécanismes régissant la dynamique familiale. En dressant l’histoire matrimoniale de chacun des parents, nous sommes à même de répondre à certaines questions sur le devenir des enfants. La rupture

d’une union (par veuvage ou divorce (séparation) ou l’arrivée d’une seconde épouse (en cas de polygamie) a-t-elle un effet sur le fait pour les jeunes filles de soutenir économiquement leur famille ? Les informations sur les différentes unions des parents permettent ainsi de voir l’effet de ces changements sur le parcours de vie des enfants (Marcoux et Kobiane, 2005).

- Histoire génésique des parents

Ce module permet d’examiner l’effet de la fécondité sur le parcours de soutien économique des jeunes filles en faveur de leur famille de naissance en répertoriant l’ensemble des naissances vivantes des parents (sexe et âge) ; activités des frères et sœurs dans la fratrie, etc...

- Histoire matrimoniale d’Ego

Ce module permet de voir si Ego est célibataire, mariée, divorcée ou veuve. Si elle est chef de ménage ou hébergée. Situation qui nous permet d’examiner si son état matrimonial est un facteur la prédisposant à être « soutien de famille ».

- Histoire génésique d’Ego

Ce module permet de voir si Ego a des enfants ou pas ; si oui combien avec qui ? Est-ce que le père des enfants s’en occupe ? Sinon pourquoi n’a-t-elle pas d’enfants ? A-t-elle eu des problèmes de conception ? A-t-elle cherché à les résoudre ? Autant de questions qui peuvent nous situer sur leurs motivations de soutenir leur famille.

- Histoires scolaires d’Ego

On veut savoir quel est le niveau d’études d’Ego ; au cas où elle a interrompu ses études précocement, il est important de connaître les raisons. Si, au contraire, elle a entrepris des études longues, il est important de comprendre quelles étaient ses motivations. Toutes ces informations sont nécessaires pour comprendre leurs motivations de soutien économique en faveur de leur famille.

- Histoires professionnelles d’Ego

Il est important de connaître son parcours professionnel pour comprendre s’il y a un lien avec leurs motivations de « soutien économique » en faveur de leur famille.

- Les rapports d’Ego avec leur famille, leur partenaire, leurs enfants, leur entourage ;

- La perception qu’Ego a de sa situation ;

- Les perspectives de rêve d’Ego.

Il est nécessaire de noter que je ne suivais pas toujours l’ordre des questions. Mais je devais éviter de me perdre dans un flot de paroles décousues, d’où l’importance de bien maîtriser son guide d’entretien.

Nous avons complété ce guide par l’utilisation de la fiche biographique (AGEVEN).

2.5.2. La fiche biographique AGEVEN (contraction d’âge-événement) voir annexe.

Cette fiche sert à repérer dans le temps les différents événements vécus par la personne enquêtée. Il s’agit des événements de la vie familiale, de la vie migratoire et de la vie professionnelle, etc.... Chacun de ces événements est reporté dans une des trois colonnes de la fiche.

C’est un outil qui s’est déjà avéré utile dans plusieurs enquêtes biographiques en Afrique. La fiche AGEVEN vise à aider les enquêtés à se remémorer au mieux les événements constitutifs de leur parcours de vie, à les classer temporellement les uns par rapport aux autres et à vérifier la cohérence des événements entre eux. L’avantage de cette fiche est qu’il n’y a pas d’ordre pour la remplir, on peut prendre les événements tels qu’ils viennent, tels qu’ils sont racontés par la personne, et les replacer au fur et à mesure de la conversation.

La fiche comprend les colonnes suivantes :

- La colonne « Durée », un compteur du temps, qui permet de mesurer la durée de temps s’écoulant entre deux événements vécus par la personne enquêtée ;
- La colonne « Evènements familiaux » qui permet de dater dans le temps, les principaux événements familiaux ayant concerné la personne (décès des parents, décès dans la fratrie, vie conjugale des parents, chômage du chef de ménage, désengagement parental, etc.);
- La colonne « Evènements démographiques » (dates de naissance de l’enquêtée et de ses enfants, avortement, maladie gynécologique, etc...) ;
- La colonne « Evènements matrimoniaux » (célibat, mariages successifs, divorces et veuvages). Chaque événement repéré dans une année calendaire et dans la colonne doit être

suivi de son numéro d'ordre, une croix est portée sur l'axe des années/âges repérant cet événement par rapport au calendrier figurant sur la fiche ;

- La colonne « Trajectoires résidentielles » qui retrace l’itinéraire résidentiel de l’individu, de la naissance jusqu’à la résidence au moment de l’enquête. Seules les résidences de plus d’un an sont considérées.

- La colonne « Trajectoires scolaires » : elle permet de collecter les informations sur le cursus scolaire. Elle va donc relever tous les changements de cycle scolaire ;

- La colonne « Trajectoires professionnelles » permet de collecter les informations sur les périodes d’activité, de chômage ou d’inactivité ;

- La colonne « Contribution économique » qui permet d’inventorier toutes les aides financières données et les principaux bénéficiaires ;

- La colonne « Contribution sociale » qui permet de collecter tous les dons à caractère non économique (hébergement, inscription d’un membre dans un établissement scolaire, emploi pour un membre de la famille etc...).

Figure 5 : exemple de fiche AGEVEN

FICHE BIOGRAPHIQUE n°... DE ...

Calendrier	Durée écoulée (en années)	âge	Evénements matrimoniaux	Evénements familiaux	Evénements démographiques	Trajectoires professionnelles	Trajectoires sociales	Trajectoires résidentielles	Contribution économique	Contribution sociale
2010	2	17				Revenu		Parents	P.T.C	
2008	1									
2008	2									
2007	3									
2005	4									
2005	5									
2004	6									
2003	7									
2002	8					Revenu		Parents		
2001	9	38	R. conj. 3 d. Père							
2000	10	37								
1999	11									
1998	12	35	R. couple de Père							H. S. F
1997	13									
1995	14	33		M. Père						
1995	15	33	R. conj. avec Père							
1994	16	31								H. Père
1993	17	30	R. couple					Mariage		
1992	18									
1991	19	28		M. Sœur						
1990	20									
1989	21	26	R. conj. 1. Mari Sœur mort-ne					Parents		
1988	22	26		bas Sœur mort-ne						
1987	23									
1985	24				naissance					
1984	25	22			mort-ne					H. Sœur 2
1983	26	21			mort-ne					
1982	27	20			mort-ne					H. Sœur 1
1981	28	18				Vendeuse Amot		Mari		
1980	29	18	mariage							
1979	31	17		M. Père	Vie		et Bec	Parents		
1978	32									
1977	33									
1976	34									
1975	35	15				Vendeuse Réussie				
1974	36									
1973	37									
1972	38									
1971	39	8		C. Père		Vendeuse C. P		Parents		
1970	40									
1969	41									
1968	42									
1967	43									
1966	44									
1965	45									
1964	46									
1963	47	0		naissance				Parents		
1962	48									
1961	49									
1960	50									
1959	51									
1958	52									
1957	53									
1956	54									
1955	55									
1954	56									
1953	57									
1952	58									
1951	59									
1950	60									

En 1963 est née Paula à Yaoundé dans le quartier Nkolndongo de parents immigrés de l’ouest du Cameroun (bamiléké) ; elle est aînée d’une fratrie de 8 enfants, dont 6 filles et 2 garçons.

A l’âge de 8 ans, pendant qu’elle est au cours préparatoire son père travaillant à Tsékénis perd son travail de peintre en bâtiment et devient chômeur et commence les petits boulots de dépannage au quartier. C’est dans ce contexte que la mère de Paula devient vendeuse des légumes et de fruits de saison. Paula fréquentant l’école à mi-temps aide sa maman dans le commerce pendant les périodes où elle ne va pas à l’école (l’après-midi où elle n’a pas école ou la matinée où elle n’a pas école ; les congés et les grandes vacances). C’est avec l’argent de la vente que la mère de Paula nourrit la maisonnée.

A l’âge de 12 ans, toujours aide-vendeuse de sa mère, elle obtient brillamment son certificat d’études primaires et son concours d’entrée au collège en classe de sixième ;

A l’âge de 17 ans, sa maman tombe gravement malade et elle part au village pour des soins traditionnels, Paula devient la « maman » de substitution et continue le commerce de sa maman, assure les charges domestiques tout en allant à l’école. Malheureusement pour elle, elle rate son B.E.P.C, et elle est renvoyée du Lycée Général Leclerc. Un oncle tuteur lui trouve une place dans un lycée à l’Est du Cameroun, plus précisément à Bertoua, où elle reprend la classe de 3^{ème}. Mais après une tentative de viol par cet oncle, elle doit quitter la maison de son tuteur pour aller vivre chez une camarade de classe. Elle ne terminera pas son année scolaire et va rater une deuxième fois son B.E.P.C.

A 18 ans, elle rencontre un monsieur « bien » de 20 ans son aîné, divorcé et père de 9 enfants qui la demande en mariage. Mais ses parents sont contre ce mariage et souhaitent que leur fille reprenne les études pour être une « grande dame » dans le futur. Chose que Paula qualifie d’impossible, surtout que ses parents sont trop pauvres pour pouvoir l’encadrer. Elle choisit donc de se marier pour pouvoir améliorer les conditions de vie de sa famille. Ses parents n’approuvent pas sa décision.

A 19 ans, elle gère le prêt-à-porter de son mari et envoie de manière régulière de l’argent à sa famille ;

A 20 ans, elle accouche d’un mort-né, et fait venir sa première petite sœur mère d’un bébé qu’elle héberge et qu’elle recrute comme employée dans le « prêt-à-porter » pour soulager les charges de ses parents ;

A 21 ans, elle accouche encore d’un mort-né ;

A 23 ans, elle donne naissance à un fils et fait venir sa deuxième petite sœur assez brillante à l’école pour qu’elle continue sa scolarité dans de bonnes conditions ;

A 25 ans, elle accouche d’un mort-né et sa deuxième petite sœur obtient le baccalauréat et le concours d’entrée à l’Ecole Normale d’Enseignement Technique à Douala ;

A 26 ans, sa deuxième petite sœur se marie et attend un bébé. Paula accouche d’un mort-né et décide de quitter son mari pour la première fois, parce que sa sœur peut déjà partager les charges familiales avec elle. Elle retourne chez ses parents à Yaoundé où elle est en statut de monoparentalité dépendante et est aide-restauratrice chez une de ses cousines paternelles.

A 28 ans, sa deuxième petite sœur meurt de suite d’accouchement, elle récupère le bébé.

A 29 ans, face à la lourdeur des charges familiales, elle se remet en couple pour une deuxième fois avec son premier mari.

A 31 ans, elle héberge son frère pour qu’il devienne enseignant des lycées.

A 32 ans, le frère a le baccalauréat et travaille comme vacataire dans des lycées et collèges. Paula convaincue que son frère peut la soulager dans les charges familiales quitte son mari pour une deuxième fois et part vivre chez ses parents avec son fils et sa nièce, fille de sa sœur décédée. Elle devient gérante de son restaurant.

A 33 ans, son frère tombe gravement malade, elle le fait venir à Yaoundé et s’occupe de lui, malheureusement, il se rétablit difficilement ce qui met Paula face aux lourdes charges familiales.

A 35 ans, son père meurt, elle se remet en couple et fait venir sa troisième petite sœur et son dernier petit frère dont elle assure la scolarité. Malheureusement, cela se solde en échec. La petite sœur tombe enceinte et arrête les études ; le petit frère continue les études en dents de scie.

A 38 ans, sa maman décède à son tour. Epuisée par les charges familiales avec des résultats incertains, lassée par un mariage improductif et maudit par les parents, elle décide de quitter son mari pour une troisième fois et retourne vivre dans la maison familiale où elle

devient la chef de famille. Avec son restaurant, elle soutient tous ses frères et sœurs et leurs enfants, tâche qu’elle remplit jusqu’au jour de l’enquête.

2.5.3. L’observation directe

Pendant longtemps, la sociologie de l’école s’est d’abord développée en ignorant l’observation directe, sinon pour élaborer des hypothèses validées ensuite par d’autres méthodes. Des auteurs mettaient même en doute de la possibilité de saisir des événements (Peneff, 1992, p. 234 cité par Pierre Fournier, Anne-Marie Arborio, 1999). Pourtant, l’utilisation systématique de l’observation directe n’est pas impossible, comme en témoignent les travaux de P. Masson (1999), fondés sur l’utilisation systématique de l’observation directe. Travaillant sur un terme aussi sensible que le « soutien économique » juvénile féminin, j’ai senti que certaines de mes enquêtées me confiaient ce que je voulais entendre, en se valorisant et que d’autres étaient au contraire moins disertes pensant que l’aide qu’elles apportent à leur famille ne devait pas faire l’objet de « publicité », mais de discrétion. Pour éviter les biais, j’ai utilisé l’observation directe afin d’observer la cohérence de leur discours avec les réalités de terrain. Cette démarche a permis de bien repérer ce qui est de l’ordre de l’expression non verbale, des automatismes et de tout ce qui est profondément intériorisé et que l’interviewée ne restitue pas forcément. Car les logiques d’acteurs et les catégorisations propres à la situation ne prennent sens, ne montrent toutes leurs facettes que lorsqu’on les voit en œuvre dans des enchaînements d’interactions au cours desquelles elles se rencontrent, se confrontent et se combinent (Anne-Marie Arborio, Pierre Fournier, 1999, p. 50). Ainsi, lorsque je gagnais leur confiance, je leur suggérais de continuer l’enquête dans leur famille. Cette double enquête me donnait aussi l’occasion d’interroger le chef de famille, les membres de la fratrie ou encore leur entourage. Face au rôle de soutien économique de la jeune fille, les chefs de famille ou les membres de la fratrie avaient un comportement contradictoire : certains pour leur orgueil avaient des propos nuancés sur l’apport économique des jeunes filles et d’autres par contre se vantaient de la situation. Dans ce genre de cas, le chercheur doit faire preuve de finesse et savoir arrêter l’enquête pour y revenir après.

L’observation directe a la particularité de se conduire dans un temps limité, c’est-à-dire que nous pouvons rester une demi-journée ou une journée avec une personne, il est généralement impossible d’effectuer des observations sur des durées plus longues. Mais en ce qui me concerne, lorsque je trouvais une situation intéressante à observer, je pouvais trouver

des excuses pour revenir dans le cadre familial de l’enquêtée. Mais cette démarche ne marchait pas toujours. J’avais le choix, si le temps me le permettait, de noter au passage la scène ou encore de la garder en mémoire pour la retranscrire dans mon journal de bord.

2.5.4. L’enregistrement

Avant l’enregistrement des données, je leur expliquais le but de cet enregistrement, et demandais leur permission tout en les rassurant de la confidentialité et de l’anonymat. La prise des notes s’est faite à partir d’un cahier et non des feuilles volantes. Mon ancienne formation de secrétaire de direction et mes notions de sténographie ont été pour moi d’une très grande utilité. Ainsi, je pouvais noter de manière rapide les réponses de mes interviewées. Par mesure de sécurité, tous mes entretiens étaient parallèlement enregistrés à l’aide d’un dictaphone. J’ai eu beaucoup de chance, aucune de mes enquêtées n’a manifesté de refus d’entretien, face à l’usage du dictaphone.

2.6. Le déroulement de l’entretien

2.6.1. L’empathie comme stratégie d’enquête

Une recherche qualitative n’est pas facile, elle demande à l’enquêteur de s’adapter au terrain, d’autant plus que nous entrons dans la vie de personnes qui ne nous attendent pas, mais qui acceptent de nous recevoir, pour un temps limité, dans leur quotidien.

L’enquêteur est dépendant des personnes qu’il cherche à interroger. Pour cela, il doit éliminer les barrières physiques et mentales, écouter sans juger et être flexible sur le terrain.

2.6.1.1. Eliminer les barrières physiques et mentales

Certains facteurs personnels – l’identité, par exemple – peuvent influencer la réalisation d’une étude. Au début, lorsque je me suis présentée comme étudiante préparant une thèse de doctorat venant de France, vivant en France et de surcroît épouse d’un « blanc », cela a occasionné des comportements contradictoires de la part de mes enquêtées. Certaines interlocutrices étaient admiratives et se confiaient librement en se donnant un petit espoir qu’elles pourront un jour à travers mes relations, épouser aussi un « blanc », ou encore que je

pourrais leur faciliter la migration vers l’Europe. D’autres, en revanche montraient de la méfiance. On peut à priori penser que la proximité culturelle d’un enquêteur avec les personnes à interroger pourra servir de facilitateur pour pénétrer dans une communauté (Sophie Alami, Dominique Desjeux, Isabelle Garabua-Moussaoui, 2009, p. 77). Pourtant, le fait que je sois camerounaise a plutôt été pour moi un facteur de rejet de la part de certaines enquêtées qui pensaient que je m’étais européanisée et que je venais les juger dans leur façon de vivre. Ainsi, je pouvais entendre les propos suivants : « *nous sommes en Afrique, la solidarité est importante. Il ne faut pas que les blancs vous trompent là-bas en vous disant d’être égoïste* ». Il était important pour moi de chercher le juste milieu, c’est-à-dire que je m’adaptais en fonction des personnes que je devais rencontrer et je leur répondais aussi que je n’étais pas là pour les juger, mais pour comprendre comment les choses se passent ici. Et elles répondaient : « *est-ce que tu ignores toi-même comment on vit ici, tu es née ici et tu as bien vécu ici avant de t’envoler pour l’Europe. Donc tu n’es pas encore une blanche et tu ne le seras jamais parce les chiens ne font pas des chats* ». Ce genre de remarque était parfois démoralisant, mais je ne devais pas manifester des signes d’impatience et de découragement. Je leur disais tout simplement que j’avais besoin qu’elles m’aident et qu’elles avaient en leur possession les informations que je ne connaissais pas, qui étaient d’une importance capitale pour moi. Pour m’intégrer, j’ai dû apprendre leur petit langage du terrain comme : « *faroter* »², « *mettre sa famille en haut* »³, « *avoir un dos lourd* »⁴, « *avoir le sang aux yeux* »⁵ ; « *être essuie-glace* »⁶, « *un vendu* »⁷, un « *bamenda* »⁸, ou encore un « *pigeon* »⁹. Mais quand je percevais une trop forte réticence de leur part, je constatais assez rapidement que l’entretien ne déboucherait sur aucun résultat probant pour l’enquête et je préférais en conséquence

² Faroter : donner de l’argent à quelqu’un.

³ « mettre sa famille en haut » : « soutenir sa famille ».

⁴ « Avoir le dos lourd » : « avoir des charges familiales ».

⁵ « Avoir le sang aux yeux » : thème utilisé dans le langage camerounais qui signifie « être courageuse » ou encore « avoir le sang-froid ».

⁶ « Être essuie-glace » : « être quelqu’un qui voyage ».

⁷ « Être vendu » : « quelqu’un qui travaille pour les autres sans contrepartie ».

⁸ « Un Bamenda » : issu du nom d’une ville du Cameroun faisant référence à leurs populations qu’on considère naïves. Cette expression comporte une nuance péjorative.

⁹ « Pigeon » : « quelqu’un facile à escroquer ».

reprendre un autre rendez-vous. A l’inverse, si je sentais mes enquêtées plus coopératives et confiantes, alors je me lançais résolument dans l’enquête.

2.6.1.2. Ecouter sans juger l’enquêtée

La réceptivité de l’enquêteur à toutes les nouvelles idées, indications, informations conditionne la qualité de son travail. La qualité de son écoute reste en effet un critère déterminant de la richesse de l’étude. Celle-ci suppose de l’empathie (Rogers et al. 1966) pour les personnes qu’il rencontre et une forte capacité d’ « immersion » dans son sujet. Ainsi, sur le terrain, nous avons utilisé des réactions telles que les effets de surprise ou de naïveté pour approfondir les données recueillies. Parfois, il m’arrivait de mettre la personne interviewée face à des opinions contradictoires, du type : « *nous avons rencontré des personnes qui pensent plutôt que...* », sans pour autant, dévoiler l’identité ou la position de ces acteurs, pour garantir l’anonymat des informations données.

Dans tous les cas, nous avons adopté une posture compréhensive, en facilitant la parole – en relançant, en cherchant à vérifier que l’on comprend bien ce qui est formulé, en rassurant l’interviewée lorsque l’on pose des questions gênantes, en la laissant digresser, mais aussi en la ramenant en douceur aux thématiques.

Nous avons utilisé différentes techniques de relance nous permettant d’approfondir les informations recueillies et d’élucider ce que disait l’interlocuteur. Par exemple l’écho ou le miroir - reprendre les termes de l’interviewée « vous disiez que... » -, la reformulation - « si j’ai bien compris... cela signifie-t-il que... », la demande d’explications informatives, d’approfondissement - faire expliciter des termes comme, par exemple, « des filles qui s’occupent de leur famille », « les filles-hommes », « les battantes » en sollicitant la description d’un exemple concret ou simplement en disant que l’on ne comprend pas pour susciter l’approfondissement.

Lorsque je sentais mon interlocutrice manifester des signes de gêne, d’agacement, de perplexité ou encore lorsqu’elle se taisait ou donnait des réponses laconiques, je comprenais qu’il fallait que je relance la conversation avec beaucoup de tact. Il était aussi important pour moi de ne pas laisser mon enquêtée développer des discours généraux et vérifier que les propos formulés traduisaient ses propres opinions, perceptions ou pratiques en demandant, par exemple : comment êtes-vous devenue « soutien économique » de votre famille ? Au cas où

elle ne comprenait pas, je reformulais la question de cette manière : comment est-ce- que c’est arrivé que vous vous occupiez de votre famille ? Comment est-ce que c’est vous et non les autres ? Etc...

2.6.1.3. Etre flexible sur le terrain

Cette écoute, couplée à une certaine flexibilité, permet de saisir les opportunités que le terrain offre. Ainsi, après quelques entretiens, nous avons pu ressentir la nécessité d’interroger un profil différent, de modifier le guide d’entretien, d’inclure de nouvelles questions et d’en abandonner d’autres. La flexibilité est nécessaire sur le terrain : au début d’une enquête, il s’agit plus d’être en éveil, d’adopter une démarche d’entretien la moins directive possible, pour s’imprégner autant que faire se peut du sujet à l’étude.

Aller sur le terrain n’est pas une chose aisée, on éprouve toujours une certaine inquiétude. Certains sujets demandent aussi un effort émotionnel particulier. Travailler sur le soutien économique juvénile ne peut pas laisser un enquêteur insensible. L’enquêteur n’est pas à l’abri des émotions que la situation d’entretien peut générer, d’où l’importance de la notion d’empathie pour faciliter l’expression spontanée chez l’enquêtée. Elle permet de comprendre en profondeur les propos tenus, leur genèse et leurs incidences, tout en conservant une position aussi distante que celle adoptée dans la posture de la sympathie.

Flexibilité, écoute et empathie sont nécessaires à cet exercice particulier que représente l’enquête qualitative en sciences sociales. Cela demande à l’enquêteur de s’immerger dans le système de représentations et de comportements des individus de manière à l’appréhender le plus finement possible, et d’en sortir pour prendre de la distance et construire un point de vue analytique extérieur. La capacité de distanciation et d’objectivation est garante de la qualité d’une recherche.

2.6.2. Lieu et l’heure d’enquête

Le lieu de conduite de l’entretien est important. Ce qui était le mieux pour nous était de rencontrer la personne à interviewer dans un espace en lien avec l’enquête, afin que les entretiens s’appuient sur les structures matérielles des pratiques. Si certaines personnes ont accepté de nous recevoir dans leur cadre familial, d’autres ont préféré que cela se passe dans leur lieu d’activités économiques (salon de coiffure, restaurant etc..) ou un lieu semi-public

permettant de réaliser l’entretien en espace ouvert, mais par exemple peu bruyant pour ne pas parasiter l’entretien. Lorsque je développais la complicité avec certaines de mes enquêtées, je les invitais au bar de mon petit frère en leur offrant à boire et on s’installait dans un coin calme. L’heure du rendez-vous était discutée, négociée, au moment où je contactais la personne à rencontrer.

2.6.3. Assurance de l’anonymat et de la confidentialité

Outre, le lieu de rencontre, la manière de conduire l’entretien est importante pour mettre en confiance la personne rencontrée. Je me présentais toujours et même si je savais au préalable que mon enquêtée « relais » avait déjà donné les informations sur ma personne, cela ne m’empêchait pas de préciser l’objet de mon enquête, et de ce que j’attendais d’elles. Je les assurais, en outre, de l’anonymat total des données recueillies. Soulignons que cette introduction est essentielle grandement à la qualité de l’entretien. Elle rassure l’interlocuteur et elle contribue à éveiller son intérêt pour les objectifs. Cela permet aussi de lui montrer quelle est sa place dans l’enquête.

2.7. L’analyse des données

2.7.1. Retranscription des données

L’enregistrement permet de faire ressortir la parole exacte de l’enquêtée, contre l’interprétation immédiate qu’implique la prise de notes. Mon désir était de retranscrire mes entretiens le plus rapidement possible pour garder en mémoire l’image, les gestes et le cadre de mon interlocutrice. Mais les réalités de terrain ne m’ont pas facilité la tâche. Néanmoins j’ai quand même fait cet effort pour certaines enquêtes. Je tenais aussi à faire la retranscription de manière personnelle ce qui me permettait de mieux comprendre mon travail de recherche et de noter les passages intéressants à approfondir lors des prochaines enquêtes.

La retranscription se faisait à partir de mon ordinateur portable. C’est-à-dire que par mesure de sécurité, j’ai transféré les données de mon dictaphone sur mon ordinateur. Ainsi je pouvais avoir deux sources de données. Et à l’aide de mes écouteurs, je pouvais taper, à l’ordinateur, mot à mot tout ce qui a été dit par notre interviewée et par moi-même lors de l’entretien.

La retranscription est un travail long fastidieux je pouvais compter jusqu’à 5 à 6 heures par entretien en dépit de ma formation de dactylographe.

Après la retranscription de tous mes entretiens, la mise au point de ma Fiche (Ageven) et les notes de mon journal de bord, j’ai décidé de procéder aux analyses des résultats et de choisir l’analyse thématique.

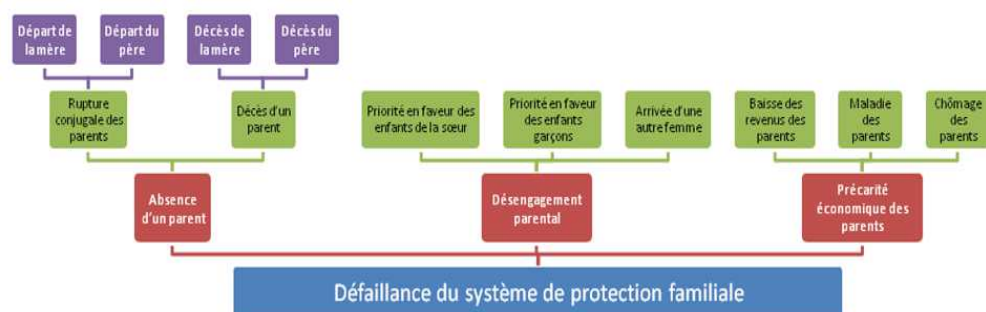
2.7.2. L’analyse thématique

Nous avons utilisé l’analyse thématique en continu. C’est une démarche ininterrompue d’attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l’arbre thématique. Ainsi, les thèmes sont identifiés et notés au fur et à mesure de la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin, et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés, complémentaires, divergents, etc., comme on le verra. Ce qui caractérise la démarche thématique continue, c’est que cet arbre est construit progressivement, tout au long de la recherche, et n’est véritablement parachevé qu’à la fin de l’analyse du corpus.

Avant de débiter le travail sur les thèmes, il faut éclaircir ces points et/ou y revenir formellement : quel est l’objet d’étude ? Quelles sont les questions de la recherche ? Quels sont les objectifs de l’analyse ? Quel est le résultat attendu ? Comment s’est déroulée l’enquête, et quelles informations nous livre-t-elle déjà ? Ces questions sont de toute première importance, car elles vont faire la différence, notamment en ce qui a trait à ce qui sera considéré comme donnée significative ou non. Je n’aurai pas le même regard sur les données selon que je cherche à y repérer des « stratégies » ou des « représentations », ou selon que je suis avant tout attentive aux données psychologiques ou aux données sociales, ou encore dépendante de la tournure qu’a prise l’enquête. Si ces éléments sont connus, alors les choix et la définition des thèmes pourront être explicités et justifiés.

Le schéma de la page suivante présente un exemple de modèle d’analyse thématique.

Figure 6 : exemple de modèle d’analyse thématique



Conclusion

Pour mener à bien notre recherche, il était très difficile pour nous d’avoir un modèle théorique adapté à notre problématique, notre objet de recherche n’ayant jamais été traité de manière spécifique. Nous nous sommes inspirés du modèle théorique d’Howard Becker sur la manière dont on devient fumeur de marijuana, que nous avons adapté à notre cas. Nous avons en outre mené des entretiens relatifs aux trajectoires de vie de nos enquêtées qui nous ont permis d’observer les processus qui conduisent les jeunes filles à ce rôle. Nous allons donc voir dans le chapitre suivant la phase d’entrée à ce rôle.

CHAPITRE 3 : PHASE DE DECLENCHEMENT AU ROLE DE « SOUTIEN ECONOMIQUE » DE LA FAMILLE

Dans ce chapitre, nous allons essayer d’identifier tous les éléments qui ont favorisé le déclenchement au rôle « de soutien économique » de la famille. Nous en recherchons les causes. Ainsi, dans le cadre de notre recherche, nous avons pu distinguer quatre éléments : la crise économique et la dégradation des conditions de vie familiale ; la solidarité intergénérationnelle comme facteur marginalisant les pauvres ; le système discriminant et limité de la protection sociale et les faiblesses du système de protection familiale.

3.1. Crise économique et dégradations des conditions de vie des populations au Cameroun

3.1.1. Crise économique

3.1.1.1. Choc brutal dans un pays apparemment serein

Au début des années 1980, alors que la plupart des pays voisins entrent en phase d’ajustement, le Cameroun connaît une prospérité forte et rapide qui s’interrompt brutalement au milieu de la décennie.

Pour comprendre ce subit changement, les chercheurs (Jean-Joel Aerts ; (Denis Cogneau ; Javier Herrera ; Guy de Monchy et François Roubaud, 2000), proposent de retracer l’histoire économique du pays dans la durée. Ainsi, ils distinguent trois sous-périodes :

- de 1965 à 1977, la croissance atteint un rythme moyen annuel d’environ 4%, permettant une lente amélioration du PIB par tête ;

- de 1977 à 1981, la croissance s’accélère (+ 13% en moyenne), à la suite de la découverte du pétrole et de la mise en exploitation ;

- de 1982 à 1985, la croissance se maintient à un rythme soutenu (autour de 8%).

Ils expliquent que tout au long de la phase de décollage (1977-1985), le PIB réel par tête augmente rapidement, plaçant le Cameroun dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire selon la classification de la Banque mondiale. Ce rythme élevé de la croissance se traduit par une amélioration sensible des niveaux de vie. Mais, la crise économique ne tardera pas à tout bouleverser.

L’origine de cette crise est double :

Sur le plan interne, on observe un retard de la part de l’Etat dans l’ajustement de ses dépenses, il continue à investir au début de la crise, il recrute de manière massive dans la fonction publique (Jean-Pascal Daloz ; Patrick Quantin, 1997). Cette crise économique au Cameroun se manifeste par une crise fiscale, et par l’accroissement de l’endettement interne dû notamment à l’accumulation des impayés des entreprises à participation étatique. Le ralentissement de la croissance provoque un blocage des salaires dès 1985. Mais ce n’est qu’en 1987 que les vrais problèmes commencent ; nous assistons à la chute du cours mondial des principaux produits d’exportation (pétrole, café, cacao, coton) et à une détérioration des termes de l’échange. Pour éradiquer cette crise, le gouvernement camerounais applique, de sa propre initiative et sans soutien extérieur, une politique d’ajustement en 1988 en tentant de réduire son déficit fiscal et son déficit externe par la compression de la demande publique et la baisse de 60% des investissements publics (695 milliards de francs CFA en 1986/87 ; 283 milliards en 1987/88). La chute du PIB entraîne une baisse cumulée de la consommation moyenne par habitant de plus de 40% en 8 ans (Aerts J.J., Cogneau D., Herra J., De Monchy G., F. Roubaud, 1994). Pourtant la situation ne cesse de se dégrader malgré ces mesures.

Du côté du secteur privé moderne, l’Etat a toujours protégé des entreprises privées à travers les codes d’investissement, mais suite à la libéralisation économique dans les années 1990, leur production a baissé de 14% entre 1985 et 1993. Dans le même temps, ce secteur perd 10% de la main d’œuvre qu’il emploie, tout en diminuant les salaires (DSCN, 1997). Nous assistons à la fermeture et à la restructuration des entreprises privées et des services bancaires favorisant le chômage. Les sociétés parapubliques perdant les subventions de l’Etat sont en crise et doivent procéder à des compressions de leur personnel.

C’est seulement à partir de 1988/1989 que le gouvernement camerounais met en œuvre un « plan de stabilisation des finances publiques et de relance économique » et un programme d’ajustement structurel qui va accentuer les effets sociaux de la crise.

L’une des premières mesures concerne la double baisse des salaires des fonctionnaires en 1993 : la première a eu lieu en janvier (réduction de 8 à 20%) et la seconde en décembre (de moins 40 à moins 50%). Il convient d’ajouter à ces baisses deux mois d’arriérés de salaires en 1993. A titre illustratif, un cadre supérieur de l’administration qui percevait environ 400 000 francs CFA par mois en décembre 1992 (tous éléments de rémunérations inclus) ne touchait plus que 150 000 francs CFA un an plus tard, soit une perte nominale de 65%. Malgré ces mesures draconiennes, l’ajustement budgétaire n’est pas terminé. D’ores et déjà, le licenciement de 20 000 fonctionnaires sur un total d’environ 190 000 a été adopté. Au regard des difficultés auxquelles l’économie reste confrontée, le Gouvernement camerounais à l’instar des pays de la zone « franc CFA » recourt à la dévaluation de 50% du franc CFA. La stratégie d’ajustement structurel a finalement été abandonnée au profit d’une politique d’ajustement monétaire.

Ces mesures ont été adoptées sans alternatives sociales conséquentes et efficaces pour contrecarrer leurs effets pervers et ont profondément entamé le pouvoir d’achat des ménages, dont les effets sont durement ressentis dans les milieux urbains.

3.1.1.2. Période de légère reprise sans améliorations des conditions de vie des populations

Les programmes d’ajustement structurel ont amélioré de façon notable la croissance de produit intérieur brut (PIB) et renforcé les équilibres macro-économiques ces dernières années. Le PIB passe de 7,3% à 12%. L’Etat se permet alors un réaménagement des salaires dans la fonction publique (Minefi/DSC, 2000) ce qui contribue à soutenir la consommation.

Après l’exécution satisfaisante, entre 1996 et 1997, d’un programme économique et financier, les autorités camerounaises ont pu conclure un autre programme triennal, appuyé par une facilité d’ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI, couvrant la période 1997/1998-1999/2000. Ce programme économique s’est exécuté avec succès. Cependant, la stagnation de la contribution de la consommation privée en 1998/1999 indique que la stagnation de la croissance retrouvée ne contribue pas suffisamment au relèvement du niveau de vie des populations. Ainsi, le taux de croissance de l’économie reste insuffisant pour soutenir, à long terme, une réduction des revenus, et assurer une amélioration durable du niveau de vie. Le pays s’engage alors sur la voie des programmes économiques dits de

deuxième génération axés sur le renforcement des acquis, la poursuite de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les autorités camerounaises concluent, en décembre 2000, un second programme couvrant la période octobre 2000 – septembre 2003. Dans le cadre de ce nouveau programme triennal, les autorités camerounaises finalisent le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont une version intérimaire est adoptée en août 2000. Le DSRP finalisé devra permettre aux autorités de négocier le point d’achèvement de l’initiative PPTE (Pays Pauvres très Endettés) renforcée, afin de bénéficier d’une remise de dette qui lui permettra de dégager des ressources financières substantielles destinées à l’amélioration des services sociaux. Malheureusement, les bénéfices de la croissance économique sont inégalement répartis ; situation liée à la corruption, au népotisme, au clientélisme, et au tribalisme.

3.1.2. Pauvreté et dégradations des conditions de vie des populations

3.1.2.1. Pauvreté dans les familles

Au Cameroun, les données des enquêtes réalisées en 2007 (ECAM 3), à l’instar de l’ECAM 2 (2001), ont permis de connaître l’état de pauvreté et les conditions de vie des ménages

A cet effet, a été considérée comme pauvre lors de l’ECAM 3 toute personne qui vit dans un ménage pauvre. Un ménage est pauvre si en moyenne un équivalent adulte de ce ménage vit avec moins de 738 FCFA par jour ou 22 454 FCFA par mois (seuil évalué aux prix de Yaoundé). Ainsi en 2007, sur une population estimée à près de 17,9 millions d’habitants, 7,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. C’est-à-dire qu’en 2007, un travailleur gagnant juste le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) de 28 444 FCFA par mois, qui vit seul et qui ne bénéficie d’aucun revenu additionnel en nature parvient à peine à satisfaire ses besoins essentiels. Dès lors qu’il doit supporter une personne supplémentaire dans son ménage, il bascule dans la pauvreté.

Le taux de pauvreté est de 12,2% en milieu urbain contre 55,0% en milieu rural. Selon l’enquête camerounaise de 1996 (ECAM 1), l’écart entre les riches et les pauvres est particulièrement creusé dans les villes où les riches dépensent près de 12 fois plus que les pauvres. Cet écart se réduit à 6 fois en zones rurales.

La crise économique a donc eu des impacts néfastes sur les familles urbaines au Cameroun, nous allons nous intéresser à ses effets sur les conditions de vie des familles à Yaoundé.

3.1.2.2. Dégradation des conditions de vie dans les familles

Le faible niveau du taux de croissance moyen annuel du PIB au cours de la période d'intérêt n'a pas permis d'influer de manière positive sur l'évolution des conditions de vie des ménages. Ainsi, la pauvreté monétaire qui a reculé de 13 points entre 1996 et 2001 reste stable sur la période 2001-2007. La pauvreté se manifeste à travers l'accès difficile à la nutrition, aux soins de santé, à l'éducation et à un cadre d'habitat agréable.

1) L'accès difficile à la nutrition

Selon le rapport de commission de la coopération et du développement en 2009, la hausse des prix des aliments de base et des denrées de première nécessité a accru le risque de famine et a exposé les populations pauvres à la malnutrition, ce qui a occasionné en 2008 des « émeutes de la faim », qui se sont multipliées et qui ont pris de plus en plus de violence. Selon une étude menée par Ferdinand Ngueyap, en 2006, sur les effets de la crise économique sur les unités domestiques à Yaoundé, il a constaté que les « déflatés » (les compressés de la fonction publique) subissent alors des pressions de la part de leurs créanciers quand ils n'arrivent pas à rembourser : enlèvement de tout équipement électronique, utilisation clandestine de la force de l'ordre publique pour obliger les débiteurs récalcitrants à payer ou pour harceler, des gardes à vue abusives dans les commissariats, menaces, etc. Ce qui affectera au premier chef la consommation alimentaire, avec la réduction de l'abondance, de la qualité voire de la fréquence des repas. Ainsi, à Yaoundé, face à la rareté de l'argent, les individus ont développé des stratégies alimentaires pour assurer leur quotidien. Comme l'indique cette enquêtée : *« il était très difficile pour nous de prendre trois repas par jour comme dans le passé, nous avons donc décidé de prendre au petit-déjeuner les restes du repas de la veille, ou encore à prendre un repas par jour seulement au dîner fait de la bouillie de maïs, des beignets, du haricot et encore appelé le « jazz » (Marceline).*

2) L'accès difficile aux soins de santé

Antoine Kamdoun (1994) affirme que l'instauration systématique de « tickets d'entrée » et des soins payants contribue à baisser le taux de fréquentation des formations sanitaires par les populations démunies. Certaines personnes soutiennent que quand bien même elles réussissent à payer le billet de cession, il reste alors à motiver les professionnels de santé pour avoir accès aux bons soins de santé. Ainsi, selon Paula « *tu ne peux pas te faire soigner ici sans “mouiller la barbe”¹⁰ du soignant, donc quand nous venons ici à l'hôpital, nous mettons quelques billets dans le carnet avant de nous présenter.* » L'Enquête Démographique et de Santé de 1991 révèle que durant les cinq années ayant précédé l'enquête, 60,3% de décès d'enfants de moins de 5 ans se sont produits à la maison et seulement 32,7% dans les établissements sanitaires. Par ailleurs, 37,5% sont morts sans avoir été conduits en consultation dans un établissement sanitaire alors que 4,4% d'enfants décédés ont été consultés par des guérisseurs traditionnels (Ties Boerma, 1992, pages 151-152, cité par Antoine Kamdoun, 1994). Aussi, la baisse d'efficacité des services de santé, relevée plus haut, serait due également au fait que le malade, faute de moyens, arrive dans une formation sanitaire dans un état trop grave pour que les soins puissent éviter son décès.

Antoine Kamdoun (1994) explique qu'outre les facteurs qui empêchent l'accessibilité des populations à bénéficier des prestations offertes par les services de santé, la baisse du pouvoir d'achat des populations, du fait des baisses de salaire des agents de l'Etat et de la dévaluation du franc CFA. Cette dévaluation a eu pour conséquence, entre autres, la hausse des prix de médicaments essentiels de 50 à 65% et de plus de 65% pour les autres, ce qui a fortement détourné les populations déjà amoindries par la baisse des revenus des pharmacies classiques vers les vendeurs à la « sauvette » de médicaments de qualité douteuse.

3) L'accès difficile à l'éducation

Le Président Paul Biya¹¹, dans son discours du 10 février 2000 à l'adresse de la jeunesse camerounaise, institue la gratuité de l'enseignement fondamental au Cameroun. On peut penser que les pouvoirs publics, en renonçant à la perception des frais exigibles, voudraient venir en aide aux parents démunis dans la scolarisation de leurs enfants. Or,

¹⁰ « Mouiller la barbe » : expression camerounaise signifiant d'offrir à boire à quelqu'un. Généralement une bière. Cela se traduit par une gratification financière.

¹¹ Edition du 10 février 2000, journal Cameroon Tribune, CT7038_3327-1002 -2000 Avs.

d’après une étude réalisée et présentée en 2007 par Claude Abé¹², les frais d’éducation coûtent encore plus cher aux parents dans la mesure où, à côté des frais d’APE (Association des Parents d’Elèves), sont régulièrement prélevés d’autres frais informels tels que ceux liés aux photocopies des examens versés directement aux enseignants et variant de 100 à 350 francs CFA par séquence d’examen, selon que l’élève est à la CP (cours préparatoire) ou au CM II (cours moyen deuxième année) (soit un montant annuel variant de 600 à 2 100 francs CFA par élève), et des frais prélevés par enfant pour les carnets de correspondance (variant de 200 francs à 500 francs CFA). Ces coûts sont très élevés et constituent un handicap additionnel pour les pauvres, qui sont déjà handicapés par leur environnement familial.

On peut ainsi noter que la gratuité de l’enseignement fondamental au Cameroun ne prend pas en compte les fournitures scolaires comme c’est le cas ailleurs. En effet, dans les pays de grande tradition de gratuité de l’enseignement fondamental, le principe va jusqu’aux ouvrages et autres fournitures scolaires. Par exemple, en France, note Toulemonde (2002), la gratuité ne signifie plus simplement dispenser gratuitement des enseignements, mais aussi et surtout de fournir aux élèves certains instruments de travail tels que les manuels scolaires, cahiers et autres fournitures scolaires et matériels pédagogiques.

Selon les propos recueillis par une de nos enquêtées : *« la période de rentrée scolaire était un cauchemar pour mes parents. Certains enfants démarraient en septembre et les autres attendaient janvier c’est-à-dire le deuxième trimestre pour aller à l’école »* (Micheline).

4) L’accès difficile à un cadre d’habitat agréable

Selon ECAM II (enquête camerounaise auprès des ménages) sur la pauvreté, habitat et cadre de vie au Cameroun en 2001, 24% de ménages louent le logement qu’ils occupent. Ce taux agrégé ne rend pas compte de la réalité du phénomène de location qui est quasi exclusivement urbain. Dans ce milieu, plus de 52% des ménages sont locataires contre environ 9% dans le milieu rural. La location apparaît encore plus comme un phénomène des grands centres urbains. A Yaoundé, plus de 5 ménages sur 8 sont locataires des logements qu’ils occupent. Il est à savoir que c’est une ville qui abrite de nombreuses institutions politiques, administratives, universitaires et économiques. Beaucoup de Camerounais quittent

¹² Sociologue, pour le compte du Cameroon Education For All Networks (CEFAN),

leur région d’origine pour s’y implanter pour diverses raisons : affectation professionnelle, recherche d’emploi, études supérieures, etc. En outre, dans cette localité, le coût de l’accès à la propriété foncière est des plus élevés et l’Etat y a également construit des logements sociaux (Camps Sic) qu’il loue à certaines catégories d’individus, surtout les fonctionnaires.

A Yaoundé, le loyer est d’environ 20 500 francs CFA en moyenne mensuelle, ce qui représente le tiers du revenu moyen des ménages. En ce qui concerne le niveau de vie, en général, les pauvres payent en moyenne un loyer trois fois moins élevé que les non-pauvres ; ainsi, les ménages dirigés par les femmes payent un loyer nettement inférieur à celui payé par les ménages dirigés par les hommes, mais comme la plupart des femmes-chefs de ménage croupissent dans la misère, il devient toujours très difficile d’assurer les frais de location de logement et un habitat sain. A Yaoundé, pour des logements disposant d’un minimum d’installations, notamment un robinet d’eau individuel, un compteur d’électricité et un WC avec chasse eau, le montant du loyer moyen mensuel est de 65 000 F CFA. Cela est énorme comparativement à l’indemnité de logement payée par la fonction publique, dont la moyenne est d’environ 15 000 FCFA pour les cadres et 5000 F CFA pour les autres travailleurs.

Si les centres urbains sont constitués de nombreux immeubles qui les rendent semblables aux villes européennes, le développement des bidonvilles est la caractéristique de la ville de Yaoundé. Ces bidonvilles sont constitués par des habitations disparates, construites de façon anarchique, en bois, en tôles, en brique de boue ou avec d’autres matériaux disponibles. Elles sont uniquement dotées de chemin de terre et en guise d’égouts, ce sont des fossés à ciel ouvert supposés drainer les eaux de pluie et les eaux ménagères. Les services municipaux de base y sont peu présents, aussi n’observe-t-on pas d’eau courante, ou de ramassage d’ordure ou d’installation électrique viable. Devant l’impossibilité de bénéficier d’un logement social ou d’acquérir un lopin de terre, des Camerounais sont nombreux à vivre dans des quartiers insalubres et s’enferment ainsi dans la pauvreté.

Comme nous avons pu le relever, la crise économique a eu des effets dévastateurs sur les conditions de vie des populations au Cameroun provoquant leur marginalisation au regard de l’accès à l’éducation, à la santé, à la nutrition ou à un habitat agréable et sain. Face à ce constat, la question est de savoir comment l’Etat réagit-il dans la protection sociale des individus.

3.2. La protection sociale au Cameroun : un système discriminant et limité

3.2.1. Organisation de la protection sociale au Cameroun

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux c’est-à-dire des situations susceptibles de compromettre la sécurité économique d’un individu ou de sa famille en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses (Alex Okolouma, 2008).

Au Cameroun, le mode de protection sociale relève du legs colonial. Celui-ci a évolué après avoir vu le jour en 1945 à travers les ordonnancements du pays colonisateur la France.

Le système camerounais actuel de protection sociale est assis d’une part sur le système de la prévoyance sociale géré par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, au profit des travailleurs du secteur privé et des personnels de l’Etat relevant du Code du travail, et d’autre part sur le régime de pension retraite des fonctionnaires et assimilés géré par l’Etat (C.N.P.S, 2003). S’inspirant de la déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 et de la convention n°102 de l’Organisation Internationale du Travail qui fait de la sécurité sociale un droit universel, le Cameroun a mis en place, par une ordonnance du 22 mai 1973, une organisation de son système de protection sociale et familiale.

Cette organisation est chargée d’assurer le paiement des prestations prévues par les principes de la sécurité sociale qui sont :

- les prestations familiales : allocations familiales, prise en charge du congé de maternité, frais médicaux liés à la grossesse, allocations prénatales, indemnité journalière ;
- les prestations de vieillesse (vieillesse normale et vieillesse anticipée), d’invalidité et décès : pension ou allocation de survivant, frais funéraires, majoration pour tierce personne ;
- les prestations d’accident de travail et de maladies professionnelles : prise en charge des frais médicaux, des frais de prothèse et des frais funéraires, rente vouée aux survivants et d’incapacité partielle, annuité de rente, rachats d’annuités, allocation d’incapacité, majoration pour tierce personne, indemnité journalière.

Mais, son système de protection sociale et familiale est inadapté à son environnement économique et social.

3.2.2. Faiblesses de la protection sociale

Le système camerounais de protection sociale présente cinq faiblesses :

- La première faiblesse réside sur le fait que ce système s’est constitué sur une logique d’assurance, dans lequel les droits sociaux individuels sont obligatoirement liés à l’exercice d’une activité professionnelle. Cette démarche favorise les discriminations, et c’est ce qui a permis à Alex Okolouma (2008), dans son travail de mémoire sur la protection sociale au Cameroun, d’observer que des travailleurs indépendants (médecins, avocats, huissiers, ingénieurs, commerçants, entrepreneurs, artisans...) et ceux du secteur informel qui représentent 82,5% du nombre total de travailleurs au Cameroun ne sont pas protégés.

- La deuxième faiblesse est liée au remboursement inexistant ou aléatoire des frais médicaux.

En France, tout le monde a droit à l’accès aux soins. Il est mis en place un système de sécurité sociale remboursant les frais des soins médicaux des individus à travers une carte de sécurité sociale. Les personnes en situation de précarité qui sont françaises ou étrangères ayant un titre de séjour sont totalement prises en charge à travers la CMU (Couverture Maladie Universelle) et l’AME (Aide Médicale d’Etat) pour des personnes en situation irrégulière. Or, au Cameroun, ce type de protection est inexistant : les travailleurs du secteur informel, sont exclus de l’accès aux soins de santé et ceux du secteur formel malgré leur inscription à la CNPS (Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale) ne sont pas couverts. Cet état de chose est lié au fait que le système de protection sociale au Cameroun ne renferme pas la branche prestation maladie. Situation qui pousse certaines entreprises immatriculées à assurer soit totalement ou partiellement les soins de santé de leur personnel. Cependant, vu le nombre réduit des entreprises exerçant dans le formel et vu le fait que toutes les sociétés structurées n’accordent pas toujours ces avantages à leurs employés, seule une minorité des travailleurs est couverte. Par ailleurs, il existe aussi des organismes privés d’assurance qui malheureusement sont inaccessibles aux personnes à faibles revenus. Enfin, si on ajoute le fait que certaines sociétés d’assurance ne respectent pas toujours leurs engagements de remboursement, les assurés ne sont pas toujours suffisamment bien protégés.

- La troisième faiblesse est l’absence de l’indemnité de chômage.

En France, l’Etat a mis en place le Pôle Emploi dont les missions sont les suivantes :

- le versement des allocations pour indemniser des demandeurs d’emploi ;
- l’accompagnement de chaque demandeur d’emploi dans sa recherche d’emploi jusqu’au placement.

Or, au Cameroun, le FNE (Fond national de l’Emploi) qui est un peu l’équivalent de pôle emploi en France se limite seulement dans l’accompagnement du chômeur dans la recherche de l’emploi sans procéder à une quelconque indemnisation. Cependant, il existe des situations où certains travailleurs formels en chômage peuvent bénéficier du solde de tout compte si l’entreprise connaît une cessation d’activité ou encore s’ils négocient bien leur départ à partir d’une rupture conventionnelle, ou encore s’ils ont été licenciés de manière abusive. Mais, combien de personnes connaissent suffisamment leurs droits pour prétendre se défendre. Voilà autant de situations qui favorisent une sécheresse financière d’un grand nombre d’individus.

- La quatrième faiblesse c’est la chute des cotisations sociales.

La dégradation du marché du travail a eu des conséquences sur le financement et l’efficacité du système de protection sociale camerounais. Si l’on se réfère aux statistiques du DSRP (2000), le constat est simple : le taux de chômage est passé d’un peu plus de 14,7% en 1987, à 35% en 1996 et en 2001, ce taux est estimé à 30%. Selon les données obtenues au niveau de la CNPS, le ratio est resté stable de l’année 2001 à 2003 ; soit 1/8 ; ce qui signifie que 8 bénéficiaires des pensions et retraites sont à la charge d’un travailleur actif. En outre, la précarisation significative de l’emploi au Cameroun a favorisé la croissance des emplois atypiques qui ne sont pas reconnus par la Caisse nationale de Prévoyance Sociale. L’Etat devrait, pour rendre efficace son système de protection sociale, voir de quelle manière intégrer cette masse salariale des emplois informels dans les cotisations sociales, car la baisse de celles-ci favorise de maigres prestations et l’irrégularité de leurs paiements.

- La cinquième faiblesse est que l’assistance sociale aux plus défavorisés, assurée par le ministère en charge des affaires sociales qui s’occupe des populations cibles telles que : les enfants, les handicapés, les personnes âgées, les indigents et les populations vulnérables, reste très discriminante. En effet, en réalité ce sont des personnes nanties grâce à leur pouvoir d’argent et leurs relations qui en sont les principales bénéficiaires. Ainsi, on serait en droit de

conclure que l’assistance sociale destinée aux personnes en situation de précarité économique et sociale sert plutôt aux populations qui sont à l’abri des besoins.

Face à ces faiblesses de la protection sociale et à son accès discriminant, les individus auront tendance à rechercher la sécurité auprès des membres de leur famille. A quoi peut correspondre la contribution des membres de la famille dans un contexte de pauvreté ? C’est ce que nous verrons dans le prochain paragraphe.

3.3. La solidarité intergénérationnelle, facteur favorisant la marginalisation des pauvres ?

3.3.1. La solidarité familiale, un maintien de cohésion sociale en Afrique

En France, dans les années 80-90, face aux répercussions négatives de la crise sur l’Etat-Providence, les pouvoirs publics manifestent soudain un intérêt nouveau pour cette production de services gratuits, l’Etat social révisé sa position et convoque désormais la famille à contribuer pour le soulager des problèmes tels que : l’accroissement du chômage, le vieillissement de la population, la croissance des dépenses de santé, la montée des exclusions. On assiste donc à la famille providence, en lieu et place de l’Etat Providence (Michel Messu, 2002). C’est dans ce contexte que l’hypothèse de nucléarisation familiale établie par Talcott Parsons est définitivement infirmée, et les chercheurs des sciences sociales font de la solidarité familiale un objet de recherche à part entière.

En Afrique subsaharienne, l’absence de protection sociale a fait de l’entraide familiale, ou de la solidarité, une des composantes essentielles du maintien de la cohésion des sociétés. Elle peut prendre des formes multiples et diverses, parmi lesquelles on peut citer les transferts d’argent, de vivres, de crédits, qui sont des pratiques courantes (Eloundou, 1992). Figurent aussi les transferts de droits parentaux, qui recouvrent l’accueil en ville d’un migrant, le placement d’un enfant chez des parents vivant en ville ou, au contraire, la prise en charge par un ménage rural d’un enfant dont les parents citadins traversent une phase difficile (Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et Guillaume, 1991 ; Guillaume et Vimard, 1995 cités par Parfait Eloundou, 1992). François-Régis Mahieu (1989) définit les transferts communautaires (ou obligations communautaires) sous l’angle de leur forme (temps, produits, travail, monnaie, funérailles, mariages, naissances, placement des enfants).

Contrairement aux sociétés occidentales, la dépendance des individus par rapport à la famille proche ou éloignée est encore plus accentuée. Il n’est pas rare que les membres du lignage les plus aisés partagent leurs ressources avec les membres les plus démunis, soit en versant une contribution périodique ou ponctuelle, soit en offrant de les héberger ou de les employer, surtout pour les jeunes chômeurs et les personnes âgées (Frédérique, Adriamaro, 2013). Mais avec la crise économique qui sévit en Afrique, cette pratique est devenue discriminante.

3.3.2. Crise économique et marginalisation des pauvres ?

Dans ses travaux sur la Côte d’Ivoire, François-Régis Mahieu (1989) observe qu’avec la baisse des revenus, de nombreux ménages peuvent juste assurer les charges de la famille restreinte et sont dans l’incapacité de faire face à leurs obligations d’entraide familiale. Pour cet auteur, l’affaiblissement des solidarités familiales est la conséquence des plans d’ajustement structurel mis en œuvre par le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale ; puis soutenus par les gouvernements. Les réseaux associatifs qui servaient de rempart aux plus démunis n’ont pas été épargnés par l’austérité financière liée à une diminution des apports de leurs adhérents. Situation qui favorise l’exclusion des plus démunis.

Parfait Eloundou (1992) dont l’objectif commun avec François-Régis Mahieu est d’observer l’impact de la crise économique sur les solidarités familiales, a fait une étude sur un village de l’ouest du Cameroun, le village Bafou. Ce dernier est en étroite relation avec les villes par le biais notamment d’importants flux migratoires. Au vu des résultats, l’effort de soutien aux groupes vulnérables a été très inégalement partagé. La tendance à diminuer les échanges est fortement liée au niveau des revenus des ménages. Le statut économique d’un individu et le prestige social qui lui est associé détermineraient sa latitude à réduire l’assistance aux partenaires. Ainsi, les grands cadres et commerçants urbains, ainsi que les ruraux les plus riches, ont, plus que d’autres, accru ou au moins maintenu leurs transferts. Mais avec la dégradation de l’emploi urbain, le renchérissement de la scolarité et la réduction des transferts effectués par les familles pauvres, ces élites subissent une demande de plus en plus importante. Cette augmentation de la demande auprès des plus riches et la réaction de ces derniers à cette pression constituent deux éléments importants des évolutions futures. D’un côté, on peut envisager que les élites urbaines et rurales, succombant les unes après les autres

à cette formidable pression, redistribuent de moins en moins. Le retrait des premiers augmente la pression sur les pourvoyeurs restants. Il s’en suit alors un cercle vicieux auto accéléré dans lequel la pression accrue supportée par les élites restantes les pousse à se retirer progressivement. Ce scénario pessimiste conduit à terme à une rupture du système, d’autant plus rapide que les premiers à se soustraire aux obligations familiales créent un précédent qui favorise ensuite la déviance. Ce scénario n’empêche nullement la survivance des transferts communautaires, mais signifie tout simplement une diminution importante des transferts privés en dehors de la famille nucléaire ou d’un cercle étroit. Dans ce contexte, les familles pauvres sont marginalisées dans la chaîne de solidarité familiale.

Alain Marie (1997 a), s’inscrivant toujours dans la même lignée que les précédents auteurs, a analysé la situation familiale de groupes urbanisés en Afrique de l’Ouest et a montré le passage dans les années 1990, sous l’effet de la crise, d’une « famille élémentaire élargie », qui avait marqué la décennie précédente, à une « famille conjugale restreinte ».

Pour cet auteur, ce type de famille élémentaire élargie encore appelée formule familiale de compromis, qui répond à des déterminants économiques universels poussant à l’« individualisation des stratégies de reproduction et d’accumulation » et à des déterminants culturels fondés sur des valeurs de solidarité communautaire, cède le pas à l’épreuve de la crise. Les solidarités apparaissent en effet remises en question, de manière objective par la baisse des revenus monétaires des ménages concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d’assistance, et de façon subjective par la constatation des dysfonctionnements ponctuels qui conduisent à une remise en question des principes de solidarité de la part des dispensateurs, qui ne peuvent satisfaire à une demande souvent illimitée, ainsi que des bénéficiaires potentiels, qui ne reçoivent pas toute l’aide espérée. On assiste ainsi à une remise en cause des formes élargies et communautaires de solidarités et, à l’inverse, à une consolidation et une réévaluation des solidarités entre proches engagés dans les rapports sociaux fondés sur l’affectivité et l’intimité de relations (entre parents et enfants, frères et sœurs directs, conjoints, amis proches ou compagnons). Cette sélectivité dans des rapports de solidarité contribue à l’exclusion des plus pauvres.

Nous pouvons retenir que la crise économique n’a pas rompu l’édifice de solidarité familiale, mais elle a favorisé les nouvelles formes de solidarité fondées sur la priorité à la famille nucléaire et à des relations d’échange basées sur l’intérêt. Les effets escomptés de ce type de phénomène sont la marginalisation grandissante des plus vulnérables. La crise

économique n'a pas seulement entraîné la nucléarisation des familles nanties, mais aussi celle des familles pauvres. Patrice Vimard (1993, p.106) reprenant les conclusions d'une étude de Philippe Antoine et Philippe Herry (1983) sur Abidjan rappelle que : *"si la famille nucléaire prédomine dans les couches sociales les plus dominées, c'est parce qu'elle représenterait ici davantage une solution imposée par la précarité qu'un choix effectif"* ». C'est dans ce contexte que cette catégorie lésée se retrouve contrainte de ne compter que sur ses propres parents et enfants en cas de coups durs.

3.4. Défaillance du système de protection familiale

Au vu de nos résultats, nous constatons que 27 sur 45 jeunes filles sont issues de ménages dirigés par les femmes dont 15 sont des femmes chefs de ménage de jure et 12 sont chefs de ménage féminin de fait. Les résultats de notre étude viennent confirmer l'hypothèse selon laquelle les ménages dont les femmes sont chef sont un terrain favorable à l'exposition des jeunes filles au rôle de « soutien économique » des familles. Nous tenterons donc de la vérifier à travers les paragraphes suivants : l'absence d'un parent, la précarité économique des parents et le désengagement parental. Pour connaître ma population d'enquête, nous présentons ci-joint un tableau présentant leur prénom, leur âge, leur situation résidentielle, niveau d'instruction, leur activité économique, l'événement de déclenchement et le sexe du parent chef de ménage

Tableau 1 : Profil des jeunes filles « soutiens économiques » de famille dans la phase de déclenchement

Prénoms	Age	Situation résidentielle	Instruction	Activité	Evénement déclencheur	Sexe du chef de ménage
Eliane	17	Hébergée	4^{ème}	Elève	Baisse des revenus du père	Le père
Eloko	15	Hébergée	4^{ème}	Elève-vendeuse	Chômage du père	Le père
Paula	16	Hébergée	5^{ème}	Elève-vendeuse	Chômage du père	Le père
Honorina	17	Hébergée	Seconde	Elève	Baisse des revenus du père	Le père
Titine	24	Hébergée	Première	Elève	Baisse des revenus du père	Le père
Astrid	23	Hébergée	2^{ème} année universitaire	Etudiante	Baisse des revenus du père	Le père
Judith	21	Hébergée	4^{ème}	Coiffeuse	Chômage du père	Le père
Touré	20	Hébergée	Première	Elève	Baisse des revenus du père	Le père
Alice	17	Hébergée	Seconde	Elève	Baisse des revenus du père	Le père
Isabelle	27	Hébergée	Bac+5	Cadre public	Baisse des revenus du père	Le père

Megne	18	Hébergée	5^{ème}	Elève- vendeuse	Baisse des revenus de la mère	La mère
Lolo	19	Hébergée	1^{ère} année universitaire	Etudiante	Baisse des revenus de la mère	La mère
Léonie	15	Hébergée	4^{ème}	Elève	Décès du père	La mère
Nathalie	23	Chef de ménage	3^{ème} année universitaire	Etudiante	Baisse des revenus de la mère	La mère
Michèle	20	Hébergée	Première	Elève	Baisse des revenus de la sœur aînée	La sœur aînée
Marlyse	18	Chef de ménage	Seconde	Elève	Désengagement du frère aîné	La sœur aînée
Adèle	25	Hébergée	1^{ère} année	Etudiante	Baisse des revenus de la sœur aînée	La sœur aînée
Chantou	15	Hébergée	4^{ème}	Elève	Chômage du beau-frère	Le beau- frère
Larissa	18	Hébergée	Première	Elève	Décès du père	La mère
Ebeny	15	Hébergée	CM2	Elève	Départ du père	La mère
Emilienne	22	En couple	Première	Femme au foyer	Décès du beau- père	La mère
Marthe	19	Hébergée	Seconde	Elève	Maladie de la mère	Le père

Micheline	24	Chef de ménage	Terminale	Aide-soignante	Maladie du père	Le père
Rachelle	21	Hébergée	Première	Elève	Décès de la mère	Le frère aîné
Berthe	17	Hébergée	4^{ème}	Elève	Polygamie du père	La mère
Mimi	20	Hébergée	Terminale	Elève	Priorité pour les enfants de la sœur	La mère
Honorine	16	Hébergée	3^{ème}	Elève	Polygamie du père	La mère
Masaxon	16	Hébergée	4^{ème}	Elève	Polygamie du père	La mère
Charlotte	17	Hébergée	4^{ème}	Elève	Marginalisation des enfants filles	La mère
Eléonore	16	Hébergée	Première	Elève	Polygamie du père	La mère
Henriette	20	Hébergée	Terminale	Elève	Polygamie du père	La mère
Madeleine	25	Hébergée	4^{ème}	Elève	Départ de la mère	Le père
Flavi	16	Hébergée	4^{ème}	Elève	Départ de la mère	Le père
Bernadette	24	En couple	Bac+3	Cadre	Désengagement de la sœur aînée	La sœur aînée

Régine	21	Chef de ménage	Seconde	Agent hôtelier	Désengagement sœur aînée	La sœur aînée
Blanche	18	Hébergée	3^{ème}	Elève-vendeuse	Désengagement de la sœur aînée	La sœur aînée
Florence	20	Hébergée	Première	Elève	Décès du père	La mère
Angèle	22	Chef de ménage	Bac+2	Etudiante	Décès du père	La mère
Marceline	18	En couple	Première	Elève	Décès du père	La mère
Clara	28	Hébergée	3^{ème}	Secrétaire	Décès de la mère	Le père
Angie	20	Hébergée	Première	Elève	Décès du père	La mère
Hermine	22	Chef de ménage	Bac+2	Etudiante	Décès du père	La mère
Xaviera	18	Hébergée	3^{ème}	Coiffeuse	Décès du grand-père	La grand-mère
Mefo	18	Hébergée	4^{ème}	Vendeuse	Départ du père	La mère
Sévérine	18	Hébergée	3^{ème}	Vendeuse	Décès sœur aînée	Le frère aîné

3.4.1. L’absence d’un parent

17 de nos jeunes filles sont victimes de l’absence d’un parent dont 5 ont des parents en rupture conjugale et 12 sont des enfants ayant un parent décédé dont 9 sont des parents décédés de sexe masculin. Ce constat nous permet de noter que 9 veuves et 3 sur 5 femmes en rupture conjugale sont chefs de ménage. Donc, 12 femmes sur 17 sont chef de ménage de jure.

3.4.1.1. Sexe du parent gardien des enfants après la rupture conjugale

Les tenants de la théorie du choix rationnel, dont l’audience est relativement limitée en sociologie, privilégient l’explication du divorce par le coût croissant de l’union pour au moins l’un des partenaires : lorsque les satisfactions tirées du mariage sont plus faibles que les gains espérés de la désunion, c’est-à-dire lorsqu’il n’y a pas d’utilité, les conjoints ont intérêt à rompre leur union. La décision de divorcer constitue, de ce point de vue, le fruit d’un arbitrage (Lemennicier, 1980).

Anne Lambert (2009) explique qu’en France, jusque dans les années 1960, le mariage était en effet considéré comme le mode normal de l’union conjugale et le divorce apparaissait tantôt comme une tare individuelle, tantôt comme un problème social. La sociologie qui a été associée, dès ses débuts, aux débats sur la crise du mariage et de la famille, a ainsi longtemps souffert de la dévalorisation attachée à l’idée même du divorce (Andrée Michel, 1972). Ce n’est qu’avec l’augmentation brusque et massive du divorce au milieu des années 1960, et sous l’impulsion du ministère de la Justice, que le divorce a véritablement fait l’objet d’un traitement sociologique. Selon Dortier (2002, cité par Frédérique Andriamaro, 2013), l’augmentation de ces divorces est la conséquence de l’accumulation d’un certain nombre de facteurs sociaux, économiques et politiques :

- Le travail des femmes a permis de les émanciper financièrement du joug de leurs conjoints ; elles peuvent désormais subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants ;
- Les différentes allocations familiales pour les femmes seules et le versement de la pension alimentaire par le conjoint permettent à la femme de se libérer de certaines contraintes financières ;
- La contestation du pouvoir patriarcal gagne les divers domaines de la société ;
- La désacralisation du mariage rend les liens familiaux et conjugaux désormais vulnérables ;
- L’ascension de l’individualisme pousse les individus à faire un choix entre une vie familiale et leurs projets personnels.

Au Cameroun, les proportions de femmes en rupture d’union augmentent avec l’âge (avec 9%) à 45-49 ans (EDS-MICS, 2011). Ainsi, selon le Tribunal de grande Instance (TGI) de Yaoundé, de septembre 2010 à juillet 2012, soit à peine en un an et demi, on a enregistré 720 assignations de divorce, soit potentiellement 1440 personnes qui pourraient divorcer après des années, voire pour plusieurs décennies de vie commune, souvent avec des enfants. Sur les 720 assignations enregistrées depuis septembre 2010, 439 proviennent des hommes contre 281 pour les femmes. Même si les hommes détiennent la majorité, il faut reconnaître que le divorce à l’initiative des femmes semble témoigner en faveur d’un changement social. Il est aussi à remarquer que certaines ruptures ne passent pas par les voies judiciaires, ce qui sous-estime un nombre important de séparations.

En Afrique, la cause de rupture la plus fréquemment invoquée est le défaut de participation du mari à la satisfaction des besoins matériels de l’épouse, et plus encore des enfants (Quesnel et Vimard, 1988). Les motifs de nature économique semblent largement dominants dans la détermination des femmes à quitter leur foyer, bien que puissent s’y ajouter les motifs relationnels dont elles font moins facilement état (mésentente dans le groupe des coépouses, inégale répartition des « faveurs » du mari entre elles, voire mauvais traitements, persécutions de la belle-famille...). Nous pouvons relever que la mère de Flavi et la mère de Madeleine n’ont plus voulu souffrir ce qu’elles considéraient comme un sacrifice, elles ont préféré partir pour espérer une vie plus agréable. Mais la situation de ces enquêtées, leurs filles, a été difficile parce que le père de la première s’est remarié et le père de la deuxième a perdu son travail, autant d’éléments qui ont rendu plus ardu l’accès aux ressources. C’est dans ce contexte que ces deux enquêtées, aînées respectivement d’une fratrie de cinq enfants et d’une fratrie de six enfants, ont été obligées de participer aux dépenses du ménage.

On voit donc les limites du divorce dans les processus d’émancipation des femmes, surtout que leur maman respective, partie du foyer conjugal, vit des situations plus dégradantes et précaires que lorsqu’elles étaient mariées ; par conséquent, elles ne peuvent pas leur venir en aide.

Les femmes ne sont pas les seules à demander le divorce. Face à la rareté de l’argent, des hommes ne veulent plus des « consommatrices » c’est-à-dire des « dépendantes financières » ; ils préfèrent les femmes qui travaillent. Ils supposent qu’elles gèrent mieux leur foyer, qu’elles connaissent mieux la valeur de l’argent, qu’elles vont ainsi pouvoir participer aux charges du ménage ou simplement qu’elles vont pouvoir se prendre en charge.

Ainsi, ils n'hésitent pas à quitter femme(s) et enfants pour se mettre en couple avec cette dernière catégorie féminine. Ces mères abandonnées par leur mari, démunies financièrement, ont des statuts de monoparentalité passive comme le souligne Christine Tichit (2005).

C'est la situation que vit la mère d'Ebeny, 22 ans, 4^{ème} d'une fratrie de 8 enfants, chef de ménage, serveuse de restaurant : *« quand ma mère a épousé mon père, elle était encore très jeune (16 ans), elle n'avait jamais travaillé. Donc c'est mon père qui faisait tout pour nous. Chaque jour, mon père insultait ma mère et la traitait de « bonne à rien », qu'il regrettait son mariage, qu'elle était là pour le ruiner au lieu de l'aider, et la comparait aux autres femmes qui étaient dynamiques. Un jour, mon père nous a quittés pour aller vivre avec sa femme de dehors, qui pour lui était une femme « capable ».*

Mais le divorce judiciaire peut avoir des effets bénéfiques ou négatifs pour la femme qui obtient le plus souvent la garde des enfants. A la suite d'un jugement de divorce, l'homme peut être contraint de participer à l'éducation et à l'entretien des enfants, en versant une pension alimentaire et des dommages et intérêts à son ex-épouse, lorsque le divorce est prononcé aux torts et griefs exclusifs de l'homme comme c'est très souvent le cas. Cependant dans les faits, rares sont des femmes qui bénéficient effectivement de la pension alimentaire. En effet, certains hommes refusent l'idée de continuer à dépenser pour une femme qui aura désormais la liberté d'avoir d'autres amants. Ce calcul financier conduit parfois les ex-conjoints à démissionner de leur travail pour ne plus verser de pension alimentaire à leur ex-femme. Comme le relève Mefo, 22 ans, 2^{ème} d'une fratrie de 6 enfants, hébergée, mère de 3 enfants, vendeuse de beignets : *« après le divorce de mes parents, le juge a demandé à notre père de verser une pension mensuelle à notre mère, il a commencé au début et après il n'a plus continué, quand ma mère a vu l'assistante sociale pour le contraindre à payer la pension, on a constaté que mon père avait arrêté de travailler. »* Face au refus de leur ex-mari de payer la pension alimentaire, beaucoup de femmes n'ont pas le courage de porter plainte contre lui, de peur des représailles du mari et de la belle-famille qui pourront marginaliser leurs enfants ou leur jeter « un mauvais sort ». Ainsi, les femmes sont prêtes à renoncer à la pension alimentaire, même si elles peuvent en avoir besoin pour entretenir les enfants dont elles ont la charge (Fatou Binetou Dial, 2008, p. 128) : *« ma mère nous a dit qu'elle ne veut pas poursuivre notre papa en justice, parce que cette histoire pourra nous condamner notre avenir auprès de la famille de notre père »* (Ebeny).

La fragilité des unions consensuelles est une situation avantageuse pour l'homme. A cet égard, il redoute toujours de légaliser l'union. Celle-ci pourrait lui être préjudiciable lors d'un divorce judiciaire. Les femmes se trouvent alors dans des situations d'illégalité, particulièrement lorsque leurs enfants ne sont pas reconnus par le géniteur. Dans un tel contexte, il leur est difficile de contraindre le père de leurs enfants à assumer ses charges : *« ma mère n'a pas eu la chance avec les hommes, aucun des pères de ses enfants ne veut prendre ses responsabilités ; ils disent toujours, «est-ce que tu es sûre que c'est mon enfant ? Pourquoi n'as-tu pas arrêté le père de l'autre enfant ? » . Et ma mère a décidé de ne plus revendiquer quelque chose auprès de ces hommes, du coup, elle a des charges importantes »* (Megne, 21 ans, deuxième d'une fratrie de 4 enfants, chef de ménage, mère d'un enfant, vendeuse de fruits et légumes de saison). Les femmes en union informelle sont généralement dans une situation économique plus fragile que les femmes mariées. L'illégalité de leur union les isole et ne leur permet pas de bénéficier du soutien de leur conjoint et de leur famille d'origine en cas de rupture. La vulnérabilité de ces femmes est encore plus accentuée lorsqu'elles sont bamiléké. Car, dans cette société patriarcale, contrairement à la société matriarcale bété, les filles-mères sont très souvent stigmatisées, condamnées et rejetées C'est dans ce contexte que John Biti (1969) cité par Anne-Emmanuèle Calvès et Dominique Meekers (1997, p.9) explique que : *«ne pas se marier dans des circonstances normales signifie que la personne a rejeté la société et que la société la rejette à son tour»*. En principe, la compensation matrimoniale que le mari verse aux parents de son épouse dans les sociétés patrilinéaires permet à la femme mariée de s'adresser à sa famille d'origine en cas de difficulté (Hakansson, 1994 : p. 526, cité par Anne-Emmanuèle Calvès et Dominique Meekers 1997). Dans ce cas, la famille monoparentale accroît un risque de vulnérabilité pour l'enfant.

3.4.1.2. Sexe du parent gardien d'enfant en cas du veuvage

Betty Potash (1986) souligne l'invisibilité des veuves et le manque d'intérêt des sciences sociales pour cet aspect de la condition des femmes en Afrique, alors même qu'elle évalue à 25% le nombre de femmes veuves dans les années quatre-vingt en Afrique noire. Cette occultation est liée à une abondance de littérature sur le divorce alors que le veuvage est tout autant source de vulnérabilité pour le conjoint survivant et les enfants.

Selon l’Erfi (Enquête des Relations Familiales et intergénérationnelles) de 2005, il ressort qu’en France métropolitaine, on estime à 470 000 le nombre de personnes de moins de 55 ans ayant déjà perdu par décès un conjoint, qu’elles aient été mariées ou non avec lui. Delaunay-Berdaï (2005) le qualifie de veuvage précoce touchant davantage les femmes et survenant à l’âge de 41 ans. Ce déséquilibre peut s’expliquer en partie par la surmortalité des hommes. Les décès précoces des hommes sont en effet deux fois plus nombreux que ceux des femmes.

Dans l’ensemble des pays en voie de développement, il y a beaucoup plus de femmes veuves que d’hommes veufs. On trouve au sein de la population âgée un plus grand nombre d’hommes mariés que de veufs. A plus de 65 ans, les veuves sont plus nombreuses que les femmes mariées, et à l’âge de 75 ans et au-dessus le nombre de veuves par rapport aux femmes mariées s’élève à 5 pour 1 dans certains pays (Delbès et Gaymu, 2002).

Au Cameroun, les veuves représentent une frange importante de la population. Selon le troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitat, elles atteignent 8,3% de la population féminine totale, tandis que 1,5% d’hommes sont frappés par le veuvage. Selon la même source, ces taux croissent malheureusement avec l’âge. A titre d’illustration, dans la tranche 50-54 ans, les veuves représentent 21,3% de la population et les veufs sont évalués à 3,1%. Entre 55 et 59 ans, 29,5% de la population sont des veuves contre 3,8% de veufs. De 60 à 64 ans, on dénombre 39,5% de veuves et 5,5% de veufs. Dans la tranche 65-69 ans, on compte 48,2% de veuves contre 7% de veufs.

Selon ECAM 3, dans la population des femmes-chefs de ménage au Cameroun, la proportion des veuves est de 40% (43,6% en 2007 et 40% en 2010). Toutefois, cette proportion diffère selon que l’on se trouve en milieu urbain ou rural. En effet, environ 31% de femmes-chefs de ménage en milieu urbain sont des veuves contre 51% en milieu rural. (INS, ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010).

La situation des femmes veuves au Cameroun est très hétérogène. Une femme veuve jeune avec des enfants à bas âge aura tendance, pour sa propre protection et celle de sa progéniture, à se mettre sur le marché matrimonial, soit avec un membre extérieur au groupe de sa belle-famille, soit avec un membre de la famille de son défunt mari (le lévirat). Pour Marie Paule Thiriat et Thérèse Locoh (1995), le lévirat, ou le remariage prescrit avec un apparenté de l’époux défunt, marque la dépendance radicale de la femme dans son lignage d’alliance. Il a pour but de perpétuer la mémoire du défunt en poursuivant sa lignée. Les

enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari. Il a aussi pour fonction de sécuriser la transmission du patrimoine pour éviter qu’un étranger ne vienne le dilapider. Il a également un rôle de « protection » de la veuve, qui doit être « assignée » à un autre homme du groupe pour être éventuellement prise en charge, ce qui ressemble à une forme de couverture sociale pour la veuve et ses enfants.

Mais aujourd’hui, avec la crise économique, ce procédé n’est plus d’actualité, car une veuve jeune sans ressources avec des enfants à charge et la propagation du virus du sida, est marginalisée sur le marché matrimonial (Hassoun, 1997). Néanmoins, cette pratique de levirat reste empreinte d’un intérêt qui peut-être économique. Ainsi, de plus en plus, on observe cette tradition surtout lorsque le frère ou le fils successeur du défunt veut s’approprier des biens laissés par ce dernier pour éviter qu’un étranger n’en soit bénéficiaire. C’est le cas de la mère d’Hermine, âgée de 22 ans, 2^{ème} d’une fratrie de 5 enfants, chef de ménage, étudiante en deuxième année BTS : *« lorsque mon père est mort nous étions encore des enfants, et mon père était le plus riche de sa famille. Pour notre soi-disant sécurité, on a obligé ma mère à épouser le petit frère de mon père qui était déjà polygame de plusieurs femmes avec de nombreux enfants. Il a dilapidé tout ce que mon père a laissé au profit de ses femmes et de ses enfants en nous laissant dans la misère. Nous avons vécu comme si mon père n’avait rien laissé, nous avons trop souffert »*

Dans la coutume bamiléké, le successeur d’un père décédé n’est pas nécessairement l’aîné ; tous les fils du défunt sont des prétendants. Ainsi, l’ élu n’hérite pas seulement des biens de son géniteur, mais il le remplace dans ses droits, on l’appelle « père ». Il devient légitime et unique possesseur des crânes¹³ du fondateur du lignage et des héritiers successifs, de la terre et des constructions, des filles à naître des veuves du défunt, du droit à percevoir les dots des filles du défunt (Hurault, 1962). Dans ce contexte de flou et de hasard, la femme dont le fils est désigné successeur du mari est à l’abri du besoin. Elle acquiert une position supérieure à celle des coépouses (Yana, 1996). Les mamans dont le fils n’est pas successeur, mais qui ont au moins un enfant de sexe masculin et qui n’ont pas pu se remarier avec le frère ou le fils du défunt, peuvent avoir accès aux ressources à travers leurs fils. Le droit de

¹³ Le culte des ancêtres est très vivace chez les Bamilékés. Ces derniers croient que l’esprit d’un défunt se trouve dans son crâne. Le crâne du défunt est donc déterré puis sera gardé à côté des crânes de tous les ancêtres de la famille, dans une petite maison destinée à cela. Ces crânes sont consultés régulièrement par le successeur de la lignée, notamment lorsqu’une question difficile concernant la famille se pose.

propriété terrienne étant réservé exclusivement aux hommes, chaque garçon reçoit de son père une portion de terre (Kamdem Kamgno, 2005).

En revanche, celles qui ont eu une progéniture essentiellement féminine doivent quitter la concession familiale et croupir dans la misère si elles n'ont pas le soutien de leur famille d'origine. L'exemple de Larissa est édifiant. Elle est la 3^{ème} enfant d'une fratrie de 8 enfants toutes de sexe féminin, hébergée, élève en classe de première: *« après la mort de mon père, ma mère était déjà handicapée de ne pas avoir de fils, et de surcroît veuve de son précédent mariage, était très vieille pour épouser le fils de sa coépouse devenu successeur, il a juste « traversé ses pieds » pour l'honorer, et ensuite, il lui a demandé de quitter sa chambre parce qu'il voulait y installer sa nouvelle femme, ma mère n'y pouvait rien face à la tradition, et il nous a demandé de quitter la concession familiale pour ne pas déranger sa nouvelle vie ; nous avons été obligés d'aller louer »*. Comme nous le remarquons, l'urbanisation n'a pas contribué à bannir ces valeurs ancestrales. En ce sens, Wakam (1994), affirme que la famille camerounaise urbaine reste marquée par les valeurs traditionnelles qui semblent résister à la modernisation.

La pratique du lévirat peut aussi être empreinte d'un intérêt de vengeance. Ainsi, elle devient un outil efficace pour le nouveau remplaçant du père, afin d'asservir les veuves de son père, qui dans le passé, ont été très désobéissantes envers sa génitrice, ou encore les punir d'avoir à l'époque reçu beaucoup de privilèges : *« après la mort de mon père, mon grand frère, le fils de la première femme a épousé ma mère ; mais ma mère a subi de graves violences conjugales, les coups et blessures, les violences sexuelles, les insultes, la sécheresse financière, nous n'avions rien pour manger, pour aller à l'école, pourtant mon père avait laissé des biens »* (Angie, 20 ans, aînée d'une fratrie de 4 enfants, hébergée, élève en classe de première).

Nous pouvons relever que, dans la société bamiléké, le successeur a un pouvoir important sur les membres de son patrilignage. Ses décisions sont certes parfois arbitraires, mais ne rencontrent aucune contestation. Car étant le détenteur des « crânes » du fondateur et de ses successeurs, il exerce pour eux la fonction de prêtre des ancêtres (Hurault, 1962, p. 32).

La situation est différente dans la société bété. Dans cette société, l'héritier est connu, c'est souvent le fils aîné. De plus, la première épouse d'un chef de famille dont le fils succède au père deviendra maîtresse de la cour, ce qui lui donne un rôle de direction de l'ensemble du hameau habité par la famille (Houseman, 1988, cité par Yana, 1996). Un proverbe Ewondo

dit ceci : « il n'y a que trois personnes au village (du polygame) : le père, la première épouse et le fils aîné (Ngoa, 1968, p. 211). Ainsi, la femme qui donnera le premier fils à son mari sera à l'abri de la misère. Traditionnellement, l'aîné des héritiers du premier degré appelé à la succession (ntôl mon) est privilégié : c'est le remplaçant (nyian) du défunt. Il prend sa case, ses bijoux de famille, les objets du culte des ancêtres notamment le fusil et certains biens de valeurs tels que bicyclette, machine à coudre ; les autres biens sont partagés entre les autres successeurs du même degré (Alexandre et Binet, 1958). Il faut noter que la terre n'entre pas dans l'héritage ; c'est une propriété collective. C'est ainsi que contrairement à la société bamiléké, les femmes disposent aussi bien des terres que les hommes (Alexandre et Binet, 1958). C'est pour cette raison que l'héritier jouit d'une faculté de délaissement des veuves ; les mamans veuves bété ne sont pas exclues totalement des biens de leur mari même si leur fils n'est pas le successeur. Cette position ne leur épargne pas toujours des problèmes. Selon les chiffres du (MINPROFF) Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille en 2013, on observe les cas de violations des droits de 50 000 veuves environ que compte le Cameroun. Pourtant, en dehors de l'instauration de la Journée internationale des veuves, le gouvernement camerounais a entrepris des actions en leur faveur. Le gouvernement a ratifié la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de l'enfant et la charte africaine du droit et du bien-être de l'enfant. Seulement, les textes internationaux, régionaux et nationaux sont généraux et ne contiennent pas de dispositions pertinentes sur les problèmes des veuves et des orphelins. La cellule juridique dudit Ministère souligne en outre que beaucoup de veuves ignorent leurs droits, la plupart d'entre elles étant illettrées.

Selon ECAM 3, la perte du conjoint frappe une proportion de la population féminine qui n'est pas assez instruite. En effet, parmi les femmes veuves, seulement 31,9% en 2007 sont alphabétisées, et 35,6% en 2010. Les veuves de niveau supérieur représentent 1,5% en 2010, contre 0,9% en 2007. Le bas niveau d'instruction et les moyens financiers sont un sérieux handicap pour cette catégorie féminine. Ainsi, certaines femmes répugnent à l'idée d'aller en justice à cause des tracasseries administratives et financières : « *le tribunal coûte très cher, et les gens de justice sont des corrompus, une affaire peut prendre deux ans voire cinq ans, ma mère a préféré garder cet argent pour s'occuper de nous* (Emilienne, 22 ans, aînée d'une fratrie de 8 enfants, en couple, mère de 4 enfants, femme au foyer). Selon Thérèse Locoh et al. (1995), le veuvage est un événement particulièrement défavorable à la condition

des femmes en Afrique. Dans de nombreuses sociétés, les cérémonies de veuvage comportent des brimades, parfois des violences physiques à l’encontre de la (ou des) veuve(s), soupçonnée(s) d’être, d’une façon ou d’une autre, « responsable(s) » du décès du mari. Ainsi, certaines femmes, après une cérémonie de veuvage éprouvante, redoutent le pouvoir mystique que leur belle-famille peut exercer à leur encontre en cas de revendication des biens de leur mari : *« mes oncles et tantes du village sont de grands mystiques, ils ont tué notre père et ont promis de tuer tous ceux qui vont se soulever, quand ma mère a commencé à gagner le procès, ils ont tué mon frère aîné, et ma mère a dit qu’elle ne veut pas nous perdre et a préféré tout abandonner et c’est comme ça que nous avons quitté la maison familiale »* (Léonie, 15 ans, hébergée, deuxième d’une fratrie de 5 enfants, élève en classe de 4^{ème}). En outre, il n’est pas rare qu’une veuve qui aurait pratiqué, avec son conjoint, un certain partage des biens, se voie lors du décès dépouillée par sa belle-famille, notamment de ce qu’elle a acquis en commun avec le défunt (maison construite en commun) (Thérèse Locoh et al.1995).

Ainsi, *« à la mort de mon père, mes tantes, mes oncles et ma grand-mère paternelle ont pointé un doigt accusateur sur ma génitrice et l’ont traitée de sorcière et de veuve joyeuse, ils nous ont menacés de mort et nous ont chassés de la concession familiale, ils ont confisqué la maison du village, et les terrains que mon père avait achetés dans les différentes villes où il a travaillé comme fonctionnaire »* (Angèle, 22 ans, aînée d’une fratrie de 6 enfants, chef de ménage, étudiante).

A cela peuvent s’ajouter les problèmes des coépouses. Face au flou et à un défaut d’harmonisation des états civils au Cameroun, il est fréquent qu’un homme marié sous régime monogamique contracte plusieurs autres mariages sur le plan coutumier ou légal ; chose qui devient source de conflit pour les veuves et leurs enfants.

Face à de telles anomalies, la veuve est exposée à la précarité économique : *« ma mère ne savait pas que mon père n’avait pas divorcé de sa première femme, en fait ils étaient juste séparés. Le jour du deuil, les enfants de la première femme sont venus chasser ma mère de la concession familiale pour installer leur maman. Cela a créé beaucoup de problèmes et de bagarres, j’ai même ma dernière petite sœur âgée de 8 ans qui est morte, c’est comme ça que nous sommes parties »* (Marceline, 18 ans, aînée d’une fratrie de 8 enfants, en couple, élève en classe de première). Le problème de la veuve est aussi épineux lorsqu’elle n’est pas du même village que le défunt. Selon plusieurs auteurs (Aerts, Cogneau, Herrera, de Monchy, Roubeaud, 2000 cités par Jérémie Toko, 2013), si Yaoundé apparaît aujourd’hui comme une

ville pluriethnique, le contraste est frappant entre la diversité des populations de toutes origines qui la composent et l’extraordinaire persistance du lien ethnique dans la constitution des ménages. Le taux d’exogamie est négligeable ; c’est-à-dire 2% des conjointes sont d’une ethnie différente de celle du chef de ménage. Rares sont les individus qui dérogent au principe qualifié de « tribalisme matrimonial ». Si la femme même appartenant à l’ethnie de son mari souffre du fait d’être considérée comme une étrangère, l’épouse de tribu différente est encore dans une situation beaucoup plus vulnérable. Elle est considérée comme une exilée au sein de la famille ou du groupe de filiation de son mari : même si en fait elle y est bien accueillie, elle n’y est pas toujours intégrée : elle n’a pas en effet le même ancêtre et ne peut participer au culte familial (Laburthe Tolra P. et Warnier J .P. 1993). Séparée de sa famille paternelle par le mariage, d’une part toujours un peu mise à l’écart par la famille de son mari, d’autre part, elle est un peu isolée. Dans le milieu qui l’entoure immédiatement, elle est réduite à concentrer son intérêt sur ses enfants (qui sont le seul vrai lien avec la famille de son mari). Cette fragilité de son intégration dans sa famille maritale l’affaiblit dès lors qu’elle devient veuve. Sa belle-famille n’hésite pas de lui rappeler sa situation de « femme étrangère ». C’est le cas de la mère de Florence, 20 ans, 4^{ème} d’une fratrie de 8 enfants, hébergée, élève en classe de terminale : *« la famille de mon père a toujours été contre ma mère, on reprochait à mon père d’être allé épouser une femme d’une autre ethnie. C’est pour cette raison que dès que mon père est mort, ma famille paternelle est venue s’approprier de l’héritage, nous sommes toujours en conflit, le tribunal a tout bloqué ».*

Il y a peu d’informations sur le veuvage masculin, des recherches réalisées surtout en Afrique subsaharienne s’accordent sur le fait que le décès de la mère a des conséquences plus dramatiques sur l’avenir scolaire des enfants que le décès du père. A. Case et C. Ardington (2006), cités par Madeleine Wayack (2012), montrent qu’en ce qui concerne le devenir scolaire des enfants en Afrique du Sud, la perte d’une mère a la même conséquence sur la scolarisation des enfants que la perte des deux parents. En ce qui concerne les jeunes filles soutiens de famille, la situation économique des pères veufs est meilleure que celle des mères veuves. Mais leur statut économique ne met toujours pas les enfants à l’abri des soucis économiques, notamment lorsque le père est dans un ménage polygamique. L’une d’elle déclare: *« quand ma mère est morte, il était très difficile pour mes frères et moi d’avoir l’attention de notre père, j’ai bagarré très dur avec les femmes de mon père pour avoir accès aux ressources, je vous avoue que ce n’était pas toujours facile parce que mon père n’était*

pas souvent objectif » (Clara, 28 ans, aînée d’une fratrie de 9 enfants, mère de deux enfants hébergée, secrétaire).

3.4.2. Précarité économique des parents

La crise économique n’est pas restée sans effet sur les familles urbaines. 17 des jeunes filles sont issues des ménages précaires économiquement dont 13 relèvent des ménages dont le chef est un homme et 4 autres sont issues des ménages sous responsabilité d’une femme. Ce constat ne remet pas en cause le fait que des ménages dirigés par les hommes sont en réalité pris en main par les femmes.

Selon nos résultats, cette précarité est liée au chômage, à la baisse des revenus et à la maladie d’un parent.

3.4.2.1. Sexe du chef de ménage en chômage

Il n’existe pas de statistique réellement fiable sur le chômage au Cameroun. Ainsi, l’Institut National de la statistique évalue le taux de chômage (au sens du BIT, Bureau International du Travail) à 4,4% pour 2005 (contre 7,2% pour 2001). Selon une autre étude de l’INS datant de 2001, le taux de chômage en 2001 serait de 8,2% (17,6% en ville) contre 9,5% (20,3% en ville) en 1995. L’écart entre les différentes estimations peut s’expliquer par l’auto emploi des chômeurs dans de petites activités commerciales (phénomènes des sauveteurs), qui peut être considéré comme une activité de survie en période de chômage. L’enquête, établie selon les critères du BIT, relève que Yaoundé, la capitale politique, est la ville qui rassemble le plus grand nombre de chômeurs, avec un taux de 10,0%. Elle est suivie par Douala, avec un taux de chômage de 9,1%.

Au Cameroun, par suite des effets conjugués du programme d’ajustement structurel, nous assistons à la fermeture des entreprises publiques, la restructuration du secteur bancaire et industriel. C’est dans ce contexte que le père de Judith (21 ans, 5^{ème} d’une fratrie de 9 enfants, mère de deux enfants, hébergée, coiffeuse) a été mis au chômage : *« mon père était cadre à la Biao (Banque Internationale pour l’Afrique de l’Ouest), mais lorsque cette banque est devenue « Meridien-Biao », mon père a perdu son emploi »*. La position est d’autant difficile que sa maman est femme au foyer. En outre, malgré le solde de tout compte reçu par

son père, il ne peut pas percevoir des indemnités de chômage comme en France. Car, au Cameroun, comme nous l’avons déjà mentionné, aucune prestation « indemnités chômage » n’est versée par le FNE (Fond National de l’Emploi) qui est équivalent de Pôle Emploi, ni par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Ainsi la minorité des travailleurs couverts comme le père de Judith ne bénéficient d’aucune assurance chômage.

Le père d’Eloko (âgée de 15 ans, 3^{ème} d’une fratrie de 6 enfants, hébergée, élève de 4^{ème}, vendeuse de beignets haricot) a dû arrêter son activité de coiffeur ambulant. Son statut de travailleur informel est un vrai handicap. Face à cela, c’est la mère d’Eloko qui soutient la famille, mais ce soutien certes indispensable reste précaire : *« mon père était un coiffeur ambulant, mais après les prix des produits étaient devenus élevés, et en plus beaucoup de gens préféraient se coiffer chez eux, c’est comme ça que mon père a arrêté son activité, et c’est ma mère qui nous faisait vivre avec son petit commerce de beignets-haricot-bouillie »*. C’est la même situation qu’a vécue le père, peintre de profession de Paula (âgée de 16 ans, aînée d’une fratrie de 8 enfants, hébergée, élève de 5^{ème}) dont la mère est devenue vendeuse des fruits de saison.

Comme nous pouvons le relever les deux parents de mes enquêtées exercent des activités relevant du domaine de l’informel. Par conséquent ils ne peuvent pas bénéficier de la couverture sociale ; le système camerounais de protection sociale étant réservé pour des travailleurs déclarés et aux personnels de l’État. De plus, il est évident qu’ils ne peuvent pas bénéficier d’une quelconque indemnité de chômage. En effet, comme nous l’avons dit, même les travailleurs du secteur formel n’ont pas accès à un tel système.

3.4.2.2. Sexe du chef de ménage et baisse des revenus

En 1993, les fonctionnaires subissent deux baisses de revenus successives : la première a eu lieu en janvier (réduction de 8 à 20%) et la seconde en décembre (de moins 40 à moins 50%). Il convient d’ajouter à ces baisses deux mois d’arriérés de salaires en 1993. A titre illustratif, un cadre supérieur de l’administration qui percevait environ 400 000 francs CFA par mois en décembre 1992 (tous éléments de rémunérations inclus) ne touchait plus que 150 000 francs CFA un an plus tard, soit une perte nominale de 65%. C’est la situation que vit le père fonctionnaire de Honorina (âgée de 17 ans, aînée d’une fratrie de 7 enfants, hébergée, élève en classe de seconde) : *« mon père était un grand cadre de la fonction publique, du jour*

au lendemain, son salaire a été réduit de moitié ». Mais sa mère, femme au foyer, ne pouvait pas contribuer aux ressources de ménage. Les mères fonctionnaires qui ont connu la baisse des salaires souffrent plus que les hommes, car la majorité d’entre elles occupe des emplois de catégories peu élevées dans la fonction publique. Par conséquent, elles sont faiblement rémunérées. En outre, elles sont souvent sans soutien de l’homme. C’est le cas de la mère veuve institutrice de Nathalie (âgée de 23 ans, 3^{ème} d’une fratrie de 6 enfants, chef de ménage, 3^{ème} année universitaire) : *« ma mère est institutrice dans une école publique, après le décès de notre père, elle se débrouillait pour nous nourrir, mais avec la baisse des salaires, son revenu est devenu insignifiant »*.

Les retraités ont aussi souffert de ces mesures restrictives. Leur pension non seulement était réduite, mais est versée de manière intermittente. C’est ce que vit le père d’Astrid (âgée de 26 ans, 4^{ème} d’une fratrie de 7 enfants, hébergée, cadre de banque : *« mon père est un grand fonctionnaire à la retraite, avant il vivait bien de sa pension et finançait correctement toutes les charges familiales, aujourd’hui, les choses ont changé, il perçoit sa pension très maigre tous les trois mois et les maisons qu’il a mis en location ne rapportent plus ; il a des problèmes avec ses locataires qui ne peuvent plus payer à cause de la conjoncture économique »*). Dans cette situation, la mère d’Astrid qui apportait déjà un soutien secondaire à la famille est devenue un soutien principal, mais vu l’étendue des charges, elle ne pouvait pas joindre les deux bouts. On voit bien que la situation est vécue différemment si c’est le père-chef de ménage qui a des difficultés économiques, la maman a de fortes chances de l’aider. Au contraire, ce n’est pas le cas lorsque la mère est chef de ménage. Dans cette dernière hypothèse, la femme doit faire face à une double difficulté liée à sa situation de précarité originelle et à l’absence de soutien du père.

3.4.2.3. Sexe du chef de ménage et maladie

La maladie d’un parent est un frein au bien-être familial. En Afrique, et au Cameroun, la maladie est un grand souci pour les populations. Les travailleurs du secteur informel sont très exposés notamment ceux exerçant des activités qui nécessitent des efforts physiques. Dès lors qu’ils tombent malades, n’étant pas protégés par la sécurité sociale, toutes leurs économies sont utilisées pour leurs soins. Toutefois, la situation n’est guère meilleure pour les salariés du secteur formel, du fait de l’absence de l’assurance maladie dans le système de protection sociale camerounais.

Au Cameroun, sans couverture sociale, les populations sont très vulnérables. Elles sont sujettes aux maladies comme le paludisme, la fièvre typhoïde et le VIH/Sida. Outre ces maux, nous assistons à une recrudescence des maladies cardiovasculaires. Elles sont des maladies souvent considérées comme atteignant surtout les populations des pays développés. Néanmoins, depuis quelques dizaines d'années, leur incidence augmente très rapidement dans les pays en voie de développement, le Cameroun n'échappant pas à la règle. La présence de facteurs de risques dans la population pourrait être l'une des raisons expliquant la présence des pathologies cardiovasculaires dans la liste des 10 premières causes de mortalité. Présentées comme un « tueur silencieux », les maladies cardiovasculaires constituent un problème de santé publique au Cameroun.

Plus de quatre millions de Camerounais, soit quelque 25% de la population totale du pays, souffrent d'hypertension artérielle, selon des statistiques du ministère de la Santé publique de 2011.

Si l'on compare ces chiffres à ceux d'un pays développé, plus enclins par contre à la consommation de tabac. Au Cameroun, les causes des accidents cardio-vasculaires (AVC) sont plutôt liées aux mauvaises habitudes alimentaires, une augmentation de la consommation de sel et de graisses animales et de plus en plus d'inactivité physique en milieu urbain. AVC et aux accidents cardiovasculaires ischémiques. C'est le cas du père de Micheline (âgée de 24 ans, 2^{ème} d'une fratrie de 6 enfants, chef de ménage, aide-soignante) : *« mon père est un agent de l'Etat, il travaille au Ministère de l'Urbanisme, mais depuis quelques années, il a eu un accident cardio-vasculaire qui a paralysé une partie de son corps. Ses soins sont très coûteux et nous ruinent »*. La maman de Micheline est certes aide-soignante, mais elle ne peut qu'apporter le minimum dans le foyer.

Le cancer est aussi un véritable handicap pour l'équilibre de la population. Selon l'agence panafricaine de presse (Panapress)¹⁴, le Docteur Paul Ndom¹⁵, explique que le cancer est devenu un véritable fléau dans les pays en développement. Il se désole du faible soutien que leur accorde la communauté internationale dans ce domaine. Ces pays reçoivent seulement 5% des ressources investies dans la lutte contre le cancer dans le monde, alors qu'aujourd'hui, plus de 50% des cas de cancer sont déclarés au sein de leur population. Il souligne aussi que de nombreux malades manquent de moyens financiers. Ils ont peur du coût

14 Journal africain basé à Dakar du 20 août 2003.

15 Chef du service d'oncologie de l'Hôpital Central de Yaoundé.

des consultations, des examens et des traitements. C’est pourquoi, ils viennent à l’hôpital en dernier ressort, et souvent, trop tard à un stade où les médecins ne peuvent plus grand-chose pour eux.

Il observe que les conséquences de cette attitude sont particulièrement désastreuses dans le cas du cancer. Un malade à la phase de métastase est mis sous chimiothérapie, un traitement dont les coûts varient entre 600 000 francs CFA, 150 000 francs CFA et plus d’un million de francs CFA. Et une fois la tumeur stabilisée, suit la radiothérapie pour laquelle le patient dépense environ 250 000 francs CFA par mois. Il ajoute qu’en général, les malades arrivent à se payer la première cure de chimiothérapie. Faute de moyens, ils repoussent souvent la deuxième et n’ont pas les moyens de payer la troisième. La maman de Marthe (âgée de 19 ans, 2^{ème} d’une fratrie de 5 enfants, hébergée, élève en classe de seconde) qui souffre du cancer du foie a le soutien de son mari, mais face au coût de la chimiothérapie et sa situation de femme d’un polygame, le mari ne peut pas à lui seul prendre la charge de sa maladie, situation qui expose sa jeune fille au rôle de « soutien économique » de la famille.

3.4.3. Le désengagement parental

11 jeunes filles sont victimes du désengagement parental dont 8 sont issues des ménages dirigés par un homme. En effet, dans ce type de ménage, c’est la femme qui est vraiment le chef de ménage. Donc, elles sont chef de ménage de fait. Nous avons recensé plusieurs raisons qui amènent les hommes à fuir leurs responsabilités de chef de ménage : le changement matrimonial, la priorité pour les enfants de la sœur, la marginalisation d’une femme qui a une progéniture essentiellement féminine.

3.4.3.2. Le changement matrimonial

L’entrée en couple d’un homme déjà marié est aussi un frein pour l’aide qu’il peut apporter à sa famille maritale. Cette situation est qualifiée de polygamie.

Au Cameroun, l’ordonnance n°81/062 du 29 juin 1981 sur l’organisation et le fonctionnement de l’état civil prévoit que le système matrimonial est soit la monogamie, soit la polygamie. Mais si à l’occasion d’un mariage célébré devant l’officier d’état civil, celui-ci s’est abstenu d’indiquer l’option retenue des époux dans l’acte de mariage, l’union est

présumée polygamie. Ainsi, les EDS₁₆ (2004, p. 109) du Cameroun, montrent que, malgré la prédominance de la monogamie (69 %), la polygamie est une pratique assez répandue. Elle touche 30 % des femmes en union. La proportion des femmes ayant, au moins, une coépouse augmente régulièrement avec l’âge, passant de 20 % à 20-24 ans à 33 % à 30-34 ans et à 45 % à 45-49 ans. A Yaoundé et Douala, seulement 15 % des femmes ont déclaré être polygames. Il est important de savoir que ce taux n’intègre pas les polygamies de fait. Or, même si l’option « monogamie » est choisie par les époux au moment de la célébration du mariage, en pratique, la polygamie se perpétue par le biais de la célébration (illicite) de mariage coutumier. De plus, la population bamiléké perpétue des valeurs ancestrales autorisant la polygamie. Si bien que de nombreux cas de mariages polygames (pourtant illégaux quant au fond, et bien souvent aussi en forme) existent.

Yaoundé est une ville des migrants où beaucoup d’hommes perpétuent les normes et valeurs qui dominent dans leur village d’origine et tout particulièrement en ce qui concerne les rapports de sexe. Tandis que d’un côté, grâce aux projets collectifs de développement villageois, ils entendent être considérés comme porteurs de modernité au village, de l’autre côté, ils imposent leur autorité au sein de la famille en refusant que le statut des femmes y soit repensé. Ils multiplient le nombre d’alliances en accroissant le nombre de leurs épouses. Dans ce contexte, les plus anciennes souvent en fin de vie féconde sont négligées au profit des plus jeunes beaucoup plus attirantes ou qui ont pris le relais de la constitution de la descendance (Tichit, 2002). Ainsi, la polygamie est à la fois un signe de pouvoir et de richesse, favorisant des compétitions négatives au sein de la famille entraînant ainsi, la rareté des ressources pour des femmes rejetées par le mari. C’est cette situation que vit la mère de Berthe (âgée de 17 ans, 2^{ème} d’une fratrie de 9 enfants, hébergée, élève en classe de 4^{ème}) : *« quand mon père a épousé sa sixième femme, il a arrêté de s’occuper de nous, ma mère est devenue sa pire ennemie, elle ne bénéficiait plus de ses faveurs. Ce n’était pas facile pour nous »*. L’entrée en couple de la sœur ou du frère considérés jusqu’ici comme parents par les membres de la fratrie peut aussi constituer la fin des aides (voir chapitre 4. P.138).

¹⁶ EDS : Enquête Démographique et de Santé.

3.4.3.2. La priorité pour l’entretien des enfants de la sœur

Elle est très fréquente dans les sociétés matriarcales. Chez les trobriands, le père et son enfant biologique n’ont aucun lien, alors que le neveu utérin est du même sang (Malinowsky, 1933). La maternité féminine est visible alors que la paternité biologique est invisible ce qui met le doute sur le lien des enfants avec leur père. C’est dans ce contexte que les oncles accordent les privilèges aux enfants de leurs sœurs plutôt qu’à leurs propres enfants. Cette situation est aussi vérifiée dans les sociétés bété. Dans cette organisation sociale, on n’accorde pas une très grande importance à la virginité de la fille avant le mariage. La principale raison évoquée pour justifier cette attitude est que la fécondité pré maritale est un vœu et parfois même une exigence. Elle représente une preuve de fécondité pour la fille. De plus, elle permet à sa famille une place à combler en cas de son départ pour le mariage (Rwenge Mburano Jean Robert, 2004). Les enfants naturels sont bien accueillis en région bété. Ces enfants restés dans la famille maternelle viennent souvent augmenter la responsabilité de l’oncle maternel. Car dans cette tribu, l’enfant de la sœur, qu’elle soit mariée ou pas, est obligatoirement pris en charge par le frère. En effet, l’enfant de la sœur est l’enfant qu’on aime de tout son cœur, qu’on protège et qu’on éduque (Marie-José Simone Onambélé, 2010). Mimi (âgée de 20 ans, aînée d’une fratrie de 5 enfants, hébergée, élève en classe de 4^{ème}) de tribu bété souffre du fait que son père assure l’éducation et l’entretien des enfants de ses sœurs au détriment de ses propres enfant. *« Mon père est un grand cadre de la fonction publique, il a des revenus importants surtout qu’il a eu le temps d’investir dans l’immobilier. Mais il ne s’est jamais occupé de nous. Il n’a jamais payé nos études. Bref, il s’en fout, ce qui compte pour lui, ce sont les enfants de ses sœurs. Quand on lui fait la remarque, il nous dit d’aller voir les frères de notre mère. Mais c’est injuste et quand on part voir les frères de notre mère, ils nous renvoient chez notre père. C’est vraiment épuisant ! On ne comprend plus rien ».*

3.4.3.2. La marginalisation d’une femme qui a une progéniture essentiellement féminine.

En ce qui concerne Charlotte (âgée de 17 ans, 4^{ème} d’une fratrie de 8 enfants, hébergée, élève en classe de 4^{ème}) de la tribu bamiléké, son papa a une préférence pour l’enfant de sexe masculin. Dans cette société, la valeur de l’enfant diffère selon le sexe : les fils sont valorisés, car ils sont la garantie de la protection des parents contre les risques de la vie et leur assurance

dans la cérémonie des rites funéraires et de l’entretien de leur crâne après leur mort. En effet, dans cette organisation sociale, le culte voué aux ancêtres défunts est indispensable pour le repos de leur âme et leur intégration dans la communauté des morts (Watio, 1994). En outre, le devoir de tout bon enfant bamiléké est d’accroître la population de son village, c’est-à-dire, d’engendrer de nombreux enfants et de former un lignage qui se perpétuera de génération en génération (Hurault, 1962, p. 41). Or, un fils est la seule personne habilitée à faire durer le plus possible le lignage créé. Les filles, quant à elles, sont peu considérées, car appelées à quitter le foyer parental, pour vivre dans leur famille conjugale. Elles constituent donc avant tout une charge pour leurs parents. La mère de Charlotte, dont la progéniture est essentiellement féminine est marginalisée au profit de sa coépouse dont la descendance est composée de fils. *« Depuis que nous sommes petites, mon père a toujours délaissé notre mère. Il ne nous a jamais considérées. Il voyait en nous des charges supplémentaires. Il s’est occupé de la deuxième femme et de ses enfants qui étaient des garçons. Ils ont fait de brillantes études et ont de bons postes, tandis que les enfants de ma mère n’ont pas pu aller à l’école et vivent dans la misère. Nous vivons de petits commerces ».*

Cette marginalisation des filles en faveur des garçons par leurs propres parents est une situation qui n’est plus d’actualité. Aujourd’hui, dans un contexte d’urbanisation et de crise économique, nous assistons à une « masculinisation » des rôles féminins. Désormais, les femmes jouent aussi bien que les hommes le rôle de garant de la sécurité contre les aléas de la vie et de la vieillesse. En outre, ce constat nous permet d’observer que le combat mené par l’Etat contre les discriminations subies par les filles dans l’accès à l’éducation est encore loin d’être terminé. Leurs familles sont donc de vrais obstacles à l’émancipation des jeunes filles.

Conclusion

Nous avons mis en évidence dans ce chapitre que la majorité de nos enquêtées sont issues de ménages sous responsabilité féminine de jure ou de fait ; ce qui explique la misère qui règne dans ces familles. Ce n'est pas un fait nouveau. Au cours de la décennie 1970-1980, les études ont démontré que la pauvreté se féminisait; le nombre de femmes qui vivaient au-dessous du seuil de pauvreté a augmenté davantage que celui des hommes. Sophie Bessis (1996) relève que le statut inférieur et la marginalisation dont les femmes sont victimes les fragilisent. C'est pourquoi dans les périodes de crise, les femmes souffrent en général davantage que les hommes. Sont en cause, leurs très lourds handicaps de départ notamment leur moindre scolarisation et leur formation professionnelle souvent au rabais et dans les secteurs les moins porteurs de l'économie. Par ailleurs, la déstructuration du tissu familial a entraîné un manque ou une insuffisance des ressources économiques aux populations vulnérables. Enfin les solidarités familiales traditionnelles qui ont longtemps été un atout dans les sociétés africaines n'ont pas résisté à l'urbanisation et à la crise économique. Ainsi, elles ont cédé la place aux solidarités intergénérationnelles et l'on assiste à une diminution importante des transferts privés en dehors de la famille nucléaire ou d'un cercle étroit. C'est dans ce contexte de double privation du soutien économique extérieur que l'aide économique des jeunes filles est devenue nécessaire pour la survie des familles.

Mais cette prise en compte de la précarité économique qui règne dans les familles ne suffit pas à elle seule à justifier l'accès des jeunes filles au rôle de « soutien de famille ». La phase d'initiation au rôle de « soutien » de famille s'avère être un facteur capital.

CHAPITRE 4 : PHASE D’APPRENTISSAGE AU ROLE DE SOUTIEN ECONOMIQUE DE LA FAMILLE

Ce chapitre aurait pu également être nommé : phase de fragilisation, parce que c’est la période durant laquelle la jeune fille s’initie à son rôle de « soutien économique ». Elle coïncide avec sa phase de jeunesse qui est une période de vulnérabilité, de naïveté, et d’insouciance. Nous allons observer les caractéristiques de cette catégorie féminine, encore appelée celle des personnes à risque. En outre, nous allons étudier leur phase d’apprentissage. Elle nous renseignera sur la manière dont elles entrent dans ce rôle. Nous examinerons les stratégies qu’elles mettent en place pour améliorer les conditions de vie de leur famille puis nous relèverons les problèmes qu’elles rencontrent dans l’exercice de leur fonction de « soutien de famille ». Pour aider le lecteur à mieux connaître, cette catégorie féminine, nous présentons ci-dessous un tableau présentant leur prénom, leur âge de début de soutien, leur situation résidentielle, ainsi que leur activité économique et leur niveau d’instruction.

Tableau 2 : Profil des jeunes filles « soutiens économiques » de famille dans la phase d’apprentissage

Prénoms	Age de début de soutien	Situation résidentielle	Activité économique	Niveau d’instruction
Eliane	20	En couple	Femme au foyer	3ème
Eloko	15	Hébergée	Vendeuse	4ème
Paula	18	En couple	Femme au foyer	3ème
Honorina	19	Hébergée	Elève	Terminale
Titine	24	Hébergée	Vendeuse	Première
Astrid	26	Hébergée	Cadre de banque	Bac+2
Judith	23	Hébergée	Coiffeuse	4 ^{ème}
Touré	22	En couple	Serveuse	Première
Alice	21	En couple	Aide-soignante	Seconde
Isabelle	27	hébergée	Cadre fonction publique	Bac+5
Megne	21	Chef de ménage	Vendeuse	5 ^{ème}
Lolo	21	Chef de ménage	Etudiante	Bac+1
Léonie	28	Hébergée	Cadre fonction publique	Bac+5
Nathalie	27	Chef de ménage	Cadre fonction publique	Bac+5
Michèle	25	En couple	Femme au foyer	Bac +2
Marlyse	18	Chef de ménage	Elève	Seconde
Adèle	27	En couple	Cadre fonction publique	Bac+3
Chantou	19	Hébergée	Elève	Terminale

Larissa	23	En couple	Etudiante	Bac+ 3
Ebeny	22	Chef de ménage	Serveuse	CM2
Emilienne	23	En couple	Femme au foyer	Première
Marthe	19	Hébergée	Elève	Seconde
Micheline	24	Chef de ménage	Aide-soignante	Terminale
Rachelle	23	Chef de ménage	Agent de voyage	Première
Berthe	17	Hébergée	Elève	4 ^{ème}
Mimi	24	Chef de ménage	Cadre du privé	Bac+4
Honorine	18	Chef de ménage	Secrétaire	Première
Masaxon	17	Hébergée	Vendeuse	4 ^{ème}
Charlotte	24	Hébergée	Agent de voyage	Seconde
Eléonore	26	En couple	Cadre de public	Bac+5
Henriette	26	En couple	Cadre privé	Bac+5
Madeleine	25	Hébergée	Serveuse	4 ^{ème}
Flavi	18	Hébergée	Coiffeuse	Seconde
Bernadette	24	En couple	Cadre	Bac+3
Régine	21	Chef de ménage	Agent hôtelier	Seconde
Blanche	18	Hébergée	Vendeuse	3 ^{ème}
Florence	23	Hébergée	Vendeuse	Terminale
Angèle	22	Chef de ménage	Etudiante	Bac+2
Marceline	18	En couple	Elève	Première
Clara	28	Hébergée	Secrétaire	3 ^{ème}
Angie	23	Chef de ménage	Agent	Première

			immobilier	
Hermine	22	Chef de ménage	Etudiante	Bac+2
Xaviera	18	Hébergée	Coiffeuse	3 ^{ème}
Mefo	22	Hébergée	Vendeuse	4 ^{ème}
Séverine	23	Hébergée	Vendeuse	3 ^{ème}

4.1. Qui sont ces jeunes filles « soutiens économiques » de famille ?

4.1.1. Caractéristiques sociodémographiques : âge, ethnie, religion et statut résidentiel

L’âge moyen de l’échantillon est de 23 ans, les plus jeunes sont âgées de 15 ans et les plus âgées ont 28 ans. Celles de moins de 20 ans représentent 13/45, celles de 20-25 ans représentent 24/45 et composent plus de la moitié de l’échantillon, et celles de plus de 25 ans sont constituées du plus petit échantillon 8/45. Si nous associons les deux premières tranches d’âge, c’est-à-dire les 15-25 ans, nous avons un échantillon de 37/45. L’importance numérique de cette tranche d’âge traduit la vulnérabilité de ces jeunes filles. Cette vulnérabilité se manifeste, à travers leur assimilation rapide du devoir de solidarité familiale, la domination masculine et familiale exercées sur elles, leur exposition aux grossesses, avortements et IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et leur scolarité chaotique faite d’échecs et d’abandon. La quasi-totalité de ces jeunes filles soit 41/45 sont nées à Yaoundé, 8/45 sont originaires de l’ethnie Bassa, 13/45 sont issues de l’ethnie Bété et 24/45 soit plus de la moitié de l’échantillon, est constituée de l’ethnie Bamiléké. Contrairement aux enquêtées issues des deux premières catégories ethniques, les interviewées de cette dernière origine ethnique ne sont pas originaires du Centre (Yaoundé), mais de l’Ouest. Les populations de cette partie occidentale du pays sont d’ailleurs réputées pour leur propension migratoire (Dongmo, 1981 ; Franqueville, 1984). A ce sujet, Kuépié (2002), explique que deux facteurs fondamentaux ont dû influencer la forte présence précoce des bamileke à Yaoundé malgré l’éloignement de leur région d’origine : l’existence des troubles politiques à la veille et au début des indépendances dans les régions de l’Ouest et du Littoral et l’attraction spécifique des villes en tant que marché de l’emploi. La densité de leur peuplement est aussi une des raisons de leur migration. En effet, on compte 69 hts/km² contre 13 hts/km² pour l’ensemble du Cameroun (Warnier, 1993).

Ainsi, les premiers migrants servent de points d’accueil pour les seconds. C’est dans ce contexte d’entraide que les jeunes filles « soutiens économiques » de famille ont grandi. En outre, c’est dans la population des migrants que l’on trouve le plus de personnes qui vivent des conditions d’intégrations difficiles. Les parents qui viennent en grande partie du monde

rural, sont très souvent analphabètes, ont des difficultés à trouver un travail. Cette situation les expose aux petits métiers précaires à revenus aléatoires. Ainsi 18/24 des pères des enquêtées bamiléké sont des commerçants informels. Leurs épouses, vu la tradition endogamique des hommes bamiléké, sont issues de leur village d’origine. Elles migrent la plupart du temps pour des raisons de mariage. Mais la majorité de ces femmes comme leur mari n’ont pas souvent le niveau nécessaire pour intégrer un travail salarié. Pour soutenir leur époux, elles développent à leur tour de petits commerces générant des bénéfices très faibles mais indispensables pour la survie familiale. C’est pour cette raison qu’elles réclament très tôt l’aide de leurs enfants, surtout de leurs filles. L’aide économique de la jeune fille est donc nécessaire pour compléter les fins du mois difficiles de ses parents.

Si les Béti et les Bassa, bien qu’originaires de Yaoundé pour les premières et avoisinantes pour les deuxièmes, ne représentent que la moitié de mes enquêtées, c’est parce que la proximité géographique de leurs parents avec la capitale politique a permis à ces derniers d’avoir des opportunités d’éducation favorisant leur accès aux emplois salariés surtout de la fonction publique 13/21. A cet égard, ils ne sollicitent pas beaucoup leurs filles dans le commerce informel (Tchoutchoua, 2005). Ce n’est pas pour autant qu’ils ne reçoivent pas de l’aide de la part de leurs enfants, mais les sources économiques sont différentes : il faut savoir que leurs filles s’exposent très tôt à la sexualité lucrative (Rwenge Mburano, 2002).

La religion chrétienne représente près de 26/45 de l’échantillon ; et la religion animiste est constituée d’un échantillon de 19/45, c’est-à-dire des personnes qui croient aux crânes, aux traditions et coutumes ancestrales essentiellement issues de la tribu bamiléké. Ces interviewées sont issues des familles monogamiques 24/45 et polygamiques 21/45

Près de 20/45 des jeunes filles sont hébergées, soit presque la moitié de l’échantillon. 13/45 des jeunes filles sont chefs de ménage dont 9/13 sont des travailleuses, 4/13 des étudiantes 12/45 seulement sont mariées ; ce faible nombre traduit une entrée tardive en union pour 33/45 des jeunes filles.

4.1.2. Un célibat de longue durée

Près de 33/45 des filles de notre échantillon sont encore célibataires. Donc plus de la moitié. Ce constat nous renseigne sur le retard dans l’entrée en union d’un nombre élevé des femmes Selon les EDS, la proportion de célibataires augmente au cours du temps. En 1991,

selon l’EDSC-I, 56 % des jeunes femmes de 15-19 ans étaient célibataires, cette proportion est passée à 64 % en 1998 (EDS-II), et à 67 % en 2004 (EDSC-III).

Selon les EDS 2004, 67% des femmes sont célibataires dans la tranche d’âge de 15-19 ans, 23% dans la tranche d’âge de 20-24 et 8% dans la tranche d’âge de 25-29 ans (p.108). Ceci nous permet de voir que les proportions des femmes célibataires diminuent considérablement avec l’âge. Même si aux âges élevés les proportions de femmes toujours célibataires sont toujours insignifiantes, on assiste à un recul important de l’âge d’entrée en union. Ainsi, entre 1991 (EDSC-I) et 2004, l’âge médian à la première union a nettement augmenté passant de 16,5 ans en 1991 à 17,6 ans en 2004.

L’Enquête Crise et Insertion Urbaine à Yaoundé (CIUY, 1996) exploitée par Mathias Kuépié dans le cadre de sa thèse de Doctorat en 2002, montre que dans les générations suivantes : 1942-1956 ; 1957-1966 et 1967-1971, l’âge médian au mariage est respectivement de 18, 20, 21 ans. Et dans le cadre de ma thèse (voir document en annexe 2), j’ai constaté que mes enquêtées de la génération de 1955-1971, l’âge médian est de 25 ans et la génération de 1972-1982, l’âge médian est de 25 ans également. Cette remarque nous permet de voir que l’entrée en union de nos enquêtées est retardée de 4 ans par rapport au schéma classique de 21 ans.

Ces résultats ne peuvent pas être interprétés comme une remise en question du mariage. Il représente encore, pour les jeunes filles enquêtées 12/45 une « stratégie de survie », au regard de leurs conditions de vie précaires. Cependant, plusieurs explications ont été données pour justifier le recul à l’âge au premier mariage :

« L’hypothèse d’indépendance économique » formulée par Gary Becker (1981) explique la baisse des taux de mariage dans les pays occidentaux. L’auteur explique qu’une femme est moins encline à se marier dès lors qu’elle acquiert une indépendance économique en exerçant une activité rémunérée, car les satisfactions économiques qu’elle tire du mariage sont alors considérablement réduites.

En Afrique au sud du Sahara, la scolarisation des femmes semble être l’un des facteurs essentiels des changements observés dans les modes de constitution des familles. Ainsi, l’accroissement du niveau d’instruction des femmes a augmenté fortement l’âge au premier mariage (Lesthaeghe et al. 1989). Cette évolution traduit surtout une évolution des mentalités et de la conception du mariage : liberté dans le choix du conjoint, renégociation des rôles et

statut au sein du couple. L’effet du niveau d’instruction est d’autant plus prépondérant que les femmes instruites ont plus de chances d’accéder à des emplois rentables, et de ce fait, de bénéficier d’une source de revenus autonome et confortable. Cette autonomie financière leur permet de disposer d’elles-mêmes, d’acquérir un statut social autrement que par le mariage, et surtout, de choisir en toute liberté et au moment voulu leur futur époux. Cette dernière hypothèse découle directement de « l’hypothèse d’indépendance économique » formulée par Gary Becker (1981).

Il arrive cependant aussi que le report des mariages des filles instruites traduise de nouvelles exigences des familles soucieuses de récupérer, au travers de la compensation matrimoniale, l’investissement scolaire qu’elles ont consenti à leurs filles (Véronique Hertrich, Marc Pilon, 1997).

Oppenheimer (1994) propose une autre explication. Selon lui, ce sont les difficultés d’insertion économique des hommes qui ont entraîné le déclin du mariage dans les pays occidentaux. Dans l’ensemble, les difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les hommes dans les villes africaines (problèmes d’emploi, de logement et de constitution des prestations matrimoniales) sont parmi les facteurs les plus souvent avancés pour expliquer, en général, le recul de l’âge au mariage des hommes en Afrique (Donadjè, 1992, Kuépié, 2002). On peut retenir l’hypothèse que la crise touche spécialement les jeunes gens, en restreignant leur accès à l’emploi. Elle les conduit à différer davantage leur mariage. Les difficultés économiques ont donc un effet indirect sur le retard de l’entrée en union des jeunes générations de femmes, dont les projets matrimoniaux se trouvent différés par l’insuffisance d’hommes autonomes économiquement sur le marché matrimonial. Comme nous pouvons le constater, nous assistons à un recul de l’âge au premier mariage dans les grandes agglomérations, et la période du célibat tend donc à se prolonger. Une telle situation a double effet sur la jeune fille : elle lui permet d’une part de rester longtemps à la disposition de ses parents et, de ce fait, l’expose au rôle de « soutien économique » de famille ; d’autre part, leur rôle de « soutien de famille », est aussi un facteur pouvant retarder leur entrée en couple.

4.1.3. Une précarité croissante des unions

En raison des difficultés économiques, les jeunes forment souvent des unions consensuelles de statut précaire, soit parce qu’elles engagent moins les partenaires décidés à garder leur autonomie, soit parce que les familles, moins engagées dans les processus matrimoniaux, font moins de pression pour maintenir le lien (Locoh, 2002). Au Cameroun, le langage utilisé pour définir ce phénomène est le « *viens on reste* »¹⁷ pour celles qui vivent maritalement ou encore le « *sortir ensemble* », pour celles qui ne sont pas dans la même maison. Ainsi, la grande majorité de mes enquêtées avouent avoir connu plusieurs ruptures d’union. Vu le caractère informel des liens, les enquêtes démographiques et de santé, les recensements ou autres données sur les populations ne peuvent pas enregistrer ce genre d’union sans biais.

D’une part, le choix des femmes de se séparer de leur conjoint répond parfois à un pouvoir d’émancipation et d’autonomie de la femme. Le Cour-Grandmaison (1971) cité par Marie-Paule Thiriat et Thérèse Locoh (1995) prend l’exemple des Wolofs et des Toucouleurs où le premier mariage, généralement précoce, est souvent un mariage prescriptif. En effet, selon la coutume, l’accès au statut de femme mariée donne une première « émancipation » à la femme et, en cas de rupture d’union, la femme sera plus libre de faire un choix personnel (non dicté par la famille) d’un nouveau partenaire, mais souvent sans cohabitation (Thiriat, 1998).

Certaines traditions ancestrales valorisent le « vagabondage matrimonial ». Ainsi, à propos des Nkako du Cameroun, Copet-Rougier (1987) parle de « femmes prêtées plus que de femmes données », car, écrit cet auteur, en persuadant leur père de ne pas accepter la part de la compensation matrimoniale légitimant le mariage jusqu’à ce qu’elles aient trouvé un mari qui leur conviendrait, elles peuvent passer d’une union à une autre, retourner auprès de leurs frères après chaque divorce, avant de s’installer selon leur goût. En refusant le choix de leurs parents par une rupture hâtive des fiançailles, les femmes transforment l’institution matrimoniale traditionnelle en mariage à l’essai. Le fait que les femmes Nkako jouissent d’un statut plus enviable dans leur propre clan (en tant que sœurs, elles conservent leur identité patri-clanique jusque dans la mort) que dans celui de leur mari explique, la fragilité des unions. C’est ce constat qui amène Marie-Paule Thiriat et Thérèse Locoh (1995) à soutenir

¹⁷ « Vient-on reste » : est une expression camerounaise signifiant « le concubinage » ou « l’union libre »

que sortir d’une union qui se révèle inféconde, choisir un mari qui a plus de moyens pour entretenir sa famille de naissance sont des événements qui ne sont accessibles aux femmes que lorsqu’elles peuvent recevoir le soutien de leur famille d’origine.

D’autre part, les ruptures par séparation ou divorce sont en augmentation. Cette évolution s’explique à la fois par la crise économique et de l’augmentation de l’autonomie des femmes. Car ce sont elles qui prennent l’initiative des ruptures (Locoh, 1994). A l’effet du mouvement fondamental d’émancipation féminine sur la mobilité conjugale, s’ajoute celui de la détérioration des conditions économiques qui accentue les ruptures conjugales pour défaut d’entretien. Les séparations induites par les migrations et la plus grande fragilité des unions « informelles » sont aussi des causes d’accroissement des ruptures (Locoh, 2002).

Dans ce contexte de « nomadisme conjugal » et de solitude affective permanente, la femme recherche auprès de sa famille de naissance de la protection et en retour elle reste solidaire avec eux face aux problèmes.

4.1.4. La polygamie aménagée dans le contexte urbain

Malgré la persistance de la crise, force est de reconnaître que dans une société où le statut social de l’individu s’acquiert par sa capacité à se marier et à fonder une famille, l’âge au mariage peut difficilement continuer à reculer. Les hommes et les femmes sont conduits à trouver de nouveaux arrangements matrimoniaux et de constitution de la famille. Ainsi, 23/45 de mes enquêtées, presque la moitié de mon échantillon, sont des « maîtresses » ou des « deuxième bureau »¹⁸ d’hommes mariés.

Analysant les formes de mariage en Afrique de l’Ouest, A. Agounke (1991) note l’émergence de ce « nouveau vécu du mariage dans les villes » qui conduit notamment à la « valorisation du statut de « maîtresse », « deuxième bureau », ou « ambassade », un statut naguère jugé dégradant.

De nos jours, même sortie de grandes écoles, l’intellectuelle africaine n’abhorre plus de vivre en union polygamique afin de s’aménager un espace de relation privilégiée pour

¹⁸ « Deuxième bureau » : expression camerounaise relative au fait que beaucoup d’hommes justifiaient leur retour tardif au domicile familial par un travail important nécessitant une présence prolongée au bureau. Par la suite, les femmes mariées ont compris que leur mari n’était pas occupé par un travail au bureau mais plutôt par leur « amante ». Du coup, pour ironiser sur leur retard, elles leur parlaient du « bureau ».

poursuivre une carrière professionnelle (Gaillard, 1991, p. 51, cité par Anne-Emmanuèle Calvès et Dominique Meekers, 1997), ou simplement pour se préserver d’un contrôle conjugal qu’elles jugent excessif en cas de mariage traditionnel (Bledsoe, 1980 ; Hakansson, 1985 ; Mann, 1994 ; Obbo, 1980 cités par Anne-Emmanuèle Calvès et Dominique Meekers, 1997).

La maîtresse d’un homme nanti jouira souvent d’une indépendance financière et d’une autonomie ignorées par les autres femmes et qui lui confèrent une position sociale et économique enviable (Tchoutchoua, 2005). Philippe Antoine et Jeanne Nanitelamio (1988) expliquent que le phénomène des maîtresses existe aussi en Côte d’Ivoire et se retrouve sous d’autres formes comme le « deuxième bureau » au Congo, ou certains « dryankés » au Sénégal, quoique dans ce dernier cas le concept ne couvre pas tout à fait les mêmes réalités sociales. L’aspect qui prédomine dans ces relations, quel que soit le pays, c’est l’aspect économique : l’homme doit entretenir le « deuxième bureau » ou la « maîtresse ». Un second aspect étant l’extériorité affirmée par rapport au foyer conjugal qu’il soit polygame ou monogame, ce qui situe ces relations à la périphérie du système matrimonial. Ces nouvelles combinaisons relationnelles viennent grossir les rangs des filles « soutiens de famille » qui, avec une marge de liberté par rapport aux femmes mariées, restent sous le contrôle de leur famille de naissance.

4.1.5. Une monoparentalité bien accentuée en ville

Le mariage ou plus généralement l’union constituent le cadre privilégié de l’activité sexuelle et de la procréation au Cameroun. Chez les femmes, le caractère quasi universel de l’union fait du célibat définitif un phénomène marginal. L’union constitue ainsi un des faits les plus importants sanctionnant le début de l’exposition au risque de grossesse (Marie Antoinette Fomo, 2004, p.107). Or, en ville, nous assistons au recul de l’âge au premier mariage, à la précarité croissante des unions et aux nouvelles formes d’union qui ne sont pas pour autant un obstacle à la maternité (Evina Akam, 1998). Même si ces jeunes filles finissent souvent par épouser le père de leur enfant ou quelqu’un d’autre après que l’enfant soit né, cette situation génère dans l’intervalle une monoparentalité en principe au moins temporaire (Tichit, 2005).

Selon une étude menée par Y. Charbit et M. Kebe (2010), l’éducation des femmes contribue aussi fortement à réduire l’ampleur de la fécondité précoce. Cependant, le recul de l’âge au premier mariage ne coïncide pas toujours avec un recul de la fécondité. L’effet

qu’aurait pu avoir le recul de l’âge au premier mariage sur le début de la vie féconde serait contrebalancé par une montée des naissances prénuptiales. Le mariage tend de plus en plus à ne plus être le seul cadre de la fécondité. Ce sont les adolescentes scolarisées, du fait de leur entrée plus tardive en union, qui sont les plus exposées aux maternités prénuptiales.

Les enquêtes démographiques de santé de 2004 montrent que les adolescentes (15-19 ans) constituent 25% de l’ensemble des femmes en âge de procréer et contribuent pour 14% à la fécondité totale des femmes. Ainsi, à l’âge de 15 ans, 7% des femmes ont déjà commencé leur vie féconde, à l’âge de 17 ans, 25% des femmes ont déjà au moins un enfant ou sont enceintes pour la première fois et, à 19 ans, cette proportion concerne plus de la moitié des femmes (53%) dont la grande majorité (47%) a déjà, au moins, un enfant. Ces enquêtes démographiques de santé de 2004 constatent qu’à Yaoundé, 15,4% des adolescentes ont déjà commencé leur vie féconde. Ainsi, 15/45 des jeunes filles interrogées étaient en situation de monoparentalité avant de commencer à soutenir leur famille.

Nous pouvons donc observer une émergence des jeunes filles en situation de monoparentalité. La solitude sentimentale et la charge de la progéniture de cette catégorie féminine les poussent à resserrer les liens avec les membres de leur famille de naissance restreinte. Selon Jean Paul Toto (1994), les familles monoparentales dirigées par les femmes augmentent et s’élargissent en accueillant de nombreux apparentés. Nous pouvons relever que si dans la culture Béti avoir un enfant avant le mariage était une preuve de fécondité et accroissait les chances de mariage (Kishimba, 2003) ; sur le terrain d’enquête, nous voyons que l’objectif de cette pratique est aussi un moyen pour les familles de solidifier le lien avec la jeune fille si elle venait à se marier. A cet égard, la jeune fille pourra toujours venir en aide à sa famille gardienne de sa progéniture. Nous avons pu remarquer, en outre que certaines jeunes enquêtées vivent sous le toit familial avec leur progéniture. Elles rentabilisent, de ce fait les frais de location (Séverine, Clara, Titine, etc..). Christine Tichit (2005) qualifie ce phénomène de « monoparentalité dépendante » ; elle parle aussi de « monoparentalité latente » les cas où les enquêtées confient la totalité de leur progéniture à leur famille dans l’hypothèse où elles reprennent le chemin de l’école (Marceline, Marlyse), sur le marché matrimonial (Touré) ou encore développer des activités générant des revenus (Megne). Cette situation pousse la jeune fille à être solidaire de sa famille d’origine.

4.1.6. Les familles de plus de 4 enfants

La plupart des jeunes filles interrogées ont en moyenne plus de 4 frères et sœurs. Le nombre varie entre 4 et 5 frères et sœurs 13/45; entre 6 et 8 frères et sœurs 27/45 ; 9 frères et sœurs 5/45. Nicole Bella (1995) explique qu’en 1978, l’indice de fécondité était au Cameroun de 6,5 enfants en moyenne par femme. Cet indice correspond au nombre moyen des enfants des mères des filles que j’ai enquêtées. Il est important de noter que j’interroge mes enquêtées sur une partie de leur vie qui est la jeunesse (15-29 ans), dont l’âge se situe vers la période (1960 - jusqu’à la fin des années 1980) où les politiques pro-natalistes mises en place par le Président Ahidjo (EDS, 2004, p. 81) étaient encore d’actualité. Même si une minorité des enquêtées a connu la période où l’économie était prospère, toutes ces enquêtées vivent aujourd’hui des périodes de crise économique.

4.1.6.1. Vision politique de l’enfant

Face à un sous-peuplement au Cameroun lié à la guerre des indépendances et à un problème de la sous-fécondité (Evina, 1990), la nécessité d’une descendance nombreuse est perçue comme un atout pour le développement ; c’est pour cette raison qu’en 1969, le gouvernement camerounais instaure une série de mesures interdisant la vente et la publicité de produits contraceptifs en pharmacie (EDS-II, p 59) ; la répression de l’avortement (tant pour celle qui s’y soumet, que pour celui qui le provoque) et de l’infanticide (articles 337 à 340 du Code pénal) ; les prestations familiales pour encourager la natalité (allocation de naissance, allocation familiale mensuelle, supplément familial de traitement. L’indemnité journalière payée à la femme salariée en congé de maternité peut être rattachée à ces mesures, ainsi que le remboursement des frais médicaux de grossesse et de maternité). Au niveau des impôts, le montant de la surtaxe progressive diminue avec le nombre d’enfants, le revenu imposable étant divisé par un certain nombre de parts, qui sont fonction des enfants à charge.

L’Etat a aussi mis en place des moyens de lutte contre la stérilité (amélioration de la santé de la population face aux maladies sexuellement transmissibles), ce qui s’est traduit par une augmentation à tous les âges (sauf pour les 15-19 ans) du nombre moyen d’enfants nés vivants (Nicole Bella, 1995). On est passé de 10,7% des femmes infécondes en 1978 à 6,5% en 1991 soit une réduction de près de 40%.

Même si les données de recensement de 2005 montrent qu’une femme (15-49 ans) a en moyenne un peu plus de cinq enfants (5,1) au cours de sa vie, ce taux comparativement à celui des années passées est bas. Mais il reste néanmoins élevé par rapport à celui des pays occidentaux comme la France où une femme a en moyenne 2 enfants (INSEE, 2013). A côté de cette politique pro nataliste du pouvoir en place, un autre facteur pouvait expliquer ce maintien de fécondité élevée à savoir : la vision culturelle de l’enfant.

4.1.6.2. Vision culturelle de l’enfant

Pour bien comprendre, l’attrait pour une descendance nombreuse des populations au Cameroun, il est important de garder à l’esprit que les raisons sont variables selon le sexe et selon les normes et valeurs d’une société donnée. Une étude menée par Hélène Kamdem (2005), s’est focalisée sur deux grandes cultures : les Bamiléké et les Bété.

Dans la société bamiléké, l’héritier du chef de famille est connu seulement d’un petit groupe d’individus, souvent ses amis et apparentés. Les épouses ne sont pas dans le secret. Ainsi, après sa mort, un de ses fils, mais pas nécessairement l’aîné, est choisi selon ses dernières volontés. On peut donc penser qu’une femme aimerait avoir beaucoup de garçons afin d’accroître la probabilité qu’un d’entre eux soit héritier de son mari, ce qui lui conférerait un statut supérieur à celui des coépouses, et à un accès plus facile aux biens laissés par son défunt mari.

En outre, l’accès à la terre est réservé aux hommes et à une catégorie féminine (Mafo mère du chef, la mère de « kuipu » qui est l’adjoint au chef, dans une moindre mesure les premières et les deuxièmes femmes du chef). C’est ainsi que le droit de propriété terrienne étant réservé exclusivement aux hommes, chaque garçon reçoit de son père une portion de terre ; plus une femme aura de garçons, plus elle aura de terre à cultiver. On peut présumer que la femme bamiléké voudrait avoir beaucoup de garçons qui pourront recevoir de leur père une portion de terre. Ceci augmenterait la surface de terre à cultiver et accroîtrait son pouvoir économique.

Dans la société bété, suivant l’importance de sa descendance, un lignage ou un clan peut même être désigné par le nom de la femme qui lui a donné naissance, ce sera son « mvog » (Yana, 1996, p. 39). Le souci de voir attribuer son nom à un clan peut pousser la femme bété à avoir une forte descendance.

La femme ne se trouve liée au clan de son mari que par l’intermédiaire de ses enfants. C’est par sa procréation que la femme Béti contribue à faire de son mari un homme riche en mettant au monde de nombreux enfants (Yana, 1996, p. 39). La fécondité est si valorisée qu’il existe un rite féminin, le « mevungu », qui sert à faire des initiées des femmes accomplies fécondes.

Chez les Bamilékés, le souci pour l’homme de perpétuer son lignage est si fort que la stérilité est considérée comme une malédiction : « grossir son village, engendrer de nombreux enfants et former un lignage qui se perpétue de génération, n’est pas seulement le but principal de la vie : c’est le bien en soit, c’est la base de la morale. La malédiction suprême, c’est la stérilité ; le crime infâme, l’acte antisocial par excellence, c’est empêcher autrui d’accroître son village » (Hurault, 1962, p. 41). Ainsi, tout homme, avant sa mort, doit désigner parmi ses fils un héritier et il a intérêt à avoir un remplaçant.

Dans la société Béti, des classes sociales sont fondées sur la procréation et la fortune. L’homme qui a de grands fils est un « ntôle », un « môt », un aîné, en général vers la quarantaine : c’est la plus haute position sociale possible. Dans la société, les « minkukum » (riches) se distinguent du commun (zese Bôt). La richesse se mesure donc en quantité d’hommes et non en termes matériels. Qui dit richesse, dit volume d’hommes à diriger (owogo ne akuma, ve bot) (Ngoa, 1968, p. 225). Le pouvoir d’un homme se mesure par rapport au nombre de ses dépendants ; pour cela, il doit acquérir beaucoup de femmes et pouvoir les féconder. Aussi, la recherche de cette richesse peut pousser l’homme béti à avoir beaucoup d’enfants. S’il n’y a pas de mâles, c’est moins grave, car il existe plusieurs degrés de successibles. Mais il faut absolument avoir beaucoup de filles « car ce sont elles qui rapportent des dots, permettent de conclure des alliances avec d’autres groupes et procurent de la clientèle au chef du lignage quand elles sont données en mariage » (Yana, 1996, p. 39).

Ainsi, que ce soit dans la société Bamiléké ou Béti, on reconnaît la valeur d’un homme par le nombre de personnes qui l’assistent lors des mésaventures (par exemple, la maladie, le chômage, l’accident, le décès, etc.). Un homme dont les filles ne sont pas allées en mariage s’appauvrit sur le plan relationnel.

La descendance nombreuse peut aussi s’expliquer par une vision économique de l’enfant.

4.1.6.3. Vision économique de l’enfant

En ville, les conditions socio-économiques des couples interviennent dans la détermination de la fécondité. Ces conditions sont définies par la rémunération du travail (y compris la pension de retraite) et les moyens de production à leur disposition (Kouamé et Rwenge, 1996) Elles contribuent à modifier la direction des flux de richesses entre les générations au sens que leur donne J. Cadlwell (1982). On assiste à un basculement d’un système ancien, où l’enfant est source de richesse, de bien-être ou de puissance pour ses parents et où leur intérêt est d’en avoir le plus grand nombre, vers un système moderne. Dans ce système moderne, l’enfant coûte plus qu’il ne rapporte. La relation privilégiée avec les parents est de nature émotionnelle plutôt qu’économique. D’où la nécessité d’avoir un nombre d’enfants limité.

Dans ce milieu urbain, la production est organisée comme dans les pays développés. De ce fait, les couples y bénéficient d’une sécurité de revenu et d’avantages sociaux. Mais ces privilèges ne s’étendent pas à toute la population urbaine comme le montre une étude réalisée par Jona Schellekens (1993, citée par Aka Kouamé et Rwenge Mburano, 1996) en Angleterre et au Pays-de-Galles. Selon cet auteur, le faible niveau et la baisse du revenu au cours du cycle de vie des ouvriers expliqueraient la baisse de la fécondité beaucoup plus tardive dans leur classe que dans les autres. Ainsi, ils recouraient, en effet, au travail des enfants et des adolescents pour augmenter les revenus du ménage. Cet auteur explique que : *« le fait que les parents se servent des enfants comme sources de revenus additionnels pour la famille affecte leur fécondité. Ils ne pourraient donc pas envisager la limitation de leurs naissances tant et aussi longtemps que cette dépendance vis-à-vis des enfants perdurerait »* (Jona Schellekens, 1993, citée par Aka Kouamé et Rwenge Mburano, 1996, p.6. Ceci suppose donc que les groupes dont la fécondité a enregistré une baisse sont ceux disposant d’une sécurité de revenu en Angleterre et au Pays-de-Galles.

Au Cameroun, en zone urbaine, la majorité des chefs de famille subissent très souvent le chômage. Les revenus du travail sont très bas et des pensions de retraite inexistantes et aux montants insignifiants. Enfin, la protection sociale est à la fois limitée et discriminante. L’agrégation de ces facteurs rend les conditions de vie assez difficiles. Elles poussent à recourir au travail des enfants. Ces derniers sont en effet perçus comme une sécurité sociale (de remplacement).

Une autre raison de cette augmentation de la taille des ménages est liée à un accroissement relatif du nombre des jeunes au sein des ménages. Cet effet est encore accentué en cas de polygamie et de crise économique. Elle tient aussi au recul assez général de l'âge au premier mariage, à la fois des femmes et des hommes (Lesthaeghe et al, 1989), lequel induit une durée de cohabitation plus longue des jeunes au sein des ménages d'origine et donc un retard à la création de nouveaux ménages. Cette évolution de la primo-nuptialité est surtout perceptible en milieu urbain (Antoine et Nanitélamio, 1990) et apparaît très liée au développement de la scolarisation, au progrès de l'instruction des femmes (Lesthaeghe et al. 1989) et aux difficultés d'accès au logement (insuffisance du parc, manque de moyens financiers des individus) observées dans les villes (Mathias Kuepié, 2002).

Ces divers éléments permettent d'avancer l'hypothèse selon laquelle la taille élevée des familles constitue un élément majeur poussant les jeunes filles à prendre en charge leur famille de naissance. Cette tendance est plus prononcée dans les familles où l'on observe une absence ou une insuffisance des ressources économiques liées à la précarité économique des parents, ou à leur absence ou encore à leur désengagement.

4.1.7. Le rang dans la fratrie

Le principe de séniorité repose sur le rang de naissance. En effet, un individu né avant un autre gagne le respect du second. P. Erny écrit dans ce sens : « les groupes fondés sur les liens de parenté sont des réalités sociales essentiellement hiérarchiques, structurées selon le principe de séniorité et de primogéniture » (1987, p. 192). Les aînés ont un statut particulier dans la tradition africaine. En cas d'incapacité des parents, et si aucune réponse ne vient de la famille élargie, les aînés prennent en charge leur fratrie. Plus particulièrement, si l'aîné s'en sort dans la vie et a une situation plutôt stable, il est tenu d'aider ses frères et sœurs. Selon un proverbe africain : « *l'aîné garçon est l'ami du père et l'aînée fille est l'amie de la mère* ». On pousse le respect plus loin à travers les noms qu'on leur donne. Ainsi, généralement, le fils aîné porte souvent le nom du grand-père et la fille aînée celui de la grand-mère. Ainsi, 20/45 des jeunes filles interrogées portent le nom de leur grand-mère. 16/20 occupent le premier rang de la fratrie.

4.1.7.1. Nom de la grand-mère comme marque de respect des filles aînées

L’attribution d’un nom n’est pas une chose simple ; le choix du nom est significatif. En France, les enfants légitimes ne portent plus seulement le nom de leur père, la loi du 4 mars 2002 modifie la transmission des noms de famille¹⁹. Les enfants peuvent porter le nom de leur père ou de leur mère ou une combinaison des noms des deux parents et les transmettre à leurs propres enfants. Comme nous pouvons le constater, les enfants portent seulement les noms de leurs géniteurs. Dans le cas où l’enfant a un statut d’enfant naturel, il porte de manière évidente le nom de sa mère sauf si son père le reconnaît. Cependant, les parents peuvent décider de faire porter à leurs enfants plusieurs prénoms. Ceux-ci peuvent être le prénom de la grand-mère, le prénom de la marraine si l’enfant est une fille ; ou encore le prénom du grand-père et le prénom du parrain si l’enfant est un garçon.

Au Cameroun, l’enfant ne porte pas toujours le nom de son père biologique, il peut porter le nom d’un membre de la famille, d’un ami, d’un événement ayant marqué la famille ou le nom du père accompagné du nom d’un membre de la famille.

Il ressort de nos enquêtes que des jeunes portent le nom de leur grand-mère. Lorsqu’un père donne le nom de la grand-mère à l’enfant, c’est une manière de faire honneur à sa mère, ou de pérenniser sa mémoire si elle n’est plus vivante. Très souvent, surtout dans des sociétés bamiléké, le statut de fille aînée portant le nom de la grand-mère n’est pas neutre. Il la prépare à être « successeur » de sa grand-mère au cas où cette dernière viendrait à décéder. Outre ses fonctions de fille aînée, elle devra hériter de toutes les fonctions traditionnelles de la défunte. L’attribution du nom, ici, a pour but de transmettre à la fille l’héritage spirituel de son homonyme. Ainsi, la fille est initiée aux rites traditionnels. Elle sera alors formée pour assurer et encadrer la famille, à l’exemple de la personne dont elle porte le nom. Le nom de la grand-mère la prépare donc à de lourdes responsabilités. Nous savons que le rôle de la grand-mère est de témoigner un amour inconditionnel à ses enfants et petits-enfants. Cela signifie d’avoir un cœur tendre, un cœur sur la main, de ne jamais faiblir face à l’immensité de ses charges. En définitive, c’est ce comportement qu’on attend de la fille qui porte son nom. Ainsi, 20/45 des jeunes filles interrogées portent le nom de leur grand-mère, principalement les filles qui sont de premier rang de naissance (16/45).

¹⁹ Elle a été publiée au Journal officiel du 5 mars 2002 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Au Cameroun, un homme n’a le droit de donner un nom à l’enfant que lorsqu’il a versé une compensation matrimoniale ou s’il a épousé de manière légale sa femme. C’est pour cette raison que ces filles portent le nom de la mère de leur père (grand-mère paternelle). *« Je suis l’aînée de tous mes frères et sœurs, et je porte le nom de ma grand-mère paternelle. Mon père m’appelle « maman » et ma mère m’appelle « belle-mère », et mes cadets m’appellent grand-mère »* (Touré). En revanche, en l’absence de dot, les enfants appartiennent généralement à la lignée de la mère, bien que leur père biologique puisse revendiquer leur paternité (Anne-Emmanuèle Calvès et Dominique Meekers, 1997). Son statut d’enfant naturel, qui signifie qu’il est un enfant né hors mariage, le met dans une position où c’est la famille maternelle qui choisit son nom. Ainsi, les jeunes filles enquêtées dans cette situation portent le nom de la mère du père de leur mère ou le nom de la mère de leur mère. *« Je suis née quand mes parents étaient encore jeunes. Ils n’étaient pas mariés, ils allaient encore à l’école et chacun vivait chez lui. C’est le père de ma mère qui m’a donné le nom de sa mère. Donc je porte le nom de la grand-mère paternelle de ma mère »* (Eléonore).

L’identification symbolique qui s’opère à travers le nom ne doit pas être sous-estimée. Elle peut même représenter une méthode permettant de mettre à jour la socialisation différenciée au sein de la fratrie.

4.1.7.2. Les filles aînées anoblies par la situation de notabilité de leur père

Les études ethnographiques et anthropologiques montrent que, dans les sociétés traditionnelles africaines, il existait une forte discrimination relative à la valeur de l’enfant : les fils étaient valorisés, car ils assuraient la pérennité de la lignée familiale (Hurault, 1962) ; les filles, quant à elles, étaient peu considérées, cantonnées dans les tâches domestiques (gardienne des cadets en l’absence des parents, entretien de la maison, préparation des repas, etc.), car appelées à quitter le foyer parental pour vivre dans leur famille conjugale. Elles constituaient ainsi une charge pour leurs parents (Priso Manga Bekombo, 1979).

Mais, cette situation est à nuancer. En effet, dans les sociétés précoloniales, les femmes n’étaient pas exclusivement destinées à se marier pour procréer et nourrir la famille. Henri Ngoa (1974) met en évidence la société bamiléké, où la participation de la femme au pouvoir politique apparaît beaucoup mieux si l’on considère le statut social de la Me Fô (fille) du chef. Cette dernière est intronisée officiellement et initiée à l’art du pouvoir. Une

concession entièrement construite lui est donnée. Les serviteurs et des servantes lui sont également offerts. Ces dernières sont des « épouses de la Me fô ». S’il y a parmi eux des filles, c’est la Me Fô qui les marie. Aussi, dans ces sociétés, la fille aînée du chef ou d’un grand notable appelée encore Me fô « Toukam » avait des responsabilités aussi importantes et équivalentes au grade de son père. Elle ne devait pas se marier et suivait même des rites d’initiation pour ne pas avoir des enfants. Au cas où elle arrivait à se marier, son mari venait s’établir chez elle. Il jouait le rôle de simple géniteur sans aucun pouvoir. La Me fô était la gardienne de la tradition, la conseillère de son père sur le plan politique et de protecteur tous les enfants de la concession familiale. Dans la société Béti et Bassa, l’enfant aîné de sexe féminin d’un grand notable « kukuma » devait aussi être la gardienne de la concession de son père. Son père lui donnait en héritage une maison voisine de la demeure familiale. Elle n’était pas obligée de se marier. Elle pouvait recevoir ses multiples amants à sa guise et avoir des enfants avec des amants de son choix. Elle restait disponible pour son père qui avait besoin d’elle pour garantir la sécurité et l’encadrement de ses cadets.

4.1.7.3. Les filles aînées statut privilégié

Sans même être de la classe de notabilité, la fille aînée occupe une position privilégiée. Ainsi, avoir pour enfant aînée une fille est une bénédiction et une chance pour le père. Il sera libéré de tous les blocages et aura des portes ouvertes vers le progrès et la prospérité. Un proverbe bamiléké dit : « *quand tu as une fille comme premier enfant, tu es un homme riche* ». Dans cette classification, le père considère la fille comme sa femme et sa confidente. Elle est chargée de régler les conflits entre les épouses de son père si ce dernier est polygame. Elle est leur conseillère. Elle est à l’écoute de tous les problèmes de la concession familiale. Elle doit protéger, venir en aide à toute la maisonnée. En retour, un respect total lui est accordé : « *depuis ma tendre enfance, mon père m’a toujours accordé une place de choix. Mon père me consultait toujours avant de prendre une décision. Ma mère et mes frères me jalousaient. Ma mère disait que je suis sa coépouse. Toutes les femmes de mon père me parlaient avec respect. Mon père a chassé une de ses femmes un jour, parce qu’elle m’avait tapé* » (Clara).

Même après le décès d’un parent, surtout de sexe masculin, la fille aînée est chargée d’encadrer les veuves lors des cérémonies des deuils. C’est elle qui donne la marche à suivre, les amène de bonne heure pour des séances de purification Elle contribue à gérer et à régler les conflits entre les coépouses : « *quand mon père est mort, c’était en 1992, en tant que sa*

filles aînées, c'est moi qui décidais pour ses femmes et pour mes frères et sœurs, face à n'importe quelle situation. C'est moi qui présidais les cérémonies de veuvage des femmes de mon père » (Henriette).

Dans les sociétés Bété, la fille aînée est également très respectée. Elle a une relation privilégiée avec son géniteur. Elle est aussi sa médiatrice vis-à-vis des femmes et de ses autres enfants. Très souvent, elle est consultée régulièrement par son père et son rôle continue même après le décès de son géniteur. C'est elle qui est chargée de guider les veuves, leur donner la ligne de conduite à suivre, régler les conflits entre les femmes de son père. Lors du partage de l'héritage, c'est encore elle qui présente à l'assistance tous les enfants de son père. Fréquemment, leur géniteur refuse de les envoyer en mariage. Il leur construit une dépendance où elles peuvent avoir des enfants avec les hommes de leur choix. *« C'est moi qui ai organisé tout le deuil, ce n'était pas facile, comme mon père avait fait les enfants partout, j'ai essayé de les imposer dans le partage des biens, cela m'a occasionné de sérieux problèmes avec la famille de mon père. Vu la grande autorité que j'avais acquise du vivant de mon père, personne ne pouvait aller à l'encontre de mes décisions » (Madeleine).*

Selon la littérature psychologique (François Peille, 2011), les enfants aînés sont ceux sur qui se fondent l'espoir des parents. Ils sont les premiers bénéficiaires des aides, des attentions parentales ; et ce sont aussi les premiers à subir les difficultés inhérentes à cette première place. En effet, ils sont d'authentiques substituts parentaux occupant le statut de gardien des frères et sœurs. Mais il faut savoir que l'accès à ce rôle peut-être naturel ou accidentel.

4.1.7.4. L'accès à ce rôle

Au cours de notre enquête, nous avons distingué deux situations qui favorisent l'accès à ce rôle :

- la jeune fille, encore appelée aînée naturelle, est le premier enfant d'une famille ;
- la jeune fille est une aînée accidentelle c'est-à-dire qu'elle joue le rôle qui revient en principe l'aîné naturel.

1) Les jeunes filles sont des aînées naturelles occupant le premier rang d'une fratrie

16/45 des jeunes filles sont des aînées naturelles dont 3/45 sont issues des fratries composées essentiellement des filles. Ces dernières ont la particularité d'avoir fait de bonnes études, car elles sont entrées dans ce rôle quand elles étaient déjà à l'université, et d'avoir été contraintes par leur père de jouer le rôle qui revenait naturellement au fils. Le témoignage d'Isabelle est éclairant : *« nous sommes huit filles, mon père n'a pas voulu aller faire des enfants dehors comme c'était à la mode dans le but d'avoir des garçons. Il m'a dit comme je suis sa première-née qu'il fera de moi l'homme de la famille qui prendra soin de mes cadets. C'est comme ça que j'ai été éduquée comme un homme. J'ai eu la meilleure éducation et je suis aujourd'hui un grand fonctionnaire. Il n'a jamais voulu que j'aie en mariage, pour lui, les hommes allaient m'empêcher de jouer mon rôle »*.

Les 13/45 restantes affirment qu'elles sont entrées dans ce rôle parce que leurs cadets étaient encore très jeunes : *« je suis le premier enfant de ma famille, c'est sur moi que les parents ont mis toutes les charges familiales, mes cadets étaient encore très jeunes pour prendre les choses en main »* (Honorine). Certains évoquent l'échec de leurs études : *« j'ai connu beaucoup d'échecs scolaires et mon père ne pouvait pas continuer à assurer ma scolarité inutilement. J'ai préféré m'arrêter pour aider mon père à s'occuper de l'éducation de mes petits frères et sœurs »* (Madeleine). Le fait d'avoir un enfant prématurément et de manière extraconjugale peut également contribuer à la prise en charge des membres de la fratrie. *« Quand j'étais en première au lycée, j'ai constaté tardivement que je suis tombée enceinte et j'étais obligée d'accoucher chez mes parents. Avec mon enfant, nous sommes devenus une charge pour la famille, même comme mon père voulait que je retourne à l'école, moi-même, je voyais que la situation était difficile, j'ai arrêté les études pour travailler et donner ainsi un coup de main à mes parents »* (Touré).

2) Les jeunes filles sont des « aînées accidentelles »

Plusieurs circonstances les conduisent à ce rôle : l'absence de l'aîné naturel garçon. Celle-ci peut être due à la mort du grand frère de Mefo : *« après le départ de notre père de la maison, c'est mon grand frère qui avait pris la relève, mais depuis deux ans qu'il est décédé,*

c’est moi qui aide ma mère à assurer les dépenses familiales ». Cette absence peut avoir d’autres causes. Ainsi le frère aîné d’Eliane qui vit en Europe et dont on n’a plus aucune nouvelle. « *Ça fait aujourd’hui 10 ans que mon frère aîné est parti en Allemagne. On ne sait pas s’il est toujours vivant ou pas. Nous vivons aujourd’hui sans lui, toutes les charges sont retombées sur mon dos* ». Une autre cause est liée au chômage. C’est le cas du grand frère de Megne vendeuse de « vivres frais » : « *depuis que mon grand frère a fini ses études universitaires, il n’a toujours pas d’emploi* ». La maladie peut être un frein à l’accès aux responsabilités familiales. C’est le cas du grand frère d’Eloko : « *depuis que mon frère aîné est jeune, il avait eu une crise d’épilepsie qui l’a sérieusement handicapé mentalement et physiquement, il est plutôt pour nous une charge, j’ai été obligée très tôt de prendre les choses en main* ». Enfin, le mariage peut représenter un facteur de désengagement à l’exemple du grand frère de Marlyse « *dès que mon frère s’est marié, il a arrêté de nous venir en aide* ».

On retrouve des causes identiques à l’origine de la transformation de ces jeunes filles en « aînée accidentelles ». Ainsi, elles peuvent le devenir à la suite de l’absence de l’aînée naturelle liée au décès. C’est le cas de Séverine qui témoigne que : « *après la mort de ma sœur aînée, j’ai été obligée de prendre la relève* ». Parfois, elles doivent endosser le rôle à la suite de l’immigration de l’aînée naturelle. « *Ma sœur est en France depuis de nombreuses années, mais nous n’avons plus son contact. Notre maman est même morte elle n’est pas venue. Pour nous, nous considérons qu’elle est morte et c’est mieux ainsi* » (Larissa) Les difficultés économiques peuvent être également une explication. C’est le cas d’Adèle : « *après la mort de mon père, c’est ma sœur aînée qui faisait tout à la maison, mais depuis qu’elle a perdu son travail, c’est devenu difficile* ». Enfin le désengagement au profit de la famille conjugale peut être à l’origine de ce changement. Le témoignage de Bernadette en est une illustration. « *Avec ma sœur tout était bien, on ne manquait de rien, elle s’occupait de tout, mais du jour au lendemain, dès qu’elle s’est mariée, elle a tout arrêté* » (Bernadette).

4.2. Apprentissage au rôle de « soutien économique » de famille

Le modèle familial traditionnel, tel que formulé par Parsons (1955), pose comme postulat de base que les enfants en jeune âge sont censés être soignés et nourris par les parents, et éduqués par l’école. Une fois adultes, ils quittent, le plus tôt possible la résidence parentale afin de fonder leur propre famille. Selon cette approche, leur contribution aux

ressources du ménage parental devrait être nulle. Or, dans le cas de mon étude, ce modèle est inopérant.

Qu’est-ce qui peut expliquer ce soutien indéfectible des enfants aux parents en Afrique ? C’est ce que nous allons essayer de comprendre au cours des paragraphes suivants.

4.2.1. Socialisation par la transmission des valeurs

Selon Emile Durkheim (1922), c’est au sein de la famille que le processus de socialisation primaire s’effectue, sous la contrainte et dans un esprit de discipline dont les individus n’ont pas forcément conscience. Quand un individu exécute les engagements qu’il a contractés, il accomplit des devoirs filiaux, fraternels. Ceux-ci sont définis en dehors de lui dans le droit et dans les mœurs. Il peut avoir le sentiment de s’être acquitté de sa tâche.

Pour éclairer plus globalement cette empreinte familiale que les individus reçoivent lors de leur socialisation, Pierre Bourdieu et al (1970) parle « d’habitus ». L’habitus correspond à l’ensemble des goûts, des comportements, des manières de percevoir, de ressentir et de dire qu’un individu reçoit de sa famille et de son milieu social. C’est en fonction de cet habitus hérité que tout homme agit dans la société. L’esprit de solidarité ne s’acquiert donc pas au hasard, c’est le fruit d’une action éducative. Ceci amène Jacqueline Rabain (1994) à penser que le maintien de solidarité familiale naît dans l’éducation de l’enfant où on lui demande de partager continuellement ce qu’il a avec les autres.

Il ressort des enquêtes que les jeunes filles ont été formées au rôle de soutien économique de la famille à travers la transmission des valeurs. Cette transformation peut se faire à travers un contrôle permanent de la bonne exécution de la tâche. Le témoignage de Marceline illustre bien cette méthode. *« A chaque fois que ma mère sortait, quand elle revenait elle m’appelait dans sa chambre pour me demander si mes petits et frères et sœurs ont bien fait leur toilette, s’ils ont bien mangé, s’ils n’ont pas été battus par des voisins. Si elle constatait que j’ai été négligente, elle me tirait les oreilles et me sermonnait pendant de longues heures. C’est comme ça qu’en grandissant je me suis sentie responsable d’eux »* (Marceline).

La socialisation peut aussi passer à travers les contes, les devinettes, les fables. Depuis les temps immémoriaux, le conte dans les sociétés traditionnelles, en général, et en Afrique en particulier, a toujours servi d’outil pédagogique privilégié aussi bien dans l’éducation des

enfants que dans la transmission des valeurs traditionnelles d’une génération à l’autre (Charles Binam Bikoi, Emmanuel Soundjock, 1984). Généralement défini comme un récit d’aventures imaginaires à vocation didactique, le conte en Afrique est toujours dit aux jeunes par les anciens (parents, grands-parents et proches de la famille), à la tombée de la nuit.

Pour illustrer cela, François Itoua (1987) prend l’exemple d’un conte intitulé : « *les adieux d’un père à ses enfants* ». Son objectif est de sensibiliser l’enfant à la notion de solidarité familiale.

- « Essaka, dit le vieux Elong à l’aîné de ses enfants réunis à son chevet, je sens mes dernières forces m’abandonner petit à petit. Je vous ai appelés pour vous dire adieu. Va couper dix bâtons et fais-en un paquet ».

- Le fils s’étant exécuté rapidement, le vieux reprit :

- « Brise-le ».

- « Je n’y arrive pas, père » !

- Chaque frère, à son tour essaya, en vain, de briser le paquet. Le vieux demanda alors au benjamin de le défaire et de briser les bâtons un à un.

- « Voilà, père, c’est facile », dit l’enfant.

- « Mes enfants, dit le vieux, je m’en vais. Ne vivez pas en forces séparées. Restez unis en un seul paquet. Car alors, vos ennemis ne pourront jamais se jouer de vous. La force du grain de courge lui vient de ses frères et la solidarité des cinq doigts de la main ».

« *Mes parents aimaient beaucoup nous raconter l’histoire du vieux Elong ou de la fille désobéissante, qui refusant les commissions demandées par ses parents s’est retrouvée seule dans la maison et a été mangée par un méchant homme* » (Larissa). Les thèmes développés ont tous un rapport étroit avec la morale de l’Afrique traditionnelle. Ils révèlent, en effet, les valeurs auxquelles la société traditionnelle tient beaucoup, à savoir : l’obéissance, la discrétion, le respect des engagements, l’hospitalité, la serviabilité, la justice, la reconnaissance, la bonté, l’amour, la solidarité familiale, le respect des anciens et des aînés, l’intelligence, la bravoure, etc. Ces valeurs constituent le fondement même de la morale, une morale sociale qui indique à chacun comment vivre et se conduire pour son bonheur personnel et celui de la société toute entière.

Il existe aussi une autre forme de transmission des valeurs à travers des messages d’évangile bibliques. Ainsi, un des dix commandements stipule : *« honore ton père et ta mère: celui donc qui aura violé un de ces moindres commandements, et appris aux hommes à faire de même, sera tenu pour le moindre dans le royaume des cieux ; mais celui qui les aura pratiqués et enseignés, sera tenu pour grand dans le royaume des cieux »*.²⁰

Les enquêtées, surtout de confession chrétienne m’ont avoué leur foi et leur lutte quotidienne dans le respect des paroles bibliques.

4.2.2. Socialisation dans l’optique d’assurance du futur

Certaines enquêtées éprouvent naturellement de la reconnaissance envers leurs aînés. Ceux-ci leur ont donné la vie, les ont nourries, élevées, protégées contre les grands maléfices, et scolarisées au prix des sacrifices). En retour ces derniers attendent évidemment que le « capital » investi sur leurs cadets rapporte à terme des dividendes attendus. Ils constituent donc en quelque sorte leur retraite par capitalisation. Alain Marie (1997) parle à ce propos de la « loi de la dette ».

Des économistes, comme G. S. Becker (1974 et 1991), expliquent que les transferts constituent un moyen d’échange entre les parents et les enfants. Cet échange peut être fondé sur une réciprocité directe ou indirecte, qui peut-être immédiate ou différée dans le temps.

- La réciprocité directe fait intervenir uniquement le parent et l’enfant, et le transfert initial de l’un est suivi d’un remboursement, éventuellement sous une autre forme ou à une date immédiate. C’est le cas de Titine : *« je vis chez mes parents avec mes deux enfants, vu le fait que je ne paye pas le loyer parce que mon père est propriétaire, j’essaye quand même de les soulager en payant les factures d’eau et de l’électricité, je contribue pour la ration, bref, je fais tout pour qu’on ne sente pas que moi et mes enfants sommes de trop »*.

- La réciprocité indirecte suppose que les transferts des parents constituent une forme d’emprunt, que l’enfant rembourserait plus tard. Ils lui permettent, sur le moment, de surmonter les « contraintes de liquidité » (Cox, 1990). C’est dans ce cadre que rentreraient les transferts que les enfants, arrivés à l’âge adulte, effectuent en retour de l’éducation qu’ils ont reçue pendant l’enfance. Dans une telle vision, les enfants observés peuvent faire partie d’un

²⁰ Selon l’Evangile de Saint Matthieu, chap 5 ; verset 17 – 19.

mécanisme d'assurance contre les fluctuations du revenu (Lucas et Stark, 1985). Ceci est particulièrement vrai dans un contexte où la protection sociale est quasi nulle.

C'est la situation d'Henriette qui est aujourd'hui cadre de société. *« Il m'est difficile de refuser de l'aide à ma mère. Elle a tout fait pour moi, si je suis devenue ce que je suis aujourd'hui, c'est grâce à elle. Ça serait ingrat de ma part de l'abandonner dans des problèmes »*. L'exemple de Marlyse qui a été aidée par sa sœur aînée en est une illustration. *« Je suis tombée enceinte très jeune. Mon frère aîné qui payait mes études m'a rejetée. Bref tout le monde m'a abandonnée. C'est ma sœur aînée bien qu'étant étudiante à l'Ecole Normale qui a eu pitié de moi et a pris mon enfant pour que je retourne au collège. Elle a même fait venir ma mère du village pour la loger dans sa chambre à la cité universitaire pour qu'elle puisse garder l'enfant pendant qu'elle est au cours. Rien que pour ça, je ne peux rien refuser à ma grande sœur, elle est tout pour moi »*.

4.2.3. Transmission de la richesse familiale par le biais de la sorcellerie

La sorcellerie la plus connue au Cameroun c'est l'évu chez les (Béti), l'évur chez les (Fang) ; ehus chez les (Bakoko), hus chez les (Bassa), ewusu chez les (Douala), ibuneu chez les (Banen) ; le tok chez les (Bamiléké), etc. Philippe Laburthe-Tolra (1985) affirme que l'évu est un être ayant une forme animale : lézard, grenouille, crabe, chauve-souris.... Il vit plus précisément dans le ventre des hommes, et dans le vagin des femmes. Sa vie est étroitement liée à celle de son détenteur.

La première transmission est héréditaire. Le père transmet l'évu à son enfant lors de sa conception, à travers la semence déposée dans la femme. Pour ce qui est de la transmission effectuée par une femme, elle se fait au moment de l'accouchement. Cette assertion est très répandue chez les Ntumu qui considèrent que c'est la femme qui transmet l'évu.

Celle qui n'en possède pas ne peut donc rien transmettre. Cette impression laisse ressortir que l'évu serait une forme de péché originel, qui est déjà en tout homme au moment de sa naissance, une forme d'ADN (acide désoxyribonucléique) qu'on hérite de son géniteur ou de sa génitrice. Cette idée sous-entend qu'en chacun il y a un évu latent, inconscient donc inactif qu'il suffit de « réveiller », d'initier ou d'activer.

Selon Olivier P. Nguema Akwe (2008), dans le but de donner le pouvoir ou la richesse à un de leurs enfants, certains parents peuvent « réveiller » ou « activer » l'évu de cet enfant. Cette initiation est faite dès la naissance de l'enfant par le biais du bain mystique préparé par le père et le reste « des pasteurs » mystiques. Plus tard, quand l'enfant aura l'âge de pouvoir garder le secret (« l'âge de pleine conscience », 18 ans et plus), interviendra la transmission proprement dite. De ce fait, cet enfant est une personne importante dans la société, car il maîtrise les lois de l'invisible et sort du lot du commun des mortels.

Pour Berthe Lolo (2010), le transfert d'évu peut s'accompagner d'un pacte qui obligera la jeune fille à partager avec sa famille toutes les richesses qu'elle pourra avoir, faute de quoi, elle perdra ses talents. Pour cet auteur, le pacte se pratique sur les enfants âgés de deux à cinq ans et se fait à travers la parole : « les choses étant ce qu'elles sont, quand tu viens de débusquer l'évu chez la petite fille, tu lui dis alors : « le premier homme que tu épouseras, il n'aura plus ensuite qu'à mourir ! » Quelquefois, on lui dit ceci : « Tu partiras en mariage sans pouvoir y rester, tu ne feras que vagabonder de cieux en cieux ! ». Parfois, encore, on lui dit : « maintenant que je te laisse dans cet état, tu mettras au monde dix enfants, mais tous mourront et ne donneront que pourriture, pourriture ! » Tel est l'akayé, le pacte occulte qu'on lui impose. »

Ainsi, l'enfant se retrouve seule avec la personne qui l'initie. Elle a confiance en elle. Elle l'a idéalisée. Il peut s'agir d'une femme âgée, souvent sa propre mère. Et, durant le rite, l'enfant subit un traumatisme tellement important qu'elle s'aliène à vie par rapport à cet adulte. Il se met à présenter des difficultés à s'autonomiser. Le serment que l'enfant est censé prêter ou recevoir de sa mère est celui d'une non-différenciation d'avec elle. Ainsi, l'enfant va s'interdire de partir et d'abandonner les siens.

C'est le cas de Lolo, c'est sa mère qui lui a transmis mystiquement le pouvoir, histoire, selon elle, qui l'a rendue stérile. Sa génitrice, dans ce contexte, a une très grande influence sur elle. Les voisins disent que sa mère « l'a avalée » en sorcellerie ; ce qui veut dire, en fait que c'est sa mère qui décide à sa place. *« J'ai quatre grands-frères et quatre petites sœurs. Je suis sortie du lot, ils sont tous au quartier et ne foutent rien. Ils font les enfants de gauche à droite et les abandonnent chez ma mère. Mais c'est toujours moi que ma mère appelle à l'aide. J'ai beau me plaindre, mais je reviens toujours sur ma décision, je ne sais dans quelle malchance je suis née dans une telle famille. Et parfois, ma mère m'engueule en disant que : tu penses que tout ce que tu as comme moyens financiers c'est simple ? C'est moi qui t'ai fabriquée, tu*

crois que je ne pouvais pas aussi choisir un autre de mes enfants ? Sache donc que je t'ai aimée et en contrepartie, tu dois donner aux autres. Et si tu arrêtes pour jouer à l'égoïste, je suis capable de te retirer tout cela et tu deviens zéro ».

Pour certaines jeunes filles, c'est leur père qui les a amenées chez le guérisseur pour avoir la richesse de la famille. Elles affirment aussi que la contrepartie de ce don est le sacrifice du projet de maternité et conjugal. C'est le cas d'Honorina : *« je suis l'aînée d'une famille de huit enfants, mon père avait remarqué que tout ce que j'entreprenais ne marchait pas. Pour lui, il fallait qu'on me « travaille le corps » pour que je puisse avoir le succès dans toutes mes entreprises. Il m'a amenée chez les pygmées à l'Est qui ont bien « larvé » mon corps. Depuis ce jour, tout ce que je fais marche. Je ne tombe que sur les hommes qui me gâtent financièrement. Mais malheureusement, aucun d'eux ne veut m'épouser, et j'ai de vrais problèmes de conception. Mon père m'a dit que ce qu'il a fait de moi, c'est pour que je puisse m'occuper de la famille. Donc, je ne peux pas laisser tomber mes frères et sœurs, je leur apporterai toujours l'aide dont ils ont besoin ».*

Isabelle, qui est aussi l'aînée d'une famille de huit enfants essentiellement de sexe féminin, avoue que son père lui a aussi donné le même pouvoir de réussir dans tous les domaines. Mais la conséquence est le sacrifice de son projet conjugal. *« Je suis aujourd'hui un grand cadre de la fonction publique. C'est mon père qui protège mystiquement ma carrière. Je ne sors qu'avec de grandes personnalités. A part moi, dans la famille, toutes mes cadettes n'ont pas réussi ; elles n'ont pas réussi leurs études, elles font les enfants avec des vauriens qui les abandonnent. Donc comme tu vois, j'ai des charges énormes. Mon père m'a toujours dit que j'étais son homme qu'il n'a pas eu et que je dois assurer ma charge comme un vrai homme. Parfois, je suis épuisée, j'ai envie d'avoir ma vie à moi, mais j'ai peur de la réaction de mon père, car il a une très grande influence sur moi ».*

4.2.4. Socialisation à partir des pressions ou des contraintes sociales

Dans les sociétés africaines, la reconnaissance d'un individu à l'intérieur de son groupe de parenté se fait à travers la socialisation. Le lignage devient alors un espace où se trouve définie la position sociale de l'individu, à l'intérieur de son propre groupe de filiation, comme par rapport à ceux qui n'en font pas partie (Segalen, 1981). L'appartenance à un groupe de parenté, d'ordre biologique, mais aussi social, entraîne un ensemble de relations et

d'obligations entre les différents membres qui le composent. Du respect de ces règles, fondées sur le principe de l'intérêt collectif, dépend la survie du lignage dont le manquement peut se traduire par des représailles sur le plan social, mais aussi sur le plan ésotérique des systèmes de croyance (Ferdinand Ezembè 2009).

La pression à laquelle on fait le plus souvent référence est la malédiction. Selon 27/45 enquêtées, les malédictions les plus communes sont celles qui résultent des altercations avec les parents et avec les aînés, de leurs colères vis-à-vis des cadets, des propos de malédiction qui peuvent les fustiger. En Afrique, le « verbe » d'un géniteur ou de la génitrice, d'un parent ou d'un aîné est toxique, comme un poison lent. Au fil des saisons qui se succèdent et des années qui s'enchaînent, un jour l'effet de cette toxicité se ressent. Une vie qui tourne en rond et au ralenti ; une vie où rien ne marche. Une impression de blocage systématique. Il est donc difficile pour un enfant de désobéir à ses parents sous peine de sanction : *« je ne peux rien refuser à mes parents, tout ce qu'ils me demandent de faire, je le fais sans discuter. J'aime être en harmonie et en paix avec mes parents. Moi, je n'ai pas envie de subir leur colère et porter ma part de malchance »* (Micheline).

Il ne faut pas négliger la pression de la famille. *« Quand j'essaye d'être en retard dans l'aide, c'est-à-dire que les factures ne sont pas payées à temps ou que ma mère a dépensé tout l'argent que je lui ai donné, mes frères et sœurs sont sans ressources, je vois sur leur visage la bouderie, ou encore ils m'envoient des paroles méchantes, ou c'est mon fils qui reçoit des claques »* (Touré) L'entourage également peut exercer une forte pression. *« Des voisines ou les amies de ma mère ou encore mes propres amies me rappellent constamment que je ne dois pas laisser tomber ma famille, que je dois prendre mes responsabilités en tant qu'aînée »* (Emilienne).

4.2.5. Socialisation à travers la démonstration

Selon Stark (1995, p. 50), l'effet *de démonstration* fait référence à une formation rationnelle des préférences. Selon l'effet de démonstration proposé par Cox et Stark (1996, 1998), les enfants effectuent des transferts à leurs parents afin de recevoir à la période suivante des aides identiques de leurs propres enfants. Compte tenu des mécanismes d'imitation, les enfants ne seront pas aidés sur leurs vieux jours s'ils ne montrent pas d'abord l'exemple en s'occupant de leurs ascendants âgés. L'objet de la démonstration est, en effet, de conduire à un changement de comportement des enfants par la dynamique des actes de

transferts ascendants réalisés par les parents. Ainsi, Cox et Stark (1998) soulignent, à plusieurs reprises, que les enfants apprennent en observant les attitudes de leurs parents. La visibilité des transferts influence l’efficacité du processus d’inculcation. L’exposition à une attention et à des soins réguliers et répétés favorise également l’émergence de comportements habituels de transferts dans le futur de la part des enfants. Il est à remarquer que certaines enquêtées n’ont pas reçu de conseils les formant à leur rôle de « soutien économique ». Elles sont devenues « soutiens économiques », parce qu’elles voyaient comment leurs parents assuraient les charges de leur famille d’origine. Vivre dans un tel environnement ne peut que façonner le système de pensée d’un individu. Le soutien économique à la famille est un rôle qui se perpétue à travers les générations. Ainsi, dans les familles où les parents ont été « soutiens économiques » de famille, leurs enfants ont de fortes chances d’être « soutiens économiques » de leur famille à leur tour.

« Ma mère par rapport à ses deux grandes sœurs est la seule qui s’est mariée en ville. Donc, tout le temps, je l’ai vue héberger sa propre mère, ses neveux, ses nièces, ses sœurs et frères, qui venaient soit pour l’école, soit pour le travail ou pour les soins. Elle assurait leur nutrition, leur donnait les vêtements et payait leur école et leur formation. Aujourd’hui, tout le monde est bien ; personne ne dérange l’autre. C’est donc comme ça que j’ai compris que dans la famille, on n’abandonne pas son sang quand il est en difficulté, et je fais pareil avec ma mère et mes frères et sœurs » (Rachelle).

La maman n’est pas souvent la seule parente à venir en aide aux membres de sa famille de naissance, nous avons aussi le père. *« Notre papa a beaucoup fait pour ses frères et sœurs surtout qu’il était l’aîné. Tout le monde est passé chez nous. Aujourd’hui, tout le monde est indépendant et c’est la fierté pour toute la famille. En aidant mes frères et sœurs, j’ai voulu fonctionner comme mon père »* (Léonie).

Cox et Stark (1998b) mentionnent aussi le rôle de l’environnement social, dans le processus d’inculcation : *« dans mon quartier, c’était la mode, toutes les filles venaient en aide financièrement à leurs parents et celles qui ne le faisaient pas étaient mal vues, méprisées, c’est comme ça que j’ai pris l’habitude de remettre à mes parents tout ce que je pouvais avoir comme argent sans qu’ils ne me le demandent »* (Eloko).

4.3. Les stratégies de réponse à la vulnérabilité familiale

Les propos recueillis auprès de mes enquêtées montrent que le niveau de vie économique et sociale de leur famille est préoccupant. Les revenus des parents sont de plus en plus maigres. Cette situation a un impact négatif sur la survie des ménages.

Face à ce dénuement, nous assistons à de diverses stratégies pour pallier ce manque ou cette insuffisance des ressources sont mises au sein de la famille. Ainsi, nous avons pu recenser trois moyens de contrer les difficultés économiques de la famille :

- le mariage comme moyen d’améliorer la situation familiale ;
- la sexualité transactionnelle comme réponse à la vulnérabilité familiale ;
- le travail comme un atout pour la survie familiale.

4.3.1. Le mariage comme moyen pour améliorer la situation familiale

Si aujourd’hui, nous assistons à une banalisation du mariage, ce dernier reste encore un point d’ascension sociale pour certaines filles. Toutes nos enquêtées mariées 12/45 dont 5/12 étaient âgées de moins 23 ans et 7/12 âgées de 23 ans et plus avouent avoir contracté une union par intérêt avec des hommes. Le profil des hommes recherchés n’était pas neutre : ils devaient être détenteurs de trois « v » (villa, voiture et voyage). Le groupe de jeunes qui s’est marié précocement déclare avoir mis leurs objectifs au second plan pour satisfaire les désirs de leurs parents. Elles ont été contraintes de se marier avec des hommes qu’elles n’aimaient pas. Anne-Françoise Dequire et Zakia Terfous (2009) qualifient cet acte de mariage forcé. Ces deux auteurs expliquent que : *« pour « forcer » leur consentement, la famille déploie toutes formes de chantages telles que la violence physique, psychologique »* (p. 7). C’est fort de ce constat qu’Aline Reynet²¹, affirme que la pratique des mariages forcés participe de la mise en échec du principe d’égalité ratifié le 18 décembre 1979 à l’Assemblée des Nations Unies lors de la signature de la CEDAW (Convention sur l’Elimination de toutes formes de Discriminations à l’égard des femmes). Le Cameroun fait partie des 90 % des états membres des Nations Unies qui ont signé le traité. Il s’est donc engagé à en respecter tous les termes,

²¹ Présidente de la Ligue des Droits de l’Homme Isère.

y compris ceux de l’article 16 affirmant la liberté de choix du conjoint. Pourtant, malgré cette convention, la lutte des ONG (organisations non gouvernementales) et des associations de défense des droits de l’Homme, le mariage forcé perdure encore dans certaines couches de sociales au Cameroun.

Marceline est une victime du mariage forcé alors qu’elle voulait poursuivre ses études : *« j’avais 18 ans quand mon père est mort, j’étais en classe de première A4 espagnole et très bonne élève. Mais face aux difficultés financières de ma mère qui n’arrivait pas à joindre les deux bouts ce qui fait qu’on payait difficilement les factures. Et un jour avec le soutien de ma grand-mère maternelle et de mon oncle, elle a convoqué une réunion où on devait me présenter mon futur mari. Ce monsieur avait le double de mon âge, laid, « villageois »²², saoulard. Ma mère m’a dit de ne pas regarder ça, mais de regarder plutôt ce qu’il va faire pour la famille. J’ai refusé parce que je voulais poursuivre mes études et je voulais que ma mère patiente encore quelques années le temps que j’ai un diplôme universitaire. Ma mère et ma grand-mère m’ont dit que si je n’épouse pas ce monsieur, je les oublie. J’ai pleuré sans que personne ne me console et j’ai finalement épousé le monsieur »*. Alice aussi a été contrainte par ses parents d’épouser quelqu’un d’autre alors qu’elle rêvait se marier avec l’homme qu’elle aimait : *« j’ai beaucoup aimé le père de mes deux filles et je voulais le mariage, il était encore jeune et il était étudiant, mon père m’a imposé d’épouser son ami qui avait beaucoup plus les moyens que mon petit ami. En cas de refus, je devais quitter sa maison avec mes deux filles. Je ne pouvais pas refuser et je me suis pliée à sa volonté »*. Elles ont de leur propre gré voulu se marier pour améliorer les conditions de vie de leur famille. Touré aussi en classe de première voulait poursuivre ses études, mais avait déjà un handicap, une charge ; situation qui l’a poussée à choisir le mariage : *« j’ai toujours aimé l’école, mais j’ai fait une erreur dans ma jeunesse en accouchant un enfant chez mes parents. Face à la lourdeur des charges familiales, au comportement stressant et désagréable de mes parents, moi-même j’ai décidé par dépit de me marier pour les soulager »*. Eliane, elle aussi face à la misère de ses parents, a préféré laisser son petit ami du lycée pour épouser un homme ayant une bonne position sociale. *« Moi, comme toutes les jeunes filles, j’avais mon petit ami du lycée que j’aimais beaucoup, mais les réalités familiales m’ont rattrapée. J’étais d’une famille pauvre. La vie était trop dure pour nous. Il fallait choisir, soit laisser ses parents dans la misère ou sacrifier son amour pour aller vers des gens rentables. J’ai donc choisi de me*

²² « Villageois » : expression camerounaise signifiant « non évolué » ou encore « pas moderne ».

marier avec quelqu'un de bien, c'est-à-dire un grand directeur de banque. Il faut être réaliste, c'est ça la vie ».

Tous les parents ne partagent pas l'idée de mariage comme stratégie de survie. Certains chefs de famille pensent que l'avenir de la fille, c'est l'école. La scolarisation reste pour eux le seul moyen d'émancipation de la femme. Elle permet à cette dernière d'occuper une bonne position dans la société et lui assure les moyens de venir en aide à sa famille de façon durable. Mais, notre enquêtée n'a pas respecté le vœu de ses parents et a préféré abandonner sa scolarité pour se marier. *« J'ai été très brillante élève, mes parents voulaient que j'aie très loin dans ma scolarité, c'est-à-dire que je devienne une grande dame. Mais c'était un rêve qui ne pouvait pas se réaliser parce que mes parents étaient très pauvres, on n'arrivait pas à manger déjà, ni se soigner, on était nombreux et avec beaucoup de charges, s'il fallait encore assurer ma scolarité c'était un projet long. Moi j'ai préféré arrêter mes études et j'ai épousé un homme bien mûr, au moins, avec lui mes parents pouvaient bien vivre et je pouvais aussi permettre à mes cadets d'aller loin dans leurs études »* (Paula).

7/45 enquêtées qui étaient âgées de plus de 23 ans ont la particularité d'avoir épousé des hommes dans un double intérêt. 3/7 enquêtées, occupant des postes de cadre de la fonction publique ou de société, déclarent n'avoir pas contracté des mariages sous contrainte, mais selon leur propre volonté. Elles sont toutes les épouses de secondes noces et ont elles-mêmes choisi leurs hommes qui ont une caractéristique commune, celle d'occuper des positions sociales très importantes qui leur permettent d'assurer leur carrière d'une part, et l'encadrement économique de leur famille d'origine d'autre part.

Eléonore a accepté se marier avec un polygame. *« Après mes études à l'Ecole Normale, je suis devenue enseignante des lycées. Pour assurer ma propre ascension sociale et celle de ma famille, j'ai épousé un polygame de deux femmes qui était une personnalité du gouvernement »*. C'est aussi le choix qu'a fait Larissa, mais cette fois avec un veuf. *« Après la mort de ma mère, la situation était très difficile, tous mes frères et sœurs souffraient. Personne n'allait plus à l'école. J'ai fermé les yeux et j'ai épousé un père de plusieurs enfants qui venait de perdre son épouse. Vu sa situation sociale, je savais qu'il allait encadrer ma carrière d'une part et d'autre part me donner les moyens de venir en aide à ma famille »*. Henriette a fait le même choix avec un divorcé. *« Il est vrai que j'avais une bonne position sociale, mais mon salaire seul ne pouvait pas nous suffire, donc je n'ai pas réfléchi quand j'épousais mon mari, je savais que je gagnais sur tous les plans ; il allait m'élever socialement ce qui allait me permettre de bien jouer mon rôle d'aînée »*. 4/7 enquêtées par contre ont joint l'utile à l'agréable en épousant des hommes jeunes, de surcroît par amour,

assurant leur sécurité financière et celle de leur famille. C’est le cas de Michèle qui a épousé un footballeur de renommée internationale, d’Adèle qui a contracté un mariage avec un homme d’affaires puissant de la capitale, de Bernadette qui s’est mariée avec un brillant journaliste et d’Emilienne qui a épousé un grand cadre de banque.

Comme nous avons pu le constater, malgré le mariage, ces jeunes filles restent très liées à leur famille de naissance. Ceci amène Thérèse Locoh et al. (1995) à affirmer que le mariage n’équivaut jamais à la rupture ni même à l’affaiblissement des liens avec le lignage. Ces auteurs en concluent que dans les sociétés africaines, les hommes comme les femmes restent indéfectiblement liés à leur lignage d’origine. Cette explication nous permet de comprendre ici pourquoi le but premier du mariage est une stratégie d’aide à la famille et le but second la construction d’une vie de couple.

Le mariage n’est pas le seul moyen qu’utilisent ces jeunes filles pour mettre leur famille à l’abri de la misère, la recherche du meilleur « sponsor », c’est-à-dire celui qui peut bien assurer la sécurité financière, pousse les jeunes filles à développer le multi partenariat.

4.3.2. La sexualité transactionnelle comme réponse à la vulnérabilité familiale

Paola Tabet (1989) la définit comme l’échange économico-sexuel où les relations sexuelles impliquent une compensation. Elle explique que le passage d’une forme de relation à d’autres est aussi extrêmement répandu dans d’autres sociétés comme les pays africains, dans les grandes villes en particulier, où les anthropologues et les sociologues ont souvent décrit tout un réseau complexe de rapports dont les femmes tirent une aide, parfois leur subsistance, parfois même une certaine prospérité susceptible de se traduire en indépendance économique. Les centres urbains favorisent un relâchement du contrôle social sur l’individu. La conséquence en est une plus grande tolérance des comportements « déviants » des normes traditionnelles, ce qui favorise le développement du marché sexuel (Jeanne Nanitelamio, Philippe Antoine, 1988).

Certaines femmes peuvent avoir conscience de posséder leur « corps » et de pouvoir l’utiliser individuellement comme atout sur le marché sexuel. Ainsi, face à la paupérisation, les filles socialement défavorisées s’orientent vers la sexualité transactionnelle. Elles en tirent des revenus significatifs qui leur permettent individuellement de vivre mieux et d’être solidaires vis-à-vis de leur famille (Véronique Petit et Lucas Tchegnina, 2009).

A Yaoundé, la prostitution, comprise comme le fait de livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, moyennant paiement en argent ou en services divers, implique généralement des femmes, des jeunes filles sans travail, des femmes abandonnées, divorcées ou mariées, et tout récemment des étudiantes et élèves des lycées et collèges (Paulette Songue, 1986).

Contrairement au Togo, où la femme dynamique sur le plan économique est socialement valorisée (Thérèse Locoh, 1996), le modèle féminin de « femme entretenue » est plutôt socialement apprécié au Cameroun. La situation est rarement vécue comme aliénante, celle-ci donnant les moyens matériels de s'affirmer dans la société urbaine. Ainsi, 9/45 enquêtées se livrent à des activités sexuelles rentables. La crise a engendré une faillite morale et révélé le peu de scrupule de certains parents. Laisser ou voire envoyer les jeunes filles à la rencontre des hommes qui peuvent rapporter « gros »²³ est devenu une réalité dans les familles urbaines. Ainsi, de manière plus subtile ou ouverte, des parents poussent leurs enfants à la prostitution. C'est ce que nous observons avec Lolo, dont la mère lui dit régulièrement : *« comment avec toute ta beauté, tu nous laisses dans la misère ; c'est à ton âge et avec ta fraîcheur que tu dois profiter et savoir tirer des avantages des hommes sinon tu n'auras tes yeux que pour pleurer quand tu seras vieille »*. D'autres chefs de famille préfèrent utiliser la méthode de comparaison pour convaincre les plus réticentes. Ils prennent exemple des familles qui ont vu leurs conditions de vie s'améliorer grâce au soutien de leur fille. C'est le cas de la mère de Marthe : *« tu dors ici, alors que chez « un tel » qui était même plus pauvre que nous, leur fille X ne rit pas avec les hommes, elle a bien compris et elle a mis sa famille à l'abri : elle a refait la maison de ses parents, équipé l'intérieur, maintenant si tu entres là-bas tu ne peux même pas t'asseoir, tellement tout brille »*. Les amies ne sont pas à exclure dans l'incitation à la prostitution. C'est ce que l'on observe dans les milieux universitaires : *« Quand mon père est mort, j'étais déjà à l'Université, je souffrais beaucoup sur le plan financier, je marchais à pied de chez moi jusqu'à la faculté²⁴, j'étais toujours en retard, essoufflée, les vêtements pleins de sueur, mais mes camarades étaient toujours bien habillées et bien équilibrées. Un jour, j'ai été abordée par l'une d'elle qui m'a dit qu'elle va me présenter son oncle et comme ça ma situation allait changer. Et après effectivement les choses se sont améliorées : ce monsieur faisait tout pour moi et m'aidait à résoudre les*

²³ « Rapporter « gros » : expression camerounaise signifiant un gain financier important

²⁴ Au Cameroun et notamment à Yaoundé, les transports publics sont très peu développés. Le mode de transport dominant est le taxi (voiture ou moto). C'est un pôle de dépenses très important pour les personnes vivant dans la précarité.

problèmes de ma famille » (Angèle). Parfois ces condisciples utilisaient des paroles méchantes pour pousser les autres jeunes filles à avoir un amant. « J’ai mes camarades de faculté qui n’arrêtaient pas de me dire de laisser mes principes, de laisser tomber mon ami de faculté et de ne plus jouer la fille sérieuse, et qu’en attendant, c’est ma mère qui allait continuer à souffrir, et que je n’avais pas pitié de ma famille, que j’étais égoïste et agrippée à mes intérêts et que c’est le jour où un des miens va mourir faute de l’aide que je regretterais ma méchanceté. La situation était tellement pressante, que j’ai fini par m’aligner et faire comme les autres filles, c’est-à-dire avoir plusieurs copains » (Hermine). On observe la même pression dans les espaces intermédiaires. « Quand j’étais encore servante dans les cafés, ma patronne n’arrêtait pas de me dire que je dois être maligne avec les hommes, et quand un client vient je dois être gentille, céder à tous ses caprices sexuels et que ce n’est que dans ce sens que je peux évoluer » (Rachelle).

D’autres filles n’ont pas besoin d’être encouragées à la prostitution, les réalités de la société les mettent face à la vie et les poussent à chercher l’homme qui va les « *mettre en haut* »²⁵. Ainsi, une fille qui grandit a besoin de vêtements, de chaussures, de bijoux, de quoi payer ses frais de scolarité et autres (Tchoutchoua Bonjawo, 1993), ce que souvent ses parents appauvris ne peuvent lui procurer. Ceci a donné naissance au phénomène du « *cou plié* »²⁶ ou encore du « *sweet sugar daddy* »²⁷ (papa gâteau pour nymphettes) : des écolières ou des jeunes femmes ayant une activité peu rentable deviennent les petites amies ou les maîtresses régulières d’hommes plus âgés qui leur apportent la sécurité financière (Aryee, A.F. and Gaisie, S.K. (1982). Marlyse, élève de classe de seconde, n’échappe pas à cette règle. « *Dès l’âge de 18 ans, j’avais déjà compris que les hommes s’intéressaient à moi, surtout les hommes haut placés. Avec tout ce que j’avais comme besoins et ce qu’il y avait comme charges chez moi, je me suis dit qu’il faut avoir le « sang aux yeux », c’est-à-dire qu’il faut être réaliste, il ne faut pas avoir des sentiments, profiter le maximum possible de ses relations* ».

²⁵ « Mettre en haut un individu » : expression camerounaise signifiant « améliorer la situation économique d’un individu » ou encore « mettre un individu à l’abri des problèmes économiques ».

²⁶ « Cou plié » : expression camerounaise désignant des hommes âgés et bien socialement et économiquement. Généralement, la vieillesse s’observe à travers les plis du cou. Les plis de cou s’observent aussi à travers la « bonne vie ». Ainsi, les gens nantis au Cameroun, sont souvent reconnus à partir des plis de leur cou pliés en ce moment de leur grosseur.

²⁷ « Sweet sugar daddy » : expression relative aux jeunes qui entretiennent des relations sexuelles lucratives avec des hommes qui auraient pu être leur papa.

Les études sur le multi partenariat ont développé des slogans dont l’un est devenu célèbre dans les universités et instituts supérieurs du Zaïre : à savoir, le « *choc, chic, et chèque* ». Dans le langage estudiantin, cette trilogie forme la constellation amoureuse de toute *filles à la page*. On désigne ainsi respectivement par choc : le copain à qui l’étudiante voue un amour romantique durant le séjour à l’université et qui est aussi qualifié de « fiancé académique » ; par chic : le véritable fiancé, un homme considéré pour ses qualités (la beauté, l’intelligence et la situation matérielle) comme futur père de ses enfants ; et par chèque : le généreux financier que l’étudiante feint d’aimer pour mieux l’escroquer (Iman S. Ngondo A Pitshandenge, 1992).

Mais les recherches sur la manière dont ces jeunes filles gèrent leurs multiples partenaires sont rares. Les informations recueillies auprès de nos enquêtées nous renseignent sur une chaîne de complicité mise en place pour maximiser les profits de leur activité sexuelle. Ainsi, dans les milieux universitaires, il existe une forme de complicité entre les étudiants qui utilisent fréquemment la phrase « *voisin fais-moi la couverture, je suis en danger* » : « *quand on se retrouve face à un accident, c’est-à-dire à une situation où plusieurs partenaires peuvent arriver au même moment, je fais appel à mes camarades étudiants qui peuvent surveiller un partenaire inattendu et l’interpeller à l’entrée de la cité universitaire, et à ma voisine de chambre qui pourra inviter celui qu’on n’attend pas dans sa chambre pour le distraire et c’est comme ça que je peux réussir à tirer mon épingle du jeu et gagner sur tous les tableaux* » (Hermine). Cette entente est aussi visible dans le cadre familial où tous les membres sont mobilisés dans la gestion des partenaires de la fille. C’est le cas de Berthe, 17 ans, 2^{ème} d’une fratrie de 8 enfants, hébergée, élève en classe de 3^{ème}. « *Quand mon « blanc » arrivait à la maison, mes cousins se postaient à l’entrée de la maison pour voir si mon autre ami qui est cadre à la BEAC se pointe par hasard, pour le dérouter et l’amener dans un café et le faire patienter, et deux autres restaient devant le portail au cas où mon petit ami du lycée tentait d’entrer dans la concession familiale, il était tout de suite maîtrisé et jeté comme un malpropre. Pendant que ma mère et mes sœurs prenaient soin de mon « blanc », je pouvais me dérober rapidement pour aller rejoindre mon « banquier » au café toujours sous l’œil de protection de mes cousins. Le soir, avec la famille, on pouvait faire le point de tout ce que les deux sponsors ont versé comme argent, et réfléchir ensemble sur les nouveaux plans futurs efficaces à mettre en place. Le même phénomène peut-être observé avec les gérantes ou les gérants des bars. Ces derniers jouent un rôle de placement moyennant paiement. « *Nous sommes plusieurs filles à servir dans le café, mais j’avais déjà dit à ma patronne que j’ai beaucoup de problèmes chez moi, ma mère, mes frères et sœurs étaient à ma charge. Elle**

avait compris et me sollicitait toujours quand elle avait de « gros clients », et pouvait même faire patienter un autre quand je suis occupée, cela m’a valu la jalousie auprès de mes collègues, mais elles ne savaient pas que je travaillais pour moi et pour la patronne, c’est comme ça, tu ne donnes rien tu n’as rien » (Ebeny).

Comme nous avons pu le constater, derrière le soutien économique de la jeune fille au profit de sa famille de naissance, se cache le soutien économique de l’homme. Mais il faut relever que toutes ces jeunes filles ne vivent pas seulement du soutien masculin, mais aussi de leur travail.

4.3.3. Le travail comme un atout pour la survie familiale.

4.3.3.1. L’accès discriminant des femmes aux emplois formels

Les centres urbains offrent la possibilité d’acquérir une meilleure formation et augmentent les chances d’accès à un emploi salarié. En effet, la ville est celle qui peut donner aux femmes les moyens d’avoir un statut économique différent.

Mais, dans notre échantillon, seulement 12/45 des jeunes filles ont accès à un emploi salarié, dont 4/12 sont des cadres à savoir : Léonie, Isabelle, Nathalie, Astrid. Toutes les trois âgées sont de 27-28 ans, célibataires, hébergées ; 8/1 sont des employées de bureau comme Régine et Florence (réceptionnistes), Charlotte et Rachelle (agents de voyage), Micheline et Alice (aide-soignante), Honorine et Clara (secrétaire). Toutes sont célibataires.

Les femmes sont faiblement représentées dans les emplois formels. Cette remarque avait été formulée par Philippe Antoine et Jeanne Nanitelamio (1998). Ces auteurs ont même relevé un accès réduit des femmes aux salaires élevés et aux postes de responsabilité. Il est important de savoir que l’éducation constitue la pierre angulaire grâce à laquelle la culture et le développement des compétences sont possibles. A cet égard, le faible niveau d’éducation des femmes les exclut nécessairement des emplois salariés. Ce lourd handicap éducationnel de la femme n’est pas naturel mais bien construit. Pour Jean-François Kobiané (2007), la marginalisation des femmes en matière d’instruction est liée à une socialisation discriminante au sein des familles. Le garçon est orienté vers les « choses du dehors » et perçu comme futur pourvoyeur de finances, il sera davantage envoyé à l’école, voie potentielle d’acquisition d’un emploi salarié. A l’inverse, la fille demeure confinée dans les « choses de dedans », d’autant

plus qu'on estime que sa mise à l'école pourrait la détourner de sa vocation première, celle d'une « bonne mère » de famille. En outre, le droit des garçons de se former se justifie par le fait que les filles quittent physiquement et symboliquement leurs familles biologiques après leur mariage pour appartenir dès lors à celle de leurs époux. Ainsi, elles ne sont pas tenues de subvenir aux besoins des parents âgés. Aucun système de retraite et d'assurance sociale généralisé n'ayant encore été instauré, cette situation amène Priso Manga-Bekombo (1979) à affirmer que cette responsabilité incombe toujours aux fils pour préparer leur vieillesse. Il explique en ces termes : « *un fils représente également, à terme, une source de revenus supplémentaires pour sa famille alors que l'éducation d'une fille en partance apparaît parfois comme un investissement à fonds perdus* » p. 95.

La marginalisation des femmes à l'accès à l'éducation n'entraîne pas seulement leur représentation minoritaire aux emplois formels, mais aussi leur présence majoritaire dans le secteur informel.

4.3.3.2. Le secteur informel domaine privilégié des femmes

Dès sa découverte par Keith Hart (1972) au Ghana, le concept du secteur informel a fait son apparition dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du programme mondial de l'emploi entrepris par le Bureau international du Travail. La notion de secteur informel englobe un ensemble hétérogène d'activités qui varient selon les régions. Il ne nous sera pas utile de prendre part aux querelles doctrinales des divers courants de pensée marxiste et néolibérale. Nous nous contenterons de retenir la définition donnée par le Bureau International du Travail (BIT).

Cette définition, même si elle n'est pas encore universelle, a le mérite d'être une synthèse des diverses acceptations des activités du secteur informel : « Secteur non structuré, les très petites unités de production et de distribution de biens et services implantées dans les zones urbaines des pays en développement, ces unités appartiennent essentiellement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main d'œuvre familiale, voire quelques apprentis ou des salariés. Elles ne disposent au mieux que de capitaux très modestes ; elles font appel à des techniques et à une main d'œuvre peu qualifiée si bien que leur productivité est faible, elle ne procure généralement à ceux qui en vivent que des revenus minimes et très irréguliers et un emploi des plus instables ».

Les femmes, vu leur faible niveau d’instruction de départ sont majoritairement représentées dans ce domaine. Elles réussissent très bien dans de multiples activités de commerce. On peut songer notamment aux fameuses Nanas Benz du Togo, ou encore aux vendeuses d’Atiéké de Côte d’Ivoire (Thérèse Locoh, Fofo Amatepe 2007). Contrairement au modèle de femme « entretenue » socialement valorisé (cf. infra : paragraphe sur la prostitution), à Lomé, la valeur accordée au travail rémunéré des femmes est plus prononcée (Agnés Adjamagbo et Philippe Antoine, 2009).

Les études sur le travail des enfants dans une logique de survie familiale, (Melanie, Jacquemin, 2012 ; Michel Bonnet, 1993) montrent souvent le parent comme intermédiaire de placement et non principal utilisateur de la force de leur travail. Or, dans la ville de Yaoundé, comme à Lomé, de nombreuses mères exercent dans les métiers de l’informel. Il s’agit des « buy’em sell’em »²⁸ (des « vivres frais », des fruits de saison, des arachides). D’autres femmes encaissent des sommes provenant de leurs ateliers de transformation (moulin, décortiqueuses, etc.) et de leurs restaurants ou bars. Ces activités économiques constituent un prolongement de leurs activités domestiques. Derrière le dynamisme de ces mères se cache une main-d’œuvre féminine filiale. Ainsi, 12/45 des enquêtées exercent des activités informelles, dont 4/12 sont des aides économiques de leur mère. Il est important de noter qu’elles sont entrées dans ce métier dès leur enfance.

Elles disent avoir été contraintes. « *Quand je rentrais de l’école à midi, après avoir vite mangé, ma mère me posait le plateau d’arachide bouillie sur la tête pour que j’aie la vendre au marché, sinon, elle me refusait la nourriture ; parce qu’elle disait que si je ne pars pas vendre, comment est-ce qu’on pourra se nourrir, donc même quand j’étais fatiguée, je me sentais contrainte* » (Masaxon). Parfois, aider les parents à vendre était une tradition familiale. « *Chez nous tout le monde a vendu, dès l’âge de sept ans, ma mère nous envoyait déjà dans les marchés, tu ne pouvais pas refuser, les aînés étaient là pour te rappeler qu’ils ont aussi vendu et qu’il n’y a pas de honte, et que ce n’est pas moi qui viendrai faire l’exception* » (Séverine). D’autres enquêtées avouent que c’était « la mode » de voir les enfants aider leurs parents sur les lieux de vente, et qu’il n’y avait rien de dégradant. « *Dans mon quartier, tous les enfants vendaient, c’était même pour nous une forme de distraction, on*

²⁸ « buy’em sell’em » est un mot anglais déformé qui signifie réellement « buy and sell » et « achat et revente » en français

faisait la concurrence de la vendeuse la plus rapide, qui sera capable d'aller prendre un deuxième plateau de produits à vendre chez ses parents » (Eloko).

Elles aident leurs parents à vendre sans y être contraintes. *« Très tôt, je savais que mes parents étaient pauvres, ma mère faisait beaucoup d'efforts, mais c'était insuffisant. J'avais de la peine pour elle, j'ai décidé de moi-même, quand je sortais de l'école, d'aller la retrouver directement dans son lieu de vente pour lui donner un coup de main » (Mefo).*

Nous devons souligner qu'elles ne sont pas toujours des aides économiques de leurs parents 8/12. On observe des enquêtées qui ont exercé dans la continuité les activités de leur mère de manière indépendante 2/8. Situation qui nous a amené à constater une forme de transposition de division sociale du travail par le genre. En effet, elles ont hérité du fonds de commerce de leur génitrice. C'est le cas de Megne qui exerce dans le métier des « buyers-sellers » (commerce de revente de vivres). *« J'ai commencé la vente des légumes avec ma mère au village, après le marché ne marchait plus, je suis venue à Yaoundé avec nos économies, maintenant j'ai ma clientèle et je m'en sors bien »* Une autre illustration est Madeleine la restauratrice. *« J'ai repris le restaurant que ma mère gérait. Surtout qu'aujourd'hui, elle est vraiment fatiguée »*

En outre, parmi les jeunes filles qui ont créé leurs propres activités 5/8, certaines enquêtées se sont orientées dans les métiers de l'apparence corporelle comme le prêt-à-porter. *« Je fais dans l'habillement, et des chaussures des jeunes filles, ce n'est pas facile, mais on fait avec »* (Angie). Titine vend des bijoux fantaisistes. L'esthétique et de beauté c'est le cas de Flavi, Xaviera et Judith prodiguent des soins d'esthétique ou/et de beauté. Toutes affirment que c'est certes difficile, mais qu'elles arrivent à s'en sortir parce qu'en dehors de leur lieu de travail, elles travaillent dans l'informel (chez elle ou chez le client).

D'autres enquêtées 1/8 se sont dirigées vers les métiers de la téléphonie à travers les « call-box ». La prolifération des call-box a pratiquement coïncidé avec le boom de la téléphonie mobile, tout particulièrement après la privatisation de Camtel Mobiles, premier opérateur créé en 1998. Il a été repris par la société sud-africaine Mobile Telephone Networks (MTN) en 2000, soit un an après l'avènement de la société camerounaise mobile (SCM), devenue Orange Cameroun en 2002.

En quelques années, elles ont contribué au bouleversement du paysage des télécommunications du pays. Elles ont donné la possibilité aux citoyens restés longtemps

sans téléphone fixe, du fait, entre autres, des tracasseries administratives diverses, d’être joignables. Le boom du mobile est visible non seulement à travers l’évolution du nombre d’abonnés, mais aussi des activités génératrices de revenus qui l’accompagnent. Les « call box » en font partie. L’appellation vient de la langue anglaise, call qui signifie appeler et box, la boîte. Littéralement, le call box désigne une boîte dans laquelle l’on passe des coups de fil. Ainsi, les « call-box » sont de cabines téléphoniques en miniature où se pratiquent les appels sur téléphones mobiles. Toutefois, en réalité, il y a bien majoritairement aucune cabine. Mais plutôt des tables-tabourets sous une ombrelle. De nos jours, 94 % de la population active au Cameroun travaille dans le secteur informel, dont 75% de jeunes (INS, 2005), en particulier dans les villes de Yaoundé et de Douala où se concentre le plus grand nombre de chômeurs. L’activité du « call-box » est devenue le dernier recours pour des jeunes sans emploi, à la recherche de moyens de survie pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires.

Si le phénomène « call-box » s’accroît aujourd’hui, ce n’est pas tant parce qu’il offre de grands bénéfices, mais parce qu’il offre aux jeunes désœuvrés une occupation dans un contexte de chômage chronique où il faut au moins faire quelque chose pour pourvoir survivre.

Aujourd’hui, cette activité est devenue un phénomène économique au Cameroun. Elle s’observe, dans toutes les grandes métropoles camerounaises, mais aussi en milieu rural. Ses pratiquantes sont principalement des jeunes femmes, bien qu’on y retrouve de plus en plus des jeunes hommes. Au Cameroun, on appelle les pratiquantes de cette activité les « call-boxeuses ». Face à la baisse de profits dans l’activité du « call-box », les « call-boxeuses » étendent leur activité dans la vente d’autres produits de consommation comme: bonbons, chips, caramels, chocolats, eau glacée, œufs bouillis, boulettes de viande, etc...

Quoi qu’il en soit, ce travail génère des revenus non négligeables pour bien de familles, malgré la présence de nombreux « call-boxeurs » sur le marché. *« Il est vrai que nous sommes nombreux à exercer cette activité, mais j’arrive quand même à entretenir ma famille. C’est un métier qui nourrit son homme, j’ai mon kiosque devant la maison ; les gens appellent sur mon téléphone moyennant un paiement, je fais aussi dans les recharges de crédit téléphone, je vends des cartes téléphoniques ; à côté de cela, je vends les œufs bouillis, les croquettes, les sucreries et l’eau glacée, c’est comme ça que je me bats »* (Blanche).

Nous pouvons relever que le travail des jeunes filles que ce soit dans le domaine formel ou informel génère des revenus maigres et aléatoires. Cette situation ne constitue pas

pour autant un obstacle à leur rôle de soutiens économiques importants de leur famille de naissance.

4.4. Les aides financières apportées par les jeunes filles

4.4.1. Typologie des aides

Dans ce paragraphe, nous allons rendre compte des aides économiques proprement dites que les jeunes filles apportent au sein de la famille. Selon les données de notre enquête, nous avons pu relever sept types d’aide de subsistance encore appelée des aides de première nécessité : nutrition, santé, éducation logement, eau et électricité, habillement, transport. Comme le souligne Claudine Attias-Donfut et al (2002) « *l’intensité de l’entraide est corrélée aux revenus et aux milieux sociaux* ». Ainsi, pour les mesurer, je vais construire un indice donnant le même poids à chaque aide et en faisant la somme, on pourra distinguer : les aides minimales, les aides complémentaires et les aides totales.

4.4.1.1. Les aides minimales

Les aides sont dites minimales ou symboliques si elles varient entre 1 et 2. 29/45 de mes enquêtées apportent à leur famille des aides minimales. Leur âge moyen est de 20 ans. Il faut noter que si une grande partie de nos enquêtées effectuent ce type d’aide, ceci est dû au fait que vu leur jeune âge, ce sont les aides de début de leur rôle. En effet, elles sont dans la phase d’initiation et s’entraînent encore à apporter des aides à leur famille. Mais nous pouvons distinguer les enquêtées qui ont une faible capacité économique et qui de surcroît sont dans des familles à revenus précaires. Elles représentent 27/29 de l’échantillon. Elles sont contraintes de ne donner que ce qu’elles ont. C’est le cas d’Eloko « *C’est moi qui nourris les gens dans cette maison. C’est grâce à l’argent des beignets que je vends dans les marchés que ma mère utilise pour faire la cuisine* ». Les autres, 2/29 des enquêtées, sont issues de familles qui étaient nanties au départ. Mais avec la déstructuration familiale (divorce, décès des parents, désengagement parental), leur famille a été exposée aux difficultés économiques. Par rapport aux premières familles, elles sont légèrement plus à l’abri des besoins. C’est pour cette raison qu’elles donneront le minimum à leur famille parce qu’elles ont des revenus modestes. C’est le cas de Berthe : « *mon père est un grand homme d’affaires dans la capitale, il a une bonne situation. Mais, ce n’est pas ma mère et nous qui bénéficions de ce standing, mais sa sixième femme qui est la principale privilégiée. Néanmoins, vu qu’il a construit, qu’il*

paye l’eau et l’électricité, c’est moi qui m’occupe de la ration de ma mère et de mes frères et sœurs ». Le cas d’Astrid est différent, ses parents sont des grands fonctionnaires à la retraite possédant des maisons à louer. Ayant un bon emploi, elle s’occupe seulement de l’eau et de l’électricité.

4.4.1.2. Les aides complémentaires

Elles sont des aides dites complémentaires si elles varient entre 3 et 4. Elles sont 8/45 qui apporter ce type d’aides à leur famille. Parfois, la donatrice a des ressources économiques moyennes et est issue des familles moyennes. Dans cette hypothèse, leur famille peut encore assurer une partie des charges familiales. C’est le cas d’Angie : *« nous habitons dans la maison familiale laissée par mon père, donc on ne paye pas de loyer, ni l’eau et le courant, ni encore la nutrition. Mais je m’occupe de l’éducation de mes petits frères, de leur santé, de leur transport et habillement »*. Il arrive également que la donatrice ait un pouvoir d’achat moyen, mais que sa famille bénéficiaire soit totalement dans le besoin. C’est le cas de Régine : *« quand je touche mon salaire, je donne la moitié à ma sœur aînée pour qu’elle assure les charges familiales »*.

4.4.1.3. Les aides totales

Dans ce type d’aides, les enquêtées assurent tous les besoins de subsistance de la famille. Elles sont 8/45 à le faire. Nous sommes face à des cas où la jeune fille a des revenus importants, mais leur famille possède des revenus modestes. C’est le cas d’Isabelle : *« je suis issue d’une famille pauvre, mais j’ai la chance d’avoir un bon poste au Ministère de l’Education Nationale. Ce qui me donne suffisamment les moyens de tout prendre en main »*.

Mais parfois, la jeune fille et sa famille connaissent le même dénuement dans la précarité. Séverine en est l’illustration. *« Je suis vendeuse de friperie au marché central, et ce n’est pas facile. Pour joindre les deux bouts, c’est-à-dire assurer toutes les charges de cette famille, je suis obligée d’emprunter et de jongler²⁹ »*. Nous avons observé que les aides totales sont très présentes dans des familles où les ressources sont rares ou insuffisantes.

²⁹ « Jongler » : expression camerounaise signifiant « faire des acrobaties financières » pour « joindre les deux bouts. »

4.4.2. La gestion des aides

Selon nos enquêtées, la décision des gestions des dépenses peut se faire sans leur avis ou encore de manière consensuelle. Vu la vulnérabilité de ces jeunes filles, vu leur jeune âge et leur entrée dans un rôle qui leur est nouveau, elles sont souvent guidées par leur famille dans l’orientation des dépenses. A ce sujet, Mefo déclare : *« quand je finis de vendre mon café au marché du Mfoundi, le soir je remets de l’argent à ma mère pour qu’elle décide de ce qu’on va faire pour la maison »*. Selon d’autres témoignages, dès le départ la famille lui indique ce qu’elle a comme poste de dépenses : *« Moi, ma mère m’a dit que mes dépenses sont l’eau et électricité, le petit déjeuner des enfants et leur transport pour l’école. Donc quand mon copain commandant me donne mon argent mensuel, je vais à la Sonel (société nationale de l’Electricité) et à la Snec (société nationale des eaux du Cameroun) payer les factures d’électricité et d’eau, j’achète les composants du petit déjeuner (lait, beurre, nescao, sucre), je donne au taxi qui amène les enfants à l’école son salaire et je suis tranquille »* (Marthe).

D’autres jeunes filles décident, de manière consensuelle avec leur famille. C’est le cas d’Ebeny qui préfère remettre l’argent à la famille. *« Quand j’ai de l’argent, je réunis toujours mes frères et sœurs, même ma mère, pour qu’ensemble on voit ce qu’il y a à faire »*. Berthe, en revanche, préfère après décision familiale, payer directement les factures les factures. : *« Je n’ai jamais payé quoi que ce soit sans l’avis de ma famille. Nous nous réunissons toujours pour voir quelles sont les priorités et ensuite je m’occupe des factures. »*

4.5. Les difficultés rencontrées dans l’exercice de leur rôle

Le rôle de « soutien économique » de famille n’est pas sans conséquence sur les jeunes filles. Nous avons pu relever au cours de notre enquête trois difficultés auxquelles elles font face :

- la double domination (de l’homme et de la famille) ;
- l’exposition aux grossesses, avortements, IST (Infections Sexuellement Transmissibles) ;
- une scolarité faite d’échecs et d’abandons.

4.5.1. Les jeunes filles subissent une double domination

4.5.1.1. Violences masculines

1) Tensions et conflits conjugaux

Depuis quelques années, la question des violences envers les femmes en Afrique est récurrente dans la littérature scientifique (Gathier, 2008). La sphère conjugale représente l'espace privilégié d'expression des violences. Toutefois, les études existantes ont tendance à se concentrer sur l'objet des violences et leur différente nature : psychologiques, économiques, sexuelles et physiques. Quand elles identifient des personnes à risques, elles mettent l'accent sur le bas niveau de scolarisation de ces femmes par rapport à leur conjoint ; sur leur jeunesse par rapport à leur mari et sur leur faiblesse économique (Gastineau et al, 2010). En effet, la dépendance économique de la jeune fille la place sous la domination masculine. A travers les données de notre enquête, nous avons mis en lumière le lien existant entre le statut de fille « soutien économique » de famille en faveur de leur famille de naissance et les violences dont elles sont victimes de la part de leur famille conjugale. Certaines affirment que leur mari est d'accord pour l'aide qu'elles peuvent accorder à leur famille, mais en contrepartie elles ne doivent pas intervenir dans leurs relations extraconjugales. Par exemple, Eliane témoigne : *« je ne me plains pas, mon mari me donne tous les moyens nécessaires pour que je puisse aider mes frères et sœurs, mais ce que je vis dans ce mariage est intolérable. Mon mari vient ici à la maison avec des maîtresses et me demande de les servir. Il me trompe ouvertement, il les amène en mission et certaines me téléphonent pour m'insulter. Quand je tente de montrer ma colère, il me coupe les vivres, ce qui devient dur pour moi et pour ma famille qui attend de moi, ce n'est pas facile ».*

D'autres affirment que le mari n'est pas au courant de l'aide qu'elles apportent dans leur famille. Mais ils manifestent de grandes colères quand un projet mis en place n'a pas pu être réalisé. *« Quand mon mari me donne de l'argent pour la ration, pour les vêtements des enfants ou pour leurs fournitures scolaires, j'essaye de tirer un peu de profit, pour pouvoir remettre à ma mère un peu d'argent, mais parfois les charges de mes parents sont tellement pesantes que je suis obligée de sacrifier mon ménage, et parfois j'essaye de mentir à mon mari que je me suis faite voler ou que les prix des articles ont augmenté au marché ; au début ça marchait, aujourd'hui, il ne veut plus rien entendre, c'est des bagarres, des insultes, des privations économiques et moi c'est des choses qui me donnent les maux de tête »*

(Emilienne). Quelque fois, la belle-famille vient manifester sa colère au domicile conjugal. *« Ma belle-famille m’insulte régulièrement et j’ai déjà eu à lutter avec mes deux belles sœurs. Elles me disent que je suis une fille de famille pauvre, que j’ai épousé leur frère pour enrichir ma famille, alors qu’elles sont là, leur frère les a oubliées, et mon mari ne me défend pas, tout ce qu’il trouve à dire c’est que ma famille est envahissante. Parfois, je pleure et je ne peux pas partir sinon que deviendront mes parents »* (Touré). Mais même celles qui sont indépendantes sur le plan économique vivent une autre forme de violence. Les recherches féministes ont longtemps affirmé que l’autonomie économique de la femme pourrait aussi lui permettre de se libérer de l’oppression masculine (Elisabeth King et Andrew D. Mason, 2003). Toutefois lorsque nous observons nos jeunes filles qui sont indépendantes sur le plan économique, nous pouvons constater qu’elles ne sont pas à l’abri des violences conjugales. Comme nous l’avons déjà mentionné (cf infra), ces jeunes filles, bien qu’étant des cadres de la fonction publique et de société, ont épousé leur mari pour un double intérêt (soutenir leur famille et encadrer leur carrière), dans de telles conditions, il devient difficile pour elles de négocier au sein de leur foyer. Cette difficulté est accentuée dans les sociétés hautement patriarcales. Une des raisons est que le travail des femmes dans ces sociétés, est fréquemment considéré comme faisant partie intégrante de leur rôle, Il est perçu comme le simple respect d’une norme. En conséquence, ce travail féminin ne doit pas donner droit à une autonomie ou bien à une participation aux décisions du ménage (Lu, 1984 ; Salaff, 1981 cité par Amatepé Fofu, 2008).

L’exemple d’Eléonore, la 3^{ème} femme dans un mariage polygamique illustre ce propos. *« Ce n’est pas facile quand tu épouses un homme qui t’a aidée à avoir un poste. Chaque fois qu’il y a des conflits, il a tendance à te dire qu’il va te bousiller ta carrière, qu’il ne veut plus voir ta famille chez lui. Bref il suspend l’aide. Donc, ici avec mon mari, ce n’est pas évident, il faut toujours faire attention pour qu’il n’y ait pas de problèmes, donc, je subis tout »*. Toutefois, dans certaines situations, au Togo par exemple, les femmes remettent en cause ce type de fonctionnement social et revendiquent le droit de disposer de leurs revenus pour en faire ce qu’elles veulent (URD-DSGCN, 2002). Ce qui n’est pas le cas dans l’ex-Zaïre, où la situation était plus grave parce que la législation avait renforcé l’autorité des hommes sur les femmes en exigeant un accord des maris avant l’embauche de leurs épouses. Ils avaient un contrôle légal sur le salaire des femmes et avaient la possibilité d’interrompre l’activité de leurs épouses à tout moment (MacCFAffey, 1988 cité par Gage-Brandon et Meekers, 1995). C’est ce que subit Henriette, qui est cadre de société et qui a épousé un divorcé de bonne

situation avec une nombreuse progéniture. Son salaire est bloqué dans un compte joint : « *dès que j’ai commencé à travailler, mon mari m’a amenée à la banque pour qu’on ouvre un compte joint. C’est comme ça que je ne peux pas toucher directement mon salaire, il faut deux signatures. C’est une situation qui me dérange énormément parce que je ne suis pas libre de mes actes, pourtant j’ai un salaire. Quand mes parents me posent un problème, ce qui est tout à fait normal surtout que c’est eux qui ont payé toute ma scolarité. Je suis obligée d’en faire part à mon mari qui peut décider de résoudre le problème ou non. Parfois, quand j’en ai marre, je fouille dans ses poches, ou je vole ses tickets de carburant, et c’est comme ça qu’une bagarre est vite arrivée. Vous ne pouvez pas imaginer c’est une situation invivable et j’en souffre énormément* ». Larissa qui a épousé un veuf avec de nombreux enfants vit le même problème. Son mari la laisse travailler, mais il contrôle son salaire. « *Mon mari sait très bien que j’ai des charges familiales, mais il a tendance à surveiller mon salaire. Malgré sa bonne situation économique, quand la fin du mois arrive, il invente les problèmes pour que je puisse participer dans le ménage. Il peut me dire que la toiture suinte et qu’il faut urgemment changer des tôles ou encore qu’il a vu un terrain d’occasion qu’il faut avancer de l’argent pour bloquer, et moi je dois faire les acrobaties pour assurer mon ménage et les charges de mes parents* ». Ces différents exemples montrent que les femmes autonomes économiquement vivent des situations paradoxales. Au lieu d’être autonomes sur la gestion de leurs ressources, elles sont plutôt l’objet de contrôle de leur mari. Ce constat permet de noter que la théorie d’Elisabeth King et Andrew D. Mason (2003) sur l’émancipation féminine par le biais de l’autonomie économique n’est pas juste ni généralisable.

2) Abus, violences et humiliations

Les violences masculines sur les femmes ne sont pas seulement visibles dans le cadre conjugal, mais aussi dans le cadre des relations informelles (amants et amantes). Ainsi, les jeunes filles nous confient que ces hommes ne *donnent pas leur argent pour rien*, ils te font subir de pires humiliations : une sexualité marginale : « *il m’amenait en week-end à Kribi, et exigeait que je vienne avec une copine. On prenait une seule chambre, et toute la nuit, on devait s’occuper de lui, en fait il nous prenait toutes les deux, et si on voulait encore plus d’argent, il faisait intervenir un de ses amis. On n’avait pas de choix. Sinon comment on allait faire pour vivre à la maison* » (Berthe). Ou encore ces hommes exigent le full-contact c’est-à-dire une pénétration sans préservatif. « *Je tombais souvent sur des partenaires qui me disaient qu’ils me paieront plus si j’acceptais qu’on aille sans préservatif. Je refusais*

d'abord, mais quand je pensais que ça fait longtemps on n'a pas mis la marmite au feu et que si je le laisse partir je ne suis pas sûre de trouver un autre client. Je me disais, ah on ne meurt pas seulement du sida, mais du paludisme, de l'accident, c'est Dieu qui sait de quoi chacun mourra ; et je faisais ma petite prière et je me donnais sans plus trop réfléchir » (Ebeny). Elles subissent des jalousies de la part de leur « sponsor ». « Une fois, il est arrivé dans ma chambre à la cité universitaire. Il m'a trouvée avec mon petit ami de faculté que j'ai fait passer pour mon camarade d'étude. Il m'a empoignée les cheveux et m'a jetée au sol, a sorti sa ceinture et m'a foutue de grandes balafres au corps, m'a piétinée, j'avais le corps tout en sang et a loué un taxi pour enlever tout ce qu'il m'avait donné, je me suis retrouvée au point de départ. Et après on s'est réconciliés, je ne pouvais pas le quitter parce qu'il m'aidait quand même beaucoup » (Marlyse).

Cette violence est aussi observable au sein de la famille de naissance.

4.5.1.2. Les violences familiales

Les études portées sur les discriminations faites aux filles dans les familles se sont focalisées sur la marginalisation des filles à l'accès à l'éducation (Amouzou Esse, 2008); sur les mariages forcés (Leila, 2005) et les mutilations génitales (Séverine Carillon et Véronique Petit, 2009). Or, les jeunes filles sont victimes d'une autre forme de violence au sein des familles qui est restée invisible : ce sont les conséquences qu'elles subissent dans la gestion financière des charges familiales.

1) Chantage affectif, intimidation et menace

Ces jeunes filles subissent des chantages affectifs de la part des membres de leur famille. Ainsi, elles avouent qu'elles sont victimes d'un engrenage sans fin, Chaque fois qu'elles donnaient de l'argent à leur famille, les membres de la famille trouvaient la somme insuffisante et en réclamaient encore plus. C'est le cas de la mère de Lolo : « *ma mère est une femme très dépensière et paresseuse, pour elle l'argent ne suffit jamais, elle n'a même pas pitié de moi. Qu'est-ce que je n'ai pas fait pour elle, mais elle est toujours en train de se plaindre et de me mettre mal à l'aise. Elle surveille mes dépenses, regarde les chaussures ou les robes que j'achète et me dit que je suis très méchante et égoïste qu'avec cet argent on pouvait payer l'école à tel ; alors que je fais tout pour que tout le monde soit à l'aise. Elle me pourrit mon existence* » (Lolo). Les frères et sœurs ne sont pas en reste : « *chaque fois qu'ils*

arrivent chez moi, c’est pour espionner ce que nous avons mon mari et moi, s’ils se rendent compte que nous avons effectué un nouvel investissement, ils me culpabilisent et me disent que je les abandonne, que je ne fais pas assez pour eux, qu’ils connaissent les filles qui ont bien aidé leur famille, et que je suis égoïste, le mariage finit, mais la famille ne finit pas et que comme j’oublie là où je sors et que le jour où je vais perdre mon mariage que je ne dois pas compter sur eux. Pourtant, Dieu seul sait comment je me bats pour leur venir en aide. » (Larissa). Hermine vit une autre forme de violence : « quand mon petit ami de faculté vient me rendre visite, tout le monde le met mal à l’aise. On m’insulte devant lui du genre : qu’est-ce que tu fais avec un homme qui ne peut rien te donner ? Arrête de sortir avec les enfants, va avec les hommes responsables ; et parfois ça finit avec la bagarre où on met mon ami à la porte. C’est des situations difficiles et invivables. Ils me sourient quand ce sont des hommes bien placés qui viennent à ma rencontre. C’est hallucinant ». Celles qui ont laissé leurs enfants sous la garde de leurs parents sont encore plus vulnérables : « ma mère me téléphone souvent à 4 heures du matin pour me dire qu’une de mes filles est malade et qu’il n’y a pas d’argent. Je lui demande ce qu’elle a fait de l’argent que je lui ai donné dans la semaine, elle me dit que mes filles coûtent cher. Il faut qu’elle les nourrisse, qu’elle les amène à l’école, elle invente des problèmes. Quand je lui dis que je n’ai pas d’argent, elle me dit qu’elle viendra me donner les enfants, alors qu’elle sait que mon mari qui n’est pas leur père ne supporte pas leur présence. Ma mère n’est pas du tout maternelle et ça me chagrine beaucoup » (Alice).

4.5.2. Exposition aux grossesses, aux avortements, aux IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

4.5.2.1. Expositions aux Grossesses

Dans la grande majorité des cas, les relations sexuelles commencent à l’adolescence. Selon les EDS (Enquêtes Démographiques et de Santé) de 2004, avant d’atteindre 15 ans, 25 % des femmes de 20-49 ans avaient déjà eu des rapports sexuels. Cette proportion est de 87 % avant d’atteindre 20 ans et de 93 % avant d’atteindre 25 ans. Plus d’un quart des femmes 29 % ont eu des rapports sexuels à risques au cours des 12 derniers mois. Parmi les femmes ayant eu des rapports sexuels à risques, 41 % ont déclaré avoir utilisé un condom au cours de ces derniers rapports sexuels à risques. Les résultats montrent que c’est parmi les femmes qui ont déclaré le plus fréquemment avoir eu des rapports sexuels à risques que l’on constate les

proportions les plus élevées de celles ayant utilisé un condom, c'est-à-dire les jeunes filles de 15-19 ans (47 %), les célibataires (50 %), celles de Yaoundé/Douala (51 %), celles ayant un niveau d'instruction au moins secondaire (49 %). Comme nous le constatons. Quel qu'en soit l'âge, le statut, la résidence et le niveau d'instruction, nous relevons que la moitié de ces femmes utilisent le préservatif. Ce constat ne se vérifie pas auprès de certaines de mes enquêtées qui ne connaissent pas les moyens de protection. Or, des relations sexuelles non protégées augmentent les risques de grossesse non désirée. C'est le cas de Flavi qui est tombée enceinte d'un homme marié lorsqu'elle était élève en classe de 3^{ème} : *« je sortais avec un homme marié, il s'occupait bien de moi et m'aidait dans toutes mes charges familiales. Je lui avais dit que j'ai peur de tomber enceinte, et il m'a dit de ne pas m'inquiéter et de lui donner mes dates de règles. Je lui ai fait confiance, jusqu'au jour où je n'ai plus vu mes règles, je le lui ai dit, et il m'a dit de patienter qu'il va résoudre le problème et j'ai attendu et finalement, il était trop tard et il m'a dit d'accoucher qu'il va s'occuper de l'enfant et c'est ce que j'ai fait. Sincèrement, je ne voulais pas encore avoir un enfant tôt, j'étais trop jeune pour élever un enfant »*. D'autres avouent connaître les méthodes contraceptives, mais ont un seul but : avoir un enfant pour garantir leur sécurité financière. *« Quand j'étais en seconde, je sortais avec un directeur financier de banque, il avait beaucoup de moyens et m'entretenait très bien. J'avais remarqué que sa femme qui est à la maison n'avait pas d'enfant et je me suis dit que si je me bats pour tomber enceinte, je vais le contraindre à m'épouser. Je savais qu'avec un enfant dans les bras, je ne pouvais plus être dans la misère »* (Eliane).

Certaines jeunes filles, par contre, face à une grossesse non désirée, ne peuvent que procéder à un avortement. Malheureusement, dans cette tranche d'âge (15-19 ans) elles font le plus souvent recours aux avortements clandestins.

4.5.1.2. Exposition aux avortements clandestins

La pratique des avortements officieux, surtout chez les adolescentes, est devenue une réalité préoccupante, aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les familles. Plusieurs facteurs favorisent ce phénomène : les pouvoirs publics, le contexte de pauvreté et les barrières culturelles.

L'Etat a mis en place, au service des femmes, des centres de planning familial et des organismes chargés de la protection de la santé maternelle et de la prévention des grossesses

non désirées. Or, l'accès à ces services est discriminant envers les jeunes, surtout les célibataires. On y privilégie les adultes et ceux qui sont mariés. Les enquêtées ont été unanimes de la manière dont ces agents de santé s'expriment : « *Eh ! Toi-là, tu connais déjà les hommes ? C'est très tôt ! Vous les jeunes, vous êtes toujours pressés ! Tu veux un moyen contraceptif pour faire quoi ? N'aie pas honte ! Parle pour que tout le monde entende ! Quand tu le fais avec les hommes tu n'as pas honte !* ». Toutes déclarent qu'il n'y a aucune confidentialité, aucun respect, et que ces agents sont très agressifs. Une telle situation décourage les jeunes à solliciter les services des professionnels de santé et augmente les grossesses précoces et par conséquent les avortements clandestins.

En outre, au Cameroun comme dans la plupart des pays africains, l'avortement provoqué reste encore légalement interdit et n'est autorisé que pour des raisons médicales (nécessité de sauver la mère d'un péril grave pour sa santé) et lorsque la grossesse résulte d'un viol. Le Code Pénal camerounais prévoit en son article 337 des sanctions assez lourdes à l'encontre des personnes accusées d'actes d'avortement provoqué. Les peines de l'avorteur sont doublées lorsqu'il s'agit d'un professionnel de santé ou d'un récidiviste. Ce dernier peut même subir des peines supplémentaires, notamment la fermeture de l'établissement ou l'interdiction d'exercer la profession.

Même dans le cadre légal, certaines modalités doivent être observées. Premièrement, l'avortement doit être réalisé dans les premiers mois de la grossesse, notamment en cas de viol. Deuxièmement, l'avortement doit être pratiqué par un praticien dans un centre hospitalier public ou dans une clinique privée autorisée. Troisièmement, l'avortement doit être effectué après une autorisation du Ministère public qui délivre une attestation sur la matérialité des faits. Ces lois aboutissent à une prolifération des avortements illégaux.

Certaines jeunes filles, ayant des moyens financiers, arrivent à contourner cette barrière pour pratiquer un avortement illégal mais dans de bonnes conditions au sein d'un hospitalier. C'est le cas de Marthe : « *quand je suis tombée enceinte, heureusement que je venais de toucher ma tontine, je suis allée directement rencontrer un bon gynécologue, je lui ai expliqué ma situation et il m'a compris. Les choses se sont bien passées et il m'a prescrit une ordonnance pour les antibiotiques, et c'est tout* ». En revanche, d'autres filles avouent ne pas avoir des moyens suffisants. Dans un contexte de pauvreté globale et de crise morale que connaît le pays, la voie de la clandestinité semble être le seul moyen envisageable. C'est le cas de Berthe : « *pour aller à l'hôpital, ça va coûter cher, et là je n'ai pas d'argent. Or, on*

peut toujours se débrouiller au quartier ». Ce discours n'est pas dépourvu d'ambiguïté. En effet, les mêmes filles qui déclarent de ne pas avoir les moyens d'aller à l'hôpital pour se faire avorter, les trouvent quand il s'agit d'aider leur famille. Face à cela, je leur ai posé la question et elles m'ont répondu : *« la vie est déjà dure ici à la maison, si je prends encore cet argent qui peut aider toute la famille pour aller dépenser à l'hôpital alors que j'ai le moins cher au quartier, ce n'est pas raisonnable de gaspiller surtout quand il n'y en a pas »* (Florence).

Il s'agit d'une nouvelle illustration du fait que ces filles sacrifient leur vie personnelle au profit de celle de leur famille. Ainsi, j'ai voulu savoir pourquoi elles préféreraient la voie de l'avortement plutôt que celle de l'accouchement. Selon elles, l'enfant aurait représenté une charge supplémentaire. *« Vu la situation dans laquelle je me trouve, je ne peux pas faire un enfant maintenant. J'ai déjà la charge de mes frères et sœurs, et les problèmes ne font que s'accumuler, si j'ajoute encore un enfant on ne peut pas s'en sortir. L'enfant peut encore attendre, ça ne fuit pas »* (Angie).

Elles souhaitent avorter quand elles ont déjà eu un enfant : *« déjà mère d'un enfant, c'était déjà lourd pour moi. Du coup, quand je suis tombée enceinte, je n'ai pas réfléchi, j'ai pensé m'en débarrasser sans réfléchir »* (Rachelle).

Elles déclarent également subir la pression de la famille pour ne pas garder l'enfant. *« Tu veux aller où avec l'enfant maintenant ? Ça va te perdre le temps. Il faudra t'en occuper, et comment tu feras quand il faudra aller escroquer tes bons gars ? Tu es sûre que le père de l'enfant sera un responsable ? Tu es sûre qu'il ne va pas t'abandonner après l'accouchement ? Du coup, ça te décourage, tu as peur, tu cherches seulement à aller enlever la grossesse »* (Chantou)

Les pressions socioculturelles vis-à-vis des filles mères sont un autre facteur augmentant l'avortement. Toutefois, une nuance doit être apportée. Dans certaines tribus du Cameroun comme les Béti, les grossesses prémaritales sont encouragées, alors que dans d'autres tribus elles restent prohibées (cf. supra). Ainsi, il ressort de mes enquêtes que les filles ont peur d'accoucher sous peine d'être stigmatisées et marginalisées. C'est le cas de Nathalie : *« moi je ne pouvais pas me permettre d'accoucher avant le mariage, aïe. J'allais être mal vue par ma famille et l'entourage, donc quand je suis tombée enceinte, j'ai tout fait pour me libérer de ce fardeau »*. Certaines avouent qu'accoucher avant le mariage diminue leurs chances matrimoniales futures. *« Quand tu accouches à la maison, quel est l'homme qui peut venir te chercher ? Les prétendants disent toujours que je ne peux pas prendre une*

femme qui a déjà un enfant, elle sera toujours obligée de voir le père de son enfant, et du coup elle aura deux hommes à gérer. Moi comme je ne souhaite pas mourir vieille fille, je fais tout pour éviter d'accoucher » (Mimi).

J'ai voulu savoir comment elles procédaient pour avorter dans la clandestinité. Certaines déclarent avoir eu recours aux médicaments traditionnels. C'est le cas de Florence : *« quand j'étais encore élève en classe de première, sincèrement, je suis une fille très féconde, et je n'ai pas eu l'encadrement de ma mère ni de mes sœurs aînées, donc quand je suis tombée enceinte, je ne pouvais pas dire à ma famille, je suis allée voir une amie qui a concocté les médicaments traditionnels que j'ai enfoncés au fond du vagin et le matin je me suis mise à saigner, elle m'a accompagnée chez un ami pharmacien qui m'a fait des injections et la douleur est partie ».*

Hermine, par contre, avait des camarades étudiants en médecine qui lui apportaient une grande aide : *« chaque fois que je suis tombée enceinte, je ne me dérangeais pas. J'allais voir des étudiants du CUSS (Centre Universitaire des Sciences et de Santé) surtout ceux de 4^{ème} année qui avec la complicité de certains médecins m'aidaient à me libérer de ma grossesse ».* Certaines filles conviennent qu'elles n'ont pas eu la chance de pouvoir avorter dans de bonnes conditions et ont subi des conséquences néfastes. *« J'étais enceinte, j'ai confié mon secret à ma camarade de chambre qui m'a donné une injection que j'ai prise. Le sang n'est pas sorti et j'ai pris une deuxième injection rien. Deux jours après j'ai saigné brutalement, j'étais seule, je me suis évanouie. Je ne sais pas combien de temps je suis restée dans cette situation, toujours est-il que je me suis réveillée à l'hôpital, les médecins m'ont fait le curetage et m'ont dit qu'il me faut beaucoup de chance pour être mère dans le futur (Bernadette).*

4.5.1.3. Exposition aux infections sexuellement transmissibles

Les IST (Infections Sexuellement Transmissibles) sont les pathologies les plus fréquentes dans le monde. Elles ont de très lourdes conséquences pour la santé et sur le plan social et économique. Abstraction faite de leur ampleur, elles constituent un problème de santé publique de première importance pour deux autres raisons. La première réside dans leurs graves complications. La deuxième est qu'elles favorisent la transmission du VIH.

Au Cameroun, les EDS (enquêtes démographiques et de santé) de 2004 révèlent que la proportion des femmes ayant déclaré avoir eu une IST (infection sexuellement transmissible) est relativement faible (5 % et 3 %). Cependant, 10 % des femmes ont déclaré avoir eu des pertes vaginales anormales et 3 % un ulcère génital. Globalement, 12 % de femmes sont considérées comme ayant eu une IST et/ou un ou des symptômes révélateurs d'IST. Ce pourcentage apparemment peu élevé ne reflète pas les réalités de l'ampleur du terrain. Il faut être conscient qu'une enquête qui touche l'intimité d'un individu, surtout s'agissant des maladies sexuellement transmissibles, ne peut qu'à aboutir à un résultat biaisé. Au Cameroun ces maladies sont qualifiées de « maladie de la honte » (Tchoutchoua, 2005). En outre, ces EDS, font apparaître que, parmi les femmes ayant déclaré avoir eu une IST ou des symptômes, seules 61 % se sont rendues dans un établissement sanitaire ou ont consulté un professionnel de santé pour obtenir des conseils ou un traitement.

39% enquêtées des EDS qui n'ont entrepris aucune démarche de traitement de leur infection ont peut-être été confrontées aux problèmes de l'ignorance de l'existence des IST et de leurs conséquences sur la santé et la fécondité de la femme. Ce constat appelle l'attention sur le travail limité des professionnels de santé en matière de campagne de sensibilisation relative aux IST et de leurs moyens de traitement.

Il est vrai que les centres de planning familial ont toujours privilégié les adultes mariés. Les jeunes y ont toujours été stigmatisés et marginalisés (Tchetgnia Lucas, 2001). Il est donc très difficile pour un jeune d'aller solliciter les services des professionnels de santé, ils préfèrent donc « bricoler au quartier ». Ainsi, c'est à l'occasion d'une douleur abdominale aiguë que ces jeunes découvrent qu'elles sont porteuses des maladies et souvent ces maladies ont déjà fait des ravages (les trompes bouchées, des abcès aux ovaires, une pelvipéritonite, etc..).

Eloko affirme qu'elle a été infectée du chlamydia par son amant. *« J'avais un homme marié comme ami. On avait des rapports non protégés. C'est ainsi que j'ai été infectée J'avais toujours mal au bas ventre, mais je négligeais pensant que c'était passager. Mais un jour, j'ai tellement eu mal que ma voisine a eu pitié de moi et m'a amenée dans un dispensaire antivénérien à Elig-Essono. On a constaté que j'avais le « chlamydia » et que j'avais déjà les deux trompes « bouchées » et qu'il me serait difficile de concevoir dans le futur ».*

4.5.3. Une scolarité faite d’échecs et d’abandons

Les études sur la déperdition scolaire ont toujours privilégié la piste de mauvaises conditions de l’enseignement (Tchoutchoua, 1993). L’école opère une sélection en forme d’entonnoir. Après 10 ans la majorité des élèves abandonnent faute d’avoir réussi les examens. En conséquence, les mesures qui seront prises pour la réussite scolaire des enfants devront passer par l’amélioration de la qualité de l’école et coller ainsi aux objectifs de la Déclaration mondiale sur l’Education pour tous (Jomtien, Thaïlande, 1990).

Cependant les abandons et les échecs scolaires trouvent également leurs causes dans la pauvreté des familles. Basu et Van (1998) proposent un modèle fondé sur deux hypothèses. D’une part, l’« axiome de luxe » indique que la participation des enfants au marché du travail ne prévaut que si le ménage a un niveau de vie inférieur à un seuil critique. En d’autres termes, non seulement le loisir et la scolarisation des enfants sont des biens de luxe, mais les parents sont altruistes. D’autre part, l’« axiome de substitution » stipule l’équivalence, à un facteur de correction près, du travail des adultes et des enfants. Par conséquent, la pauvreté des ménages est un déterminant fondamental de la participation des enfants au marché du travail. A cet égard, Basu et Van mettent en exergue une courbe d’offre de travail décroissante, comportant éventuellement deux équilibres stables : l’un où les salaires sont élevés et les enfants ne travaillent pas – « bon équilibre » –, l’autre, au contraire, traduisant l’existence de gains faibles et une forte incidence des enfants travailleurs – « mauvais équilibre ». En outre, lorsque ce dernier prévaut, l’interdiction du travail des enfants peut conduire, toutes choses égales par ailleurs, à la restauration du « bon équilibre ».

On observe, par ailleurs, que l’école a perdu de sa valeur. Elle n’arrive plus à jouer aux yeux des ménages, le rôle de promotion et de bien-être, à travers l’assurance d’un embauche une fois les études terminées. En effet, les différentes crises économiques ont bloqué les recrutements dans tous les secteurs d’activité. Elles ont entraîné un chômage juvénile important. Face à une telle situation, les ménages ont vite fait d’adapter leurs comportements afin de survivre. Devant l’effondrement du rôle de la promotion par le diplôme, ils cherchent alors des alternatives à la scolarisation des enfants. L’une de ces alternatives est de solliciter les apports des enfants dans la vie économique du ménage à travers leurs implications de plus en plus poussées sur le marché du travail.

Il ressort de nos enquêtes que 31 jeunes filles sont en échec scolaires. Elles sont plus de la moitié à occuper le premier rang de naissance dans la fratrie. Les théories sur les déterminants familiaux de la scolarisation ont beaucoup insisté sur le rapport entre la non-scolarisation des enfants et le rang dans la fratrie (Lloyd et Blanc, 1996). Selon ces théories, s’il y a des difficultés économiques au sein d’une famille, les aînées, surtout les filles, sont davantage sollicitées pour travailler au détriment de leurs études. Ainsi, certaines jeunes filles affirment que, vu la pauvreté de leurs parents, ces derniers les ont retirées de l’école pour qu’elles les aident dans leur commerce. C’est le cas d’Eloko : *« quand mon père a perdu son travail, c’est ma mère seule qui nourrissait la famille à travers ses beignets- haricots. Comme il n’y avait pas d’argent pour me payer l’école, j’ai donc arrêté les études pour aider ma mère à vendre »*. D’autres enquêtées ont aussi abandonné définitivement leurs études parce qu’elles ont connu de nombreux échecs scolaires notamment parce qu’elles n’arrivaient pas à concilier école et travail. C’est le cas de Mefo : *« vraiment, il était difficile pour moi d’aller vendre les arachides et étudier mes leçons, je rentrais du marché très tard le soir, j’étais déjà très épuisée. Dès que j’ouvrais mon cahier, c’était le sommeil qui venait, et en classe, je dormais souvent. Je ne suivais pas la maîtresse, j’ai beaucoup redoublé à l’école primaire et au collège. Finalement, j’ai tout laissé pour aider ma mère à vendre »*.

Parfois, elles n’abandonnent pas, malgré les échecs scolaires. C’est le cas de Rachelle : *« ce n’est pas facile de travailler et d’aller à l’école. J’ai connu de nombreux échecs scolaires, mais je me suis toujours accrochée, parce que je savais que la seule issue d’améliorer ma situation c’était l’école, et j’essayais tant bien que mal de concilier les deux. »*

Le travail n’est pas la seule cause des abandons et des échecs scolaires. Les grossesses en milieu scolaire sont un autre obstacle important à la scolarité des jeunes filles. En effet, les adolescentes-mères sont victimes de double pénalisation : d’une part, l’Etat camerounais a institué une loi qui favorise l’exclusion des élèves enceintes. Même si, certaines jeunes filles profitent de la tolérance de certains chefs d’établissement scolaire pour contourner la loi, ces mesures restent handicapantes.

Les familles ne sont pas en reste en matière des sanctions punitives. Ces sanctions prennent essentiellement deux formes. La première s’exprime par le manque de soutien psychologique qu’elles apportent à leurs jeunes filles. La deuxième manifestation est leur manque de soutien financier à l’endroit de leur fille adolescente déjà amoindrie par son statut

de « fille-mère ». C'est le cas de Masaxon. *« Quand j'étais en classe de 4^{ème}, je suis tombée enceinte. Je ne savais même pas que j'étais grosse, c'est tout le monde qui avait remarqué que j'avais changé. Une voisine en a parlé à ma mère, qui m'a amenée à l'hôpital. Et là-bas, on a su que j'étais enceinte depuis 4 mois et ma mère m'a demandé de garder l'enfant. J'ai arrêté les études au deuxième trimestre surtout que les établissements scolaires excluent les filles enceintes. Après mon accouchement, j'ai encore duré deux ans à la maison parce que mon enfant était malade. Personne ne voulait me donner un coup de main et au moment de retourner à l'école, j'ai vu que j'avais beaucoup perdu et j'ai préféré rester à la maison ».* Marlyse, malgré sa grossesse précoce, avec le soutien de sa sœur aînée a repris les bancs de l'école. *« Après mon accouchement, j'ai perdu deux ans au quartier et après j'ai donné l'enfant à ma grande sœur pour reprendre la classe de troisième. J'ai d'abord raté mon examen parce que j'étais un peu déconnectée et ensuite j'ai persévéré ».*

Une troisième cause de l'échec scolaire de ces jeunes filles est leur obsession à chercher le meilleur « sponsor ». Elles doivent se faire belles, aller au cinéma, fréquenter les boîtes de nuit, se rendre dans des cafés ou aller en week-end. Elles doivent être capables de satisfaire pour des raisons financières les besoins -notamment sexuels- de plusieurs partenaires, ce qui nécessite beaucoup de disponibilité et d'énergie. C'est le cas de Berthe : *« ce n'est pas facile, on ne peut pas suivre deux lièvres à la fois. Chaque week-end, j'avais toujours des sorties en ville ou hors de la ville et à chaque fois, je me disais que j'aurais le temps d'étudier mes leçons et ainsi de suite, finalement j'ai trop accumulé et j'avais beaucoup de lacunes et c'est comme ça que j'ai repris ma classe de 4^{ème} ».* Marthe a abandonné l'école parce que quand elle évaluait ce que les hommes lui donnaient, aller à l'école était une perte de temps. *« J'étais en classe de Seconde à Ndi-Samba, quand j'ai fait la connaissance d'un commandant de la gendarmerie, un homme marié. Ce type me gâtait, je l'accompagnais dans ses missions en Europe, j'allais dans les grands milieux et du coup, j'ai vu que l'école allait m'apporter quoi de plus, puisque je voyais que même ceux qui ont fréquenté n'avaient pas mon pouvoir d'achat et ne fréquentaient même pas mes milieux ».*

Il est à noter que mes deux enquêtées qui ont persévéré dans les études malgré les échecs n'ont pas franchi le seuil de l'université. A ce sujet, une remarque importante se dégage ici, mes enquêtées 14/45 qui ont intégré l'enseignement supérieur sont celles qui ont commencé à soutenir leur famille après le baccalauréat. Elles arrivent très bien à concilier leurs relations amoureuses et lucratives avec leurs études. En effet, cette catégorie féminine,

vu leur niveau universitaire a une maturité nécessaire leur permettant de s'organiser efficacement face aux hommes.

4.5.4. Les difficultés rencontrées sur le marché de travail

Les jeunes filles qui exercent dans le secteur informel nous confient qu'elles rencontrent beaucoup de difficultés. Les vendeuses ambulantes sont très vulnérables. Elles sont victimes de la malhonnêteté de certains clients. *« Quand ma mère m'envoie vendre les arachides, un client m'appelle, et me demande de lui donner les arachides de 150 francs CFA par exemple et me dit qu'il n'a pas la monnaie. Il m'envoie donc faire la monnaie et exige que pour garantie que je laisse mon plateau d'arachides. Quand je reviens, je trouve que mes arachides ont diminué et quand je lui fais la remarque, il me menace et me chasse »* (Masaxon).

Elles sont victimes des viols sexuels : *« j'avais un client à qui j'allais toujours livrer les bananes de 200 francs CFA dans un hôtel à 16 heures. Un jour, je lui ai donné les bananes, il a fait mine de chercher de l'argent de ses poches et m'a dit qu'il a laissé de l'argent dans sa chambre. Il m'a demandé alors de le suivre dans sa chambre pour prendre mon argent. Mais dès que je suis arrivée, il a fermé la chambre à clé et m'a dit que si j'acceptais coucher avec lui il allait me faire toute la recette. Comme je refusais, il m'a fermé la bouche et m'a plaquée au lit a enlevé mon slip, et m'a pénétrée de force, j'avais trop mal et je ne pouvais pas crier, j'ai beaucoup pleuré et après il m'a dit d'aller me nettoyer. Je me suis vite nettoyée et j'avais tellement honte que j'ai fui sans demander l'argent de ma banane, c'est dehors que j'ai constaté qu'il a mis la somme de 1000 francs CFA dans mon plateau »* (Mefo).

Les vendeuses fixes ne sont pas à l'abri de la vulnérabilité. Elles subissent la mauvaise foi de certains clients. *« Le call-box est une activité assez rentable, mais il suffit de tomber sur un mauvais client et tu perds tous tes bénéfices. Par exemple, quand tu mets le montant du crédit dans le téléphone et tu demandes au client d'introduire son numéro de téléphone, il profite d'un moment d'inattention pour changer le montant à la hausse et toi tu ne le sais pas. C'est le soir quand tu fais les comptes que tu te rends compte que tu as été bouffée. Et parfois, le client appelle pendant de longues minutes et demande combien ça fait et dit qu'il n'a pas tout l'argent, qu'il viendra payer après et il ne viendra jamais »* (Blanche). D'autres sont souvent victimes des agressions et des vols. *« Je vends toujours mes vivres frais à partir de 6*

heures le soir, l'heure à laquelle tout le monde rentre du travail et j'arrête de vendre vers 23 heures. Un jour, deux malfrats se sont présentés comme les clients et m'ont agressée et se sont emparés de toute ma recette. J'ai voulu les suivre en criant au « voleur », l'un d'eux m'a giflée. Je me suis évanouie et quand j'ai pris conscience, j'ai vu les gens attroupés autour de moi et je leur ai demandé s'ils ont vu les deux bandits, ils m'ont dit qu'ils étaient très rapides et ont pris des chemins tortueux. Ce n'est pas un travail facile, c'est un travail à risque » (Megne).

Les jeunes filles exerçant dans les milieux formels connaissent aussi une autre forme de violence. Le harcèlement sexuel : la loi française du 6 août 2012 le définit comme le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ou qui créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Gildas Mouthe dans le journal « l'effort camerounais » de juin 2014, affirme que le harcèlement sexuel est une triste réalité dans le milieu professionnel au Cameroun. Il fait allusion à plusieurs expressions qualifiant cette pratique : « droit de cuissage », « position canapé »³⁰, « promotion sexuellement transmissible ». Régine souffre de cette situation : *« je suis réceptionniste dans un hôtel au quartier Biyem-assi. Les clients me font la cour continuellement. Par exemple, dès que je donne les clés de la chambre à un client, il m'appelle de sa chambre par téléphone et me dit que je dois monter, qu'il y a un problème technique. Bref, il crée un problème pour m'attirer dans sa chambre. Quand j'arrive, je le trouve en tenue d'Adam et il me demande de vite le satisfaire moyennant paiement. Je refuse et je sors de la chambre. Le lendemain, mon patron me convoque et me menace en me disant qu'il en a marre que les clients se plaignent de moi, que je ne fais pas bien mon travail, j'insulte les clients et qu'ici le client est roi. Quand j'essaye d'expliquer à mon patron que le client voulait abuser de moi et que j'ai refusé et il me dit que je mens. C'est vraiment une vraie torture ce que je fais comme travail.*

Les cadres ne sont pas épargnées par le harcèlement sexuel. *« Mon patron pour un oui ou pour un non attend toujours quand tout le monde est parti pour me convoquer dans son bureau. Tantôt, c'est pour une réunion de travail, tantôt pour me demander un avis pour un dossier. Et il s'arrange toujours à me recevoir à chemise ouverte et la ceinture défaits. A chaque fois qu'on travaille, il cherche toujours à me caresser les jambes et quand j'essaye de me dérober, il revient à la recharge. Quand je me lève et lui dis ça suffit, il s'énervé et me dit*

³⁰ L'auteur ne veut-il pas plutôt dire « promotion canapé » ?

que je l'ai méprisé. Un jour, il a voulu pousser plus loin ses avances je l'ai repoussé brutalement il m'a chassée de son bureau comme une malpropre et m'a lancé que si je ne cède pas, il va s'asseoir sur ma carrière. C'est pour cette raison qu'ici, je n'ai pas bougé d'un pouce, toutes les filles qui sont venues après moi ont des postes de responsabilité. C'est très frustrant, surtout qu'au lieu qu'on te regarde pour tes compétences, on te regarde comme objet sexuel » (Astrid).

Elles souffrent également de la discrimination salariale liée à leur sexe. Un rapport des Nations Unies montre qu'en 2004, les femmes travaillant dans le secteur manufacturier ont, presque partout dans le monde, un salaire inférieur à leurs homologues masculins indépendamment de leur âge, de leur expérience et d'autres facteurs. Sophie Ponthieux et Dominique Meurs (2007) ont mené une étude en France, en 2002 sur les inégalités salariales hommes-femmes et constatent que l'écart entre les salaires mensuels moyens des femmes et des hommes est de 25,3 %, soit à peine un point de moins que ce qu'il était en 1990. Au Cameroun, malgré le slogan « à travail égal salaire égal » lancé par la politique gouvernementale au nom de la lutte contre les discriminations salariales subies par les femmes, l'écart salarial homme-femme subsiste toujours. Bernadette est victime de cette situation. « *Mon collègue et moi avons eu la licence à Ngoa-Ekellé³¹ la même année, et avons été recrutés à la même période dans la même banque et sommes tous les deux célibataires sans enfant. Mais curieusement, par inadvertance je suis tombée sur son salaire, j'ai vu qu'il avait 130000 francs CFA de plus que moi et j'ai trouvé ça injuste.* ».

³¹ Ngoa-Ekellé : c'est le nom d'un quartier à Yaoundé. L'université de Yaoundé 1 étant située dans ce quartier, porte le nom de ce quartier. Ainsi, Ngoa-Ekellé fait référence à l'Université.

Conclusion

Nous avons pu relever au terme de ce chapitre que les jeunes filles ne deviennent pas « soutiens économiques » des familles de manière spontanée. Elles sont préparées à ce rôle de manière ouverte ou détournée à travers la socialisation. Mais, ce conditionnement seul n’explique pas l’accès à ce rôle sinon toutes les jeunes filles seraient « soutiens économiques » de famille. Ainsi, nous avons pu identifier des personnes à risque : des aînées naturelles occupant le premier rang de la fratrie et les aînées accidentelles (aînées par défaut liées à l’absence de l’aîné(e) naturel(le), des filles issues des fratries nombreuses (plus de 4 frères et sœurs). En outre, les changements matrimoniaux et l’accès des jeunes filles aux ressources économiques ont été les facteurs importants favorisant l’entrée à cette fonction.

Par ailleurs, la majorité de ces jeunes filles rencontrent beaucoup de problèmes dans l’exercice de cette tâche. Elles vivent sous une double domination celle de leur famille et celle des hommes C’est pourquoi on les surnomme des “*femmes sandwich*”³². Elles ont aussi une scolarité aléatoire faite d’échecs et d’abandons et éprouvent des difficultés sur le marché de travail. A ce stade, beaucoup de jeunes filles peuvent toujours arrêter de jouer ce rôle de « soutien économique » de la famille. Mais qu’est-ce qui peut donc expliquer, malgré ces différents obstacles rencontrés, leur volonté de continuer ? C’est ce que nous allons observer dans le chapitre suivant.

³² « Femmes sandwich » qui fait référence au « pain sandwich ». Cette expression imaginée signifie qu’il s’agit des femmes qui sont au milieu de la famille et de l’homme comme les ingrédients entre les tranches de pain d’un sandwich. On pourrait encore dire qu’elles sont prises entre le marteau et l’enclume.

CHAPITRE 5. : PHASE D’ACCOMODATION AU ROLE DE « SOUTIEN ECONOMIQUE » DE FAMILLE

Le processus d’apprentissage est désormais achevé, le soutien économique juvénile ne répond plus seulement à des logiques familiales, mais aussi à des logiques individuelles. L’accommodation correspond à la période d’engagement et d’adaptation de la jeune fille soutien économique de famille. Avec le temps, l’expérience acquise, les habitudes s’installent au fur et à mesure. Les jeunes filles ont acquis des connaissances liées à la solidarité familiale. Elles se sont appropriées de ces notions, les ont acceptées et les ont réorientées par la suite à leur profit. En effet, derrière cette précarité économique qui règne dans les familles, l’aide apportée par les jeunes filles ne fait pas d’elles seulement des sujets passifs comme nous l’avons vu plus haut, mais aussi des sujets actifs qui développent de nouvelles inventions et stratégies. Ainsi, ces jeunes filles ne sont plus des êtres qui subissent leur rôle, mais des actrices qui posent des actes rationnels. Elles assument ce rôle. Il n’y a plus de doute ni de tâtonnement. Elles vivent une phase de consécration. C’est ce que nous allons démontrer à travers les paragraphes suivants : Les typologies d’activités, les réalisations, le développement des réseaux de sociabilité, les motivations de soutien ; la gestion des dépenses familiales ; les marques de valorisation du statut. Dans cette phase d’acceptation, nous allons présenter sur le tableau ci-dessous : l’âge où elles commencent à assumer leur rôle, leur situation résidentielle, leur activité économique et leur niveau d’instruction.

Tableau 3 : profil des jeunes filles au rôle de « soutien économique » de famille en phase d’accommodation

Prénom	Age d’acceptation	Situation résidentielle	Activité économique	Niveau d’instruction
Eliane	29	En couple	Patronne de salon de coiffure	3 ^{ème}
Eloko	25	Hébergée	Patronne de restaurant	4 ^{ème}
Paula	23	En couple	Gérante de magasins vête.	3 ^{ème}
Honorina	26	Chef de ménage	Cadre fonction Publique	Bac+5
Titine	28	Hébergée	Patronne d’un prêt-à-porter	Première
Astrid	28	Chef de ménage	Responsable services clients banque	Bac+4
Touré	28	En couple	Patronne salon de coiffure	Première
Alice	26	En couple	Aide- soignante	Seconde
Isabelle	29	Chef de ménage	Déléguée départementale	Bac+5
Lolo	28	En couple	Chef d’Agence de banques	Bac+5
Léonie	29	En couple	Chef service de l’Education	Bac+5
Nathalie	29	Chef de ménage	Chef service de l’Education	Bac+5
Michèle	28	En couple	Prêt-à-porter	Bac+2
Adèle	29	En couple	Cadre fonction publique	Bac+3

Larissa	29	En couple	Cadre fonction publique	Bac+5
Emilienne	28	En couple	Patronne de bar	Première
Marthe	26	Chef de ménage	Patronne de prêt-à porter	Seconde
Micheline	29	Chef de ménage	Aide-soignante	Terminale
Rachelle	28	Chef de ménage	Agent de transport	Bac
Mimi	28	Chef de ménage	Cadre privé	Bac+4
Honorine	29	En couple	Patronne de de bar	Première
Masaxon	26	En couple	Agent de transport	Première
Eléonore	28	En couple	Cadre fonction Publique	Bac+5
Henriette	29	En couple	Chef service de personnel banque	Bac+5
Madeleine	28	Chef de ménage	Patronne de bar	4 ^{ème}
Bernadette	28	En couple	Chef service Banque	Bac+3
Régine	28	Chef de ménage	Agent hôtelier	Seconde
Florence	29	En couple	Agent de voyage	Terminale
Angèle	28	Chef de ménage	Clerc de notaire	Bac+5
Marceline	29	Chef de ménage	Enseignante des lycées	Bac+5
Clara	29	Chef de ménage	Patronne de bar	3 ^{ème}
Angie	28	Chef de ménage	Agent immobilier	Première
Séverine	29	Hébergée	Restauratrice	3 ^{ème}

Ces résultats, montrent que 12/45 des jeunes filles sont restées dans la phase d'apprentissage. Elles pourraient peut-être un jour atteindre la phase d'accommodation ou encore démissionner de leur rôle. 33/45 des jeunes filles sont dans la phase d'accommodation. L'âge moyen est de 28 ans. 16/33 des jeunes filles sont en couple, 14/33 sont chef de ménage et 3/33 sont des hébergées. Si la moitié des jeunes filles sont en couple, ceci signifie que le mariage reste encore un signe de reconnaissance sociale au Cameroun. Mais si nous associons le taux de femmes chefs de ménage et celui des femmes hébergées 51%, on pourra relativiser ce constat.

5.1. Typologies d'activités

33/33, de ces jeunes filles développent des activités générant des revenus. Nous avons pu relever les activités dans trois domaines : les activités de commerce 12/33; les activités de la fonction publique 11/33; les activités des entreprises privées 10/33.

5.1.1. Les activités de commerce

Leurs activités sont orientées vers des métiers dits « féminins ». Il s'agit : de 6/12 des jeunes filles exerçant dans les métiers de bar et restauration et 6/12 des jeunes filles exerçant dans les métiers de beauté. 11 de ces jeunes filles ont le niveau secondaire et 1 a le niveau supérieur (Bac+2). Derrière leur dynamisme économique se cache la main des hommes. Pour celles qui sont mariées, il ressort que c'est leur mari qui les a aidées à monter leurs activités commerciales. C'est le cas d'Eliane 3^{ème} enfant d'une famille de 10 enfants, dont le père est chauffeur de taxi et la mère femme au foyer. Le mari directeur des banques. Eliane par ailleurs a 5 enfants : *« à 26 ans, j'avais fini d'accoucher mes cinq enfants et mon mari m'a envoyée aux Etats-Unis pour une formation d'esthéticienne et un an plus tard, j'étais de retour au Cameroun et il m'a ouvert un grand salon de beauté où je pouvais faire de la coiffure, de l'esthétique et du massage à ma clientèle ».*

Pour celles qui sont célibataires, elles avouent bénéficier du soutien de leurs amants. La plupart, m'ont confié que leurs partenaires évoluaient dans le métier d'escroquerie encore appelés la « faymania ».

La crise économique qui a atteint son point culminant au cours des années 1990, n'est pas restée sans conséquence sur la jeunesse camerounaise. Face à ce fléau, nous avons assisté à l'émergence de nouvelles figures de la réussite socio-économique symbolisées par les

jeunes arnaqueurs professionnels plus connus sous le vocable de « feymen ». Ils opèrent tant au plan local qu’à l’échelle internationale. Ces escrocs rusés sont dans un contexte économique difficile devenus de nouveaux modèles pour des jeunes attirés par le gain facile, de grosses cylindrées, de jolies filles « métisses », des restaurants à la mode et des boîtes de nuit où coulent les champagnes et le scotch à flot (Basile Njilo, 2007). On les appelle les « frontistes » ou « voyageurs » ce qui signifie les gens qui sortent du pays en s’exposant aux risques pour attraper des « clients » à escroquer encore appelés des « mougou »³³, ou des « pigeons ». Au retour de ce long périple, ils ont la possibilité de mettre en place une activité commerciale comme les salons de coiffure, des magasins de vêtements, des cabines téléphoniques avec cybercafé, des restaurants ultra modernes sous la gestion de leurs maîtresses ou amantes. C’est dans ce contexte que s’est développé le nouveau statut féminin. Elles seront appelées des « fay women » ou encore des « femmes de faymen ». Prenons l’exemple de Marthe, 26 ans, mère d’un enfant, hébergée, issue d’une famille polygamique de 30 enfants dont le père est en faillite. Elle est la 2^{ème} enfant de la 3^{ème} femme malade paraplégique. Elle a dû quitter ses études en seconde et débiter le rôle de « soutien de famille » dès l’âge 19 ans. Aujourd’hui, elle est patronne d’une boutique de prêt-à-porter grâce au soutien de son amant « fayman ». *« C’est après le décès de mon commandant qui m’aidait beaucoup que j’ai connu mon « fayman ». Il me soutient beaucoup dans toutes mes activités ».*

5.1.2. Les activités de la fonction publique

10/45 enquêtées occupent un emploi dans la fonction publique. Parmi elles, 8/10 des jeunes filles qui sont dans la fonction publique sont des enseignantes et 2/10 sont des aides-soignantes. Il faut reconnaître que les métiers exercés par ces jeunes filles sont le prolongement des activités féminines. Il est vrai que dans l’éducation traditionnelle en Afrique, c’est à la femme que revient l’éducation et des soins à donner aux enfants. C’est pourquoi elles sont spécialisées dans les rites de fécondité : le « mevungu » qui représente le domaine privilégié des femmes ménopausées (Laburthe-Tolra, 1985). Cette dichotomie des rôles a aussi été renforcée par les colonisateurs qui ont d’abord enfermé les femmes dans des métiers domestiques et ensuite les a formées dans des métiers de l’éducation (institutrices) et des métiers des soins (infirmières) (Catherine, Coquery-Vidrovitch, 1994).

³³ « Mougou » : vient du mot « mou » qui veut dire « faible ». Les camerounais ont transformé cette expression en « mougou ». Cette expression désigne une personne crédule et facile à escroquer.

L'égalité professionnelle étant inscrite dans le droit camerounais, les femmes sont en principe, tout autant libres que les hommes d'accéder à l'ensemble des métiers. Mais derrière ce discours politique convenu sur l'égalité homme-femme, certains stéréotypes associés au féminin demeurent... Les représentations de la division sexuelle du travail sont tenaces. La typologie des métiers reste souvent déterminée par le sexe. Les femmes travaillent majoritairement dans les métiers des services à la personne et du social, des professions intermédiaires de la santé, de l'éducation et de l'enseignement. Autant de métiers anciens et stéréotypés qui font généralement appel à des aptitudes féminines socialement construites : dévouement, douceur, patience... Ainsi, en dépit des progrès réalisés, la réalité observée est nettement moins favorable. La différence entre les hommes et les femmes est ici plutôt à rechercher du côté de leur niveau d'expériences et d'apprentissages. Au masculin, sont associées des activités socialement valorisées laissant la place au commandement, à l'autonomie et à la création. Tandis que les activités de service, de soin, d'assistance et de soutien psychologique sont liées au féminin (Laufer Jacqueline, Catherine Marry, Maruani Margaret, 2003).

S'exercer sur l'enfant afin qu'il se conforme à son sexe et qu'il ait des comportements différenciés est encouragé. Pour Murielle Darmon (2007), il existe un système de conditionnement très précoce qui peut même commencer avant la naissance. Il se manifeste pour le choix de la couleur de la layette que l'on prépare pour le nouveau-né, l'agencement et le coloris de la chambre. On le retrouve également dans la manière différente de nourrir l'enfant, selon que c'est un garçon ou une fille. La « voracité » masculine étant considérée comme normale, elle est encouragée. Au contraire, sont imposés au bébé de sexe féminin un appétit plus modéré et un « dressage à la délicatesse ». Ce conditionnement est également présent dans le choix des jouets offerts dès le premier âge : aux filles, les poupées et aux garçons les petites voitures. Cela crée des secteurs connotés masculins ou féminins.

Des recherches universitaires (Brugilles C., Cromer S., 2005) ont mis en évidence les nombreux clichés sexistes (plus de héros que d'héroïnes, personnages masculins actifs représentés en extérieur, personnages féminins passifs en intérieur...) véhiculés dans les livres pour enfants et qui tendent à reproduire très tôt chez eux des stéréotypes liés au sexe.

5.1.3. Les activités des entreprises privées

11/33 de mes enquêtées exercent des activités dans le domaine du secteur privé dont 5/11 ont minimum le niveau seconde et 6/11 ont minimum bac+3. On remarque que leurs activités sont tournées vers les métiers de services. 4/10 exercent dans des métiers de finances, 3/10 sont dans des métiers de transport, 3/10 dans des métiers de logement et 1/10 dans les métiers juridiques. Cette catégorie féminine admet gagner très bien sa vie notamment en comparaison avec les femmes exerçant dans la fonction publique. Mais, mes enquêtées du secteur privé m’ont tout de même fait part de leurs soucis par rapport à l’insécurité de leur emploi. *C’est le cas de Mimi : « je gagne très bien ma vie, je n’ai rien à envier à personne. Mais mon seul problème, c’est de perdre mon emploi surtout qu’au Cameroun, le chômage peut durer de nombreuses années. Situation qui est difficile à assumer surtout lorsqu’on a toute la famille sur le dos ».*

Il faudrait garder à l’esprit que, la crise économique qui a sévi au Cameroun dans les années 1990 représente un traumatisme pour les camerounais. Tout le monde reste aujourd’hui dans la peur des lendemains difficiles. C’est pour cette raison que, par mesure de sécurité, les enquêtées aussi bien de la fonction publique que du secteur privé, ont développé des activités parallèles à leur métier comme des marchés publics.

Les marchés publics au Cameroun longtemps réservés à une catégorie de personnes spécifiques (les individus spécialisés dans les affaires), sont devenus vers la fin des années 1999 un objet d’intérêt pour tout camerounais qui veut s’enrichir. En effet, le Cameroun bénéficie d’une remise de dette liée à son statut de PPTE (Pays Pauvre très Endetté). Situation qui lui permettra de dégager des ressources financières substantielles destinées à l’amélioration des services sociaux. C’est dans ce contexte qu’est née une nouvelle génération des femmes d’affaires devenues les principales fournisseuses de service.

Cette nouvelle classe de femmes d’affaires a comme mentor les gestionnaires de crédit. Elles sont différentes de leurs aînées qui à la « belle époque » (Athanase Bopda (1997) cité par Christine Tichit, 2002) étaient sponsorisées par une élite qui profitait de la manne pétrolière et des grands chantiers de travaux publics, source d’argent et de pouvoir jusqu’à la fin des années 80 (Christine Tichit, 2002). Les sponsors de ces nouvelles femmes d’affaires, bien que conservant le même statut d’élite comme ceux des générations passées, leur apportent de l’aide de manière différente ; ils ne les entretiennent pas, mais leur donnent

l’occasion d’exécuter des marchés où elles peuvent assurer des livraisons réelles ou fictives de marchandises dans les ministères ou des sociétés privées. Ces gestionnaires de crédit peuvent être leur amant. C’est le cas d’Astrid, 28 ans, mère de deux enfants, hébergée, Chef service de banques, père retraité, mère au foyer, 4^{ème} d’une famille essentiellement féminine de 7 enfants. *« Je sors avec un haut responsable du Ministère de Finances qui me file tous les marchés qui sont à son niveau, et après on se partage les bénéfices. Avec ça, plus mon salaire, je n’ai pas à me plaindre »*. Parfois, il s’agit de leur mari. C’est le cas de Larissa, 29 ans, sans enfant, mariée, cadre fonction publique, issue d’une famille polygamique d’une vingtaine d’enfants, père et mère décédés, 3^{ème} enfant de la deuxième femme. *« Mon mari est contrôleur financier dans un grand ministère. Il a d’abord son propre budget, et c’est moi qui livre toutes les fournitures de bureau dans son service. Comme il a aussi de bonnes relations avec le ministre, le secrétaire général et les autres directeurs du Ministère, il me fait profiter des marchés qui sont dans leurs services. Donc que sur ce plan, nous nous en sortons bien financièrement »*. Il arrive également que ce soit le père de leur enfant. C’est le cas d’Angèle, 28 ans, mère de 3 enfants, chef de ménage, clerc notaire, père décédé, mère au foyer, aînée d’une fratrie de 9 enfants. *« Le père de mon enfant, a un poste important à la présidence de la république. Il connaît donc tous les gestionnaires de crédit. C’est par téléphone qu’il me recommande auprès d’eux. Tout se passe bien et au bout de quatre à cinq mois j’ai le virement dans mon compte et après, on fait le point le père de mon enfant et moi, c’est-à-dire qu’il me remet la part qui me revient. Bref c’est une situation très intéressante. »*

Cette situation a favorisé le pouvoir économique de jeunes filles et leur a permis de se mettre à l’abri de la misère et de prendre en charge les dépenses de leur famille d’origine. Il est vrai que cette époque de « belle vie » va connaître un véritable coup d’arrêt vers les années 2006 qui aboutit à l’arrestation de nombreux gestionnaires de crédit. En effet, à cette époque, le gouvernement camerounais lance une vaste opération de lutte contre les malversations financières encore appelées détournement de biens publics³⁴, connue sous le vocable « épervier »³⁵. Mais ce phénomène ne va pas pour autant stopper totalement l’activité de ces femmes d’affaires qui mettront en place de grandes réalisations.

³⁴ Journal camerounais « le Messenger » du mardi 8 janvier 2007

³⁵ « Épervier » est le nom donné par les médias à une vaste opération judiciaire dans le cadre de la lutte anti-corruption au Cameroun.

5.2. Réalisations

D’après les données de notre enquête, il ressort que les jeunes filles « soutiens économiques » de famille posent des actions dépassant le simple cadre alimentaire. Outre la satisfaction des besoins alimentaires ou de base (nutrition, logement, habillement, santé, éducation, eau et électricité), ces jeunes filles réalisent des investissements.

Elles investissent dans le foncier en achetant à des fins de cultures agricoles. *« J’ai acheté un terrain sur la route de Mfou, et j’ai recruté des hommes pour y faire des champs. Avec ça, je peux récolter de l’argent et mettre ma famille à l’abri de la nourriture »* (Honorine).

Elles investissent aussi dans l’immobilier et dans la construction. *« J’ai acheté un terrain à Nkolnbisson où j’ai fait des chambres douche-internes. Et j’ai tous les étudiants de l’Université Catholique qui sont mes clients. C’est une activité bien rentable et je peux ainsi régler toutes les charges sans problèmes »* (Lolo).

Elles investissent dans le commerce. *« J’ai ouvert un bar-restaurant au marché central. Je ne manque pas de clients, ce sont des vendeurs et des acheteurs du marché. Je m’en sors très bien »* (Madeleine).

Elles investissent dans les transports. *« Quand j’ai eu mon rappel de salaire, je suis allée au port, j’ai acheté deux voitures d’occasion que j’ai transformées en taxi »* (Honorina).

Elles n’investissent pas seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leur famille. Elles ont reconstruit la maison familiale. *« Quand j’ai bouffé ma tontine, la première des choses que j’ai faites était de construire une dépendance pour loger ma famille. Ensuite j’ai cassé la maison principale pour la retaper à neuf et j’ai bien équipé. Quand j’ai fini les travaux, je leur ai dit d’aller vivre dans la grande maison »* (Marceline).

Elles ont donné à un membre de la famille un emplacement commercial. *« Mon grand-frère était au chômage, il avait beaucoup de charges, il fallait qu’il s’occupe de ses enfants, de sa femme, et j’ai donc décidé de le rendre indépendant en lui ouvrant une alimentation-bar »* (Bernadette).

Elles ont aussi donné une voiture à un frère pour servir de taxi. *« J’ai acheté une voiture d’occasion que j’ai transformée en taxi. J’ai financé tous les frais concernant les*

papiers administratifs. J’ai donné cette voiture à mon petit frère pour qu’il puisse démarrer dans la vie » (Angie).

5.3. Développement des réseaux de sociabilité

Ces jeunes filles, à travers leur rôle, ont développé plusieurs réseaux de sociabilité. Elles ont un carnet d’adresses fourni et de qualité.

Elles sont au centre des grands réseaux. Elles connaissent des réseaux de concours pour l’entrée de grandes écoles. *« J’avais demandé à mon petit frère de se présenter pour le concours des postes. On m’avait montré un monsieur avec qui je devais m’entendre. C’est ce que j’ai fait, et c’est comme ça que j’ai pu mettre mon petit frère à l’Ecole des postes »* (Eléonore). Certaines filles préfèrent passer par l’intermédiaire de leur mari pour aider un des leurs à intégrer les Grandes Ecoles. *« L’Enam (Ecole Nationale de l’Administration et de la Magistrature) est une grande Ecole et l’entrée est très serrée. J’ai supplié mon mari qui a de grandes relations avec les administrateurs d’aider mon petit frère à intégrer cette Ecole. Et ça s’est bien passé. Aujourd’hui, il est un grand inspecteur de trésor »* Adèle. Elles peuvent utiliser le crédit du père de leur enfant pour les aider à trouver un emploi à un membre de la famille. *« Le père de mon troisième enfant travaille à la présidence. Comme il a de solides relations avec les responsables de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, il a trouvé à ma dernière petite sœur une place de cadre dans cette société »* (Angèle).

Elles sont au cœur des réseaux de voyages. *« J’ai un ami qui travaille au Ministère de l’Enseignement Supérieur. C’est lui qui m’avait soufflé que les canadiens offraient des bourses d’étude appelées encore bourse de coopération. Je lui ai donc donné le dossier de mon petit frère qui venait d’avoir son bac scientifique. Et aujourd’hui il fait de brillantes études au Canada »* (Hermine).

Elles connaissent les chefs d’Etablissement scolaire. *« Comme moi-même je suis enseignante, j’ai toujours trouvé des inscriptions dans les lycées pour les membres de ma famille. Aucun de mes frères et sœurs n’a jamais fait les établissements privés surtout que ça coûte cher »* (Larissa).

Pour autant, connaître des réseaux ne signifie pas dire que ces jeunes filles sont à l’abri des escroqueries. C’est le cas de Micheline. *« J’ai dépensé de près de 800 000 francs CFA (1200 euros) pour que mon petit frère passe le concours de l’Ecole de Police.*

Malheureusement, il n’a pas eu ce concours et je n’ai pas pu récupérer mon argent ». Madeleine, elle, a été escroquée par des personnes qui faisaient « voyager les gens »³⁶ : « On m’avait présenté un monsieur qui faisait voyager des gens. Tu lui donnais 1 500 000 f CFA (2 300 euros) avec le passeport et il te remettait 3 mois plus tard ce passeport avec visa et avec billet d’avion. Mais malheureusement, je n’ai pas eu la chance de faire partir mon petit frère et je suis déjà fatiguée des commissariats pour récupérer mon argent ».

Le dynamisme de nos enquêtées pour faire bénéficier à leurs proches des bourses d’étude, l’accès dans les grandes écoles, dans les établissements scolaires, et dans les sociétés nous permet d’observer que la méritocratie, la compétence ne sont plus perçues comme un moyen par excellence d’une ascension sociale au Cameroun. Le parrainage, la recommandation. Bref, les méthodes de corruption naguère jugés dégradantes sont aujourd’hui les moyens valorisants et encourageants dans la société camerounaise.

La corruption au Cameroun reste endémique. Le pays a été signalé par deux fois comme premier pays corrompu respectivement en 1998 et 1999 (par Transparency international). En 2011, L’indice de perception de la corruption était évalué à 2,5³⁷. A la suite de la sonnette d’alarme des années 2000, une panoplie d’infrastructures anti-corruption ont vu le jour : le Code pénal ; le statut de la Fonction publique et autres textes spécifiques connexes ; le Code des marchés ; Convention des Nations Unies contre la corruption ratifiée par le Cameroun ; la commission nationale anti-corruption et les cellules ministérielles de lutte contre la corruption. Cette multitude d’instruments et d’institutions n’a pour autant pas empêché le Cameroun d’être toujours classé parmi les champions³⁸ du monde de la corruption d’une année à l’autre.

Beaucoup de gens considèrent ce fléau d’une part comme la conséquence de la démotivation des agents de la fonction publique. Cette motivation trouvant son origine dans les mesures prises par l’Etat face à la crise économique. Elles ont abouti, rappelons-le à une double baisse très importante de leurs salaires. En outre, les sociétés privées n’ont pas été

³⁶ Faire « voyager les gens » : expression camerounaise pour qualifier les membres des réseaux de passeurs (immigration clandestine).

³⁷ Libre Afrique, un regard alternatif sur le continent, 24 Octobre 2014.

³⁸ L’expression « champions du monde de la corruption » fut employée par le SDF (parti politique camerounais SDF signifiant Social Democratic Front) à l’Assemblée nationale puis largement reprise par la presse Mutations quotidien camerounais.

épargnées par les mesures de l'éradication de la crise. Celles-ci ont entraîné la fermeture des entreprises privées et/ou des licenciements massifs de leur personnel. Cette situation a engendré la sécheresse financière des travailleurs et la peur des lendemains difficiles. Cette précarité économique les a exposés à la corruption qui est devenu leur seul moyen possible et efficace d'assurer les charges de leur famille. D'autre part, face à la rareté de l'emploi, les demandeurs d'emploi, sont obligés d'utiliser les méthodes de corruption ou de faire jouer leurs réseaux d'influence pour tenter de trouver un emploi. A cet égard, vu la sécurité que procure un emploi dans la fonction publique, l'entrée dans les grandes Ecoles pour devenir fonctionnaires est le souhait de tous les jeunes. L'Etat reste le meilleur employeur et garant d'un emploi sûr. A cet égard, la jeunesse camerounaise parlera en ces termes : « *avoir le matricule, c'est la sécurité* »³⁹.

Nous devons relever que la recrudescence de la corruption ternit l'image des grandes écoles et produit des élèves médiocres qui face à leur incompétence seront plus enclins à reproduire le même phénomène dans la vie active. De plus, nous avons mis en avant les dangers de la corruption. Le corrompu est victime de l'escroquerie. Nombre de nos enquêtées en ont fait des frais (cf. infra) et force est de constater que les méthodes utilisées pour récupérer l'argent restent inefficaces et vaines. Le recours à la corruption n'est donc pas la panacée.

Les jeunes filles « soutiens de famille » s'organisent aussi à travers les associations où elles peuvent trouver des aides financières, d'assistance et de soutien psychologique. Nous avons pu relever quatre types principaux d'association :

Les premières sont les associations familiales. Leur particularité est qu'elles sont composées uniquement des membres de la famille. Le siège a lieu très souvent au domicile d'un membre reconnu comme le patriarche. « *Face à beaucoup de malheurs qui nous sont arrivés, nous avons décidé, en famille, de mettre en place une caisse d'assurance maladie, deuil et mariage. Comme ça quand un malheur arrive brutalement, cet argent sert d'abord à aider pour les besoins de première nécessité. Ici, on cotise aussi et chacun gagne à tour de rôle. Le montant n'est pas très élevé, le minimum c'est 5000 francs CFA* » (Rachelle).

³⁹ « Avoir le matricule c'est la sécurité » : on fait allusion au statut de la fonction publique où les fonctionnaires sont identifiés par un matricule. La fonction publique étant une garantie d'emploi.

Les deuxièmes sont les associations du quartier. Ce type d’association regroupe uniquement les gens du quartier. Il peut siéger dans un endroit fixe neutre ou encore peut élire domicile à tour de rôle chez les adhérents. *« Tu sais dans ce quartier, on est comme des frères, nous nous assistons mutuellement. On se réunit une fois par mois. On fait la cotisation et chaque adhérent bouffe à son tour. On aussi mis en place des caisses de sécurité pour des moments difficiles ou encore pour des périodes de réjouissance. Quand quelqu’un a un problème, on l’aide. Il n’y a pas un montant fixe de l’aide. Tu donnes ce que tu as. Bref, quand mon père est mort dernièrement, ils m’ont donné le cercueil »* (Marthe).

Les troisièmes sont des associations du travail : *« nous avons une tontine⁴⁰ ici dans le lieu de service. Chaque fois que le salaire tombe, la trésorière fait le tour des services pour récupérer l’argent. Le minimum de cotisation est de 50000 F CFA. C’est une bonne réunion, parce que quand tu bouffes la cotisation, tu peux réaliser quelque chose de bien. Surtout qu’en un an tu peux avoir minimum 600 000 francs CFA (près de 1000 euros) »* (Marlyse).

Les quatrièmes sont des associations comportant des gens de divers horizons. Elles ont plusieurs noms de baptême comme : « les femmes capables », « les girafes », « les dynamiques », « les lionnes », « les femmes de cœur » etc. Elles sont bien organisées. L’entrée se fait par cooptation. Elles ont en leur sein des postes de dépenses financières fournis au préalable par les différentes adhérentes. Ils sont destinés aux événements heureux (mariage, naissance etc..) ou malheureux (décès, maladie etc..). Elles ont aussi mis en place un système de tontines qui permet aux membres d’avoir accès à de l’argent sans passer par des banques formelles et cela sans intérêt. En outre, il y a un système de prêt à intérêt faible pouvant aider face à un malheur inattendu. Cette association fait la rotation entre les maisons des bénéficiaires de la mise du jour. *« Ma tontine se passe le deuxième samedi du mois. Elle tourne dans les maisons. Nous sommes vraiment comme de vraies sœurs. Nous faisons de grandes réalisations avec ce qu’on gagne et on ne se sent pas seule face aux malheurs. Les gens sont là pour t’assister »* (Mimi).

⁴⁰ « Tontines » : des réunions sous forme de banques informelles.

5.4. Motivations personnelles des transferts

Les motivations personnelles de soutien relèvent uniquement d'un calcul stratégique. Ainsi, on pourra relever des dons pour accès à l'héritage, les dons pour garantir l'avenir, les dons pour réparer le préjudice, les dons pour reconnaissance sociale, les dons pour sauver l'honneur.

5.4.1. Donner pour avoir accès à l'héritage

Les « modèles stratégiques » postulent, que les enfants font des transferts dans l'espoir de recevoir, en échange, des avantages ultérieurs. Par exemple une part plus importante d'héritage (Bernheim et al. 1985). Selon cette hypothèse, on observerait alors davantage d'aides ascendantes (des enfants vers les parents) lorsque les parents sont riches. Il s'instaurerait aussi une compétition entre les frères et sœurs, si bien que le comportement des uns dépendrait de celui des autres. Dans le cadre de mes enquêtes, l'accès à l'héritage constituait une motivation de don pour certaines de mes enquêtées. C'est le cas d'Astrid dont les parents sont vivants et possèdent plusieurs maisons à louer dont une est habitée par mon enquêtée. *« Avec tout ce que j'ai donné à mes parents, je me suis occupée de leur maladie, j'ai toujours été là, très disponible, quand ils avaient des soucis financiers, c'est-à-dire quand les locataires ne payaient pas à temps, je savais toujours leur venir en aide. Je ne vois pas comment après leur mort, mes frères et sœurs me chasseront d'ici, il est normal que cette maison soit ma part d'héritage, sinon, j'espère qu'ils auront les moyens de me rembourser »*. Le cas de Marthe est différent. Son père polygame est mort, et on lui demande de quitter une des maisons destinées à la location. Elle refuse d'obtempérer. *« On veut que je quitte cette maison pour aller où ? Je leur ai dit que je veux bien partir à condition qu'il me rembourse tout ce que je dépense sur la maladie de ma mère et sur l'éducation de ma petite sœur et mes neveux. Là ils sont coincés. De toutes les façons, c'est mon père qui m'avait donné les clés de cette maison et avec ce que j'ai fait dans cette famille c'est le « caterpillar »⁴¹ qui va me sortir de cette maison »*. Quant à Clara ses deux parents sont décédés et est issue d'une famille polygamie avec de nombreux frères et sœurs consanguins. L'accès à la gestion de l'héritage s'avère difficile notamment en raison de la compétition entre frères et sœurs. Elle estime dans ce contexte, qu'entretenir efficacement ses frères et sœurs pourra lui permettre de

⁴¹ «Caterpillar » : référence à la célèbre marque d'engins de chantiers du type bulldozers ou grues.

prendre la tête de la gestion des biens familiaux. *« J'ai toujours donné à mes frères, et je continue à leur donner, ils n'ont jamais dormi sans manger. J'ai toujours été là quand ils avaient besoin de moi. J'ai payé leur école, je les ai habillés, personne ne pourra dire ici que je ne l'ai jamais aidée. S'ils ne sont pas des gens ingrats, je pense qu'ils doivent me laisser gérer les biens, parce que je sais que je ne léserai personne ».*

L'héritage n'est pas la seule motivation de soutien. Certaines enquêtées affirment qu'elles soutiennent leur famille pour assurer l'avenir.

5.4.2. Donner pour assurer l'avenir

Elles pensent qu'il faut s'occuper des frères et sœurs dans le présent pour être tranquille dans le futur. C'est le cas de Mimi. *« J'ai toujours pensé que plus tu traînes les charges, plus ça te rattrape plus tard et, en ce moment-là, elles seront plus lourdes ; parce que tes frères et sœurs auraient vieilli et auraient des enfants, tout ça va retomber sur toi, tu ne connais pas la jalousie des frères et sœurs, toi-même tu es en danger, et tes enfants ne sont pas à l'abri. Or, si tu les rends indépendants tôt, tu annules là un danger futur ».* Elles avouent que l'aide ainsi donnée permet d'assurer les périodes aléatoires de la vie pour elles et pour les enfants. Elles sont adeptes de la théorie : *« on ne sait jamais de quoi demain sera fait ».* C'est le cas de Rachelle : *« je ne suis pas mariée, j'ai fait des enfants avec des hommes irresponsables et si demain je suis malade ou encore je n'ai plus de travail qui pourra prendre soin de mes enfants ? C'est pour cette raison que je me dis que tant que je peux donner à mes frères et sœurs, je le fais sans arrière-pensée, parce qu'on ne sait jamais, même si les gens sont ingrats, il y aura au moins une personne qui sortira du lot ».*

Certaines enquêtées, surtout celles qui ont des difficultés à avoir une progéniture pensent qu'il faut investir sur ceux qui pourront leur venir en aide plus tard. *« Dès que je me suis mariée, j'ai connu deux grossesses extra-utérines et on m'a enlevé mes deux trompes. Ensuite, j'ai eu beaucoup de myomes qui ont été opérés, au final, je n'ai toujours pas d'enfant, et les médecins sont pessimistes pour ma maternité future. J'ai donc pris chez moi mes nièces et neveux pour leur faire profiter d'une bonne éducation. Même si mon mari me met à la porte demain, au moins, ces enfants-là ne pourront pas m'abandonner »* (Bernadette).

5.4.3. Donner pour reconnaissance sociale

5.4.3.1. Donner pour asseoir son pouvoir

Marcel Mauss (2007) partant d’une étude particulièrement documentée et universelle, explique que cette institution libérale et « gratuite » qu’est le don est régulièrement suivi du contre-don, perçu par ses agents ou acteurs comme légitime (en réponse à la prestation initiale, du don originel).

Ainsi cet acte du donateur qui semble être univoque, n’est pas dénué d’une contrainte de fait pour le donataire. *« Il faut rendre, et bien rendre, selon un code précisément établi : ni trop ni trop peu, ni trop vite ni trop tard. Aussi, le don est-il indiscutablement l’amorce d’une relation réciproque, un échange différé »*. Si là, est le premier paradoxe, il en appelle un second en ce sens que : *« l’action de donner, qui semble matérialiser une relation de sympathie, revêt en fait une dimension agressive. Car le cadeau crée une dette. En obligeant son partenaire, le donateur acquiert sur lui de l’ascendant, sinon du pouvoir. Il le contraint à l’obligation, éventuellement coûteuse, de rendre et d’être pris, peut-être malgré lui, dans une escalade embarrassante, dans une partie risquée où sont en jeu nom, réputation, rang, fonction ou simplement fortune »*. Il distingue à cet effet, le don pour asseoir son pouvoir (le « potlach ») du don qui renforce l’attachement des individus entre eux grâce aux échanges réguliers (« kula »)

Cette recherche d’une position de « leader »⁴² est un élément que j’ai pu observer dans les discours de mes enquêtées. Certaines d’entre elles ont connu des échecs scolaires et ont eu la chance de prospérer dans des activités générant des revenus et peuvent ainsi exprimer leur pouvoir à travers les aides qu’elles apportent au sein de la famille. Car, elles font des bénéficiaires des aides leurs obligées. *« Tout le monde dans cette famille me doit. C’est moi qui m’occupe de toutes les charges ici. Je décide sur tout. Rien ne peut se passer ici sans que je ne donne mon avis. Je sais que ce n’est pas facile pour les membres de la famille surtout mes aînés. Ils me trouvent autoritaires. Mais est-ce qu’ils ont le choix ? Si quelqu’un n’est pas content il sait ce qui l’attend. Je vais tout simplement l’ignorer et lui couper les vivres. Je suis une lionne, je gronde tout le monde ici. Les gens vivent selon mes lois »*.

⁴² « leader » : mot anglais signifiant en français « chef », « dirigeant », « meneur », « porte-drapeau », « protagoniste », « responsable », « tête ».

5.4.3.2. Donner pour être intégrée dans la famille

Les grossesses pré maritales sont un facteur d’exclusion pour les jeunes filles. Elles sont souvent très difficiles à gérer dans des familles. Cette situation varie en fonction des tribus.

Chez les bamiléké, une femme qui a eu un enfant au domicile de ses parents sans être mariée est mal vue. On dit qu’elle a « *accouché à la maison* »⁴³. Par cet acte, elle déshonore d’une part sa famille et est d’autre part défavorisée sur le marché matrimonial. Les autres parents ne veulent pas que leurs filles la fréquentent, elle est isolée. Certaines filles sont chassées de la concession familiale. Elles doivent s’installer loin de la vue des membres de la famille.

En revanche, dans des sociétés bété, traditionnellement, une fille qui a eu un enfant avant d’être mariée est bien perçue. Elle est sauvée de la malédiction ; elle fait l’objet de convoitise de nombreux fiancés. Elle vient par-là de manifester un signe évident de fécondité. Généralement, cet enfant a pour but de combler le vide, au cas où la jeune fille pourra aller en mariage.

Néanmoins, avec la crise économique actuelle, quelle que soit la tribu, une fille qui a déjà un enfant constitue incontestablement une charge pour sa famille. Par ailleurs, elle est handicapée sur le marché matrimonial. Cette marginalisation leur donne un sentiment d’inutilité et de rejet. C’est pour cette raison que pour se faire intégrer dans la famille, ces jeunes filles deviennent solidaires de leur famille. C’est le cas de Régine qui a eu un enfant avant le mariage. « *J’ai eu ma fille étant chez ma grande sœur et mon beau-frère ; ç’a été pour moi la pire erreur de ma vie. Mes parents m’ont chassée de la maison pour que j’aie rejoindre le père de mon enfant. Je suis allée vivre chez des amis. J’étais chassée de partout. Bref j’ai connu toutes les humiliations, on m’a traitée de bordel*⁴⁴, *mon enfant de bâtarde. Aujourd’hui, ce n’est plus le cas, c’est moi qui fais tout ici, on n’a même oublié que j’avais commis une erreur dans la jeunesse. Je suis devenue la personne de confiance, mes parents ne jurent que par moi* ».

⁴³ « Accoucher à la maison » : accouchement prémarital.

⁴⁴ « Bordel » veut dire femme de mœurs légères encore appelée prostituée.

La stérilité est aussi un facteur marginalisant en Afrique. La stérilité féminine étant visible, une femme qui n’a pas procréé est l’objet de tous les maux. Elle est traitée de sorcière, de femme « maudite ». Elle aussi doit vivre avec un sentiment de culpabilité, d’inutilité et de rejet. Par réaction, certaines d’entre elles sont amenées à s’investir, de manière assidue, dans la recherche de l’amélioration des conditions de vie de leur famille de naissance. Christine Tichit (2002), affirme que les femmes stériles chef de ménage sont très souvent disponibles pour l’accueil des membres apparentés et qualifient leur statut de « monoparentalité sociale ». C’est la situation que vit Angie chef de ménage sans enfant. *« Je n’ai pas pu avoir les enfants dans ma vie. Mais j’ai une autre manière de gérer mes frustrations de maternité. J’ai pris chez moi mes neveux et nièces. Au moins, ils m’appellent « maman ». L’enfant n’est pas toujours celui que tu as accouché. L’essentiel, c’est l’amour qu’ils te donnent. Quand je m’occupe d’eux, je me sens au moins utile dans la famille et aussi dans la société ».*

5.4.3.3. Donner pour réparer le préjudice causé à la famille

Ces enquêtées donnent à leur famille pour réparer le préjudice qu’elles leur ont causé. Elles ont toutes une particularité d’avoir bifurqué face au chemin choisi par leurs parents. Elles s’en culpabilisent. Par exemple, la maman de Marceline lui en veut d’avoir divorcé de l’homme qui aidait la famille pour continuer ses études et épouser un jeune fonctionnaire débutant qui est indifférent face aux problèmes de la famille. *« Je sais que ma mère, mes frères et sœurs me détestent d’avoir choisi l’amour au lieu de l’intérêt. Pour atténuer cela, j’essaye au maximum de les soutenir avec mon salaire et parfois je suis obligée de jongler dehors avec d’autres hommes ».* Contrairement à Marceline, Paula est rejetée dans sa famille pour avoir privilégié le mariage au lieu d’aller à l’école selon le vœu de ses parents : *« Mes parents voulaient que j’aie à l’école pour être une grande dame dans le futur. Mais face à nos multiples charges familiales, j’ai préféré me marier précocement pour leur venir en aide. Ils m’en veulent toujours d’avoir brisé le destin de la famille. C’est pour cette raison que je fais tout pour satisfaire à tous leurs besoins pour qu’ils essayent d’oublier le mal que je leur ai fait ».* Les grossesses pré maritales bien que valorisées dans les tribus bété, avec la crise économique sont aujourd’hui combattues par certains parents. C’est le cas de Touré qui a eu un enfant avant le mariage. *« J’ai eu mon fils étant chez mes parents, ça a été un déshonneur total. Mes parents ont eu très mal et m’ont dit que j’ai apporté le mauvais exemple dans la famille. Malheureusement pour moi, quelques années plus tard, toutes mes petites sœurs ont*

accouché à la maison. Cette histoire me culpabilise sans cesse, j'ai l'impression que j'ai ouvert le bal et que ce qui arrive à ma famille est de ma faute. C'est pour cette raison que je fais tout pour leur venir en aide, pour qu'on ne dise pas que c'est encore à cause de moi. Elles sont toutes chez moi avec leurs enfants. Je vais faire comment ».

Le cas de Masaxon qui a aussi eu un enfant avant le mariage est différent. Sa peine est double, parce qu'elle n'est pas l'enfant biologique du chef de famille, mais un enfant adultérin. *« J'étais la première à avoir un enfant à la maison, mes parents surtout le mari de ma mère était très fâché et m'a jetée à la porte. En fait, le vrai problème c'est que, pendant longtemps je pensais que c'était lui mon père alors que non. En fait, quand ma mère était allée au village accoucher ma sœur aînée, elle a mis deux ans là-bas, et au retour de la ville, elle était encore enceinte. Du coup, son mari a compris que ce n'était pas son enfant donc moi. J'en ai beaucoup souffert, j'étais surprise d'avoir toujours un traitement différent par rapport aux autres enfants. C'est après mes recherches que j'ai su. Donc, tout ce que j'ai comme argent, je dois donner au mari de ma mère et à mes frères et sœurs comme s'il faut que je paye le fait que je ne suis pas son enfant ou encore le déshonneur que je leur ai fait subir en accouchant à la maison. C'est comme ça ».*

5.4.3.4. Donner pour sauver l'honneur

Le défi ou l'honneur sont deux éléments qui peuvent pousser une fille à donner. Mauss (2007) utilisera le terme de *potlatch* qui est une lutte de prestige de type agonistique : il consiste en une immense fête qui rassemble une ou plusieurs tribus pour des échanges de cadeaux qui vont jusqu'à la destruction de richesses. Le but poursuivi au cours de cette « *lutte de générosité* » est d'établir la hiérarchie entre les groupes et leurs représentants. Le plus fort est celui qui aura offert le plus de richesses. C'est l'honneur des protagonistes qui est en jeu. Si nous transposons cette théorie au niveau des individus, on peut mieux comprendre la démarche de notre enquêtée dont l'honneur de la famille a été touché. Elle essaye de relever le défi à travers le don. *« La grande sœur de ma mère a eu la chance d'épouser un homme riche, elle a passé sa vie à humilier ma mère et mon père et à nous traiter comme des esclaves. Quand j'ai eu mon petit travail, j'ai voulu lui montrer que ça ne se passe pas comme ça. J'ai commencé à m'occuper de mes parents pour qu'elle comprenne que mes parents ont aussi un enfant capable »* (Micheline). Ici, l'aide apportée par la fille a pour but de changer le statut de

ses parents. Ainsi, ceux-ci quitteront en principe la basse hiérarchie identifiée comme déshonorante pour la haute hiérarchie naturellement perçue comme valorisante.

Le défi empreint de revanche personnelle est aussi un autre facteur de motivation de don. C'est une situation qui arrive souvent aux personnes qui ont été longtemps frustrées au sein de la famille et dans la société. C'est le cas de Florence. *« Pendant longtemps, j'étais le « canard boiteux »⁴⁵ de la famille. J'étais la mauvaise fille, celle qui était maudite, la malchanceuse, on ne me regardait pas, je n'existais pas, tout simplement parce que j'accumulais des échecs scolaires, il n'arrivait pas à l'idée de mes parents que je puisse leur venir en aide un jour. On comptait sur tout le monde, sauf sur moi. Aujourd'hui, je suis devenue incontournable, on ne peut rien faire sans moi, on demande mon avis sur tout. Comme quoi dans la vie, il faut se battre pour avoir tes moyens, les gens vont te respecter et te suivre. Bref, tu as tout le monde à tes pieds ».*

5.5. La gestion des dépenses

Dans ce paragraphe, le soutien économique apporté par la jeune fille à sa famille éclaire une autre facette des liens entre la fille et les autres membres de la famille. Ici, on posera les questions suivantes. Quel est le statut de la personne qui décide ? Qui sont les principaux bénéficiaires de l'aide ? Comment se pratique l'aide au quotidien ?

5.5.1. La prise de décision

Au chapitre précédent, la jeune fille était dans une position de passive. Elle était une personne qui, subissait les décisions (une dominée), soit décidait avec le consensus familial (une consensuelle). A ce stade, elle se comporte désormais comme le chef de famille. Elle dispose, à ce titre, de l'autorité lui permettant d'imposer sa volonté. Si ses prérogatives n'évincent pas d'éventuels désaccords, la question de consensus familial ne se pose pas. Elle jouit d'une certaine liberté et d'une autonomie dans l'action. C'est le cas d'Henriette. *« Il n'y a même pas à discuter, c'est moi qui décide de toutes les dépenses dans cette maison. Si quelqu'un est contre mes décisions, je lui laisse le choix de prendre les charges de la famille*

⁴⁵ « Canard boiteux de la famille » : Pendant longtemps, le terme "canard" a été employé de manière péjorative pour se moquer d'une personne qui ne savait pas tenir sa langue. Aujourd'hui, cette expression garde son côté négatif et fait référence à un individu différent des autres et dont on a honte, un peu à l'image du "Vilain petit canard" du conte d'Andersen.

en main. Et comme ce n'est pas une chose facile, ils sont obligés de m'écouter ». Ces jeunes filles, pour exprimer leur pouvoir, bousculent les normes traditionnelles. En Afrique, la tradition voudrait que le mariage coutumier se fasse dans la concession familiale pour marquer le respect du lieu et des personnes qui ont vu naître le futur prétendant. Mais la grande autorité d'Eléonore a remis les choses en cause. *« Quand ma petite sœur devait se marier, mon père voulait que la demande de main se fasse à la maison familiale et moi j'ai exigé qu'elle se fasse chez moi et mon père a fini par céder, parce que, lui-même, a compris qu'il n'allait pas tenir le coup. »* Ce pouvoir se manifeste même lors des deuils : *« quand ma mère est morte, mes aînés ont sorti un premier programme, et moi j'ai sorti mon programme. Ça a fait bavarder, et puis ils ont fini par s'aligner, sinon qui allait organiser les cérémonies de deuil ? »* (Adèle).

5.5.2. Les principales bénéficiaires de l'aide

L'attachement à la mère, pilier de la famille, apparaît très nettement même quand le père est présent. Certaines de nos enquêtées avouent que, face à la violence que leur père fait subir à leur mère, elles préfèrent privilégier leur mère. *« Moi, je ne donnais pas de l'argent à mon père, même quand on me disait qu'il est malade ce n'était même pas mon problème, parce que ce type était très méchant envers ma mère. Donc tout ce que j'avais c'était pour ma mère et les enfants de ma mère. Mais je sais que ma mère a tellement peur de mon père que pour ne pas avoir des problèmes avec lui, elle lui en faisait profiter en cachette »* (Marthe). Le père de Berthe, contrairement au père de Marthe, qui fait semblant de ne pas voir ce que sa fille apporte à sa mère, réclame ouvertement à sa fille de lui venir en aide. *« Mon père avait constaté que, chaque fois, qu'il refusait l'argent de ration à ma mère, ma mère arrivait toujours à nourrir ses enfants, les enfants allaient à l'école, ils étaient toujours bien habillés. Bref, ma mère était à l'abri du besoin. Un jour, mon père a réuni toute la famille et a dit que ma mère ne m'a pas accouchée seul que lui aussi y est pour quelque chose et que désormais si je donne quelque chose à ma mère je dois aussi penser à lui. Après cette réunion, j'ai commencé à apporter de l'aide à mon père, mais pas à la dimension de ce que je donnais à ma mère ».*

Mais il arrive aussi que certaines filles privilégient plus leur père qu'elles trouvent plus honnête et sincère. *« Mon père n'est pas quelqu'un d'intéressé, si tu lui donnes de l'argent, tu vas voir qu'il va en faire profiter tout le monde. Et quand il n'y a plus, il se bat*

pour que cela ne se ressente pas » (Madeleine). D'autres avouent donner plus à leur père qu'à leur mère pour éviter que leur mère soit victime de jalousie. « Quand tu as les moyens dans une famille, ta mère est surveillée à la loupe, on essaye de voir si c'est elle qui en profite le plus. Pour qu'on ne fasse pas du mal à ma mère, je préfère remettre de l'argent soit à mon père pour que ce soit lui qui gère ou encore à une des coépouses de ma mère » (Honorine).

Certains frères ou sœurs dans la fratrie par leur dynamisme peuvent gagner la confiance de la personne qui donne *« J'ai mon petit frère, qui me fait beaucoup plaisir. Il est très responsable et disponible. Si tu lui remets de l'argent pour réaliser quelque chose, il le fait bien et dans les délais. Donc c'est à lui que je remets de l'argent pour assurer les charges familiales » (Hermine).* Mais, néanmoins, il existe des failles dans cette délégation. Plusieurs enquêtées ont souligné d'importants décalages entre ce qu'elles font comme dépenses et la résolution effective du problème. Face à ces désagréments, elles ont développé de différentes stratégies pour contrer ces manquements.

5.5.3. Stratégie de gestion des charges familiales

La première stratégie est celle de « contrôle » qui peut se manifester par une aide financière en nature. *« Quand il y a un problème dans la famille comme la maladie d'un membre de la famille, je connais très bien mes frères et sœurs, et je connais ceux que je dois surveiller lorsque je leur viens en aide. Par exemple mon grand-frère, je sais que si je lui donne de l'argent pour sa maladie, il va acheter les médicaments en route, il va se soigner moins cher et utiliser le reste de l'argent pour boire dans les bars. Donc je préfère le déposer à l'hôpital et rencontrer le médecin qui me donne l'ordonnance et acheter moi-même ses médicaments à la pharmacie » (Angèle).*

La deuxième stratégie est celle « d'infiltration d'une taupe » parmi les membres de la fratrie. Il existe dans la fratrie, des personnes honnêtes. Généralement, ces personnes gagnent la confiance de celles qui dépensent pour la famille. C'est très souvent cette personne qui est chargée de rendre compte du déroulement du fonctionnement familial. *« J'ai ma dernière petite sœur qui est honnête et sincère, elle me tient au courant de la manière dont on a dépensé pour les charges du ménage » (Larissa).*

La troisième stratégie est celle de la menace. Ces filles souvent excédées par leurs lourdes charges sont parfois amenées à être sévères envers les membres de leur famille. Eliane

est parfois en colère contre son frère. « *Il y a des moments où j'arrive chez mes parents, je trouve qu'on a coupé le courant, alors que j'ai donné au début du mois à mon petit -frère l'argent de l'électricité, je suis choquée par cette inconscience surtout que dans la maison familiale, les gens ont besoin de la lumière pour étudier et c'est lui qui a trois enfants. Cette situation m'amène à lui manquer de respect et à lui couper tous les avantages de ma part comme le petit argent de poche, ses besoins de santé et les loisirs pour ses enfants* ». D'autres, sans se maîtriser, tiennent les propos très durs à l'égard de leur génitrice. « *Ma mère est aujourd'hui veuve, mais je ne comprends pas pourquoi elle n'arrive pas à avoir un comportement responsable. Quand je lui remets l'argent du mois, au milieu du mois elle n'a plus rien. Quand je lui demande, elle invente tous les problèmes qu'elle a eu à régler. Mais si tu fouilles bien, elle a utilisé cet argent pour ses cotisations qu'on ne voit jamais. On ne sait jamais quand elle gagne sa cotisation. Parfois, j'exprime ma colère et la menace de lui couper les vivres pour l'amener à changer* » (Marceline).

5.6. Le statut de la jeune fille « soutien économique » de famille

Le rôle des filles « soutiens économiques » des familles n'est pas sans effet sur leur statut. Nous avons à travers notre enquête relevé plusieurs marques de valorisation : les surnoms ; l'attribution des homonymes ; la place privilégiée au sein de la famille.

5.6.1. Les surnoms

5.6.1.1. Les surnoms de respect

La plupart de mes enquêtées m'ont confié qu'on ne les appelle pas directement par leur prénom. Soit, on utilise un mot de respect avant de prononcer leur prénom : « *moi on m'appelle «ndiah Henriette* » » qui veut dire grande sœur Henriette en bamiléké, ou encore « *moi mes frères et sœurs m'appellent «sita Bernadette* » » qui veut dire grande sœur Bernadette chez les Bassa.

D'autres enquêtées ne sont même pas appelées par leur prénom. C'est le cas de Paula : « *moi mon père m'appelle ma mère, ma mère m'appelle belle-mère et mes frères et sœurs m'appellent «grand-mère* ». Selon Angie, ses petits frères l'appellent « *big* » ou encore « *la mère* ». Et dans la fratrie d'Isabelle, on l'appelle « *grande sœur* ».

5.6.1.2. Les surnoms de crainte

Quand j’ai interrogé la famille pour savoir comment elles appelaient la jeune fille qui les soutient. J’ai ainsi pu noter qu’on leur attribuait plusieurs surnoms en dehors de ceux que j’ai cités plus haut. Dans la fratrie d’Adèle, on l’appelle « *dame de fer* » pour montrer sa rigueur et sa forte autorité, Clara est appelée « Margaret Thatcher »⁴⁶ par sa famille pour sa similitude de caractère avec ce personnage cité plus haut. En effet, on la qualifie de courageuse, intransigeante et autoritaire. Lolo est appelée *Chantal Biya*⁴⁷ pour faire allusion à sa proximité politique et à la couleur claire et métissée de sa peau.

5.6.1.3. Les surnoms en rapport avec le pouvoir financier

Moi dans ma famille, j’ai su qu’on me prénommait « *sponsor* » (Larissa). Eléonore est appelée « *argentier* » en allusion sans doute à son mari haut cadre du Ministère des Finances, Bernadette s’appelle « *banquier* » parce qu’elle travaille à la banque, Florence est surnommée la « *faroteuse* » par sa capacité de venir en aide financièrement aux gens et Mimi « *porte-monnaie* », par sa manière de ne jamais être à court d’argent.

5.6.2. L’attribution des noms homonymes

Selon le dictionnaire Larousse (2014), on appelle homonymes des mots qui se prononcent de la même façon mais qui n’ont pas le même sens. Quand une personne a un homonyme, ce qui signifie que cette personne porte le même nom qu’elle ou encore le même prénom qu’elle. En Afrique, lorsque votre nom ou votre prénom est attribué au nouveau-né, cet acte marque un signe de respect. Ainsi, par rapport aux données de notre enquête, mes filles interrogées m’ont fait savoir qu’elles avaient des enfants homonymes. Certaines enquêtées affirment que c’est en signe de reconnaissance qu’on attribue leur nom ou leur prénom aux enfants.

⁴⁶ Margaret Thatcher : nom de l’ancien premier ministre du Royaume-Uni (1979-1990).

⁴⁷ Chantal Biya : nom de la première dame du Cameroun. L’épouse actuelle du Président du Cameroun Paul Biya. Elle est métisse et d’une couleur de peau claire.

Le soutien apporté à un couple qui est à la recherche d’un enfant peut créer l’occasion d’avoir un homonyme. *« Mon grand frère et sa femme ont fait 5 ans sans enfants. Pendant tout ce temps, c’est moi qui les encourageais, je finançais toutes les démarches d’hôpital et aussi les démarches traditionnelles. J’ai mis du paquet pour les aider à combattre cette stérilité, et après beaucoup d’efforts, elle a conçu. Ils ont décidé que leur enfant devait porter mon nom. C’est ce qui s’est passé »* (Megne).

Le soutien d’une femme pendant la grossesse peut faire mériter un homonyme. C’est le cas de Marthe : *« quand la 5^{ème} femme de mon père est tombée enceinte, mon père venait de tomber en faillite. Les huissiers avaient tout saisi chez nous, c’est moi qui avais pris tout en main. J’ai donc dit à mon père qui était dépassé par les choses que je veux prendre en charge la grossesse de sa femme et c’est ce que j’ai fait. Dès que l’enfant est né surtout que c’était une fille, mon père a réuni l’assistance et a dit que cet enfant portera tout mon nom et prénom »*.

Le soutien économique apporté à un couple peut aussi favoriser l’occasion d’avoir un homonyme. C’est le cas de Mimi. *« Mon petit frère et sa femme ont connu beaucoup de difficultés financières, et leur couple était en danger permanent. Je leur venais en aide financière régulièrement. Bref, je les ai sauvés des situations critiques. Dès que ma belle-sœur a eu son premier enfant, sans me demander mon avis, elle a donné au nouveau-né alors que c’était un garçon mon nom et mon prénom mais en masculin »*.

Elles admettent que l’attribution du nom est également liée à la recherche de l’affection pour le nouveau-né. C’est le cas de Honorine : *« ma petite sœur a mis au monde un enfant qui porte mon nom. J’ai été très touchée de son geste et du coup, je considère cet enfant comme ma propre fille »*.

L’attribution d’un nom peut avoir pour but de réconciliation de deux êtres. C’est le cas du frère d’Angie : *« mon petit frère et sa femme ont été très désagréables à mon égard. Malgré tout ce que j’ai fait pour leur couple, ils ont balayé d’un revers de main mes efforts. Nous avons fait près de deux ans sans nous parler. Un jour, sa femme accompagnée de la sœur de ma mère sont venues me montrer le bébé et m’ont dit que cet enfant était mon homonyme. J’ai compris par cet acte que ma belle-sœur voulait la paix et qu’on redémarre sur les nouvelles bases. Et nous avons enterré la hache de guerre »*.

5.6.3. La place privilégiée au sein de la famille

Les jeunes filles « soutiens de famille » ont une place privilégiée au sein de la famille.

Cela s’observe pour celles qui sont hébergées à travers le logement qu’elles occupent. *« Je dormais toujours dans la chambre des filles. Mais un jour, mon père m’a dit que je ne suis plus un enfant que je dois avoir des privilèges correspondant à ce que je fais pour la maison et m’a donc donné les clés du logement qu’occupaient des locataires pour que je puisse m’installer »* (Isabelle).

D’autres ont reçu de leurs parents un lopin de terre pour qu’elles puissent établir une maison. C’est le cas de Madeleine. *« Mon père m’a dit que je dois désormais être indépendante. Et que je dois quitter la grande maison familiale. Pour cela, il faut que je construise ma propre maison sur ce lopin de terre. Donc, ici, c’est ma propriété privée et je peux faire ce que je veux et recevoir qui je veux. Mes frères et sœurs même mes propres parents ne viennent pas chez moi n’importe comment, ils attendent que ce soit moi qui passe les voir »*.

Ces privilèges s’observent aussi lors des événements familiaux, elles sont toujours consultées ou encore on s’exécute face à leurs décisions : *« à chaque rentrée scolaire, c’est moi qui décide de quel type d’établissement seront inscrits les membres de la fratrie »* (Eléonore). D’autres décident pour l’organisation des funérailles ou de mariage : *« quand il y a mariage, c’est moi qui décide du jour de la cérémonie, de la tenue des mariés, du choix de la salle etc... »* (Henriette).

Conclusion

Tout au long de ce chapitre nous avons observé la jeune fille dans sa phase de consécration au rôle de « soutien de famille ». Nous avons rendu compte de son autonomie et de son dynamisme singulièrement dans un contexte de crise économique. Ainsi, elle est à l’origine de nombreuses actions qui lui confèrent un statut de privilégiée, bref de véritable « *leader de famille* ». Après quoi, nous avons jugé utile d’interroger ces jeunes filles dans la phase de leur vie actuelle pour voir si leur rôle de « soutien de famille » a eu des impacts positifs ou négatifs sur leur parcours de vie. Nous consacrons le chapitre suivant intitulé « phase de bilan de vie » à la restitution et à l’analyse de leurs récits de vie.

CHAPITRE 6 : PHASE DE BILANS DE VIE

En écoutant et en analysant les récits de vie de nos enquêtées, nous nous sommes rendue compte que 36/45 d’entre elles étaient à l’heure des comptes, c’est-à-dire -à la phase de bilan de vie. L’âge moyen de ces enquêtées en phase de bilan de vie est de 45 ans. Notre enquête et les questions que nous avons posées à cette occasion, leur ont permis de se pencher rétrospectivement sur leur passé et de s’en servir pour évaluer leur présent. Cette période de leur vie est mêlée de joie et de regrets. Nous avons à travers nos investigations relevé cinq éléments sur lesquels sont axés leurs propos : leurs rapports avec les enfants, leurs rapports avec les hommes, leurs rapports avec la famille, leurs rapports avec l’entourage et le bilan de leurs réalisations

6.1. Les rapports avec les enfants

A travers nos données, nous avons pu observer que 12/36 de nos enquêtées ont su joindre l’utile à l’agréable. Elles ont pu aider leur famille sans sacrifier l’avenir de leur progéniture. Constat qui amène Alain Marie, 1997 b cité par Christine Tichit (2002, p. 32) , à affirmer que : *« en bref, entre individualisme post-moderne et assujettissement communautaire traditionnel, ils (les citoyens) travaillent dans les faits à une formule de compromis : celle de l’individu autonome assumant délibérément ses devoirs de solidarités communautaires à la mesure de ce qu’il reconnaît comme tels et des ressources qu’il sait pouvoir raisonnablement leur consacrer sans mettre en péril ses projets personnels et l’avenir de ses propres enfants »* Ainsi, nous avons noté que leurs enfants mènent de brillantes études. Les plus jeunes sont scolarisés dans les établissements scolaires de valeur ; il s’agit des enfants d’Eléonore, Hermine, Berthe, Michèle. Les plus âgés sont dans les universités de prestige comme la progéniture d’Astrid, Titine, Rachelle, Angèle. La dernière catégorie des enquêtées (Eliane, Léonie, Honorine, Emilienne) ont des enfants qui ont achevé leur scolarité et ont des postes de responsabilité dans les entreprises privées et publiques

Il ressort aussi que la grande partie de nos enquêtées, soit 24/36 vivent des problèmes liés à la maternité, dont 17/24 souffrent de la stérilité primaire et secondaire et 7/24 ont des rapports conflictuels avec leur progéniture.

6.1.1. Les problèmes liés à la stérilité

Il est très courant de lire que « les pays d'Afrique sub-saharienne ont les taux de stérilité les plus élevés du monde ». Le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 1995⁴⁸, parle même d'une « ceinture de la stérilité en Afrique » comprenant le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo et le Gabon où respectivement 15, 17, 21 et 32% des femmes seraient stériles.

Selon un autre rapport de l'OMS publié en 2004, plus de 186 millions de femmes mariées souffrent d'infertilité primaire ou secondaire (celle qui apparaît après une grossesse pour des raisons diverses) dans des pays en voie de développement.

Dans 6 des 47 pays retenus dans ce document, le taux d'infertilité primaire, parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans, dépasse les 4%. Les chiffres les plus élevés apparaissent en Afrique subsaharienne, avec des pointes allant jusqu'à 10,5% en République centrafricaine et 7,3% au Cameroun (OMS, 2004). Ainsi, 17/24 de nos enquêtées vivent mal les problèmes liés à la stérilité. Une catégorie de ces femmes (9/17) sont victimes de l'absence totale de maternité encore appelée stérilité primaire et 8/17 souffrent de n'avoir qu'un seul enfant. Nous allons voir leur perception face à cette situation, les tentatives de résolution de ces maux et leurs répercussions sur leur vie personnelle.

6.1.1.1. Le procès en sorcellerie

Selon les propos recueillis, toutes ces femmes lient leur situation à la sorcellerie. On peut aisément comprendre leur comportement tant la sorcellerie est une réalité africaine. Elle est très présente dans les mentalités en Afrique. Elle compte même parmi les faits de société les plus redoutés sur le continent. Peter Geschiere (1995, p. 18) affirme que c'est la sphère familiale qui est son berceau et soutient que : *« même dans des contextes modernes, la sorcellerie semble presque toujours naître de l'intériorité familiale. C'est pourquoi elle est une menace omniprésente et presque inéluctable. A maints égards, la sorcellerie est le côté noir de la parenté : c'est la prise en compte du fait effrayant qu'il y a de la jalousie, et donc de l'agression, à l'intérieur de la famille, où ne devraient régner que confiance et solidarité »*.

⁴⁸ Paru pour la première fois en 1995, le Rapport sur la santé dans le monde est la publication phare de l'OMS. Il établit une évaluation de santé publique sur un sujet spécifique et fournit des statistiques s'y rapportant pour tous les pays.

Au Cameroun, beaucoup de gens croient à la sorcellerie appelée "Mboma". Elle consisterait à se nourrir d'humains pour se renforcer physiquement. L'intensité du phénomène s'observe à travers les procès intentés en justice. Eric de Rosny (2006) à partir des données recueillies auprès des présidents de tribunal à Yaoundé a pu établir des statistiques. Il a constaté qu'au niveau des deux tribunaux de première instance, le nombre de procès enrôlés pour pratiques de sorcellerie a été de 127 en 3 ans ; avec 42 jugements, la relaxe pour 25 des accusés et une condamnation dans 14 cas. Ces chiffres, comme il explique, sont dix fois inférieurs à ceux du tribunal de Monatélé, dans la Lekie, une zone rurale des environs de Yaoundé considérée comme particulièrement sensible.

Marie Thérèse Mengue (2006) après une étude menée auprès des jeunes à Yaoundé, remarque que leur esprit est très hanté par la sorcellerie. Elle explique : *« lorsqu'ils échouent à un examen ou à un concours de manière répétitive, lorsqu'ils sont licenciés ou qu'ils ne trouvent pas de travail, lorsque les activités entreprises prospèrent difficilement, lorsqu'ils n'arrivent pas à procréer, ils imaginent que c'est l'œuvre d'un oncle, d'une tante, d'un père ou d'une mère, d'un voisin ou d'un ami qui pratique des rites de sorcellerie et qui leur bloque le chemin chaque fois qu'ils cherchent à construire leur vie ».*

C'est pour cette raison que, face à leur problème d'infertilité, nos enquêtées incriminent souvent leur future belle-famille. La future belle-mère est rendue responsable de la stérilité de Nathalie. *« Chaque fois que je tombais enceinte, je voyais toujours la mère de mon ami dans mes rêves. Et elle disait à qui veut l'entendre que je passerais sur son dos avant d'avoir un enfant avec son fils. Et quand je perdais mes bébés, elle ne manifestait aucun signe de pitié, ni de compassion. Aujourd'hui, la nouvelle femme que mon ex-ami a épousée, il paraît qu'elle aussi a eu une fausse-couche, à qui la faute alors ? ».* Angie dit : *« chaque fois que j'avais un retard, la mère de mon ami disait que je dois attendre avant de jubiler. Et quand je saignais après, elle disait que peut-être son fils et moi ne sommes pas faits pour être ensemble. Et un jour, j'ai vu une dame qui fait les traitements qui m'a dit que ma belle-mère est une sorcière ».*

Elles peuvent aussi pointer un doigt accusateur en direction de leur famille conjugale. Selon elles, leur mari s'a compliqué mystiquement leur vie. *« Partout où j'allais pour mon traitement, on me disait que mon mari ne peut pas faire des enfants dans son foyer, mais seulement à l'extérieur du foyer. Et que s'il tente de faire les enfants dans son foyer, soit il va mourir, soit je vais mourir ou encore l'enfant lui-même mourra. Voilà la situation dans*

laquelle je me trouve » (Larissa). Ou encore, leurs problèmes de stérilité sont les méfaits de leurs belles-sœurs. Citons l'exemple de Madeleine : *« mes belles-sœurs sont des vampires. Elles sortent la nuit. J'ai donné naissance de mon premier enfant avant qu'elles ne viennent vivre chez moi. Dès qu'elles se sont installées, je n'ai plus eu de retard, elles m'ont bousillé tout le ventre. J'ai subi de multiples opérations mais rien n'a abouti à quelque chose »*.

Elles peuvent également incriminer leur famille de naissance. Pour certaines il s'agit de la dot⁴⁹ qui a été mal distribuée. *« J'ai eu un enfant dans ma jeunesse, et quand le père de mon enfant voulait m'épouser, il a tout donné pour ma dot. Mais le mari de ma mère qui m'a élevée était toujours très fâché et il trouvait qu'on l'avait méprisé et écarté. Mon mari a encore acheté une chèvre et il est allé la lui remettre individuellement. Même là, la colère n'était pas finie. J'ai passé ma vie dans les fausses-couches, et pour finir je n'ai eu qu'un enfant, le tout premier que j'ai eu bien avant le mariage »* (Masaxon). Pour d'autres, il s'agit de la jalousie familiale. *« Je suis issue d'une famille polygame, nous avons été longtemps victimes des rivalités entre les coépouses. Quand je me suis mariée, les coépouses de ma mère étaient jalouses. Et leur jalousie a joué sur ma fertilité. Partout où j'allais me soigner, on me disait que c'est la femme de mon père qui a bloqué mon ventre »* (Henriette). Parfois ces femmes invoquent une malédiction parentale. Paula déclare : *« mes parents voulaient que j'aille à l'école pour être une grande dame dans l'avenir, et j'ai choisi de me marier. Comme ce mariage n'a pas été approuvé par eux, c'est pour cette raison que sur six accouchements que j'ai faits dans ma vie, j'ai eu seulement une naissance vivante. C'est mon fils que tu vois là. »*. Honorina parle de l'envoûtement mystique exercé par son père à son égard. *« Je suis sûre que c'est mon père qui est à l'origine de ma stérilité. Parce que pour lui, je ne dois pas me marier, je ne dois pas avoir d'enfant, je dois seulement m'occuper de mes frères et sœurs. Quand je lui parle de mes souffrances face à mon infertilité, il ne se bat pas pour trouver une solution comme si c'est une situation qui l'arrange, pourtant, il suffit de m'amener chez des « pygmées »⁵⁰ qui m'avaient traitée pour que je brille pour qu'ils me « détachent »⁵¹*. Isabelle accuse également son père. *« Après la naissance de mon fils, je ne suis plus jamais tombée enceinte. Et mes sœurs ne faisaient qu'accoucher et venaient me laisser leurs enfants.*

⁴⁹ Dot : compensation matrimoniale.

⁵⁰ Pygmée : des humains de petite taille vivant dans la forêt. Ils sont réputés par leurs qualités de devin et des vertus thérapeutiques des écorces de leurs arbres.

⁵¹ « détachent » : dans le langage de l'homme camerounais veut dire « soigner », « libérer ».

Moi, j’ai l’impression que ma situation arrange toute la famille ; parce que j’entends derrière mon dos dire « elle pense que toutes les richesses qu’elle a, est simple ? Il faut bien une contrepartie, on ne peut pas tout avoir. » Je les entends souvent dire : « elle a recommencé ses traitements ? Elle ne comprend pas que c’est une perte de temps ? Avec cet argent, elle peut bien aider ses neveux, c’est vraiment de la méchanceté ! Quand est-ce qu’elle comprendra qu’elle ne peut plus faire d’autres enfants ? Et tout ça, c’est la faute de mon père qui m’a amenée pour qu’on me donne la richesse de la famille qui a eu pour conséquence de me bloquer le ventre. Lolo elle, accuse sa mère de la contrôler mystiquement. « C’est ma mère qui a bloqué mon ventre, partout où je suis partie pour me traiter, tous les voyants pointent ma mère. Quand je lui en parle, elle ne nie pas et me dit d’aller me plaindre où je veux et que je pense que j’ai été très forte pour avoir tous ces biens. On m’a dit que tant qu’elle vit je ne peux pas accoucher. C’est très difficile comme situation ».

6.1.1.2. Le déni des réalités

1) La recherche du « bouc émissaire »

Quand nous écoutons le discours de nos enquêtées, nous constatons qu’une minorité seulement peut admettre que leur situation de stérilité relève sans doute avant tout de leur responsabilité. A l’origine, on retrouve bien souvent la peur d’avoir une charge quand on est jeune. Le cas d’Adèle illustre ce propos « *quand on est jeunes, on ne veut pas de charges, le seul truc à faire quand on est enceinte, c’est de se débarrasser d’une grossesse. Je pense que mes différentes fausses couches que j’ai eues viennent aussi du fait que je suis passée sur le billard plusieurs fois* ». Une autre origine est la peur d’être handicapée sur le marché matrimonial. « *Le fait d’avoir un enfant sans être mariée te fait perdre les chances de mariage. La décision d’avorter pour moi était bien fondée. Même si aujourd’hui je souffre de ne pas avoir d’enfant, je pense que c’est seulement une histoire de malchance, parce qu’il y a pleines de filles qui ont avorté, cela n’a pas pour autant entravé leur fertilité future* » (Nathalie).

En revanche, la majorité des jeunes filles interviewées n’attribuent pas l’échec ou le malheur à leur propre responsabilité. Elles ont du mal en cas de situation conflictuelle à prendre du recul et à se donner une part de responsabilité. C’est pour cette raison que Marie Thérèse Mengue (2006) soutient que les jeunes sont soumis au réflexe culturel qui a tendance à attribuer la cause de tout malheur humain à un membre de la famille, une sorte de bouc

émissaire. Or, sur mes 17 enquêtées souffrant des problèmes de stérilité, 15/17 ont subi des avortements dans le passé. Pour celles qui souffrent de stérilité secondaire (qui ont un enfant), ces avortements ont eu lieu soit avant la naissance de cet enfant, soit après sa naissance.

C’est pour cette raison que je suis revenue sur leur santé sexuelle et je me suis rendue compte qu’elles persévéraient dans leur statut de victime, mais cette fois en désignant de nouveaux « boucs émissaires ». Dans le cadre familial, ces derniers pouvaient être leur mère. C’est le cas de Larissa : *« ma mère était une femme très dure. Elle avait un problème d’image et ne voulait pas qu’on accouche à la maison. Donc, quand je suis tombée enceinte, elle m’a obligée à enlever la grossesse alors que je voulais la garder. Cette histoire me fait toujours mal jusqu’aujourd’hui »*. Bernadette avoue que sa sœur n’a pas joué le rôle de grande sœur : *« je suis tombée enceinte, j’avais déjà mon travail, mais comme l’auteur de ma grossesse était un homme marié, surtout d’une autre tribu, ma sœur aînée m’a incitée à avorter. Nous avons même eu une grande dispute parce que je lui ai dit que je pouvais m’occuper de mon enfant. Elle ne voulait rien entendre, pour elle, il fallait que j’accouche dans le mariage. Aujourd’hui, je suis mariée mais je n’ai pas d’enfant, mais elle a des enfants. Je suis condamnée à élever les enfants de mon mari et les enfants de mes frères et sœurs. Cette partie de ma vie me fait souffrir énormément »*.

Et dans le cadre extra-familial, il s’agit des amies qui les ont poussées à l’avortement. C’est le cas de Florence : *« quand je suis tombée enceinte, j’en ai parlé à une copine qui m’a tout de suite dit que je suis très jeune pour accoucher. Comme j’hésitais, chaque jour elle me harcelait jusqu’à ce qu’elle m’a amenée chez une autre connaissance herboriste spécialisée dans ce type de chose »*. Dans le cas de Lolo, c’est l’auteur de la grossesse, un étudiant, qui l’a poussée à l’avortement. *« Nous étions tous les deux étudiants quand je suis tombée enceinte, il m’a dit que ce n’était pas une bonne idée de garder cette grossesse. Mais je lui ai dit qu’il y a bien des filles qui vont en faculté étant enceintes. Lui, il m’a dit qu’il n’était pas encore prêt, mais qu’après la fac on pourra avoir un autre enfant. Comme j’insistais pour conserver cette grossesse, il m’a dit que si je garde cette grossesse c’est la rupture. Et comme je ne voulais pas le perdre, je suis allée enlever l’enfant. Je regrette ce geste surtout qu’on a fini par se séparer, et je n’ai toujours pas d’enfant aujourd’hui dans mon mariage »*.

Pour Angie, l’auteur de la grossesse étant un homme marié qui ne voulait pas de scandale dans son foyer. Il l’a contrainte à l’avortement. *« Je sortais avec un homme marié qui s’occupait bien de moi. Mais dès que je suis tombée enceinte, il est devenu*

méconnaissable, violent et agressif. Il m'a dit qu'il ne faut pas que sa femme soit au courant. Il m'a donné de l'argent pour que j'aie me faire enlever l'enfant. Ensuite, il est revenu le soir contrôler si l'avortement avait eu lieu. Après vérification, il a recommencé à me sourire quand il a constaté que je l'avais bel et bien enlevé. Mais cet avortement a joué sur moi jusqu'à aujourd'hui, j'ai du mal à avoir un enfant ».

2) L'IVG⁵² pratiquée dans des conditions clandestines

Parfois, nos enquêtées mettent en cause l'incompétence des personnes qui ont pratiqué l'avortement. C'est le cas de Masaxon qui a eu recours à une herboriste du quartier. « Il y avait une dame dans le quartier, qui aidait bien les jeunes filles. Quand je suis allée la voir, elle m'a mis au fond du vagin la branche du papayer bien taillée et c'était la nuit. Elle m'a dit que c'est la nuit du lendemain que je devais la retirer. Mais le matin, j'ai tellement eu mal que j'ai envoyé qu'on l'appelle, elle m'a dit de supporter jusqu'au saignement. Or, elle avait mal placé la branche et je n'ai pas attendu la nuit du lendemain. J'ai tellement eu mal que j'avais alerté mes parents et les voisins. C'est alors qu'on a découvert à l'hôpital que j'étais en train de faire une hémorragie interne. Je me suis toujours dit que c'est à cause de cette femme-là que je suis devenue stérile ». Sévérine accuse le personnel médical : « quand je suis tombée enceinte, je suis allée voir un infirmier de mon quartier qui travaille dans un hôpital. Il m'a dit qu'il va me présenter un bon médecin. Le lendemain, je l'ai retrouvé et il m'a montré le médecin qui m'a programmée le samedi. Il m'a aidé à enlever la grossesse et je suis rentrée chez moi. Deux jours plus tard, j'avais tellement mal au ventre que je suis retournée le voir. Cette fois-là il a raclé avec beaucoup de force et sans anesthésie. J'ai tellement saigné, plus que d'habitude. Cinq ans plus tard, quand j'ai connu un homme bien qui voulait qu'on ait un enfant, je ne comprenais pas pourquoi ça ne venait pas. Le monsieur et moi sommes allés à l'hôpital, et c'est là qu'on a constaté que j'avais une grande cicatrice au milieu de l'utérus appelée « synéchie ». Le médecin m'a expliqué qu'il faut beaucoup de chances pour que je tombe enceinte. Il m'a opérée pour enlever la « synéchie », mais hélas il était trop tard. Quand je pense à ce médecin-là, il m'énerve, j'ai seulement envie de lui faire mal ».

⁵² IVG (interruption volontaire de grossesse).

La stérilité de 2/17 de nos enquêtées n’est pas liée à l’avortement. Il s’agit d’une maladie sexuellement transmissible comme le chlamydia. Très contagieuse, cette infection se transmet lors des rapports sexuels non protégés. Souvent dénuée des symptômes, cette bactérie peut entraîner un risque de stérilité tubaire, de fausse-couche et de grossesse extra-utérine. Eloko reconnaît avoir eu des relations non protégées mais accuse son partenaire qui était un homme infidèle. *« Dès ma jeunesse, j’ai eu un copain qui m’a tout appris en amour, je lui ai été très fidèle, alors que de son côté, il papillonnait de gauche à droite. C’est comme ça que j’ai attrapé cette sale maladie qui m’empêche d’être mère. Je le déteste au plus profond de moi ce diable ».*

3) La drépanocytose ignorée

Concernant le cas de Paula, à travers ce que j’ai noté dans son discours, j’ai pu comprendre que son mari et elles avaient une maladie génétique appelée la drépanocytose. Elle-même ignorait l’existence de cette maladie. C’est à la vue de son fils qui avait un retard de croissance pour son âge, un ventre proéminent, les yeux de couleur jaunâtre, les membres inférieurs et supérieurs amaigris et des plaies lentes à guérir encore appelées ulcères situées au niveau des chevilles et sur le dos des pieds que j’ai été interpellée. C’est face à cela que je lui ai posé la question de savoir si elle avait été trop malade dans l’enfance. Elle m’a dit que toute petite, elle a passé son temps dans les hôpitaux, qu’elle était constamment transfusée à cause de son anémie. Quand j’ai regardé ses frères et sœurs, j’ai compris qu’il y en avait deux dans la fratrie qui présentaient les mêmes signes de drépanocytose que son fils. Et j’ai donc compris que mon enquêtée, bien que ne présentant pas les signes de maladie, était transmetteur de la maladie. Face à cela, j’ai voulu approfondir mes connaissances dans ce domaine pour connaître les risques pour les mères et les bébés.

Selon les données recueillies en 2011 auprès des professionnels de santé⁵³, la drépanocytose est une maladie génétique de l’hémoglobine, caractérisée par la présence d’une hémoglobine anormale, dite « hémoglobine S » au lieu de l’hémoglobine normale A dans les globules rouges. Quand les globules rouges manquent d’oxygène, ils deviennent rigides et peuvent boucher les vaisseaux sanguins. Le gène de la drépanocytose est fréquent chez les personnes originaires d’Afrique subsaharienne, des Antilles, et il est aussi retrouvé en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Inde, aux Etats-Unis et dans le Bassin Méditerranéen. Chacun

⁵³ Dr Dora Bachir, Dr Anoosha Habib, Marie-Pierre Lehougne, psychologue clinicienne de l’unité des Maladies Génétiques du Globule Rouge du Centre Hospitalier Universitaire Henri Mondor AP-HP 94 000 Créteil.

des parents va transmettre un exemplaire du gène de l’hémoglobine. Si deux des parents transmettent chacun un exemplaire malade, l’enfant naîtra malade.

Selon une étude publiée le 14 mars 2000 dans la revue ‘Journal de Gynécologie-Obstétrique et de Médecine de la Reproduction’. Cette étude a été réalisée par des gynécologues, réanimateurs et pédiatres de Guadeloupe afin d’établir un bilan du suivi (1993-1997) des grossesses de 58 femmes depuis la création du Centre Caribéen de Drépanocytose (CCD). Elle confirme que la grossesse chez la femme atteinte de drépanocytose, quel que soit le génotype, est marquée par une morbidité élevée et par un risque toujours possible de décès, aussi bien chez la mère que chez l’enfant. Alors, nous pouvons comprendre aisément que cette pathologie pourrait expliquer la mort des bébés de Paula à la naissance.

6.1.1.3. Des solutions plurielles

Face à leur situation, ces femmes ne restent pas passives. Elles développent diverses méthodes pour résoudre leurs problèmes. Quelques-unes choisissent d’aller suivre leur traitement chez les guérisseurs. Elles sont soutenues par leur propre mère. C’est le cas de Madeleine : *« après la naissance de mon fils, je n’ai plus eu de retard. Ma mère m’a amenée chez des femmes qui nettoient le ventre. Nous sommes allées voir des « megnessi »⁵⁴ des femmes voyantes pour être fixée sur mon sort. Mais jusqu’ici, je n’ai plus eu d’autres enfants »*. D’autres plutôt sont accompagnées de leur belle-mère qui veut s’assurer qu’on n’a pas jeté un mauvais sort à leur belle-fille. C’est le cas de Lolo : *« ma belle-mère m’a amenée partout. Surtout que c’est elle qui m’avait choisie comme épouse pour son fils. Pour elle, c’était un défi de me voir enceinte. J’ai bu toutes sortes de potions, j’ai suivi tous les traitements de désenvoûtement. Bref, nous avons beaucoup marché, mais hélas, ça n’a rien donné »*.

Les amies jouent le rôle de soutien. C’est le cas de Masaxon : *« j’avais une amie qui a fait huit ans avant de concevoir. Quand elle a vu que j’avais des problèmes de conception, elle m’a amenée chez une dame à Bonabéri⁵⁵ qui l’avait aidée à concevoir. Elle m’a d’abord traitée contre les couches de nuit et ensuite elle me donnait deux bidons de médicament, l’un pour se purger et l’autre pour boire. Mais je n’ai pas conçu. J’ai aussi eu une amie qui m’a*

⁵⁴ « Megnessi » : les divines encore appelées « voyantes ».

⁵⁵ Bonabéri : un quartier de Douala capitale économique du Cameroun.

amenée chez une vieille maman à Obala⁵⁶ chez qui j'ai fait une semaine. Elle me faisait avaler des écorces amères tôt le matin avant le lever du jour qui devaient me faire vomir. C'était un traitement dur mais pour la bonne cause je supportais. Mais au final, je suis toujours au point zéro ». Certaines connaissent le succès dans cette démarche. C'est le cas de Paula : *« comme je vivais à Bertoua à l'époque, j'ai eu des amies qui m'ont amenée chez des pygmées qui m'ont traitée. Elles m'ont dit qu'elles vont couper la corde mystique qui tue mes enfants à la naissance. C'est comme ça que j'ai pu mettre au monde mon fils que tu vois passer là »*.

Le chemin de prière est la voie privilégiée par certaines de mes enquêtées. Déçues par des religions traditionnelles (le catholicisme, le protestantisme et l'islam), elles se dirigent principalement vers les *églises dites de réveil*. En effet, l'article 23 de la loi N°90/53 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association, disposant que « toute association religieuse doit être autorisée, de même que tout établissement congréganiste » a permis que les églises de réveil obtinrent la possibilité de se rendre visible et d'agir dans l'espace public. C'est dans ce contexte qu'on assiste à une prolifération des églises dans presque tous les quartiers de Yaoundé. Comme le note un journal camerounais de la place,⁵⁷ *« les églises, notamment celles dites de réveil ont germé comme des champignons dans tous les coins et recoins des rues, de villes comme de campagnes. Même les maisons de familles n'ont pas résisté à la tentation de se muer en temple du Seigneur. Elles sont sous des dénominations aussi insolites que mystérieuses : "Eglise des rachetés de Dieu", "Le Réveil du monde", "Le Ministère du renouvellement charismatique", "La nouvelle ascension du Christ", etc. »*.

Mes enquêtées m'ont confié que si elles étaient attirées par ce type d'église, c'est parce que les pasteurs ont un pouvoir charismatique qui leur permet de lutter contre les sorciers. Un autre journal camerounais de la place⁵⁸ soutient que les pasteurs de ces églises vont jusqu'à faire de la sorcellerie le thème préféré de leur prêche afin d'attirer des adeptes, dans cette partie du monde où les gens meurtris croient facilement aux miracles. Ce journal nous fait part du type de prêche utilisé par ces pasteurs. *« Nous proclamons la mort des*

⁵⁶ Obala : ville du Cameroun limitrophe à la ville de Yaoundé capitale politique et administrative du Cameroun.

⁵⁷ Journal « Ecovox » le magazine de l'Ecologie et du Développement durable n°37 du Janvier à Juin 2007 (propos recueillis par David Atemkeng).

⁵⁸ Journal « Médiat » : le réseau des médias francophones du mardi 20 Octobre 2010 (propos recueillis par Georges Alain Boyomo).

sorciers, donnez votre vie au Seigneur et rien ne vous arrivera. Si les sorciers ont mis des oiseaux dans votre ventre pour que vous n'accouchiez pas, nous allons vous délivrer. Nous allons écraser vos ennemis!»

Parfois, elles sont guidées sur ce chemin par un membre de la famille. C'est le cas d'Henriette: *«j'ai trop souffert de ne pas avoir d'enfant. C'est une cousine qui m'a recommandé un pasteur qui m'a bien suivie. C'est comme ça que j'ai pu accoucher. Aujourd'hui, j'ai une fille de 18 ans. Et depuis, je n'ai plus eu d'autres enfants »*. Parfois elles sont aidées par une collègue de travail. C'est le cas de Nathalie : *« ma collègue était très touchée par le fait que je perdais mes enfants à la naissance. Elle m'a dit d'arrêter les traitements chez les guérisseurs et m'a amenée voir un prêtre à qui j'ai confié mes soucis et qui m'a confiée à quelqu'un qui devait m'aider spirituellement. C'était bien, mais je suis toujours dans cette démarche »*.

Elles sont accompagnées par une voisine pour l'hôpital. C'est le cas d'Eloko : *« j'ai tellement souffert des problèmes de ventre que ma voisine a eu pitié de moi et m'a accompagnée dans un dispensaire à Elig-Essono communément appelé le dispensaire de la « honte ». J'ai été bien suivie, mais malheureusement, l'infection avait déjà fait des ravages, je continue à porter mon fardeau de femme stérile»*.

Mais la majorité de mes enquêtées 11/17, quel que soit leur niveau d'étude et d'éducation pratiquent le « *nomadisme de traitement* », c'est-à-dire qu'elles fréquentent, en même temps, les centres hospitaliers, les maisons de prière et les tradipraticiens, dans l'espoir sans doute, pour maximiser leurs chances de résoudre leur problème.

Il est tout de même curieux de constater que ces femmes, tous niveaux confondus, puissent lier leurs problèmes de stérilité au domaine de la sorcellerie. Même mes enquêtées de bon niveau d'études universitaires croient à la sorcellerie. Marie Thérèse Mengue (2005) note à ce propos que la prégnance de ces schèmes socioculturels est si forte que même les générations formées à la rationalité occidentale ne s'en passent pas pour interpréter leur trajectoire sociale.

Quand on revient sur leur situation de santé sexuelle, elles me font état des conséquences des avortements provoqués dans leur jeunesse sur leur fécondité. Il est vrai que les avortements, les infections, les maladies génétiques sont autant d'éléments qui ont des répercussions négatives sur la fécondité d'une femme. Mais est-ce que leur stérilité se limite

seulement à ces trois causes ? Comment identifier d’autres causes d’infertilité si ces femmes ne vous font pas part de leur bilan médical ni de celui de leur partenaire ?

6.1.1.4. Le tabou de la stérilité masculine

Cette omission est compréhensive parce que de nombreuses femmes répugnent à l’idée de se confronter aux vraies réalités médicales, qui mettent à nu leurs problèmes de stérilité, qui pour elles restent dans le domaine de l’intimité. Par ailleurs, le coût d’accès aux soins de santé n’est pas loin s’en faut à la portée de tout le monde au Cameroun. Ainsi, connaître son état médical et être incapable de se soigner devient inutile. En outre, rappelons que, traditionnellement, la femme a toujours eu tort lorsqu’un couple était stérile. C’est en fait la femme qui porte le blâme et la honte d’un couple infertile, même si la cause est parfois masculine. Dans toutes les sociétés africaines, occidentales ou orientales, des raisons historiques et religieuses semblent expliquer cette responsabilité de la femme⁵⁹. N’est-ce pas elle qui porte l’enfant pendant neuf mois dans son ventre ? Toute stérilité chez elle est donc plus visible que chez l’homme. Depuis une dizaine d’années⁶⁰ cependant, on a pris conscience que l’homme peut, lui aussi, être stérile. Ceci amène la néphrologue Dr Rokhaya Thiam Bâ (2010) à déclarer que : *«la pathologie peut provenir soit de l’homme soit de la femme»*. Cette spécialiste de la procréation médicalement assistée fait remarquer : *«la confusion entre virilité et fertilité fait que l’annonce d’une infertilité masculine est très perturbante pour l’homme, avec une remise en cause du sens de sa vie et une dévalorisation de lui-même. Le plus souvent, l’homme ne s’y attend pas, tous les regards étant toujours tournés vers la femme»*⁶¹. Cela oblige à traiter le couple dans son ensemble. Si les mentalités ont évolué dans beaucoup de sociétés, les tabous de la stérilité masculine persistent encore et pour longtemps en Afrique.

Ainsi, j’ai voulu savoir si ces femmes avaient tenté une démarche de traitement avec leur mari. Certaines déclarent que leur mari ne les accompagnait pas dans la démarche de traitement. Pour Madeleine, son mari refusait de la suivre parce qu’il ne se reprochait de rien : *« mon mari et moi avons eu un fils, et depuis je n’arrivais plus à tomber enceinte. Entre temps*

⁵⁹ Stérilité masculine: un tabou en Afrique? Agence tropiques dans Au féminin, 05 septembre 2012.

⁶⁰ Idem.

⁶¹ Congrès du Groupe interafricain d’étude, de recherche et d’application sur la fertilité (Gieraf) qui s’est tenu du 13 au 16 février à Dakar, 2010.

mon mari a connu une femme dehors qui lui a donné deux enfants. Donc quand je lui disais que le médecin veut nous voir tous les deux, il me lançait qu’il n’a pas de problème, sinon il n’aurait pas eu des enfants sans difficulté avec cette voleuse de mari ». Pour Masaxon, son mari ne voulait jamais aborder le sujet de traitement. Sa raison était le coût élevé de l’hôpital : *« quand j’étais jeune j’ai conçu, mais le père de mon enfant était encore élève. Ensuite, il est venu m’épouser j’ai accepté parce que je voulais que mon enfant grandisse avec son père. Mais après je n’arrivais pas à concevoir. J’ai demandé à mon mari qu’on aille à l’hôpital, il a dit qu’il n’a pas l’argent. Donc, c’est fatigant d’être seule dans cette histoire ».* Certaines femmes avouent que leur mari les accompagnait dans la démarche de traitement mais ne prenaient pas les médicaments. La raison avancée est que les guérisseurs traditionnels sont plus efficaces que les hôpitaux. C’est le cas de Larissa : *« mon mari c’est quelqu’un qui aime beaucoup les tradipraticiens. Quand je le forçais pour l’hôpital, il ne prenait pas de traitement. Il aimait beaucoup les écorces traditionnelles, ce qui n’était pas mon cas. Car, je pense que l’hôpital contrairement aux guérisseuses ne tâtonnent pas sur le diagnostic ».* Contrairement à Larissa, le mari d’Henriette prenait le traitement mais multipliait des relations extraconjugales, ce qui rendait le traitement inefficace. *« Mon mari est un homme à femmes, chaque fois que le médecin nous mettait sur traitement et demandait qu’on observe une période de fidélité, au bout de deux semaines mon mari contactait ses maîtresses avec qui il avait des rapports non protégés. Quand on repartait voir le médecin, il était surpris de constater que je m’étais réinfectée. C’était vraiment décourageant ».* Les femmes comme Adèle et Bernadette avaient la chance d’avoir des maris sérieux dans leur démarche. Avoir, un enfant était un souhait vraiment partagé. Mais le problème émanait d’elles. Adèle a dit que son mari a tenté plusieurs fois la procréation médicale assistée (PMA) avec elle. Elle s’est soldée en échecs parce qu’elle avait un problème d’ovaires. Et le mari de Bernadette a suivi le même chemin sans succès à cause de l’utérus myomateux⁶² de sa femme. Lolo et son mari avaient tous les deux des problèmes de stérilité. Ils ont parcouru le chemin des traitements sans succès.

Florence a un problème de stérilité lié aux trompes bouchées et le bilan médical de son mari révèle un sperme de mauvaise qualité. Même si la stérilité masculine est formellement établie, elle est toujours niée. C’est le cas dans certaines régions du Cameroun où l’on tient à préserver l’image de marque du mari considéré comme étant le membre le plus important de

⁶² Utérus myomateux : c’est la transformation fibreuse du muscle utérin. On observe cette pathologie surtout auprès des populations féminines d’Afrique noire et des Antilles.

la famille. On s’arrangera, au besoin, à faire enfanter la femme par le frère cadet du mari et cela dans la plus stricte discrétion. Une famille consciente de la position sociale importante du mari peut aussi utiliser un subterfuge. Celui-ci consiste à recourir aux services d’une jeune femme complice. Dans un premier temps, celle-ci devra se faire enceinter par quelqu’un d’autre. Dans un deuxième temps, elle devra séduire le mari réputé stérile. Dans un troisième temps, elle devra le convaincre qu’il est à l’origine de sa grossesse. Dans un quatrième et dernier temps, cette jeune femme amènera ensuite l’homme à reconnaître l’enfant. Pareille histoire est arrivée au mari de Florence à qui le mari a annoncé du jour au lendemain qu’il avait un fils illégitime et comptait le reconnaître. Florence connaissant le problème de stérilité de son mari n’a pas caché sa surprise.

Il est impossible d’affirmer la stérilité des femmes non mariées. Il faut déjà qu’elles aient un homme stable, qui accepte mener avec elle le parcours de traitement. Si cette démarche s’avère difficile pour celles qui sont en couple, elle devient plus complexe encore pour les célibataires. Leur situation relationnelle est instable sur plusieurs plans. Certaines de nos enquêtées ont des partenaires mariés. Il existe des cas où la femme le voit deux fois par mois quand il est en mission. « *Je sors avec un homme marié qui habite à Douala. Sa femme n’est pas au courant, lui et moi on se voit deux fois par mois quand il est en mission à Yaoundé et à l’hôtel* » (Isabelle). D’autres voient leur amant seulement dans la semaine à la sortie du travail. « *Mon ami, je le vois tous les jours de la semaine, sauf les week-ends réservés à sa famille. Et il ne peut pas dormir chez moi, il fait parfois une heure ou deux heures maximum et il repart dans son foyer* » (Flavi). Madeleine et Marthe ont des partenaires mariés qui viennent les voir seulement quand ils sont disponibles. D’autres enquêtées ont des partenaires qui sont au « front » ou en migration. Elle peut le voir seulement pendant les périodes de fête. « *Moi mon copain ne vit pas au Cameroun. Mais en Suisse. Je le vois seulement durant les périodes de fête et pour quelques jours seulement* » (Angie). Ou encore pendant les vacances d’été : « *mon ami vit en France, il est au pays chaque vacance* » (Sévérine).

Mimi n’a pas de partenaires stables. Elle vit des relations sporadiques avec les hommes. Elle dit qu’elle a des hommes « *clignotants* »⁶³. L’expression dans le langage imaginaire dans le jargon camerounais qui signifie des hommes qui « *apparaissent* » et

⁶³ Hommes « clignotants » : dans le langage camerounais imaginé désignent des hommes qui « apparaissent » dans la vie de la femme et « disparaissent » aussitôt.

« disparaissent » aussitôt. Compte tenu de cette précarité affective, je n’ai pas voulu pousser mon interrogatoire plus loin pour comprendre si elles avaient effectué des démarches de traitement avec leurs partenaires. Leur déséquilibre sentimental était déjà suffisant pour comprendre leurs difficultés de conception. Car, concevoir un bébé surtout quand on approche la trentaine nécessite une stabilité amoureuse de deux partenaires (Tchoutchoua, 2005).

6.1.1.5. L’impact de la stérilité sur leur vie personnelle

La stérilité primaire du couple pose souvent des problèmes à la femme par le fait que la culture africaine fait d’elle le vecteur de la reproduction à la fois biologique et sociale. C’est dans son corps que se repère la stérilité ; c’est lui qui trahit la stérilité masculine. La fécondité est donc un enjeu dans la société, puisqu’elle permet de perpétuer le lignage (Hurault, 1962).

1) Stérilité et rupture des fiançailles

Certains hommes par prudence testent d’abord la fertilité de leur fiancée avant de réaliser l’acte de mariage. Cette situation s’avère très douloureuse pour celles qui ne peuvent pas procréer. Face à cette situation, leur fiancé ne donne pas d’explication et disparaît du jour au lendemain. C’est le cas d’Eloko : *« j’ai eu un homme qui est venu donner le vin à mes parents, nous avons officialisé nos fiançailles, et pendant cette période, nous avons le champ libre d’avoir des rapports sexuels. Mais au bout de deux ans comme je ne concevais pas, il a commencé à raréfier ses visites. Il commençait à chercher des prétextes pour allonger nos fiançailles, jusqu’au jour où je n’ai plus eu de ses nouvelles »*. En ce qui concerne Honorina, son fiancé lui a avoué ouvertement qu’il ne pouvait plus l’épouser parce qu’elle ne pouvait pas procréer. *« J’ai été fiancée depuis la classe de première, mais il était en Europe. Quand j’étais en deuxième année à l’Ecole Normale Supérieure, il est revenu. Et nous avons commencé à chercher activement l’enfant, parce que pour lui fils unique de son état, l’enfant était primordial et déterminant pour le mariage, mais malheureusement pour moi, je ne tombais pas enceinte. Il m’a dit sèchement que notre relation devait prendre fin et il est parti »*. Angie était très détestée par sa belle-famille, mais son ami l’aimait beaucoup. Il voulait d’abord qu’elle tombe enceinte et ensuite l’imposer à sa famille. Mais ce plan n’a pas fonctionné. *« Mon ami voulait tellement le mariage avec moi qu’il me disait que la seule solution c’est l’enfant. Il me répétait tout le temps que « tel que je connais ma famille, si tu as*

l'enfant, je vais fermer leur bouche ». Le temps est passé, et au final on s'est séparés et il a pris une fille qui a vite conçu. Ils sont mariés aujourd'hui ».

Nathalie n'était pas de la même tribu que son ami, et ce dernier exigeait aussi l'enfant pour la faire accepter par sa famille. Mais elle aura deux enfants qui mourront à leur naissance. Situation qui a découragé son ami : *« mon ami et moi avons tellement cherché les enfants surtout qu'il était pressé de me présenter à sa famille. Mais malchance pour moi, mes bébés mouraient à la naissance. Et comme son âge passait, et sa famille voulait à tout prix qu'il épouse une fille de son village, il a fini par céder aux pressions et il est parti ».*

2) Stérilité et rupture conjugale

Les femmes qui sont en couple sont plus exposées à la stigmatisation que celles qui ne le sont pas. En Afrique, une femme mariée qui n'a pas d'enfant est mal considérée socialement car elle n'a pas rempli sa fonction primordiale. La capacité de reproduction de la femme est une assurance majeure de permanence et de stabilité dans le mariage, dans la famille et dans le clan (Henri Ngoa, 1968). Cette situation de stérilité peut conduire au divorce. Parfois, c'est la femme qui part ne pouvant plus supporter les humeurs de son mari. C'est le cas de Lolo : *« mon mari et moi avons fait sept ans de mariage, mais on n'avait toujours pas d'enfant. Son humeur avait changé, il était toujours énervé, la vie était devenue insupportable. Etant déjà dans une souffrance personnelle de ne pas avoir d'enfant et viennent s'ajouter à cela les souffrances conjugales, j'ai préféré demander le divorce pour gérer mon sort seule ».* La femme peut aussi partir à cause de la belle-famille. C'est le cas de Florence : *« ma belle-famille me qualifiait de ventre cimetière⁶⁴ ou encore disait à tout le monde que leur frère avait épousé un homme. Elle disait aussi que je passe mon temps à remplir les cabinets⁶⁵. Parfois, certaines colères s'achevaient dans les bagarres. Tout cela était très difficile à vivre. Et pour ma propre tranquillité et sécurité, j'ai préféré partir ».*

⁶⁴ « Ventre cimetière » : en jargon camerounais signifie ventre qui tue les enfants ou ventre qui ne donne pas la vie.

⁶⁵ « Remplir les cabinets » : expression relative aux serviettes hygiéniques utilisées pour les menstrues qui sont jetées dans les toilettes après usage. Être enceinte signifie l'arrêt des règles et aussi l'arrêt d'utilisation des serviettes hygiéniques.

3) Stérilité et polygamie ou accueil des enfants adultérins du mari

Certaines situations conduisent à la polygamie. C’est le cas de Larissa : *« mon mari, après cinq ans de mariage sans progéniture, a épousé une autre femme avec qui il a deux enfants aujourd’hui. Elle vit chez elle et moi je suis chez moi. C’est une situation difficile, mais je dois faire comment ? Je gère ».*

La femme peut aussi rester, mais en accueillant les enfants que son mari a eus avant le mariage ou pendant le mariage. C’est le cas de Bernadette : *« après dix ans de mariage, et avec le soutien que mon mari m’a apporté durant toute cette période d’attaques par sa famille et son entourage. Vu le fait qu’il est fils unique, je lui ai dit que je ne suis pas contre le fait qu’il ait les enfants dehors. Donc j’en ai pris quelques-uns, les voilà. J’essaye de leur donner une éducation ».*

6.1.1.6. L’impact négatif d’un enfant unique dans leur vie personnelle

Si l’absence totale d’enfant est un véritable calvaire, la présence d’un seul enfant n’épargne pas pour autant les femmes en couple, plus vulnérables.

1) Enfant unique et souffrances conjugales

La situation est encore pire lorsque le mari n’a pas eu d’autres enfants dans ses précédentes relations. C’est le cas d’Adèle : *« j’ai connu mon mari jeune, et tous les deux nous avons évolué ensemble, aujourd’hui, tous les yeux sont rivés sur nos biens. Ma belle-famille ne cesse de répéter que mon mari ne doit pas rester avec un seul enfant qu’il doit faire les enfants dehors ou encore épouser d’autres femmes. Je suis persécutée par tout le monde. Il y en qui me disent « qu’est-ce que tu attends pour avoir un autre enfant ? » et d’autres qui me lancent surtout les neveux de mon mari « en tout cas tous ces biens nous reviendront ».* C’est une situation stressante ».

Paula, à la différence de ces femmes, n’a pas subi la même pression, surtout son mari se contentant des enfants qu’il a eus dans son précédent mariage. Mais sa souffrance est personnelle. Elle a pu avoir un enfant, malgré le fait que les autres enfants mouraient toujours quelques heures après la naissance : *« j’ai perdu trois enfants avant la naissance de mon fils*

que tu vois là et deux enfants après sa naissance. C’est très traumatisant, surtout que je les porte tous pendant neuf mois pour m’en séparer de manière dramatique ». Certaines enquêtées ont pu avoir des enfants par traitement, mais il existe toujours un regard de suspicion face à leur fertilité et à leur progéniture. C’est le cas d’Henriette dont la belle-famille n’hésite pas à lui faire savoir que cet enfant n’est pas de leur frère. « En Afrique, lorsque tu cherches l’enfant après de nombreuses années, on a tendance à dire que cet enfant n’est pas de votre mari. Ainsi, on hésite pas à faire savoir à mon enfant et à moi-même que nous sommes des étrangers dans la famille ».

2) Enfant unique et rupture conjugale

Madeleine et Masaxon, dans la même situation qu’Adèle, vivent un autre drame. Leur mari respectif a cédé à la pression familiale et a demandé le divorce.

Pour les enquêtées célibataires qui ont un seul enfant, on pourrait croire à première vue que c’est parce qu’elles ne veulent pas avoir d’autres enfants tout de suite. Mais lorsqu’on les interroge, on se rend compte qu’elles vivent aussi le drame de ne pas avoir d’autres enfants. Ces femmes sont en monoparentalité dépendante (Isabelle, Marthe, Séverine).

Selon nos données d’étude, nous constatons que l’enfant est un enjeu très important. Il représente un « ticket d’entrée » en couple et aussi un élément de stabilité de mariage. Si certaines de ces femmes souffrent des problèmes liés à la fertilité, une autre catégorie féminine vit des rapports conflictuels avec leurs enfants.

6.1.2. Les rapports conflictuels avec leurs enfants

Elles sont sept à vivre cette situation. Le trait principal qui lie ces femmes, c’est le fait d’avoir eu ces enfants dans leur jeunesse et dans le cadre extra-conjugal. Toutes ces femmes sont en situation de monoparentalité latente, ce qui veut dire qu’elles ne vivent pas avec leur progéniture. Leurs enfants ont des retards scolaires, sont en arrêt des études et sont victimes de grossesses précoces ou encore se sont lancés dans le banditisme et la drogue. Quelle est leur perception face à cette situation ? Quelles sont les tentatives de résolution de ces maux ? Quelles sont les répercussions sur leur vie personnelle ?

6.1.2.1. Perception face à leur situation de conflit avec leurs enfants

Nous l'avons dit, ces enquêtées ont un point commun. Elles ont eu leurs enfants avant l'âge de 18 ans et dans un cadre pré marital. Face aux soucis que leurs enfants leur posent, elles se positionnent toutes en victimes. Certaines soutiennent même que leurs enfants ont été touchés sur le plan mystique. L'objectif peut-être alors de les empêcher d'avoir accès à un héritage auquel cas l'auteur du méfait peut-être la femme légitime du père du fils. Le récit de vie de Clara va dans ce sens. *« Quand le père de mon enfant n'était pas marié, mon fils avait de brillantes notes, dès qu'il a épousé sa sorcière de femme, comme elle ne fait que des enfants de sexe féminin, ayant peur que mon fils soit le successeur, elle a commencé à troubler mystiquement l'esprit de mon fils. Et depuis, il a un dégoût pour les études. Aujourd'hui, c'est un drogué, il n'arrête pas d'être mêlé dans des problèmes de banditisme ».*

Selon d'autres récits, l'enfant peut être atteint par la sorcellerie sans lien avec l'héritage, mais par pure méchanceté. Touré explique les échecs scolaires de son fils par la main invisible des gens sorciers du village. *« J'ai un garçon de 12 ans qui a un grand retard scolaire. Il fait toujours la classe de cours élémentaire 2^{ème} année et sa scolarité est marquée d'irrégularité et d'échecs. Mon fils était un enfant très éveillé quand il était encore petit. Comme mes parents qui le gardent sont retournés vivre leur retraite au village, c'est là-bas que les villageois l'ont gâté. »*

Elles voient dans les échecs scolaires de leurs enfants la punition qu'on veut leur faire subir. Marceline accuse sa belle-famille de la punir d'avoir quitté le mariage : *« Je reconnais que j'ai quitté le père de mon enfant, parce que j'avais fait un mariage pour aider ma famille. Sa famille et lui n'ont jamais supporté cela. Donc, ce sont eux qui ont pris la garde de l'enfant et l'ont rendu cinglé. Il ne s'intéresse à rien et n'en fait qu'à sa tête. C'est pour eux une façon de me faire mal ».*

Masaxon accuse le mari de sa mère qui lui en veut toujours pour la dot. *« Ce monsieur est un homme très méchant. Malgré tout ce que j'ai fait pour lui, il m'a non seulement bloqué le ventre pour que je n'accouche plus, mais il a aussi bloqué mystiquement mon seul enfant. Tout ce qu'il entreprend tombe dans l'eau. Il s'est lancé dans le vol, je suis constamment au commissariat pour ses multiples escroqueries. »*

Elles lient aussi l’échec de leur enfant à la maltraitance. C’est le cas de Marlyse : *« j’ai eu mon fils à l’âge de 18 ans, c’est ma sœur aînée qui a pris mon fils pour que je retourne à l’école. Mais, ce qui est curieux, il n’y a que ses enfants qui réussissent à l’école tandis que le mien connaît des échecs. Tout simplement, parce que c’est mon enfant qui est le « boy »⁶⁶ de la maison. Au jour d’aujourd’hui, je ne peux pas vous dire où il vit, on me dit souvent qu’on le voit dormir dans les rues de la poste centrale. J’ai déjà tout fait mais rien ! ».*

C’est également le sentiment de Régine : *« ma sœur aînée héberge mes enfants. Mais ce sont mes enfants qui sont des « machines à tout faire là-bas ». Mes enfants n’ont jamais le temps de faire leurs devoirs, ils sont toujours en route pour les petites commissions. Voilà ma fille aînée qui a conçu et a abandonné les études. C’est une situation qui me tracasse ».* La fille aînée d’Alice a eu une grossesse précoce. Elle lance un doigt accusateur sur sa mère. Elle lui reproche de ne pas être maternelle. *« Ma mère est une femme égoïste, j’ai laissé ma fille sous sa garde avant d’aller en mariage, mais ma fille est très maltraitée chez elle. Elle n’envoie jamais ses grandes filles. Mon enfant n’a pas le temps d’aller à l’école. C’est elle qui l’aide dans son commerce et c’est comme ça que ma fille a attrapé la grossesse ».*

6.1.2.2. Le déni des réalités des faits

A travers ce qui ressort du paragraphe précédent, nous avons l’impression que ces femmes ne se sentent pas responsables des échecs de leurs enfants. Face à cela, j’ai voulu approfondir mon interrogatoire pour connaître dans quelles circonstances elles sont tombées enceintes. Leurs enfants ont été reconnus par le géniteur ? Ont-elles développé un lien très fort envers leurs enfants ?

Je me suis rendue compte que toutes ces filles sont tombées enceintes quand elles étaient encore sur les bancs de l’école. Sur 7 enfants, 5 n’ont pas été reconnus par leur géniteur. La famille de la femme peut constituer un obstacle à la reconnaissance de l’enfant par le géniteur. C’est le cas de Clara dont le père était suffisamment nanti. Par orgueil, il voyait la reconnaissance de l’enfant comme une forme d’incapacité personnelle à l’entretien de l’enfant. *« Mon père n’a jamais voulu que mon fils soit reconnu par son père. Il voyait à travers cet acte comme un signe de son incapacité à subvenir aux besoins de l’enfant ».* La mère d’Alice a manifesté son refus de reconnaissance de l’enfant pour des raisons tribales.

⁶⁶ Boy : en langage camerounais signifie « domestique » ou encore « employé de maison »

« Ma mère n'a jamais supporté le fait que j'aie eu un enfant avec quelqu'un d'une ethnie différente à la nôtre. Plusieurs fois, le monsieur a voulu reconnaître son enfant, cela s'est soldé en échec ».

La non-reconnaissance de l'enfant peut aussi relever du géniteur. C'est le cas de Touré dont le géniteur a refusé de reconnaître son enfant parce qu'il doutait de sa paternité. *« Le père de mon enfant, avec la complicité de sa famille, ont dit que j'avais une vie sexuelle très désordonnée et que je dois chercher le vrai père de mon enfant ».* La femme peut aussi être un frein à la légitimation de son enfant. C'est le cas de Régine qui n'a pas manifesté l'envie de montrer le vrai père de son enfant pour le protéger de la prison. *« Quand j'ai conçu, j'avais 15 ans. Le monsieur avait presque le double de mon âge et avait un poste important aux Finances. Il m'a suppliée de ne rien dire, sinon il allait finir en prison et perdre son poste. Je n'ai donc jamais rien dit à ma famille ».* Parfois, la jeune mère craignait les réactions violentes de son entourage familial. Par exemple, Marlyse, avait peur de la réaction de son grand frère. *« J'aimais beaucoup le père de mon enfant, il était encore élève comme moi, et mon grand-frère était un homme très sévère et autoritaire. Je savais que si je lui montrais qui m'a enceintée, il allait faire du mal à ce garçon. J'ai préféré garder le secret »* (Marlyse).

La reconnaissance de 2 autres enfants a eu lieu à travers le lien du mariage (Marceline) ou encore à travers la reconnaissance juridique (Masaxon), mais elles ne sont pas pour autant à l'abri des problèmes. Leurs enfants ne vivent pas avec elles, ils sont tous confiés. J'ai voulu savoir si elles avaient développé des liens de mère à enfant avec leur progéniture. J'ai pu constater que certaines de mes enquêtées avaient caché l'existence de leurs enfants à leur belle-famille. Ainsi, Marceline qui avait abandonné son fils à l'âge de deux ans, l'avait revu seulement quand il avait 16 ans. *« Mon mari et moi avons gardé le secret de l'existence de mon fils et avons décidé de ne jamais le révéler à la belle-famille. C'est pour cette raison que j'ai mis près de 14 ans sans nouvelles de mon fils. Je l'ai revu seulement quand ses échecs scolaires prenaient de l'ampleur et le chef de l'établissement scolaire voulait voir sa vraie génitrice ».*

La belle-famille d'Alice ignorait aussi l'existence de ses deux filles : *« mes filles ont grandi en sachant que j'étais leur sœur aînée et que leur grand-mère était leur mère. Il leur était interdit de venir chez moi. Et quand j'allais chez mes parents, je traitais mes filles au même titre que toutes mes autres sœurs ».*

D’autres enquêtées déclarent que leurs enfants ne les connaissent pas très bien et ne les appellent pas maman. Ils ne manifestent pas un élan de joie quand elles viennent à leur rencontre. Elles affirment qu’elles n’ont pas développé des liens privilégiés avec leurs enfants pour ne pas frustrer les personnes qui les hébergent. Ainsi, elles les voient une fois par mois : c’est le cas de Régine ; ou encore seulement aux vacances scolaires, c’est le cas de Marlyse et Touré ; ou pas du tout, c’est le cas de Clara et Marceline.

Compte tenu de tout ce qui précède dans ce chapitre, on ne peut pas toujours admettre que l’échec des enfants est lié à la sorcellerie. C’est une solution de facilité. Les mères de ces enfants doivent quitter la position de victime et regarder le problème de leurs enfants comme relevant également au moins partiellement de leur responsabilité.

Un facteur aggravant peut sans doute être le fait que leurs enfants ne vivent pas avec elles. Par conséquent ce sont des enfants confiés.

Selon les anthropologues, les sociologues et les démographes (Guillaume, Vimard, Fassassi et N’guessan, 1997 ; Vandermeersh, 2002), le confiage s’opère dans une logique de redistribution des enfants, lorsqu’une mère doit faire face à des conditions de vie précaires (divorce, veuvage, naissance hors mariage). A travers le discours de nos enquêtées, nous pouvons relever qu’elles étaient encore très jeunes et sans ressources quand elles ont eu des naissances prémaritales. Abandonnées par le père de leur enfant, il leur était très difficile d’assurer financièrement les charges de l’éducation de leur progéniture. Durant cette période, leurs enfants ont eu des débuts de vie difficiles, ce qui a pu avoir des répercussions sur leur évolution future. Or, le confiage n’est pas sans risque de « souffrance psychologique » pour l’enfant (Savané, 1994).

6.1.2.3. Les répercussions de ces problèmes sur leur vie personnelle

Nous avons souligné dans le paragraphe précédent que ces 7 enquêtées sont en monoparentalité latente, c’est-à-dire qu’elles ne vivent pas avec leurs enfants. Cette situation n’est pas sans conséquences sur la vie de leurs enfants et à cet effet, leurs enfants leur causent d’énormes soucis.

Leurs enfants ont coupé tout contact avec 3/7 de mes enquêtées. Elles sont en souffrance face à ce désintérêt de la part de leurs enfants. Ainsi, Marceline a appris par hasard

que son fils a fondé foyer et famille. Sur ce, elle a tenté de renouer contact, mais son fils lui a dit que pour lui elle était « morte ». C’est ce que vit Régine dont la fille ne veut pas qu’elle voie sa petite fille ou de Masaxon dont le fils la traite d’irresponsable.

La maltraitance dans les familles d’accueil peut conduire certains enfants dans la délinquance. Ainsi, le fils de Clara, qui vit chez son père, est un grand voleur et séjourne régulièrement en prison. *« Mon fils m’en fait voir de toutes les couleurs. Tout ce que je peux gagner comme argent c’est pour dédommager les victimes de mon fils. C’est moi qu’on convoque régulièrement dans les commissariats, tantôt pour viols sexuels, vols et bagarres. Je ne serais pas surprise qu’un de ces quatre matins on m’appelle pour dire que mon fils est mort »*. Le fils de Marlyse, qui vit avec sa sœur aînée, est un drogué ; il ne vole pas à l’extérieur, mais chez sa mère. Il se bagarre souvent avec sa mère et ne veut pas la voir avec les hommes. *« Mon fils croit qu’il est mon mari. Il vole tout ce que j’ai de précieux chez moi pour aller brader. Je ne peux rien lui dire sinon c’est la bagarre. Il chasse tous les hommes qui viennent dans ma vie. Il me rend la vie impossible »*.

Le phénomène de délinquance juvénile existe au Cameroun depuis longtemps. Son développement indique qu’il n’y a plus ni continuité, ni cohérence entre le noyau familial et la communauté de base. Il existe une fracture dans la chaîne de socialisation entre le dedans et le dehors qui est le résultat apparent d’une socialisation non réussie. Bernard Pirot (2004) évoquant les enfants de la rue, explique, qu’en Afrique, c’est la conséquence de la crise de la cellule familiale qui affecte les relations entre parents, enfants et la communauté, sur les plans affectif, matériel et éducatif. En effet, la carence de l’autorité morale des parents sur leurs enfants, acquis à d’autres systèmes de valeurs, l’incapacité des familles à satisfaire les besoins de leur progéniture et la quête de nouveaux modèles identificatoires, sont des facteurs qui engendrent des comportements antisociaux que les jeunes adoptent (vol, fugues, toxicomanie, etc.) contre leurs parents et, partant, contre la société dans son ensemble.

En outre, la situation des enfants confiés n’est pas sans conséquences négatives sur leur scolarisation. Par exemple le fils de Touré vit avec ses grands-parents. Il est en échec scolaire. *« Mon fils a un comportement impossible. Il ne veut rien faire à l’école, je suis constamment convoquée à l’école. Chaque fois qu’il vient passer les vacances scolaires chez moi, il casse tout à la maison et tape ses cadets. Mon mari m’a dit de le renvoyer chez mes parents, sinon il m’enlève les enfants qu’il a eus avec moi pour les donner à sa sœur »*. La fille d’Alice vit chez sa grand-mère ; elle a eu un enfant à 16 ans, est en échec scolaire. *« Ma*

filles a arrêté les études après sa grossesse. Je sais que ma fille n'a pas été bien encadrée. C'est elle qui faisait tout le travail chez ma mère alors que ses grandes filles sont là à tordre leur pouce. Aujourd'hui, je ne suis pas tranquille dans mon ménage, elle vient souvent jeter son enfant chez moi et disparaît une semaine, quand je lui parle, elle menace de porter la main sur moi et me traite de tous les noms. Mon mari m'a dit qu'il avait peur que son comportement ait des répercussions négatives sur les autres enfants et m'a donné un ultimatum de choisir entre ma fille et lui. C'est des situations complexes vous ne pouvez pas imaginer ».

La réalité des situations de confiage devant permettre la scolarisation n'est pas toujours celle que l'on croit ; des problèmes peuvent survenir dans le déroulement de la scolarité. Une étude menée au Bénin, Kielland (2009) trouve une corrélation négative entre le confiage et la scolarisation des enfants. Les enfants confiés sont, en effet, plutôt amenés à travailler dans les ménages d'accueil au détriment de leur scolarisation. Généralement, la famille d'accueil attend de l'enfant confié qu'il effectue un certain nombre de tâches liées à la vie domestique (lavage de la vaisselle et des vêtements, transport de l'eau, aide à la cuisine, courses, etc.), voire contribue à des activités productives ou commerciales. Ces enfants sont pratiquement considérés comme des domestiques. Cela ne peut qu'avoir une influence négative sur leurs performances scolaires (Vandermeersch, 2000). Leurs risques de redoubler, d'échouer et d'abandonner s'avèrent plus élevés que la moyenne. Dans le cas sud-africain, Zimmerman (2002) aboutit à des conclusions un peu différentes puisqu'il trouve un impact du confiage différencié selon la nature des liens unissant familles d'origine et familles d'accueil. Ainsi, les enfants confiés auprès de cousins, beaux-frères, belles-sœurs ou autres apparentés ont une probabilité plus faible d'être scolarisés que les enfants biologiques du ménage. L'auteur qualifie d'"effet Cendrillon". Cet effet n'est en revanche pas observé lorsque les enfants sont confiés à leurs grands-parents, leurs oncles et tantes, ou leurs frères et sœurs. Dans ces cas-là, la corrélation entre la scolarisation et le confiage est en effet positive bien que non significative (Zimmerman, 2002). Ce résultat ne se vérifie pas dans mon cas d'étude. Les enfants de mes enquêtées sont confiés soit à leur grand-mère maternelle (Alice, Touré, Masaxon) ou à leur tante maternelle (Malyse, Régine) ou à leur père (Marceline, Clara). On peut donc penser que le lien affectif étroit à lui seul est réducteur dans la prise en charge des enfants et que l'intérêt économique prime. Ainsi, plus l'implication, notamment financière (ou en nature), de la famille d'origine est faible plus grand sera le risque dans la famille d'accueil

d’un traitement défavorable réservé à l’enfant confié, que ce soit par la famille directe ou indirecte.

6.1.2.4. Les tentatives de solution

Au regard de nos données, nos enquêtées ne sont pas restées « bras croisés » face à la situation de leur progéniture. Elles ont mené plusieurs actions pour résoudre le problème. Elles ont cherché à récupérer leurs enfants pour essayer de leur donner un bon cadre d’éducation. Mais la situation de l’enfant ne s’est pas améliorée. Touré raconte : *« quand j’ai refait ma vie, j’ai expliqué le problème à mon mari. Il m’a soutenue dans le projet de récupérer mon enfant pour lui permettre de bénéficier d’un bon cadre propice à son éducation. Mais mon fils était irrécupérable. Il livrait des bagarres à l’école, il était toujours absent. Plusieurs fois, j’ai été convoquée, mais rien à faire. Et à la fin il a été exclu de ce prestigieux établissement scolaire. En ce moment, il y a un pasteur qui le suit, je vais voir ce que ça va donner »*. Clara vit le même cas avec son fils : *« j’ai voulu donner à mon fils une autre possibilité de s’en sortir dans la vie. J’ai payé sa formation en mécanique, mais le patron du garage l’a envoyé en prison parce qu’il a volé les pièces dans les voitures des clients. Je crois qu’à sa sortie de prison je vais essayer de voir quelqu’un pour le traiter. On m’a parlé d’un monsieur qui est sur la route d’Obala qui est très fort en ce qui concerne le désenvoûtement »*.

Certaines enquêtées, face à leurs tentatives de récupérer leur enfant, ont essuyé des refus de la part de leur progéniture. Pour Marlyse et Masaxon, elles pensent que leur famille de naissance est à l’origine des conflits qu’elles vivent avec leur fils. Marlyse explique que son fils ne veut pas la voir et lui en veut de l’avoir abandonné. Il préfère vivre chez sa sœur aînée. *« C’est ma sœur aînée qui a élevé mon fils, mais je ne sais pas ce qu’elle lui a mis dans la tête me concernant. Mon fils n’aime pas me sentir, je ne peux même pas discuter avec lui sans qu’il ne me rejette. J’ai payé sa formation de menuiserie et j’ai voulu qu’il vienne vivre avec moi. Il m’a répondu « à quelle heure ? » question de me dire que c’est trop tard »*.

Le fils de Masaxon comprend le souhait de sa mère de vivre avec lui. Mais il pense qu’une telle décision ne va pas plaire à la famille et pourra créer des conflits. *« Mon fils m’a dit « maman, tu dois savoir que même si je souffre, j’ai toujours vécu chez les grands parents.*

Si tu me prends maintenant, mes tantes et oncles vont très mal prendre. Pour ma sécurité, je préfère rester ici ». J’ai eu mal face à sa décision, mais j’ai accepté».

Régine et Alice ont comme point commun d’avoir eu leur fille à l’âge de 16 ans. Elles n’ont jamais voulu montrer à leurs enfants leur vrai géniteur. Et leur fille a reproduit au même âge leur comportement, en ayant elles aussi un enfant prémarital. Quand elles ont voulu récupérer leur enfant, cela s’est soldé en échec. Leur progéniture exige comme condition de connaître leur père biologique. Quant à Marceline, son ex-belle-famille a interdit que son fils ne la rencontre. Pour bien l’isoler de sa génitrice, on l’a fait quitter le pays. Et depuis, elle est sans nouvelles.

A la lumière de ces éléments, nous pouvons relever qu’une minorité de nos enquêtées ont su tirer leur épingle du jeu en entretenant leur famille, sans porter préjudice à leur propre santé sexuelle et à l’équilibre psychologique et financier de leur progéniture. En revanche, la majorité de mes enquêtées souffrent des problèmes de maternité, et à aucun moment elles associent ce lien avec leur rôle de soutien économique de famille. Or, dans les chapitres précédents, nous avons vu comment la jeune fille, face à la recherche des moyens pour aider sa famille, a pris des risques pour sa santé. Ces risques ont conduit aux avortements et aux maladies sexuellement transmissibles. En outre, leurs relations conflictuelles avec leurs enfants s’expliquent par des actes d’arbitrage de leur part, rendus encore plus nécessaires, du fait que ces jeunes filles n’avaient pas seulement leur progéniture comme charge, mais aussi les membres de leurs fratries. En ce sens, Attias-Donfut (1995) explique que les différents membres du réseau familial, en particulier les femmes, sont aux prises avec des responsabilités concurrentes, les aidantes peuvent se retrouver confrontées à de multiples obligations. Ces situations peuvent les amener à devoir faire des choix entre plusieurs demandes d’aides. Ainsi, dans leur besoin d’améliorer les conditions de vie de leur famille de naissance et leur conquête de pouvoir auprès de leur fratrie, elles ont été contraintes pour la plupart de sacrifier leur descendance.

6.2. Les rapports avec les hommes

A travers nos données, nous avons pu constater que 36/45 de nos enquêtées ont des problèmes avec les hommes. Le point central de leurs difficultés est en liaison avec leur rôle de « soutien économique » de famille. Cependant, leurs problèmes varieront en fonction de leur statut. Nous avons pu retenir trois catégories d’enquêtées : celles qui sont restées mariées

contre vents et marées ; celles qui sont en rupture conjugale et celles qui sont restées célibataires.

6.2.1. Les femmes mariées contre vents et marées

16/36 de nos enquêtées subissent l’infidélité conjugale de leur mari. Les études portant sur l’infidélité conjugale (Yvon Dallaire, 2007) ont toujours privilégié la piste du déséquilibre conjugal sexuel ou affectif (recherche de satisfaction sexuelle ou d’intimité affective ailleurs). Aucune étude n’a jamais fait la liaison entre l’éloignement de l’homme de son foyer et le rôle de « soutien économique ». N’est-ce pas pourtant un facteur à ne pas négliger ? Pour tenter de répondre à cette interrogation. Les données recueillies nous ont permis de constater que les femmes avaient bien plusieurs façons d’apporter de l’aide à leur famille, chose qui fâchait le mari.

Elles ont choisi de les héberger hors de leur domicile conjugal. C’est le cas de Touré dont le mari loue une maison à ses frères et sœurs. *« Quand j’ai accouché de mon premier enfant avec mon mari, comme je ne pouvais pas m’en sortir seule, j’ai fait venir ma petite sœur du village. Ensuite, quand mon autre sœur a eu le bac, comme il n’y a pas l’université au village, je l’ai fait venir à Yaoundé pour ses études supérieures et quand mon petit frère a eu un stage en ville, il ne savait pas où aller j’étais obligée de l’héberger. Et c’est mon mari qui a fait venir mon dernier petit frère pour qu’il apprenne la formation en mécanique. Quand j’ai eu mon deuxième enfant, mon mari lui-même a vu que la maison devenait petite, on a laissé ma famille là-bas et on est venus vivre ici avec les enfants. Mais le problème c’est que mes frères et sœurs ne veulent rien faire, ils laissent la maison qu’on loue pour eux pour venir passer les journées chez moi, parfois ils dorment ici. Quand je leur parle, ils ne comprennent pas. Mon mari est fatigué de se plaindre, maintenant je ne le vois plus. Il vient seulement changer des vêtements et repart. On m’a dit qu’il vit chez une femme à l’omnisport⁶⁷ ». Adèle, dont le mari a plusieurs maisons, a fait sortir un de ses locataires pour héberger sa belle-famille. « Mon mari est quelqu’un qui aime la famille, il est très humain. Mais, il n’a jamais voulu le mélange. C’est pour cette raison qu’il héberge ma famille dans*

⁶⁷ Omnisport est un quartier de Yaoundé. Le fait que le stade de football est situé dans cet endroit a permis cette dénomination.

une de nos maisons. Ma grande sœur mère de cinq enfants a été chassée par son mari et je l'ai recueillie. Mon petit frère après son bac devait aller à l'université, pour ne pas payer sa chambre à la cité universitaire, il était préférable qu'il habite la maison familiale, ma petite sœur est en traitement en ville comme il n'y a pas des hôpitaux au village, elle vit là en ce moment. Quand ma mère vient nous voir en ville, c'est là-bas qu'elle reste. Mais ma famille ne comprend pas que cet hébergement est temporaire, qu'elle doit se débrouiller et partir. Du coup j'ai tous les problèmes avec mon mari. Déjà, il découche, on me dit qu'il a des maîtresses partout. Quand je lui demande, il me fait savoir que ce qu'il donne aux maîtresses n'atteint pas ce qu'il donne à ma famille ». Le mari de Michèle a plutôt acheté une maison au profit de sa belle-famille : « après mon mariage, nous sommes allés vivre en Europe. Mais chaque fois qu'on venait en vacances, toute ma famille venait faire siège chez moi. Pour éviter cela, mon mari a acheté pour ma famille une maison comme ça, même en notre absence, personne ne pouvait habiter chez nous. Mais je n'ai plus de parole chez moi, mon mari sait qu'il tient ma famille, et fait ce qu'il veut. Il est allé faire un enfant dehors et menace de divorcer si je me révolte. C'est dur ».

Les autres enquêtées pratiquent l'hébergement sous le même toit et vivent aussi les souffrances des femmes « cocufiées ». A côté de cela, elles ont d'autres formes de violences conjugales comme l'absence de ration alimentaire. C'est le cas de Larissa : « ça fait des années que mon mari ne rationne plus dans cette maison, surtout que nous n'avons même pas d'enfant. Pour lui, mes neveux, nièces, sœurs et frères qui habitent ici doivent être mes charges. Donc, il vit pratiquement avec sa deuxième femme avec qui il a eu deux enfants, c'est là-bas qu'il dépense ». Parfois, elles doivent se soumettre au transfert des responsabilités familiales. Par exemple, le mari d'Emilienne a fait venir sa petite sœur dans son foyer conjugal et lui a confié la gestion des dépenses du ménage. « Mon mari m'a fait savoir que vu que j'ai envahi sa maison avec ma famille, pour se protéger lui et ses enfants, il pense que c'est sa sœur qui va désormais jouer le rôle de femme de maison ». Chez Hermine, c'est plutôt sa belle-mère qui gère son foyer. « Comme mon mari a vu que j'ai pris mes nièces et neveux chez moi, il a demandé à sa mère de venir s'installer chez nous. Sa mère est comme sa femme, c'est à elle qu'il remet l'argent de la ration. Bref tout ce qui est dépenses. Quand je me plains, il me dit que ce n'est pas lui qui a commencé, que je ne dois pas lui montrer la sagesse ».

Les enquêtées comme Angèle, Bernadette et Paula souffrent des sautes d'humeur de leur mari qui ne supportent pas aussi d'être encombrés. Avec la première, les querelles

finissent dans les bagarres ; le problème de la deuxième et de la troisième est d’autant plus grave qu’elles souffrent déjà de problèmes de fertilité. Ainsi, à côté des brimades morales du mari s’ajoutent les conflits avec la belle famille.

La présence régulière d’une femme mariée dans le domicile de ses parents peut occasionner des problèmes au sein du couple. Elles apportent de l’aide à leurs parents par leur présence régulière à leurs côtés. Par exemple, Alice se rend systématiquement chez ses parents tous les jours à la sortie du travail. Cette situation a poussé le mari à épouser une autre femme. *« Mon mari me reproche de ne jamais être à la maison. Il ne veut plus que j’aie voir mes parents. Mais comme je ne peux pas faire ce qu’il dit surtout que ma mère a l’hypertension et le diabète, comme je suis aide-soignante, pour moi c’est important. Pour me punir, mon mari a épousé une autre femme et l’a installée chez nous. Je ne peux rien dire. »*. Parfois, par réaction, leur mari se met également à la disposition de sa propre famille. Léonie le raconte : *« comme mon mari voyait que je ne pouvais pas passer une journée sans rendre visite à mes parents, il ne me faisait plus des remarques et a commencé, lui aussi, à fréquenter assidûment ses parents. Conclusion, personne ne restait à la maison et les enfants étaient abandonnés à eux-mêmes »*.

Dans ce contexte, la discrétion dans l’aide qu’on apporte au sein de la fratrie peut aussi être une stratégie pour contrer ou atténuer les problèmes conjugaux. Mais cette démarche n’est pas toujours efficace ; le mari finit souvent par découvrir le secret.

Certaines de nos enquêtées ont mis en place une activité commerciale au profit d’un membre de la famille à l’insu du mari. Ce qui a provoqué une grande colère dans le foyer conjugal. *« J’ai toujours voulu aider ma famille, discrètement, pour éviter d’avoir les problèmes dans mon foyer. Mais, mes sœurs sont trop bavardes, du coup, mon mari a été au courant que j’ai ouvert un restaurant pour mon petit frère. Et, il m’a demandé où je prends de l’argent, et il a considéré ça comme une trahison. Maintenant il y a une perte de confiance dans notre couple »* (Marceline).

Henriette qui a ouvert un bar à sa mère, Charlotte une cafétéria à sa sœur et Eléonore qui a acheté un taxi à son petit frère vivent aussi ce problème de perte de confiance dans leur foyer. Les maris trahis ont mis un système de surveillance qui ne peut plus leur permettre d’apporter une quelconque aide à leur famille.

6.2.2. Les femmes en rupture conjugale

Les études portant sur les ruptures conjugales ont toujours mis en exergue le défaut d’entretien, la mésentente avec la belle-famille et les coépouses (Fatou Binetou Dial, 2008). Or, la rupture conjugale peut aussi avoir une liaison avec le statut de « soutien économique » de la jeune fille en faveur de sa famille. Nous avons évoqué, au paragraphe précédent, les souffrances conjugales que vivaient les femmes mariées. Dans ce paragraphe, nous constatons que ces misères conjugales se sont transformées en séparation pour cette autre catégorie féminine.

Les raisons sont multiples, comme la trahison au sein du couple. Pour Eliane, le mari était très en colère quand il a su qu’elle avait construit des studios estudiantins à son insu pour ses parents. *« Un jour, mon mari est rentré du travail, il était dans un état méconnaissable. Il m’a dit de prendre mes affaires et de foutre le camp de chez lui. Et il a jeté sur ma figure les photos de mes studios universitaires que j’avais construits pour permettre à mes parents d’assurer leurs besoins quotidiens. C’est comme ça que j’ai quitté mon foyer jusqu’à aujourd’hui ».*

Pour Masaxon, sa trahison est liée au fait qu’elle a eu une liaison extra-conjugale. *« Ma sœur, tu ne peux pas comprendre, mon mari n’a jamais voulu aider mes parents, et moi j’ai un travail qui ne me rapporte pas grand-chose, je suis obligée pour aider mes parents de jongler avec les dragueurs. Et mon mari, très jaloux, s’est mis à me surveiller et ça finissait dans des bagarres. Comme je souffrais déjà des problèmes de stérilité, à cela s’ajoutaient les menaces physiques, j’ai préféré partir pour être libre de bien aider ma famille ».*

Lolo et Florence ont un point commun, celui de ne pas avoir fait d’enfant dans leur couple. Raison première qui a favorisé leur divorce. A côté de cela, selon les données, on remarque que ce sont des femmes qui, malgré leur accès aux ressources économiques, ne participaient pas aux dépenses de leur ménage. Pour la première, la raison est liée au fait que les personnes hébergées sont de la famille du mari. *« Mon mari a chassé tous les gens de ma famille, quand on venait chez moi, on ne voyait que sa famille. Et moi, je ne pouvais pas nourrir ce monde ; je gardais tout ce que j’avais pour donner à mes frères et sœurs. C’est tout ça qui a contribué au divorce ».*

Pour la deuxième, elle économisait pour préparer son après-divorce. *« J'en avais marre d'être insultée par ma belle-famille qui me traitait de femme stérile. Quand j'ai su que mon mari a eu un enfant dehors, j'ai su que le divorce n'est plus loin. Donc, je ne faisais plus rien pour la maison. Je gardais tout mon argent pour ne pas me retrouver sans ressources. Et mon mari ne pouvait plus supporter, ce qui a accéléré le divorce ».*

Clara et Madeleine sont des aînées naturelles et leur père n'a jamais voulu qu'elles aillent en mariage. Aussi, elles ont des géniteurs très possessifs qui réclamaient qu'elles soient régulièrement au domicile familial. Clara travaillait avec son père dans l'entreprise familiale. *« Mon père et moi travaillions ensemble, il ne comprenait jamais que je suis mariée et que je devais être chez moi aux heures normales. Mon mari en avait déjà marre, parce qu'il ne me voyait pas. Surtout qu'en période de grande affluence, je dormais au domicile familial pour faire des comptes avec mon père. Un jour il m'a dit de faire le choix entre mon père et lui. Comme j'hésitais, il a dit qu'il va faire le choix à ma place et a demandé le divorce ».*

Madeleine, elle avait un père diabétique avec une grave blessure au pied, ce qui nécessitait une grande disponibilité. *« Mon père est un homme très malade, je suis l'aînée, et mes cadets sont encore très jeunes. Je ne peux pas rester sans aller voir son état de santé. Il faut que je m'occupe de ses soins. Mon mari n'a jamais cherché à me comprendre, et j'avais déjà des problèmes de stérilité, il en a profité pour me mettre à la porte ».*

6.2.3 Les éternelles célibataires encore appelées les « vieilles filles ».

Elles sont communément appelées les « vieilles filles ». On associe souvent le recul de l'âge au premier mariage dans les villes africaines à plusieurs facteurs tels que: crise économique, urbanisation et scolarisation des jeunes filles (voir chapitre 4). Or, lorsque nous analysons nos données, nous constatons que l'entrée tardive en union n'est pas seulement liée aux raisons suscitées. Le statut de « soutien économique » de famille peut aussi constituer un autre facteur. En effet, les parents refusent très souvent que leur fille se marie, pour les préparer à des responsabilités au sein de la fratrie. Ce refus d'envoyer leur fille en union peut être fait de manière détournée. C'est le cas d'Isabelle : *« je suis l'aînée d'une famille de huit filles. Comme mon père n'a pas eu de fils, il a fait de moi le garçon de la famille. Depuis que je suis petite, il m'a toujours dit que je ne suis pas faite pour le mariage, que ma place était*

auprès de lui, où je devais protéger mes sœurs. C’est comme ça que j’ai grandi sans penser au mariage. Bref, je n’ai jamais vu l’importance du mariage ». Le père d’Honorina par contre exprimait de manière visible son refus pour l’entrée en union de sa fille. « Mon père a passé son temps à chasser tous mes prétendants. Il avait toujours une raison ; soit ils étaient des bandits, soit ils étaient là pour mon argent, soit ils n’avaient pas mon niveau d’étude. Aucun de mes prétendants ne me méritait. Conséquence, aujourd’hui, je vieillis seule ».

Les lourdes responsabilités au sein des familles constituent un obstacle dans la concrétisation des unions. A cet égard, Nathalie dont le logement est un nid d’hébergement familial, affirme que cette situation repousse tous les prétendants. *« Chaque fois que mon ami venait chez moi, on devait faire des acrobaties pour se voir. Comme j’avais ma mère, mes neveux et nièces chez moi, j’attendais qu’ils soient tous couchés avant de le faire entrer dans ma chambre. Comme il ne vivait pas dans la même ville que moi, il voulait que je mette ma famille dehors, chose que je ne pouvais pas faire et comme on avait du mal à avoir des enfants, notre relation s’est arrêtée. Même après lui, beaucoup d’hommes me fuyaient à cause de ma famille ».* Les enfants délinquants et en échec scolaire sont un handicap important pour les mères qui veulent se mettre sur le marché matrimonial. Le fils de Marlyse est un repris de justice et son comportement décourage tous les hommes qui souhaitent mener une vie sérieuse avec elle. *« J’avais déjà mon fils qui était une vraie blessure pour moi. À côté de cela, j’avais toute ma famille chez moi, quand les hommes voyaient ça, ils avaient l’impression qu’il n’y a pas de place pour eux dans ma vie ; surtout qu’ils avaient mesuré mon attachement solide avec ma famille. Voilà pourquoi je suis seule aujourd’hui ».*

Outre le rôle de « soutien de famille », la situation des femmes en monoparentalité (Régine, Judith, Mefo et Blanche) est aussi un grand obstacle à l’entrée en couple. Elles reconnaissent que ces hommes préfèrent des relations superficielles. Lorsqu’elles réclament « du sérieux », ils leur demandent pourquoi le père de leur enfant ne les a pas épousées. Ils ne doivent pas payer pour les autres. Elles affirment que ces hommes leur répètent régulièrement qu’elles ne sont pas faites pour le mariage, parce qu’elles ont des enfants non reconnus et toute la famille en charge.

Assurer les charges familiales est un rôle accaparant et nécessitant une grande disponibilité. C’est pour cette raison qu’il est difficile de mener de front les responsabilités familiales et sa propre vie. A cet égard, Van Pevenage (2009) explique que l’autonomie et vie sociale peuvent être fortement bouleversées par la prise en charge d’un soutien très lourd. Au-

delà de la lourdeur des tâches, les difficultés de les partager avec le reste de la famille ou les instances institutionnelles et communautaires peuvent épuiser les aidants. Ces derniers sont poussés à sacrifier leurs projets futurs pour le bien-être de la famille. Ainsi, certaines enquêtées affirment qu’elles ont mis leur projet de mariage en veilleuse en décourageant tout homme qui voulait une relation sérieuse. Elles avouent que lorsqu’elles ont voulu se marier, elles étaient déjà trop âgées sur le marché matrimonial. Ce statut de « célibataire endurcie » est souvent bien accepté. C’est le cas de Rachelle qui est la maîtresse d’un homme marié avec qui elle a des enfants. *« Je ne pouvais pas me marier à l’époque, sinon je n’allais pas pouvoir aider ma famille. Mais après ça devenait dur de trouver un fiancé. Moi je vis avec un homme marié qui me respecte avec qui j’ai mes enfants, il m’aide et ne m’empêche pas d’aider ma famille ».*

Angie et Marthe acceptent mal leur situation de célibataire, elles souhaitent au fond d’elles que leur partenaire les épouse. Elles sont prêtes à être des secondes femmes. Elles sont dynamiques et utilisent leurs revenus pour séduire leur partenaire et aussi pour tenter de mettre leur famille à l’abri de la misère. Elles se dépensent doublement, mais sont toujours en position de maîtresses. Cela les chagrine et les rend amères.

6.3. Les rapports avec la famille

Selon les données recueillies, elles sont 31/45 à faire part des relations qu’elles nouent avec leur famille. On remarque que si, le point commun de nos enquêtées était de soutenir leur famille, les effets escomptés sont différents. 12/31 sont respectées et aimées dans leur fratrie. Elles ont une particularité, celle d’avoir eu la chance que les personnes qu’elles ont soutenues ont réussi et leur manifestent en retour leur gratitude ; 9/31 sont méprisées. Leur point commun est celui d’avoir sacrifié leurs projets personnels pour un résultat nul. En effet, pour cette catégorie féminine, les personnes à qui elles ont apporté de l’aide sont en situation d’échec dans tous les domaines. Enfin, le reste de nos enquêtées 10/31 sont redoutées par les membres de la fratrie. Les personnes qui ont bénéficié de leur soutien ont réussi. Elles utilisent, à leur endroit, des méthodes de menace pour se faire rembourser.

6.3.1. Les « respectées »

Cette catégorie féminine est très aimée par la famille et bénéficie d’un « renvoi d’ascenseur »⁶⁸ pour les services rendus dans le passé. Cette reconnaissance peut se faire à travers l’aide.

Cette aide peut prendre la forme d’un bien immobilier. C’est le cas d’Alice : *« quand mon mari a épousé sa deuxième femme, il ne s’occupait plus de moi ni de mes enfants. Ma souffrance était telle que mon frère a jugé ça insupportable. Pour montrer à mon mari que j’avais de la famille, il m’a construit une maison pour que je sois en sécurité avec mes enfants »*. Le soutien peut se manifester également sous forme de la prise en charge des frais de scolarité. C’est le cas de Léonie. *« Quand j’ai été très malade pendant deux ans, notre foyer a été affaibli financièrement, sans mon petit frère, mes enfants ne seraient pas allés à l’école durant cette période »*. Enfin, l’aide peut prendre la forme d’un hébergement. Citons l’exemple de Mimi : *« je n’ai pas eu la chance d’avoir un mari et des enfants. Donc quand j’ai perdu mon loyer, c’est mon petit frère et sa femme qui m’ont accueillie chez eux, ce qui m’a permis d’oublier ma solitude »*. Ce soutien peut prendre la forme de voyage à l’étranger. Honorine en est une illustration. *« Mon mari est mort et m’a laissée avec six enfants, ma belle-famille a confisqué tous les biens ce qui fait que nous sommes toujours au tribunal. C’est mon petit frère qui est en Allemagne qui a séché mes larmes. Il m’a dit ne t’inquiète pas pour les enfants, je vais les faire monter ici. Aujourd’hui, tous mes cinq enfants sont en Europe, je ne vis ici qu’avec le dernier que tu vois là. Mais dès qu’il aura son bac, il va aussi voyager »*.

Cette gratitude peut aussi se manifester à travers le respect. C’est le cas de celles qui sont à l’abri des soucis matériels. Il s’agit d’Isabelle et d’Eléonore qui sont de grands cadres de la fonction publique, d’Angèle qui est notaire, de Bernadette, Hermine, Henriette et Berthe qui sont des cadres de banque et de Rachelle qui est agent de maîtrise dans une agence de voyage. Mais c’est aussi le cas de celles dont les membres de leur fratrie n’ont pas encore trouvé de stabilité. Ainsi, Angie bénéficie également de ce respect de la part de sa fratrie.

⁶⁸ Renvoi d’ascenseur : terme signifiant le retour du bienfait ou encore le remboursement du service rendu.

6.3.2. Les « méprisées »

Dans leur rôle de « soutien économique de famille », elles n'ont pas réussi à construire une vie de couple, ni à se constituer une épargne suffisante pour assurer leur futur. Par conséquent, elles sont dans des situations pitoyables. Malheureusement, pour cette catégorie féminine, les personnes à qui elles ont apporté de l'aide n'ont pas réussi. Devant leur incapacité de rembourser les services reçus, ceux-ci leur manifestent plutôt des sentiments de haine et de mépris.

Elles sont souvent traitées de « sorcières ». On les accuse d'être à l'origine des décès dans la famille. On les affuble des sobriquets tels que « timor »⁶⁹. C'est le cas de Paula : *« moi je suis déjà dépassée par toutes les accusations à mon égard. D'abord, comme j'ai eu six accouchements et mes cinq enfants sont morts après un jour de naissance, dans ma famille on a dit que mon mari et moi mangeons⁷⁰ mes enfants. Ensuite, j'ai fait venir ma petite sœur chez moi, j'ai payé sa scolarité jusqu'au bac et je l'ai aidée pour son mariage. Malheureusement, elle est morte quand elle donnait naissance. Je ne me suis pas découragée, j'ai fait venir mon petit frère et j'ai payé les études pour qu'il devienne enseignant des lycées, mais malheureusement, après sa formation, il tombe gravement malade et ne peut pas enseigner. Mes parents ne m'ont pas défendue, parce que dès le départ, ils étaient contre mon mariage, et ils me répétaient que j'aurais dû faire des études et qu'à cause de mon entêtement, j'ai mis la famille dans le chaos. Depuis que mes deux parents sont morts, et que je suis retournée vivre dans la maison familiale, mes sœurs et frères m'évitent et m'insultent. Parfois ça se termine dans la bagarre».*

On les accuse également de prendre les chances de leurs sœurs. Séverin Cécile Abega et Claude Abe (2006) expliquent que cet acte appelé « *Mengboto* » par les Beti septentrionaux, Manguissa ou Ossananga, créé pour empêcher l'essor de la jeunesse. A cet effet, le praticien amène le jeune à faire serment de renoncer à la réussite scolaire par exemple. Il le frappe ensuite d'amnésie; les échecs devenant alors inexplicables. Il peut aussi lui ravir sa fécondité, sa santé ou sa chance, ou encore ses aptitudes intellectuelles, son savoir-faire. Le jeune est ainsi « bloqué ». Marceline est considérée comme une personne qui exerce

⁶⁹ Timor : est un nom donné à un insecticide qui est utilisé pour tuer les cafards, les insectes, les moustiques et des mouches.

⁷⁰ « Manger les enfants » : terme utilisé pour définir l'action de tuer les enfants de manière mystique.

des pratiques occultes sur les membres de leur famille. *« Toutes mes sœurs me jalourent, elles disent à qui veut l’entendre que j’ai pris leurs chances et qu’elles ne comprennent pas pourquoi dans une famille il n’y a qu’une personne qui a fait de bonnes études, qui a eu un très bon emploi, un mari bien socialement et les enfants intelligents. Ma mère est derrière ce genre d’accusation, surtout qu’elle m’en veut d’avoir quitté le mariage qu’elle avait arrangé pour moi pour épouser un jeune. On a fait plusieurs assises familiales où elles me disaient de ne plus les attacher mystiquement. Pourtant, Dieu seul connaît les aides que j’ai apportées dans cette famille et je continue à les aider malgré tout. Mais la haine est plus forte que tout, il y en a qui ne me parlent plus ».*

On les accuse d’être maudites. C’est le cas de Masaxon : *« je suis l’enfant de la malédiction, surtout que ma mère m’a conçue avec quelqu’un d’autre alors qu’elle était mariée. Quand j’ai épousé le père de mon enfant, nous n’avons pas pu avoir d’autres enfants. Et pour finir, j’ai perdu le seul enfant que Dieu m’a donné. Je suis traitée de femme maudite par ma famille. Personne ne peut me renvoyer l’ascenseur aujourd’hui, alors que j’ai tout fait pour eux. Je me sens seule, j’ai voulu retourner vivre dans la maison familiale, ils m’ont chassée en disant que je ne suis pas l’enfant de leur père. Je suis en location et je suis malade. Si je meurs qui pourra le savoir, je suis vraiment malheureuse ».*

On les traite de vieilles filles. Leur situation est encore dramatique lorsqu’elles vivent dans la concession familiale. Eloko souffre encore plus à cause de son problème de stérilité. *« J’ai passé ma vie à élever les enfants de ma sœur veuve et de mon frère veuf. Quand mes parents vivaient je n’avais pas ce genre de problème. Mais depuis qu’ils sont morts, mes neveux et nièces avec la complicité de leurs parents veulent me mettre à la porte. Ils ont oublié tout ce que j’ai fait pour eux. Parfois, je me dis que si j’avais accouché, on m’aurait traitée différemment. Ils savent que je n’ai ni mari, ni enfant pour me défendre. Voilà ça m’apprendra, j’aurais dû très tôt chercher ma propre vie et non celle des autres ».*

Titine est en monoparentalité dépendante, elle a la chance d’avoir deux grandes filles qui sont aussi en situation de monoparentalité. Face à l’agressivité de sa famille, ses enfants la protègent, mais néanmoins, elle pense qu’elle n’est pas en sécurité. *« Mes parents n’ont jamais voulu que j’aie en mariage, et je me suis occupée de mes frères et sœurs. Après sa retraite, mon père est parti vivre au village avec ma mère et nous ont laissés en ville. Dès que mes deux petits frères se sont mariés, tout a changé. Le rêve de mes frères était de me mettre*

à la porte avec mes enfants. C'est toujours la bagarre avec leurs femmes, elles me disent d'aller aussi en mariage que je fais quoi chez mes parents. C'est insupportable ».

Régine vit aussi cette situation où on la traite de vieille fille à la différence qu'elle est chef de ménage. « Mes frères et sœurs ont honte de moi comme je ne suis pas mariée et surtout que j'ai fait des enfants de pères différents. Quand il y a des événements, ils ne m'invitent pas. Je ne connais même pas leurs femmes. Pour eux, je suis un paria, ils ont peur que je fasse tâche sur leur vie. Pourtant, si je ne suis pas mariée, c'est bien parce que j'ai passé mon temps à m'occuper d'eux ».

Marlyse, aussi chef de ménage, est une honte pour sa famille, pour ne pas avoir été mariée et d'avoir eu des enfants avec des pères différents. « Ma famille ne veut pas me sentir, mes frères et sœurs n'envoient jamais leurs enfants chez moi. Lors des événements familiaux, on m'isole, c'est vraiment de la pure ingratitude ». Eliane et Touré, dans le but de mettre leur famille à l'abri de la misère, ont réussi à épouser un diplomate pour la première et un grand directeur de banques pour la deuxième quand elles étaient jeunes. Mais malheureusement, leur mariage s'est soldé en échec. La situation de la première a été très difficile. Elle a dû retourner dans la maison familiale vivre avec sa famille, chose qui n'a pas été facile. « Mes frères et sœurs m'en veulent d'avoir perdu mon mariage. Pour eux, mon mariage était un signe de prestige pour la famille. Ils auraient voulu qu'après cet échec, que je ne vienne plus vivre dans la maison familiale. Pour eux, c'est comme si la famille a régressé. C'est pour cette raison qu'ils m'insultent et me disent que je ne me suis pas suffisamment battue, et que j'ai été une lâche. Vous voyez, au lieu qu'on me console, on m'en veut plutôt ».

Pour Touré, après son divorce est devenue chef de ménage. Elle vit désormais avec un monsieur qui a une position sociale au-dessous de la sienne. Elle est combattue par sa famille. « Après mon divorce, je voulais vivre une vie sentimentale avec un jeune de mon âge, mais ma famille était très mécontente. On voyait que ce jeune homme me perd le temps. Pour mes frères et sœurs, un mari diplomate était l'honneur familial. C'est comme ça, qu'ils viennent souvent chez moi m'insulter et parfois on en va aux mains. Ils pensent que je n'allais jamais penser à moi, que je devais toujours être là pour eux. Mais c'est une situation que je ne souhaite à personne ».

6.3.3. Les redoutées

Une proportion de 10/45 enquêtées sont redoutées par leur famille. Les personnes qu’elles ont aidées ont réussi, et elles utilisent des méthodes de menace pour se faire rembourser. Cette catégorie a la particularité d’avoir un réseau relationnel très solide. Elles peuvent utiliser, à tout moment, pour intimider toute personne qui pourrait tenter d’émettre un refus face à leur demande.

Elles peuvent être des obstacles à l’évolution de la carrière d’un membre de la famille. Elles peuvent être à l’origine de la perte d’un emploi. C’est le cas de Nathalie : *« face à l’ingratitude et à l’arrogance de ma sœur aînée, et cette façon qu’elle avait de monter ses enfants contre moi, j’ai voulu lui montrer que si elle mange aujourd’hui c’est grâce à moi et que je peux aussi y mettre un terme. Je suis allée voir mon ami qui est un des responsables des impôts pour qu’on la foute à la porte. Surtout qu’elle était déjà en statut de temporaire »*. Elles peuvent provoquer le blocage de la promotion professionnelle. Lolo l’explique : *« j’avais aidé mon petit frère à entrer à l’Emia (Ecole militaire inter-arme). Quand il est devenu commandant, il est devenu méprisant, il me parlait très mal. Pour le punir, je suis allée voir le général de l’armée de sa branche qui était le mari d’une amie et je lui ai demandé de « s’asseoir sur sa carrière »⁷¹ »*. Elles peuvent également se servir de leur réseau pour obtenir une affectation dans une zone réputée difficile et enclavée. Honorina admet ainsi avoir agi *« J’ai payé les études à mon petit frère, et il est devenu professeur certifié des lycées. Tout ce qu’on lui demandait c’était de prendre la relève. Non, tout son argent allait chez des femmes. Il ne faisait rien pour la famille. Il menaçait tout le monde dans la concession. Moi, j’ai donc décidé de voir mes collègues qui travaillent au cabinet du Ministre de l’Education pour qu’on l’affecte très loin en brousse comme ça pour qu’il ferme sa large gueule »*. La mesure de rétorsion peut prendre la forme de l’arrêt de la gestion des activités commerciales. C’est le cas d’Astrid : *« je fais dans les marchés publics, pour ne pas me disperser, j’ai confié la gestion de mon restaurant à mon petit frère. Mais j’ai constaté que malgré le salaire que je lui donne, il pense que mon activité est son activité. Il mène une vie au-dessus de ses moyens, il me fait des trous de caisse. Or, je ne suis pas mariée, et j’ai deux enfants. A cette allure, j’ai compris que si je ne fais rien, il serait trop tard. Alors, je l’ai chassé de mon restaurant et j’ai mis à sa place un étranger »*.

⁷¹ « S’asseoir sur la carrière » de quelqu’un : commettre un acte ou prendre une décision qui empêche l’évolution professionnelle d’un individu.

Elles peuvent aussi être des obstacles à la vie maritale d'un membre de la famille. Elles peuvent aller voir la famille du fiancé pour les détourner du projet de mariage. Clara nous a confié : *« ma petite sœur pour qui j'ai tout fait, aimait bien se moquer de moi parce que je suis une divorcée. Or, si je ne suis plus en mariage, c'est bien parce que je devais m'occuper de la famille. C'est pour l'amener à comprendre ma souffrance que j'ai cassé ses fiançailles auprès de sa belle-famille et je crois qu'elle verra que la vie n'est pas facile »*. Parfois, elle rentre en guerre contre les fiancées de ses frères. C'est le cas d'Emilienne : *« je pense qu'avec ce que j'ai fait pour mes frères et sœurs, ils doivent d'abord me rembourser avant de se marier. Comme ils ne comprennent pas, je combats toutes les filles qu'ils amènent dans cette famille. C'est très facile, elles viennent trouver un homme qui a tout, elles ne savent même pas comment c'est arrivé, alors que cette réussite est le fruit de mes sacrifices »*.

Elles peuvent aussi constituer un obstacle au voyage (dans le sens d'immigration) d'un membre de la famille. Parfois, elles connaissent le commissaire de l'aéroport. C'est le cas de Marthe : *« j'ai l'enfant de la première femme qui, après la mort de mon père, me menaçait de me faire quitter la maison que mon père m'avait donné, par rapport à l'aide que j'apportais à la famille. Pour lui montrer ma force, j'ai empêché son voyage en Europe, par l'intermédiaire du commissaire de l'aéroport qui était un ami de mon fiancé. C'était simple et facile de le coincer, surtout qu'il utilisait de faux papiers »*. D'autres fois, elles peuvent directement rencontrer le personnel du service de visa. C'est le cas de Florence : *« ma sœur aînée pour qui j'ai tout fait avait l'habitude de se moquer de moi que je n'ai pas fait d'enfant, et que ses enfants sont son assurance retraite, et qu'à ma vieillesse je n'aurais que mes yeux pour pleurer. J'ai ressenti ça comme un choc, surtout que si j'ai des problèmes de stérilité, c'est tout simplement parce que dans ma jeunesse, je me suis prostituée pour que la famille soit à l'abri du besoin. Quand j'ai su qu'elle envoyait sa fille aînée aux Etats-Unis, je suis allée au service des visas américains et par l'intermédiaire d'un ami qui était bien introduit, pour expliquer que tous les papiers de ma nièce étaient des faux. Je n'ai pas de remords et j'assume qu'elles aillent se plaindre où elles veulent, j'ai déjà fait ce que je voulais »*.

Elles peuvent aussi suspendre l'aide. Cette suspension peut prendre la forme de l'expulsion d'un membre de la famille du logement. C'est le cas d'Adèle : *« mon mari avait mis à la disposition de ma famille un de ses logements secondaires. Mais ma sœur divorcée qui y vivait là avec ses enfants n'entretenait pas l'endroit, et les enfants ne faisaient pas des*

efforts scolaires. Ils devenaient de plus en plus arrogants et cela avec le soutien de leur mère. Moi j'ai donc décidé de les foutre à la porte pour qu'ils comprennent la dureté de la vie ».

Une autre forme de mesure de rétorsion peut être l'arrêt de l'aide financière apportée à la famille. C'est le cas de Larissa : *« ma sœur aînée avait l'habitude de monter mes frères et sœurs contre moi. Elle leur répétait régulièrement qu'avec tout ce que j'ai comme argent, ce que je fais pour la famille est dérisoire. Quand je pense que le rôle que je jouais était son rôle et que je n'ai même pas eu l'enfant dans l'affaire, au lieu de m'encourager, elle combattait mes efforts. Ce qui est grave, c'est qu'elle n'a jamais travaillé, donc c'est moi encore qui faisais tout pour ses enfants. J'en avais déjà marre, et j'ai tout arrêté. Chacun doit désormais se battre ».*

Toutefois, doit-on systématiquement croire ces « redoutées » quand elles évoquent la seule ingratitude de leur famille ? N'y a-t-il pas une part de jalousie, ou d'aigreur ? Ou n'y a-t-il pas également la volonté d'être toujours incontournable ? De pouvoir toujours être perçue comme la seule personne de la famille à avoir « réussi » socialement ?

6.4. Bilan de réalisation

Lorsque nous observons nos données, nous constatons que 30/45 de nos enquêtées font le point sur leurs réalisations sur le plan matériel : 9/30 ont mis en place des investissements importants et elles profitent de leurs retombées aujourd'hui ; 7/30 ont aussi réalisé de grands projets mais sont exclues des bénéfices ; 14/30 n'ont pas pu mettre en place des réalisations en dépit leurs possibilités financières.

6.4.1. Les jeunes filles ont investi et profitent de leurs réalisations

Celles qui bénéficient de leurs réalisations ont su tirer leur épingle du jeu. Bien qu'aidant les membres de leur famille, elles n'ont pas oublié d'investir. Elles ne sont pas en location, elles sont propriétaires de leur logement. Celles qui sont mariées comme Eléonore, Bernadette, Marceline et Adèle ont mis leurs biens immobiliers en location. Et les femmes chefs de ménage comme Lolo, Angèle, Régine, Rachelle et Nathalie, outre leurs activités générant des revenus, habitent dans leur propre logement. C'est le cas d'Eléonore qui a un supermarché au centre-ville : *« j'ai un supermarché au centre-ville qui marche très bien. Je suis en train d'étendre mon activité dans la ville de Douala. En fait je ne me plains pas, tout*

marche bien ». Bernadette, elle, a une « mini-alimentation » qui sert de revenus de complément à côté des marchés publics. « *J’ai ouvert dans mon quartier une supérette qui marche très bien et je suis aussi investie dans les marchés publics* ». Ou d’Angèle qui a investi dans les marchés publics. « *J’ai eu la chance que le père de mon dernier enfant a un poste important à la présidence de la République. Ainsi, grâce à sa position, j’ai accès à tous les marchés publics* ». Elles ont aussi développé des activités dans le transport. C’est le cas de Nathalie: « *j’ai acheté deux cars. J’ai mis un pour faire la ligne de Soa⁷², c’est-à-dire qui transporte les étudiants qui vont à l’Université. L’autre fait la ligne de poste centrale Biyem-Assi. Cette activité est très rentable* ». Elles ont aussi investi dans l’immobilier. C’est le cas de Lolo : « *j’ai construit trois mini-cités : une sur le campus d’Ekounou, l’autre sur le campus de Nkolbisson et la dernière sur le campus de Ngoa-Ekellé. Malgré quelques désagréments avec les étudiants locataires, ça se passe bien et surtout qu’aujourd’hui j’exige le paiement pour douze mois avec caution ou rien* ». Adèle a plutôt investi dans les immeubles commerciaux ou des bureaux : « *j’ai deux immeubles, je préfère louer pour des bureaux ou des commerces. Pour éviter les maux de tête avec mes locataires, je les ai confiés à un avocat. Ainsi, j’ai mes retours sur investissement sans difficulté* ». Elles ont développé des activités dans l’agriculture. C’est le cas de Marceline : « *j’ai acheté des hectares de terrain sur la route de Mfou et d’Akonolinga où j’ai recruté les enfants cultivateurs (« bambè boys ») qui font la culture du manioc, des ignames, des légumes, arachides, bananes plantains que je livre en gros aux buyers-sellers dans les marchés urbains* ». Certaines se sont lancées dans l’élevage d’animaux. C’est le cas de Régine qui élève des porcs : « *j’ai construit une porcherie derrière la maison. J’ai mes vingt-cinq porcs. C’est un travail difficile, mais rentable surtout pendant les périodes de fêtes* ». Bienvenue, quant à elle, élève des poulets. « *J’ai acheté un terrain que j’ai fait aménager pour le poulailler. J’ai recruté un « nordiste »⁷³ qui s’occupe de mes poulets. J’en ai aujourd’hui quatre-vingts. J’ai ma clientèle que je fais livrer. Je n’ai pas des problèmes. Tout roule bien* ».

⁷² « Soa » : quartier de Yaoundé dans lequel est située la deuxième université de Yaoundé.

⁷³ «Nordiste » : signifie les gens du Nord du Cameroun réputés pour leur « savoir-faire » en élevage.

6.4.2. Les jeunes filles ont investi mais ne profitent pas de leurs réalisations

7/30 de mes enquêtées ont aussi bien investi, mais n’ont pas de retour sur investissement. C’est leur famille qui est plutôt la principale bénéficiaire. Elles ont investi dans l’immobilier, mais ne peuvent pas récupérer leurs biens parce qu’elles ne sont pas officiellement propriétaires. Parfois, en effet, le titre foncier n’est pas à leur nom. La raison avancée est la crainte des représailles du mari. C’est le cas d’Eliane : *« dans mon mariage, j’avais remarqué que mon mari avait plusieurs enfants et maîtresses dehors. Je me suis dit que par prudence, il fallait que je fasse quelque chose pour moi. Comme je ne voulais pas qu’il le sache, j’ai fait les papiers au nom de ma mère. Mais quand j’ai perdu mon mari avec tout ce qui concerne les tracasseries de veuvage, j’ai voulu aller m’installer dans l’immeuble que j’ai construit, mes petits frères et sœur m’ont chassée à coup de machette. Ma mère ne voulait pas trancher alors qu’elle sait très bien que c’est mon bien. Lors de l’assise familiale, on m’a demandé de fournir des preuves, on m’a insultée que je savais jouer les grandes dames dans mon mariage au lieu de préparer mon avenir. Quelle ingratitude ! De toute façon, c’est un combat que je ne lâcherai pas ».*

La raison avancée par d’autres est qu’elles ont fait une confiance aveugle à leur frère : *« quand j’étais dans mon mariage, mon petit frère m’a convaincue que par mesure de précaution pour l’avenir que je devais investir. Ainsi, je lui ai donné d’importantes sommes d’argent sans preuves surtout que je ne voulais pas de traces. Et il a acheté le terrain. Et c’est moi qui ai financé toute la construction. Je savais que c’est mon immeuble, mais je le laissais percevoir les loyers pour financer ses petits besoins et ceux de la fratrie. Mais un jour, j’ai entendu la femme de mon petit frère dire que cet immeuble était celui de son mari, j’ai piqué une grande colère et j’ai voulu récupérer mon bien, mon petit frère m’a dit carrément que c’est son bien à lui et a sorti le titre foncier qui était à son nom, j’ai été atterrée. Et il a dit que si j’insiste, il le fera savoir à mon mari et comme ça mon époux constatera que j’ai fait les choses derrière lui. Je suis donc bien coincée et je ne sais pas où me plaindre parce qu’il ne faut pas que cela s’ébruite. J’ai investi pour rien. Ce bien ne lui portera pas bonheur »* (Larissa). Quant à Honorina, son père l’a convaincue de mettre le titre foncier à son nom à lui. *« Comme les hommes me donnaient beaucoup d’argent, mon père m’a suggéré d’acheter un terrain et d’y construire les studios modernes. Il m’a convaincue de mettre le titre à son nom parce que pour une jeune fille comme moi, je pouvais attirer les hommes intéressés ou*

attiser la jalousie des gens. J'ai donc accepté sa proposition. Depuis que mon père est décédé, la famille a enregistré ce titre parmi les biens qu'il a laissés. Alors que ma mère et mes frères et sœurs savent que c'est moi qui ai construit tous ces studios. Ils sont juste de mauvaise foi ! De toute façon, nous sommes au tribunal, je ne peux pas me laisser faire ».

Parfois, elles ont investi sur des biens dont les parents sont propriétaires. Pour certaines, la maison leur a été cédée. C'est le cas d'Astrid : *« comme je m'occupais bien de mes parents, ils ont fait partir le locataire et m'ont donné le logement. J'ai investi toutes mes économies pour retaper cette maison à neuf. Malheureusement pour moi, mes parents sont morts prématurément et mes sœurs m'ont chassée de la concession. Je suis en train de louer aujourd'hui, alors que si je n'avais pas écouté mes parents, j'aurais utilisé cet argent pour avoir mon propre logement ».* Pour d'autres, face à l'état de dénuement de la maison familiale, elles ont refait les travaux et y ont mis toutes leurs économies. C'est le cas de Clara : *« notre maison familiale était en train de tomber et personne n'a levé son petit doigt. Moi j'ai tout fait. Aujourd'hui comme tout est bien, mes frères et leurs femmes me chassent et me demandent d'aller dans mon mariage. J'ai dit que je meurs ici, ou on me remet tout ce que j'ai dépensé ou on fait le ça gâte ça gâte⁷⁴ ».*

Elles ont investi dans le transport. Certaines ne peuvent pas récupérer leur bien parce qu'elles ne sont pas officiellement propriétaires. C'est le cas de Touré : *« quand j'ai su que mon mariage battait de l'aile, j'ai essayé de sécuriser mon avenir en achetant un car de transport pour l'axe Yaoundé-Obala. J'ai commis l'erreur de mettre tous les papiers au nom de mon petit frère. Face à l'échec de mon mariage, j'ai du mal à récupérer mon car. Avec tout ce que j'ai fait pour eux, il n'a même pas pitié de moi ni de mes enfants. Et mes parents ne tranchent pas. Je suis vraiment très peinée ».*

Elles ont investi dans des activités commerciales et ont été victimes de malversations financières de la part de leur famille. C'est le cas de Marthe : *« j'ai fait une confiance aveugle à ma grande sœur. C'est elle qui gérait ma quincaillerie, ma boutique de vêtements. Mais, elle m'a mis en faillite. Elle me disait toujours que ça ne marche pas il faut qu'on ferme. Alors qu'elle utilisait mon argent pour développer ses propres activités. Nous sommes aujourd'hui en conflit, mais ma mère prend son parti. Je suis au bord du gouffre, je n'en peux plus ».*

⁷⁴ « Ça gâte ça gâte » : commettre l'irréparable ou en venir à un point où tout le monde perd.

6.4.3. Les jeunes filles n’ont pas pu investir

14/30 de mes enquêtées n’ont pas pu réaliser un projet. Elles ont donné de multiples raisons. Soit parce qu’elles n’ont pas eu de chance. Marlyse avance qu’elle a été découragée par sa famille: *« je loue aujourd’hui, alors que j’ai touché beaucoup d’argent dans ma jeunesse. Je me souviens qu’une fois j’ai bouffé⁷⁵ ma cotisation, une amie m’a dit qu’il y avait un terrain à vendre au quartier Odza, j’ai commis l’erreur de parler de ce projet à mon grand-frère et à ma grande sœur. Ils m’ont dit que je vais où à mon âge avec le terrain, que ce n’est pas bien pour une jeune fille, que j’attire la sorcellerie sur moi. Comme, j’avais beaucoup de respect pour eux, je les ai écoutés. J’ai gardé mon argent en banque. Mais chaque jour, c’est soit mon frère qui me demandait un prêt ou ma sœur qui avait besoin d’argent pour régler tel problème. C’est comme ça, qu’au bout d’un an et demi tout mon argent est fini »*.

Quelque fois, elles sont toujours confrontées à des obstacles. Le témoignage de Larissa en fait état. *« Quand j’ai eu mon rappel de salaire, je voulais investir dans le transport, mais cette année-là ma mère est morte. J’ai organisé tout le deuil. Quand j’ai pu me refaire financièrement, c’est ma petite sœur qui est tombée gravement malade. Et là encore, j’ai tout dépensé. Quand j’ai gagné ma dernière cotisation, là j’avais même pris rendez-vous avec le propriétaire terrien, c’est justement à ce moment que mon petit frère m’a dit qu’il avait trouvé un réseau pour aller jouer au football en France, j’ai préféré privilégié son voyage, surtout que je me suis dit que son voyage sera rentable à long terme. Aujourd’hui, je n’ai plus la même vigueur, je suis fatiguée. J’ai l’impression que dès que j’arrête une grande somme d’argent, c’est là où un problème survient »*.

Certaines ont certainement réalisé de mauvaises affaires. Les exemples sont nombreux. Isabelle, a été victime de l’escroquerie de la part d’un propriétaire terrain. Hermine a acheté un camion benne dont le moteur a coulé une bielle. Le magasin de prêt-à-porter de Madeleine a été entièrement brûlé lors d’un incendie au marché central.

D’autres de nos enquêtées n’ont pas eu suffisamment d’économies. Il faut savoir que cette dernière catégorie d’enquêtées a été marginalisée sur le plan des études. Par conséquent, elles développent la plupart du temps des activités à revenus précaires. Elles « jonglent »

⁷⁵ « Bouffé ma cotisation » signifie que Marlyse avait touché sa cotisation. C’était son tour de la percevoir.

beaucoup pour assurer le quotidien. Elles sont constamment « dans les dettes ». Elles sont débordées par leurs propres charges et celles de leur famille d’origine. Il s’agit de Masaxon, Eloko, Titine, Emilienne, Alice et Honorine.

Enfin, certaines pensent qu’elles ont encore du temps devant elles. A cet égard, elles ne sont pas pressées d’investir. Leur objectif est de profiter du moment. Elles ont aussi des activités précaires, mais leurs principales sources de revenus sont d’origine masculine. Et trois des quatre n’ont pas pu faire d’enfants. Ainsi, leur objectif est non seulement d’entretenir leur famille d’origine, mais aussi d’investir des sommes importantes dans leurs toilettes pour séduire leur partenaire. Il s’agit d’Angie, Florence et Mimi.

A travers ces exemples, nous constatons qu’une grande partie de nos jeunes filles sont certes très dynamiques, mais assez naïves quant à la réalisation de leur projet. Elles sont flouées par la famille et montent des affaires qui se soldent en échecs. Ceci nous permet de voir que, derrière leur réelle énergie, elles sont assez crédules.

6.5. La perception de leur entourage face à leur rôle de « soutien économique » de famille

Face à leur rôle de « soutien économique de famille », 19/45 de nos enquêtées sont perçues différemment par les membres de leur entourage : 4/19 font l’objet d’admiration ; 8/19 sont compaties ; 4/19 sont rejetées et 3/19 sont des fonceuses.

6.5.1. Les admirées

Elles sont considérées comme des modèles à suivre. Soit parce qu’elles étaient généreuses. Elles n’ont pas beaucoup de moyens mais donnent tout ce qu’elles ont à leur famille. Comme le notent les voisins de Rachelle : *« il n’y a rien à dire sur cette fille, elle n’a pas beaucoup de moyens, mais ce qu’elle fait pour sa famille est du jamais vu. C’est une fille bien »*. Elles ont un grand cœur. Comme l’affirment les voisins de Flavi : *« cette fille a un cœur sur la main, elle ne refuse rien à sa famille, elle est toujours à leur service »*. Soit parce qu’elles sont courageuses. Elles ont développé de grands moyens pour poser des actions de grande envergure au profit de leur famille. Elles ont épousé des hommes à bonne position sociale pour aider leur famille. C’est le cas d’Eliane : *« cette dame que vous voyez a dès l’âge de 17 ans épousé un grand cadre de banques ayant le double de son âge. Elle a « mis toute sa*

famille en haut »⁷⁶. Elle a envoyé tous ses frères en Europe et refait leur maison familiale ». Ou encore, elles ont fait de brillantes études et ont des postes à responsabilité. C’est le cas d’Angèle qui exerce la profession de notaire : « cette femme c’est un homme. Elle a bien conduit sa famille. Aujourd’hui tout le monde est à l’aise, personne ne souffre ».

6.5.2. Les compaties

Elles font pitié, l’entourage les plaint. Soit parce qu’elles sont considérées comme des sacrifiées. Elles ne se sont pas mariées. Selon les propos des voisins, le célibat d’Isabelle est lié au fait que son père est possessif. « *Nous avons souvent très mal pour cette fille. Elle n’est même pas épanouie, son père n’a jamais voulu qu’elle aille en mariage. Aujourd’hui, son père est mort, et toutes ses sœurs sont mariées et elle vieillit seule. Quel gâchis !* ». Les voisins affirment que le célibat de Marlyse est lié à la lourdeur de ses charges familiales. « *Cette jeune fille n’est même pas l’aînée, mais toutes les charges retombent sur sa tête. Et on comprend pourquoi tous les hommes qui viennent ne restent pas. Si sa famille la soulageait un peu, elle serait aussi mariée comme ses autres sœurs* ».

Elles n’ont pas pu faire d’enfants. Les voisins de Lolo affirment que sa stérilité est liée au fait qu’elle a démarré sa vie sexuelle précocement pour aider sa famille. « *La maman de cette fille l’a presque poussée dans la rue à un âge jeune. Vous savez vous-même à quoi on est exposé lorsqu’on est inexpérimenté. Nous ne sommes pas étonnés qu’elle soit stérile aujourd’hui. C’est sa famille qui est responsable. C’est méchant, toutes ses sœurs ont des enfants sauf elle* ».

Parfois, vu l’importance des charges familiales, elles ont retardé leur projet de maternité et n’ont pas vu leur âge avancer, ce qui devient pour elles un handicap. C’est le cas de Mimi : « *chaque fois, nous disions à Mimi que c’est bien beau ce que tu fais pour ta famille. Mais il faut savoir que l’enfant de ta sœur ou l’enfant de ton frère n’est pas ton enfant. Il faut penser faire ta part d’enfant maintenant, sinon il sera trop tard. Bon, elle ne nous a pas écoutés. Aujourd’hui, elle est très malheureuse* ».

Certaines de ces jeunes filles ont pris chez elles les nièces et les neveux, au point d’oublier d’en procréer. C’est le cas d’Angie : « *la famille exploite cette fille, tout le monde*

⁷⁶ « Mettre sa famille en haut » : en langage camerounais, cela signifie améliorer les conditions de vie de sa famille.

qui accouche va laisser l’enfant chez elle ; c’est sans fin. Personne pour lui dire de penser à faire aussi son enfant. Elle nous fait pitié, nous avons peur que quand elle va se réveiller, il sera trop tard ».

Parmi elles, certaines n’ont pas le temps de prendre soin de leur corps. Leur apparence physique est mal soignée et dégradante. C’est le cas de Paula : *« elle ne sait pas aller au salon de coiffure s’asseoir pour se faire belle. Elle a des cheveux crasseux et mal soignés. Si vous voyez sa peau, c’est comme si elle n’a jamais vu l’huile. On lui a déjà dit plusieurs fois de ne plus se laisser aller. Parfois elle essaye de faire des efforts et après elle abandonne. Bon, tant pis pour elle ! ».*Ceci pousse leur entourage à avoir un regard de pitié à leur égard.

Dans cette hypothèse, leurs tenues vestimentaires peuvent également être défraîchies. C’est le cas de Régine : *« cette femme n’a aucun habit qui l’honore. Elle porte toujours des vêtements de seconde main qu’elle rafistole. Elle ne se met pas en valeur ».*Les gens remarquent même combien elles sont mal chaussées. C’est le cas de Masaxon : *« la dame là est vraiment comme une folle ! Elle met la même paire de chaussure du 1^{er} au 31. Elle est tellement obsédée par ses charges qu’elle s’est oubliée ».*

6.5.3. Les rejetées

Elles sont rejetées par leur entourage qui les traite de prostituées. Elles peuvent être des célibataires qui multiplient les partenaires aux yeux de tout le monde. Elles font l’objet de méfiance. C’est le cas de Honorina : *« cette fille est une pute, c’est une poubelle, elle amène tous les hommes qu’elle voit dans son lit. Je suis sûre qu’elle a même déjà l’affaire-là (sida) qui tue. Le contraire m’étonnerait ».* Elles sont des maîtresses d’hommes mariés et font aussi l’objet de haine de la part des femmes mariées. C’est le cas d’Astrid : *« elle pense qu’elle est une femme, pourquoi elle ne se marie pas ? Qu’elle trouve sa part de mari. Qu’elle arrête de détruire les couples. Même si c’est pour de l’argent, elle ne fera rien avec tout ce que les hommes lui donnent, parce que voler le mari n’est pas une bonne chose ».*

Elles peuvent aussi être des femmes mariées qui par rapport à l’importance de leurs charges familiales sont obligées de se faire entretenir par des hommes bien socialement et économiquement. Elles le font à l’insu de leur mari. C’est le cas de Marceline : *« elle va finir par perdre son mariage un jour. Chaque fois que son mari va en mission, elle amène les*

hommes à l'auberge du carrefour. On dirait que ce que son mari lui donne ne lui suffit pas. En fait, c'est ça quand tu as une famille pauvre qui ne te laisse pas tranquille, tu es obligée de faire du n'importe quoi ». Leur mari est informé de l'existence de leurs amants. C'est le cas d'Emilienne : « est-ce que ce type est un homme, il connaît tous les amants de son épouse mais il ferme les yeux. Tout cela parce que c'est sa femme qui fait vivre la maisonnée. Cette femme exagère, ses hommes viennent jusqu'à son domicile conjugal. Même si son mari ne dit rien, il faut un minimum de respect pour ses enfants et sa belle-famille ».

6.5.4. Les fonceuses

Encore appelées les filles qui ont le « sang aux yeux ». Une expression qui veut dire les filles qui ne reculent devant rien face à l'argent. Elles sont prêtes à s'associer aux grands bandits escrocs appelés encore « faymen ». C'est le cas de Florence. « Elle n'a peur de rien. Elle sort avec des repris de justice. Elle est leur complice dans tous les vols qu'ils organisent, et quand ils vont en prison, elle fait tout pour les faire sortir de là. Même si elle a de l'argent, ce n'est pas une vie à souhaiter ». Parfois même, être à la tête d'un gang qui leur donne le qualificatif de « faywoman ». C'est le cas de Marthe. « Quand on la voit devant sa boutique de vêtements, on peut croire que c'est ça qui la fait vivre, alors que nous savons tous que tous les vols qui se passent dans le quartier, c'est elle qui est le cerveau de ces forfaits. Elle a de solides relations à la police et à la gendarmerie. Rien ne l'inquiète. Mais, cette recherche effrénée d'argent ne va l'amener nulle part ».

Elles sont aussi prêtes à faire un pacte avec le diable pour avoir de l'argent. Depuis 2004, dans la ville de Yaoundé, on observe un phénomène où les jeunes filles propriétaires de voitures Mercedes se présentent nues dans la foule. Le peuple a expliqué ce phénomène par les consignes du diable. Ainsi, Chantou fait partie de ces filles nanties qui a montré sa nudité en public. « Il ne faut pas envier ces jeunes filles, tout ce qu'elles ont relève de Satan. Elles ont donné leur vie à Lucifer, elles vivent selon ses conditions. Elles sont très malheureuses. C'est parce qu'elles sont dans des familles pauvres et intéressées qui les poussent à faire n'importe quoi et aussi parce qu'elles-mêmes sont très pressées d'être riches. Voilà comment elles hypothèquent leur vie ».

Conclusion

Nous avons pu relever, à travers ce chapitre, que les jeunes filles ont certes un point commun : celui d’améliorer les conditions de vie de leur famille. Mais toutes ces jeunes filles ont des appréhensions différentes. Une minorité a su joindre l’utile à l’agréable tandis que la majorité manifeste frustration et remords. Certaines de ces jeunes filles souffrent des problèmes liés à la maternité. Certaines de ces jeunes filles souffrent des problèmes de stérilité. D’autres entretiennent des rapports très conflictuels avec leurs enfants et leur famille. De même, leurs relations avec les hommes sont très difficiles. Elles subissent à cette occasion : violences conjugales, mariages précaires et célibats de longue durée. En outre, elles ont l’impression d’avoir raté leur vie et d’avoir vécu seulement pour les autres en se sacrifiant. Dans ce contexte, quelles peuvent être leurs projections dans le futur ?

CHAPITRE 7 : PERSPECTIVES D’AVENIR

Dans ce chapitre, toutes mes enquêtées expriment leurs rêves. Selon nos données, nous avons recensé cinq points sur lesquels se fondent leurs visées futures : le mariage, la progéniture, le voyage, la formation, l’autonomie économique.

7.1. Se marier

25/45 de mes enquêtées ne sont pas mariées et 8/25 souhaitent se marier dans l’avenir. Elles veulent épouser le père de leurs enfants pour leur donner une stabilité. C’est le cas d’Astrid : *« j’aimerais franchement me marier avec le père de mes deux enfants, surtout que l’équilibre d’un enfant est assuré quand il est élevé par ses deux parents. »*. D’autres souhaitent le mariage pour ne pas avoir à élever un enfant seules. Ceci est vrai pour des jeunes filles qui non seulement ont des revenus précaires, mais sont également responsables des charges de leur famille. C’est le cas de Micheline : *« mon rêve c’est d’épouser le père de mon petit Eric, parce que moi seule je ne pourrai pas assurer son éducation financièrement. Vous savez, si son père se marie avec une autre femme, et que là-bas elle fait les enfants, il privilégiera ses enfants de dedans au détriment de mon fils »*.

Quelque fois, leur principale motivation est de « sauver leur honneur ». Telle Régine : *« j’ai eu deux enfants, une fille et un garçon de père différent. Quand j’ai connu le père de mon troisième enfant, il m’avait promis le mariage. Mais depuis, il ne fait que me tourner⁷⁷. Dernièrement sa femme est morte, j’espère qu’il n’aura plus des raisons pour ne pas m’épouser. Les gens se moquent de moi que je fais les enfants « vert, rouge, jaune »⁷⁸.au point que mon rêve profond est d’épouser le père de mon troisième enfant pour leur fermer la bouche »*.

Elles souhaitent épouser l’homme dont elles sont amoureuses. C’est le cas de Clara : *« dès que j’ai atteint ma majorité, mon père voulait que je me marie. Il m’a imposé un mari que je n’aimais pas. Après deux ans de mariage, comme je ne pouvais plus supporter un mariage sans amour, j’ai demandé le divorce. J’ai rempli mon devoir d’enfant obéissant et*

⁷⁷ « Tourner » : signifie « faire marcher » quelqu’un en adoptant des stratégies d’évitement et/ou dilatoires.

⁷⁸ Les « enfants vert, rouge, jaune » : expression qui signifie les enfants nés des pères différents.

aujourd’hui, mon rêve est de faire un mariage d’amour » Ainsi, l’accès au statut de la femme mariée donne une première « émancipation » à la femme. En cas de rupture d’union, la femme sera plus libre de faire un choix personnel (non dicté par la famille) d’un nouveau partenaire (Marie-Paule Thiriat, Thérèse Locoh, 1995).

Leur souhait est également de vivre une vraie relation basée sur l’amour. C’est le cas de Chantou : *« il est vrai que j’ai de multiples partenaires. Au moment de me stabiliser, je souhaiterais épouser mon petit ami de faculté de qui je suis très amoureuse »*.

Elles espèrent se marier pour avoir des enfants légitimes. Pour les unes, il est interdit d’avoir des enfants avant le mariage. C’est le cas d’Ebeny : *« dans nos traditions, il est mal vu pour une jeune fille d’accoucher à la maison. Donc, je souhaiterais avoir un mari pour accoucher dans le mariage »*. Pour les autres; elles préfèrent éviter d’avoir les enfants de pères différents. C’est le cas de Flavi : *« j’ai déjà un enfant, je ne veux pas prendre le risque de faire un autre enfant sans être sûre que le père de l’enfant m’épousera. Donc ce que je veux le plus c’est de me marier afin d’avoir les enfants reconnus »*.

Le désir de respect peut représenter une source de motivation. Elles veulent ainsi ne plus être considérées comme des sorcières. C’est le cas de Megne : *« le mariage est une bonne chose, une femme qui n’est pas mariée amène les gens à se poser les questions sur son compte. En général, on la traite de sorcière, de maudite ou de « mamy water »⁷⁹. Tout le monde dit que les hommes ne m’épousent pas parce que j’ai un mari de nuit très possessif. Alors que c’est faux ! Donc, pour moi, je dois absolument me marier pour faire taire ces rumeurs à mon égard »*. Elles peuvent voir dans le mariage le moyen ne plus être considérée comme une prostituée. C’est le cas de Xaviera : *« moi je souhaite seulement porter le nom madame même si c’est avec n’importe qui ou même si je suis en polygamie pourvu que je sois mariée. Une femme célibataire souffre trop. C’est tous les hommes qui lui parlent n’importe comment et les femmes, surtout les mariées, sont méchantes à son égard ... »*.

7.2. Avoir une progéniture

11/45 enquêtées n’ont pas d’enfants et leur moyenne d’âge est de 45 ans. Celles qui éprouvent le désir d’en avoir sont 9/11. Car en Afrique sub-saharienne, la stérilité est

⁷⁹ “Mamy water » expression qui signifie « femme de l’eau » en français. En effet, c’est un mauvais esprit qui vit généralement dans l’eau. C’est un esprit jaloux et possessif empêchant la jeune de se marier ou de procréer.

généralement vue comme une malédiction. A titre d’exemple, au Cameroun, dans la société bamiléké, une femme qui n’a pas d’enfant est enterrée avec un caillou dans la main ; geste qui signifie « *pars avec ta malchance* » (Kamdem, 2006). A cet égard, certaines enquêtées, après avoir usé de traitements traditionnels et médicaux classiques, souhaitent réaliser leurs vœux de maternité à partir de la fécondation in vitro. René Frydman, Muriel Flis-Treves, Nelly Frydman (2011) expliquent que c’est une des techniques de l’Assistance Médicale à la Procréation (AMP) qui permet de résoudre de très nombreux problèmes d’infertilité. Elle consiste à prélever les ovules et les spermatozoïdes, les faire se rencontrer dans un tube pour qu’ils deviennent des embryons. Ceux-ci seront par la suite implantés dans l’utérus de la mère.

Cette technique, longtemps pratiquée dans les pays du Nord, est réalisée, depuis 1997 à Douala au Cameroun. Le « Continental », un journal camerounais, explique que le vide juridique et la pratique du don d’ovule permettent aujourd’hui aux femmes âgées de plus de 45 ans de bénéficier de cette méthode. Le coût élevé des prestations (1500 à 4000 euros) ne semble pas être une barrière pour mes enquêtées, d’autant plus que certaines sont de grands cadres de la fonction publique ou de sociétés. Si elles ont toutes le même objectif, leurs motivations sont différentes.

A leurs yeux, l’enfant leur permet de solidifier ce qu’elles ont investi pendant de nombreuses années avec leur mari. Larissa explique : « *quand j’ai connu mon mari, on n’avait rien. Aujourd’hui, nous avons développé des pôles de ressources économiques au point que mon mariage est devenu un objet de convoitise par de multiples prétendantes. Mon vrai problème, c’est que mon mari a fait deux enfants dehors qu’il a reconnus et qui sont chez nous. Tu imagines que si je n’ai pas d’enfant demain, c’est les mamans de ces enfants qui vont profiter de tous les fruits de mes efforts. C’est pour cette raison que mon rêve est d’avoir un enfant et j’ai déjà pris les contacts avec Douala et si ça ne marche pas j’irai à l’étranger. Bref, c’est ça mon vrai combat jusqu’à ma mort* ».

La naissance de leur enfant empêchera leur famille d’origine de continuer à les déranger. C’est le cas de Honorina. « *Je suis épuisée d’aider les mêmes gens tous les jours. Mon souhait aujourd’hui est d’avoir un bébé, peut-être sa présence me protégera et constituera un obstacle pour ceux qui pensent que je suis née pour eux* ».

L’absence d’un enfant est considérée comme une malédiction. Mimi témoigne : « *dans ma tribu, une femme qui n’a pas enfanté porte le spectre du mal ; elle est mal vue,*

pourchassée et diabolisée. Donc tout ce que je fais comme économies, c'est pour aller faire ma fécondation in vitro ».

D'autres, après l'échec des traitements traditionnels, médicaux classiques et de la fécondation in vitro, se tournent auprès de leur famille pour qu'on leur confie des enfants. Outre, ce point commun de combler le vide de maternité, les motivations de mes enquêtées diffèrent d'une personne à l'autre. L'accueil d'un enfant serait dicté par la pression sociale. C'est le cas de Nathalie. *« Vu mes multiples échecs d'avoir un enfant, on n'arrêtait pas de me dire de prendre la fille de ma sœur aînée qui est divorcée et sans ressources. Aujourd'hui, pour avoir la paix dans ma famille, je vais finir par la prendre, surtout qu'avec les multiples opérations que j'ai faites sur mon ventre, je ne pense plus accoucher un jour ».*

L'accueil d'un enfant peut être perçu comme une solution à l'isolement. Eloko l'explique ainsi : *« j'ai tellement aidé les gens dans ma famille et aujourd'hui, je suis surprise de me retrouver seule. Vu mon âge avancé, je ne rêve plus d'enfant à procréer, je souhaite que ma famille me confie un enfant qui sera comme mon propre enfant qui pourra m'assister et me tenir compagnie ».*

Cet accueil peut correspondre également à une sorte de paiement en retour de faveurs passées. Angie est dans cette logique : *« j'aimerais plus tard aider la petite sœur de ma mère en prenant sa dernière fille. Cette tante est la seule qui ne nous a jamais abandonnés depuis que notre mère est décédée ».*

Les limites de cette pratique sont liées au fait que, même lorsque le don d'enfant est exclusif et que le transfert des responsabilités est total, il n'y a pas de rupture d'avec les parents biologiques. Le don d'enfants en Afrique n'a pas pour condition d'exiger l'instauration d'une distance entre donateurs et adoptants, et encore moins d'un secret (Journet, 2004). Ainsi, prendre soin d'un enfant qui n'est pas en rupture totale avec ses parents biologiques est un risque pour l'adoptant. L'enfant adopté pourra toujours, une fois autonome sur le plan économique et social, rejoindre ses parents biologiques. C'est fort de cette réalité que la dernière catégorie de mes enquêtées ont choisi l'adoption dite « légitimation adoptive » (rupture des liens de filiation entre l'enfant et sa famille biologique ; création d'un lien de filiation ; irrévocabilité de l'adoption). Il est à noter que la « légitimation adoptive » n'est permise qu'en faveur des enfants âgés de moins de cinq ans abandonnés par leurs parents ou dont ceux-ci sont inconnus ou décédés. Cette procédure d'adoption n'est pas ancrée dans les mœurs culturelles africaines et rares étaient les personnes qui utilisaient cette

méthode. Aujourd'hui, cette technique est désormais d'actualité. L'autonomie économique est un atout majeur pour briser le tabou de l'adoption dans un contexte où on privilégie le confiage des enfants au sein de la parenté. Même si nos enquêtées penchent toutes vers l'adoption dite « légitimation adoptive », elles ne partagent pas forcément les mêmes motivations.

Une première motivation réside dans le souhait d'éviter de mourir précocement à cause de leurs biens. Par exemple Lolo : *« toute ma famille a des yeux rivés sur mes biens. Je sens dans leur regard et dans leurs faits et gestes qu'ils souhaitent ma mort. Je sais qu'ils me détestent au fond et veulent me pousser à bout pour que je meure de soucis. Ils font tout ça parce que je n'ai pas d'enfant et que je vais toujours venir vers eux. C'est fini, je suis en train de me lancer dans la procédure d'adoption ; comme ça, j'aurais un enfant qui porte mon nom et à qui je lèguerais mes biens ».*

La deuxième motivation se trouve dans la volonté de ne pas subir le chantage affectif des parents géniteurs. Florence le justifie ainsi. *« Quand tu accueilles un enfant comme le tien et qui n'est pas en rupture d'avec ses géniteurs, tu vis beaucoup de pression : d'abord, ce que tu donnes à l'enfant comme éducation est souvent remise en cause par ses vrais parents ; tu as l'impression que tu vis avec un espion ; et de l'autre côté, les parents de l'enfant te font le chantage affectif permanent qui s'exprime par la menace de récupérer leur enfant. Pour moi c'est des maux de tête. Pour éviter cela, moi mon rêve est d'adopter un enfant qui n'a plus de liens avec ses parents biologiques ».*

La troisième motivation avancée par nos enquêtées est la recherche de la sauvegarde de leur mariage. Bernadette l'explique : *« notre couple est en train de battre de l'aile ; quand j'observe mon mari je sens qu'il n'en peut plus. Tout ce que je veux maintenant c'est un bébé qui vient nous égayer. Pour moi, je ne rêve plus, il n'y a que le chemin de l'adoption qui est mon dernier recours ».*

7.3. Voyager

La féminisation de la migration n'est plus une simple tendance, elle est devenue une réalité croissante et incontournable. Si les femmes ont de tout temps émigré vers l'étranger, c'était avant tout pour accompagner ou rejoindre leur conjoint. Leur exil s'en trouvait du coup marginalisé et peu ou pas pris en considération.

La nouveauté, aujourd’hui, c’est que la migration féminine est devenue identique à celle des hommes. Les femmes migrent désormais seules à la recherche de meilleures opportunités, et non plus de manière passive pour suivre leur époux ou leurs proches dans le cadre de regroupement familial

Honoré Mimché et Zoa Zoa, J-Y., Henri Yambéné, dans une étude réalisée en 2005 portant sur la féminisation des migrations clandestines en Afrique noire, montrent que les femmes sont et deviennent, avec la crise, de nouvelles actrices de la migration clandestine internationale à destination de l’Europe. La motivation du départ des femmes est d’abord le désir d’accéder à de meilleures conditions de vie. L’envie de trouver un emploi plus rémunérateur constitue la forme de migration la plus répandue et même la plus importante à travers le monde. Les disparités des ressources favorisent une expansion des migrations internationales. C’est d’ailleurs la motivation commune de certaines de nos enquêtées. Toutefois, cette démarche ne revêt pas toujours la même spontanéité.

Pour certaines, il s’agit de leur propre volonté. Elles estiment qu’elles n’ont plus des revenus suffisamment importants suite à la faillite de leurs affaires. Marthe en est l’illustration. Elle déclare : *« mon commerce ne marche plus. Les bandits ont cambriolé mon prêt-à-porter deux fois et je suis vraiment à terre. Pour continuer à aider mes frères, il faut seulement que je quitte le pays »*.

Mais, d’autres subissent des pressions plus ou moins ouvertes de la part de leur famille. Dans le cas d’Angie, ces pressions sont très directes : *« mes petits frères passent leur temps à m’insulter et chassent tous les hommes qui viennent me voir. Pour eux, je dois aussi quitter le pays pour mieux leur venir en aide »*. Au contraire, Sévérine, elle, subit des pressions de manière détournée : *« tout le monde me demande toujours qu’est-ce que tu fais au Cameroun ? Avec toute cette beauté, c’est du gâchis. Si tu vas en France, tu ne chômeras pas et ta famille sera à l’aise »*.

Si la vague de migrantes clandestines a pris une ampleur considérable en Europe, ce n’est pas seulement pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons de valorisation personnelle. De Latour (2003), cité par Honoré Mimché (2005, p. 11) a observé quelques clandestins ivoiriens en Angleterre. L’auteur constate que : *« la causalité de la pauvreté a également été évoquée, mais elle m’a paru nettement moins forte comparée au besoin vital de valorisation personnelle et d’indépendance, de la recherche d’exploits nécessaires à*

l’accomplissement de soi, du goût du risque et de la splendeur pour finalement avoir un « petit « chez soi ». C’est la situation de ma deuxième catégorie d’enquêtées.

Une première raison est qu’elles n’ont pas un grand niveau d’études, elles n’ont pas pu faire des réalisations économiques et ont été l’objet de moqueries dans leur famille. Leur seul rêve est de faire un voyage de prestige. Selon les propos de Masaxon 51 ans, deuxième d’une fratrie de 9 enfants, beau-père, mère et fils unique décédés, agent de transport : *« ma famille pense que je suis finie, dès que je vais monter, je vais me refaire. Je vais plus penser à moi quand je serai là-bas. Avoir mon petit travail, ma petite vie bien remplie. »* Le rêve de départ à l’étranger n’est plus le fait seulement de personnes qui ont connu des échecs dans leur pays d’origine. Aujourd’hui, toutes les catégories sociales sont aujourd’hui concernées. C’est-à-dire qu’*« on veut en effet y aller parce que d’autres y sont allés, parce que d’autres y vivent, parce que d’autres y ont réussi, parce que rien n’interdit que si d’autres n’ont pas réussi, que la réussite ne soit pas une idée généreuse et charnue »* (Godong, 2005) cité par Honoré Mimché (2005, p .11). Touré s’inscrit dans cette logique puisqu’elle explique : *«les gens disent que c’est dur, c’est dur, la France. Pourquoi ils ne rentrent pas ? Je dois voyager, je vais aussi aller voir ce qu’il y a en France, je ne peux pas mourir villageoise⁸⁰ ».*

Honoré Mimché (2005) relève qu’aujourd’hui, de nombreuses femmes subsahariennes ont en tête d’aller « travailler » en Europe et d’amasser de nombreux biens matériels « quel qu’en soit le prix » car il faut subvenir aux besoins de leurs familles. C’est le cas de Paula 47 ans, séparée de son conjoint, hébergée, aînée d’une fratrie de huit enfants, père, mère et cinq enfants décédés, un fils unique vivant, , vendeuse ambulante de nourriture : *« je souffre beaucoup aujourd’hui, parce ce que tout ce que j’ai mis sur pied n’a pas marché, et le petit commerce de nourriture que je fais ne rapporte pas vraiment grand-chose et les charges s’accumulent. Vous voyez tous ces neveux et nièces sont sous ma responsabilité et ce n’est pas facile de gérer le quotidien. Mon rêve est d’aller en France, même s’il faut que je sois femme de ménage là-bas ce n’est pas grave et comme ça je pourrais mieux les aider ».*

Le but du voyage est aussi considéré comme un moyen de mettre fin au soutien économique à l’endroit de la famille. C’est le point de vue d’Eliane : *« plusieurs fois, j’ai voulu arrêter l’aide en faveur de ma famille pour un peu penser à moi, mais mes frères et sœurs sont toujours en train de tourner autour de moi. Je suis déjà épuisée. Je pense que la*

⁸⁰ « Villageoise » est un peu l’équivalent de « paysanne », de « provinciale » de quelqu’un qui a l’esprit rétrograde.

seule solution pour moi est le voyage. Le jour où je mettrai mon pied en France, ma famille ne saura pas où je suis, je ne donnerai mon numéro de téléphone à personne. Comme ça je serai enfin tranquille pour gérer ma vie ».

7.4. Se former

10/45 de mes enquêtées ont un seul objectif : se former, car 4/10 enquêtées ont un niveau de seconde et veulent retourner sur le chemin de l'école et 6/10 interviewées ayant un niveau collège préfèrent le chemin de l'apprentissage.

7.4.1. Le chemin de l'école

Elles ont un âge moyen de 33 ans et demi et veulent reprendre le chemin de l'école. Il est à remarquer qu'aujourd'hui, les politiques de l'éducation au Cameroun visent à assurer le maximum de chances à tous, avec une attention particulière aux couches les plus défavorisées, dont font partie les filles. L'éducation de ces dernières est devenue une véritable priorité, eu égard au consensus qui existe sur les retombées sociales de tout investissement dans ce domaine. Il est évident qu'il existe un lien étroit entre l'éducation des femmes et le développement. Ainsi, l'Etat camerounais a mis la promotion de la protection de la petite fille comme l'un des axes prioritaires de la déclaration de politique de la femme au développement. Il a créé par exemple un fonds spécial de soutien aux jeunes filles dans les disciplines scientifiques et techniques. Il a instauré d'autres formes d'aides au profit des étudiants méritants des deux sexes. Par ailleurs, il a procédé à la suppression de certaines mesures pénalisantes telles que la limite d'âge (24 ans pour l'inscription en première année). Cette règle défavorisait plus les jeunes filles dans l'enseignement supérieur. En effet, elles sont souvent handicapées par des grossesses précoces interdites dans les milieux scolaires.

En outre, l'enseignement supérieur au Cameroun comporte 7 universités publiques issues de l'éclatement de l'Université du Cameroun de Yaoundé à partir de la Réforme de l'Enseignement Supérieur de 1993. Leur mission définie dans l'article 3 du décret 027 de 1993 a été renforcée par la loi d'orientation du 19/01/2001. Elles sont chargées de formation, de recherche scientifique et technique, de l'appui au développement, de la promotion sociale, et de la promotion de la science, de la culture et de la conscience nationale. A ces universités sont généralement rattachés des écoles et instituts spécialisés d'enseignement et de recherches. L'enseignement supérieur privé est en pleine croissance au Cameroun. De ce fait,

le Cameroun compte déjà plusieurs Universités et Instituts supérieurs privés d’enseignement et de recherche. C’est fort de cela, que mes enquêtées n’ont aucune barrière juridique, pédagogique et logistique face à leur projet de retour à l’école.

Le retour à l’école est un moyen pour les travailleurs d’avoir une promotion dans leur entreprise. Berthe 38 ans niveau bac rêve de réaliser ce projet. *« Mon rêve est d’avoir une licence en gestion, comme ça au moins je ne serais plus leur petite caissière, mais aussi une personne qui prend les décisions de chef. Ici, les petites filles qui sortent de l’école te grondent comme si tu étais leur enfant. Trop c’est trop ! »*. C’est aussi le souci de Rachelle, 39 ans, qui pense qu’avec une licence, elle pourra être responsable d’Agence.

Le diplôme est un véritable sésame pour l’accès aux différents concours. Micheline, 29 ans qui est aide-soignante veut atteindre cet objectif. *« Mon rêve est d’avoir un bac, j’ai envie de passer le concours des infirmières. Je fais les cours du soir à la sortie de mon travail »*.

La reprise des études est un véritable défi pour Charlotte 28 ans qui ne veut plus subir des moqueries. *« J’ai arrêté l’école en seconde, mon mari a un bac + 5, il a un très grand poste dans les finances. Ma belle-famille est une famille d’intellectuels. Du coup, elle met la pression sur mon mari pour qu’il me mette à la porte ou de prendre une femme qui a son niveau d’études. Aujourd’hui, je suis retournée à l’école et petit-à-petit je pourrais décrocher le bac et rentrer à l’université et avoir un diplôme universitaire »*.

7.4.2. Le chemin de l’apprentissage

Elles sont 6/10 à vouloir se former, leur âge moyen est de 27 ans. Leur particularité commune est d’avoir un très bas niveau d’études. Elles ont exercé sans formation réelle dans les métiers de la restauration, de l’esthétique et de la coiffure. Aujourd’hui, elles veulent améliorer leurs techniques.

Toujours dans l’objectif de l’amélioration de la situation des femmes, l’Etat Camerounais a fixé des priorités basées sur :

- La promotion socio-juridico-économique pour les filles n’ayant plus l’âge requis pour l’école classique, dans les structures d’éducation non formelle (Centres de Promotion de

la Femme, Centres de Jeunesse et d’Animation. Centres Sociaux et Centres de Formation Professionnelle, le Fond National de l’Emploi) ;

- La mise sur pied d’un programme national d’alphabétisation fonctionnelle et d’éducation non formelle de la jeune fille ;

Dans ce cadre, mes enquêtées devraient pouvoir aisément réaliser leur projet d’apprentissage. Toutes ont un objectif commun : c’est de se faire recruter après leur formation par des établissements de renom.

J’ai voulu alors savoir si elles étaient informées de l’existence des centres de formation proposés par l’Etat. J’ai pu constater que 2/6 seulement étaient suffisamment renseignées. Les sources de renseignements diffèrent d’une enquêtée à l’autre. Blanche, 28 ans et mère de 3 enfants, hébergée, parents décédés, dernière d’une fratrie de 8 enfants, rêve d’améliorer ses talents culinaires. Elle a été informée par une voisine qui travaille à la Maison de la femme de son quartier. Selon ses propos : *« il y a dans mon quartier la Maison de la femme où on forme des gens aux métiers de couture, de broderie, de cuisine. C’est ma voisine qui m’en a informée. J’y suis allée et on m’a donné un dossier à remplir. Je souhaite après ma formation me faire recruter dans un grand restaurant en ville »*.

Flavi, 30 ans, aînée d’une fratrie de 6 enfants, mère d’un enfant, chef de ménage, parents en rupture conjugale, souhaite perfectionner ses techniques d’esthétique. Elle tient l’information du père de son enfant. *« Le père de mon fils a un ami qui travaille au centre de Jeunesse et d’Animation qui lui a fait part de différents types de formation destinés aux jeunes. C’est donc comme ça que je lui ai remis mon dossier. J’attends la réponse impatiemment, c’est tout mon vœu »*.

4/6 des enquêtées affirment ignorer l’existence de ce projet de l’Etat. Ce constat nous permet de comprendre que les pouvoirs publics ne mettent pas forcément à la portée des individus des informations nécessaires pour leur apprentissage. On pourrait penser que les informations sont transmises de « bouche à oreille ». Or, quand je me suis renseignée auprès de ces organismes, j’ai pu constater qu’il existait un budget spécial permettant de promouvoir leurs activités auprès des personnes visées. Face à l’obstacle que peut représenter la difficulté d’accès à l’information relative aux dispositifs publics existants, mes enquêtées (Judith, Xaviera, Mefo et Ebeny) affirment qu’elles auront recours à leurs ressources personnelles

comme l’épargne ou encore aux tontines (financement informel du crédit) pour réaliser leur projet de formation.

7.5. *Se réaliser*

Certaines de mes enquêtées ont fait part des projets personnels à réaliser. Il est rapidement apparu évident que leur principal problème consistera à trouver sera le financement nécessaire. J’ai donc voulu savoir quelles pourraient être, selon elles, leurs sources de financement. Surtout lorsque l’on sait que la femme a toujours été marginalisée à l’accès au crédit. En général, l’emprunt étant conditionné par un compte bancaire, des garanties (cautions, biens immobiliers ...), un apport personnel important, la majorité des femmes s’en voit d’office écartée. Ceci ne leur permet pas d’avoir accès au crédit bancaire qui constitue pourtant en principe la principale source de financement et des investissements des projets professionnels ou personnels des particuliers.

Devant cet état de fait, aujourd’hui, le gouvernement camerounais dispose dorénavant d’un nouvel instrument : le Document de Stratégie de Réduction de Pauvreté (DSRP). Il s’agit d’un document cadre en matière de politique économique et social du pays. C’est un cadre intégré pour le développement du pays qui s’articule autour d’un ensemble de stratégies macroéconomiques et sectorielles visant à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté. Il comprend sept axes principaux dont l’axe 6, qui concerne « le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l’insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique ». Il intègre de façon particulière les préoccupations d’égalité et d’équité.

Les objectifs retenus dans la DSRP concernant les femmes visant l’amélioration des conditions de vie des femmes sont, entre autres :

- Le renforcement de l’accès des femmes au crédit et aux facteurs de production ;
- La promotion de l’entrepreneuriat féminin ;

Par ailleurs, le Ministère de la Condition Féminine, dans le cadre de la promotion socio-économique de la femme, mène des actions d’appui à la micro-entreprise féminine, de promotion de l’emploi des femmes, de renforcement des capacités des femmes.

Le projet Microprojets Productifs en faveur des femmes du Cameroun, qui bénéficie de l’assistance financière de l’Agence Canadienne de Développement International (l’ACDI),

a permis la mise en place de trois coopératives d’épargne et de crédit, afin de permettre aux femmes de mener des activités génératrices de revenus. Depuis 1998, près de 8000 femmes ont bénéficié des prêts d’un montant cumulé de cinq milliards de francs CFA.

Le Ministère de la jeunesse et de l’éducation civique, pour lutter contre le chômage, a mis en œuvre plusieurs programmes en faveur de micro-projets des jeunes, le Programme d’Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) et le Programme Intégré d’Appui aux Acteurs du secteur Informel (PIAASI). Le Fond National de l’Emploi (FNE) n’est pas resté en marge, il aide les jeunes à s’insérer dans les marchés de l’emploi et finance aussi les micro-projets.

Face à toutes ces initiatives du Gouvernement, je me suis posée la question de savoir si mes enquêtées étaient informées de l’existence de ces projets, et si elles faisaient partie des bénéficiaires.

6/45 de mes enquêtées ont pour objectif de réaliser un projet économique dans le but de se mettre à leur propre compte. Elles ont un âge moyen de 48 ans. Elles sont plus âgées que les précédentes et avouent perdre leur temps dans la formation. Elles sont 5/6 à exercer dans les métiers de restauration et sont seulement 3/6 à connaître l’existence de ces organismes et 1/6 à bénéficier du crédit. C’est le cas de Clara 52 ans, aînée d’une fratrie de 9 enfants, mère de deux enfants, hébergée, parents décédés qui a eu le soutien de son beau-frère : *« j’ai le mari de ma petite sœur qui travaille au Fond National de l’Emploi. Il a appuyé mon dossier à la commission. Ici, au Cameroun, il y a des crédits pour des projets, mais si tu ne connais personne, tu n’auras rien. On est quelqu’un derrière quelqu’un qui est quelqu’un »*.

Les deux autres enquêtées, Madeleine et Honorine, n’ont toujours pas eu de retour suite après le dépôt de leur dossier au Ministère de la Condition Féminine. Elles ne rêvent plus d’une quelconque aide. En revanche, mes enquêtées (Titine, Emilienne et Eloko), qui ignorent l’existence des projets d’aide, solliciteront pour la réalisation de leurs projets des tontines ou encore leur épargne personnelle.

Conclusion

Le rôle de « soutien de famille » a certes eu des répercussions négatives sur la vie de certaines « jeunes filles ». Mais ce qui se dégage avant tout, c’est leur capacité à ne pas baisser les bras, malgré pour certaines leur âge avancé. Elles ont encore la force de se projeter dans le futur. Leur rêve se dirige vers le mariage, la maternité, la réalisation des projets personnels, la formation et le voyage.

CONCLUSION GENERALE

Comme les femmes chefs de ménage (qui soutiennent leur famille conjugale ou de procréation), les jeunes filles « soutiens de famille » jouent aussi un rôle très important dans l’amélioration des conditions de vie de leur famille de naissance. Elles prennent en charge ou contribuent aux dépenses des besoins de subsistance de la famille (nutrition, santé, habillement, scolarité, eau et électricité, loyer, transport etc..). Objet très peu étudié dans le domaine des sciences sociales, il apparaît de manière parcellaire dans les recherches sur l’accès des jeunes filles aux ressources économiques dans les logiques de survie familiale. Pourtant, vu l’ampleur du phénomène, il mérite d’être abordé avec plus d’attention. C’est précisément ce qui nous a amené à nous pencher sur les processus conduisant au rôle de « soutien de famille ». Nous nous sommes attachée à comprendre comment elles rentraient dans ce rôle. Nous avons constitué un échantillon de 45 femmes (femmes chefs de ménage, femmes en couple et femmes vivant dans la concession familiale). Dans cette entreprise, nous avons focalisé nos recherches sur la ville de Yaoundé. Cette ville cosmopolite, capitale administrative et politique du Cameroun a subi de plein fouet la crise économique. Notre recherche s’est principalement nourrie et enrichie d’entretiens qualitatifs faits de récits de vie. Ils ont permis de mieux comprendre et de situer tous les éléments qui ont mené ces jeunes filles au rôle de « soutien économique » de famille.

Avant de présenter les résultats de notre analyse, il est important de revenir très brièvement sur le contexte socio-économique qui a amplifié le phénomène de soutien des jeunes filles à leur famille.

La crise économique et financière intervenue au Cameroun au milieu des années 80 a eu des répercussions majeures sur le travail des chefs de famille. Dans le secteur privé, elle a entraîné la fermeture et à la restructuration des services bancaires et des entreprises privées favorisant un chômage massif. Les sociétés parapubliques perdant les subventions de l’Etat n’ont pas non plus échappé à la crise. Elles aussi ont dû procéder à des compressions de personnel. Dans la fonction publique, le gouvernement a opéré une double baisse drastique des salaires. Malgré ces mesures draconiennes, l’Etat a dû également « dégraisser » sa fonction publique en licenciant une bonne partie de son personnel. Au regard des difficultés auxquelles l’économie reste confrontée, le Gouvernement camerounais à l’instar des pays de la zone

« franc CFA » a recouru à la dévaluation de 50% du franc CFA. Malheureusement, ces mesures ont été adoptées sans un quelconque dispositif social conséquent et efficace à même, sinon de contrecarrer du moins d’atténuer leurs effets pervers. Elles ont profondément entamé le pouvoir d’achat des ménages ; les effets ont été durement ressentis dans les milieux urbains.

Toutefois, limiter les causes de déclenchement de la naissance du phénomène des jeunes filles « soutiens de famille » aux seuls facteurs économiques serait une erreur. En effet, des facteurs socio-culturels, tels l’absence d’un parent liée soit à la rupture conjugale ou au décès ont également un rôle important. De même, la survivance des valeurs traditionnelles en ville engendre une oppression féminine qui s’observe à travers : le veuvage féminin, la polygamie, la marginalisation des mères des enfants de sexe féminin au profit des mères des fils, la priorité pour les enfants de la sœur au détriment des enfants biologiques. Ces diverses situations sont autant d’éléments qui plongent les mères de famille dans des situations de précarité.

L’entrée des jeunes filles au rôle de « soutien économique » de famille a permis de renforcer et de valider l’idée de précarité dans les familles sous responsabilité féminine de droit et de fait. Les femmes ont toujours été les premières à subir les contrechocs d’une société malade économiquement. Leurs lourds handicaps de départ (moindre scolarisation et absence de soutien de l’homme) en sont notamment une explication. En effet, dans leur rôle de soutien de famille, les femmes, sur qui repose l’essentiel des dépenses familiales, sont placées dans une position ambivalente. Elles sont conduites à devoir sacrifier l’autonomie future d’autres femmes, plus jeunes et plus vulnérables - parfois leurs propres filles - en leur déléguant les charges financières qui en principe leur incombent.

L’Etat face à la crise économique a montré ses limites dans sa fonction de protection de la population. Le système de sécurité sociale fonctionnant sur la base d’une assurance, dans lequel les droits sociaux individuels sont obligatoirement liés à l’exercice d’une activité professionnelle officielle, exclut de son champ d’encadrement les travailleurs du secteur informel, soit l’écrasante majorité de la population active au Cameroun. En outre, la minorité des travailleurs formels ne bénéficie ni de branche assurance maladie, ni de branche assurance chômage. Ceci confère à ses « bénéficiaires » une couverture sociale trop parcellaire pour être vraiment efficace et satisfaisante.

Par ailleurs, la solidarité familiale, qui a été longtemps le ciment de la cohésion sociale des sociétés africaines, a beaucoup évolué dans cette conjoncture économique difficile. On assiste dès lors à l’émergence de nouvelles formes de solidarité fondées sur la priorité à la famille nucléaire et à des relations d’échange basées sur l’intérêt. Les effets induits de ce type de phénomène sont la marginalisation croissante des plus vulnérables. C’est dans ce contexte, que les familles précarisées et privées du double soutien (Etat et famille élargie) ont dû développer des échanges intergénérationnels (parents et enfants).

Nous avons également relevé l’importance de facteurs familiaux tels que : le rang dans la fratrie et le nombre de frères et sœurs. Ils représentent autant d’éléments poussant les jeunes filles à jouer le rôle de soutien de famille. Enfin, le contexte urbain dans lequel ces jeunes filles se trouvent, a également une importance de premier plan. En effet, La ville est le théâtre de changements matrimoniaux profonds: recul de l’âge au premier mariage ; précarité croissante des unions ; polygamie aménagée et monoparentalité accentuée des jeunes filles. Du fait de ces évolutions, les jeunes filles restent plus longtemps disponibles au service de leurs parents.

La ville est aussi le domaine par excellence où les jeunes filles ont accès aux ressources économiques à travers notamment le travail et/ou la possibilité d’épouser un « homme bien socialement et économiquement ». Ne cachant pas que certaines d’entre elles ont recours à la prostitution. Ce sont là autant de moyens permettant à la jeune fille de subvenir aux besoins de leur famille.

Nous avons mis en exergue les problèmes qu’elles rencontrent dans l’exercice de leur rôle. Dans la recherche des moyens financiers pour soutenir leur famille, ces jeunes filles vivent sous une double domination : celle de la famille et celle des hommes. Elles sont prises dans un étau. Ce qui les amène elles-mêmes à se qualifier des « femmes sandwich ». D’un côté, elles ont les parents ou les membres de la fratrie qui les poussent, de manière directe ou indirecte à participer ou à prendre en charge les dépenses de la famille. De l’autre côté, elles subissent les chantages des hommes qui leur viennent en aide. En outre, leur sexualité est à risques. Leur scolarité est aléatoire parsemée d’échecs et/ou d’abandons. Enfin, leur insertion sur le marché de travail est problématique. Ces difficultés ne sont pas pour autant des obstacles qui les empêchent de jouer leur rôle de « soutien de famille ». Le constat est clair : en Afrique, les enfants sont initiés très tôt au devoir de solidarité familiale.

Au vu de nos résultats, 33/45 des jeunes filles sont entrées dans la phase d’accommodation. Dans cette étape, le rôle de « soutien économique » ne se conçoit plus dans le déterminisme mais dans la rationalité. Ainsi, dans la recherche d’amélioration des conditions de vie de leur famille, les jeunes filles sont devenues de véritables actrices économiques. Leur dynamisme s’observe dans le commerce, les métiers du domaine privé et de la fonction publique. Cependant, ce dynamisme cache mal le soutien financier que leur apportent les hommes, notamment au travers de la « sexualité transactionnelle ». Néanmoins, une chose frappante est la manière dont elles orientent leurs ressources financières. L’aide qu’elles apportent à leur famille dépasse le cadre alimentaire pour atteindre le stade des réalisations. A cet égard, elles investissent aussi bien à leur profit qu’à celui de leur famille dans de multiples domaines tels que : les biens mobiliers et immobiliers ; les transports ; le commerce. D’où leur surnom de « femmes-homme ».

En général, ces jeunes filles ont un carnet d’adresses fourni et riche en personnalités de premier plan. Situation qui fait d’elles des femmes d’influence. Elles connaissent une multitude de réseaux notamment : les réseaux de concours dans les lycées et dans les grandes écoles ; les réseaux d’accès à un travail et les circuits de voyages. Elles font partie de plusieurs associations où elles se soutiennent psychologiquement et financièrement. Leurs motivations d’aide ne sont plus seulement dans une logique de survie familiale mais aussi dans des calculs individuels et stratégiques.

36/45 de nos enquêtées dont l’âge moyen est de 45 ans sont à l’heure des comptes. Ce bilan est contrasté : c’est un sentiment mêlé de satisfaction du devoir accompli pour certaines et de frustration et remords pour d’autres.

Au sujet de leurs rapports avec les enfants, nous avons constaté que la majorité soit 24/36 de nos enquêtées vivent un drame de maternité : les unes ont des problèmes de stérilité, les autres entretiennent des relations conflictuelles avec leurs enfants.

Par ailleurs, une très grande majorité de ces femmes : 36/45 des femmes ont des problèmes avec les hommes. Les femmes mariées subissent souvent des violences conjugales qui parfois débouchent sur une rupture. D’autres sont devenues des éternelles célibataires.

Dans leur famille, elles sont tantôt des personnes respectées, tantôt des personnes méprisées ou encore des personnes redoutées.

Une observation générale porte sur leur statut qui reste toujours sous domination en dépit de leur indépendance économique. En effet, malgré leurs investissements mis en place, elles sont nombreuses à ne pas bénéficier des fruits de leur travail. Elles ont été flouées par leur famille. Dans leur souci de garantir leur avenir et de mener leurs affaires dans la discrétion, elles ont confié soit leurs affaires à des membres de leur famille, soit mis des biens mobiliers et immobiliers à leurs noms. Par la suite, il leur a été impossible de récupérer ces biens.

La majorité de ces jeunes filles ont le sentiment d’avoir été instrumentalisées par leur famille. Elles éprouvent bien souvent du regret et de l’amertume. Elles n’ont plus l’enthousiasme de leur jeunesse. Elles constatent qu’elles ont travaillé pour les autres en se sacrifiant. Elles sont marginalisées sur plusieurs plans : maternel, conjugal, familial, financier. Comme nous avons pu le constater : ces jeunes filles sont certes très dynamiques en ce qui concerne leur soutien envers la famille mais restent contrôlées par celle-ci. Ainsi, elles sont tout à la fois des « aînées économiques » et des « cadettes sociales ». Néanmoins, elles se projettent dans l’avenir. Elles rêvent de fonder « foyer et famille », de voyager, de se former pour obtenir un meilleur travail ou encore de se mettre à leur propre compte.

Analyser le rôle des jeunes filles « soutiens économiques de famille » apporte indéniablement des pistes d’explication intéressantes sur la compréhension des facteurs qui freinent l’amélioration du statut de la femme dans un contexte comme Yaoundé. Mais seulement à la condition de s’interroger de manière approfondie sur le processus qui aboutit au rôle de « soutien économique » juvénile féminin. Notre recherche a permis de faire apparaître des mécanismes subtils de reproduction de la pauvreté féminine. Ainsi, la pauvreté des mères ou tutrices de ces jeunes filles met la majorité de nos interviewées dans des situations où elles doivent sacrifier leurs projets personnels au profit de ceux de leur famille. A cet égard, elles entrent dans la vie adulte étant déjà épuisées psychologiquement et financièrement. Elles attendent donc d’être prises en main à leur tour par leurs dépendantes (souvent leurs propres filles) qui sacrifieront à leur tour elles aussi leur avenir. On assiste ainsi à une forme d’engrenage.

Notre recherche, n’ayant jamais encore été l’objet d’attention de la part des chercheurs en sciences sociales, s’est révélée particulièrement ardue dans le choix des outils théoriques et méthodologiques. De nombreuses extensions et améliorations peuvent donc être apportées à ce travail. Entre autres, il paraît intéressant de quantifier plus précisément le nombre de jeunes

filles jouant ce rôle afin de pouvoir mieux évaluer l’ampleur du phénomène. L’étude de l’impact des charges familiales sur la transition à l’âge adulte de cette catégorie féminine permettrait d’observer les conséquences du fait d’avoir été ou d’être « soutien de famille ». Est-ce un avantage à l’entrée dans la vie adulte ou au contraire est-ce un inconvénient ? Une comparaison avec les jeunes filles n’ayant pas joué ce rôle serait éclairant. De même, cette étude du « soutien économique de famille » par les jeunes filles n’a été réalisée que dans la ville de Yaoundé. Elle pourrait avantageusement être étendue à d’autres villes du Cameroun, voire à d’autres villes de pays d’Afrique. A cette occasion, de nouvelles normes et valeurs familiales propres aux spécificités culturelles pourraient être mises en lumière. Il serait également judicieux d’étudier les jeunes « garçons soutiens de famille ». Une approche particulièrement prometteuse serait d’entreprendre une comparaison des trajectoires des jeunes filles « soutiens de famille » et des jeunes garçons « soutiens de famille ».

La question d’un rôle plus prononcé des organes étatiques et institutionnels nous paraît, de même, tout à fait cruciale face aux situations de vulnérabilité vécues par les jeunes filles. Du reste, il faut garder à l’esprit que des contraintes de divers ordres sont imposées par les familles à leurs membres. Ainsi, le sort des femmes est lié à celui de la famille et on ne peut aborder les problèmes féminins sans aborder les questions familiales. Ceci doit rester en permanence présent à l’esprit. Les tentatives pour transposer, sans une critique préalable complète de leur pertinence, de leur justesse et de leur caractère approprié à l’Afrique, des concepts d’amélioration du statut de la femme par son autonomie économique (Elisabeth KING et Andrew D. MASON, 2003) même s’ils ont fonctionné ailleurs, sont vouées à l’échec. Elles provoquent le bouleversement du sort des femmes africaines. S’ils veulent être appliqués avec succès et ainsi aboutir à la libération des femmes du fardeau de la subordination, de tels modèles doivent d’abord être adaptés au contexte de la vie des femmes africaines au sein de la cellule familiale. Cela est d’autant plus nécessaire que notre travail a mis en évidence que les jeunes filles qui ont accès aux ressources économiques sont celles-là même qui sont embrigadées par leur famille. Ainsi, l’autonomie économique de la femme, loin d’être un atout important pour son émancipation, se transforme en arme pour son asservissement. A cet égard, l’Etat devra mettre en place des mesures pour protéger la jeunesse féminine vulnérable pour qu’elle puisse devenir, dans le futur, le joyau et la chance du continent africain.

Par ailleurs, il est important de garder à l’esprit que, si ces jeunes filles jouent ce rôle de « soutien économique » de famille, c’est aussi parce qu’avec la baisse des revenus, la

solidarité familiale est devenue sélective. En raison de l’absence ou de l’insuffisance de leurs ressources économiques, de nombreux ménages peuvent juste assurer les charges de la famille restreinte et marginalisent les pauvres (François-Régis Mahieu, 1989, Parfait Eloundou, 1992, Alain Marie, 1997). De même, la protection sociale est insuffisante et ne couvre pas suffisamment les plus pauvres. Malgré l’évidente ampleur de cette tâche, l’Etat devrait s’efforcer de mettre en place un système de protection sociale offrant au plus grand nombre de meilleures garanties. Concrètement, il pourrait ajouter dans la liste de la protection sociale destinée aux travailleurs affiliés les branches « maladie » (indemnités journalières et prise en charge au moins partielle des dépenses de santé) et chômage (versement d’indemnités chômage) pour les travailleurs déjà affiliés.

Quant à l’immense majorité des travailleurs du secteur informel, il faudrait d’une manière ou d’une autre élaborer un mécanisme leur apportant un minimum de sécurité et de droits.

La majorité de nos enquêtées sont issues de ménages dirigés de droit et de fait par des femmes. Ces dernières vivant dans la pauvreté ont besoin du soutien de leurs enfants pour assurer les dépenses familiales. Or, la pauvreté des mères entraîne celle de leurs enfants. C’est pour cette raison que nous assistons à une reproduction féminine de la précarité. L’Etat doit encore renforcer des politiques sociales pour l’amélioration des conditions féminines. Par exemple, il pourrait étendre à tous les quartiers de la ville les « maisons de la femme ». Ces dernières pourraient notamment intégrer :

- des cellules juridiques gratuites pour permettre aux femmes mariées, veuves, divorcées et mères célibataires de défendre leurs droits et celui de leurs enfants ;
- des structures pouvant offrir des emplois complémentaires aux mères de famille ; ou des débouchés à l’issue des formations professionnelles ;
- des aides financières ponctuelles pour des familles démunies ;
- des organes facilitant l’accès au crédit pour qu’elles puissent mettre en place des micro-activités.

Enfin, le rôle de « soutien économique » de famille tenu par les jeunes filles, les expose aux risques de santé sexuelle, à une scolarisation faite d’échecs et d’abandons et à des problèmes dans leur lieu de travail. En outre, ce rôle les éloigne de leur destin de femme (mariage, maternité), et les empêche de mettre des économies de côté qui pourraient leur être

utiles dans leur vie future. A l’énoncé de tels effets, on peut facilement comprendre pourquoi bien ces filles considèrent qu’elles sont exploitées et instrumentalisées.

L’Etat devra faire l’extension des « maisons des jeunes » à tous les quartiers en intégrant :

- Des cellules d’écoutes des jeunes et des conseils pour leur santé sexuelle ;
- Des cellules juridiques gratuites pour défendre leurs droits ;
- Des mesures punitives concernant les discriminations subies par les filles au sein des familles et dans les entreprises ;
- Des organes d’information et de sensibilisation pour faire prendre conscience aux familles des risques encourus par ces jeunes filles dans leur rôle de « soutien économique ».

Une plus profonde implication des autorités étatiques serait en outre garante de la validation réelle, par le Cameroun, des diverses conventions dont elle a été signataire sur les questions de genre et sur les questions relatives au statut de la femme et de la jeunesse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABEGA S.C ; ABE C. (2006), « Approches anthropologiques de la sorcellerie », in ROSNY E. (dir), *Justice et sorcellerie*, Paris, Karthala, Collection : « Hommes et sociétés » pp 33-46.

ABEGA S.C.; ABE C. ; MIMCHE H. (2007), « Le trafic des enfants au Cameroun: étude d'une forme d'abus à l'égard des "cadets sociaux" », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°3 | printemps 2007, mis en ligne le 03 mai 2007.

ABELES M ; COLLARD C. (1985), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Paris, Karthala, 330 p.

ABENA ONDOUA M-T (2013), « Les veuves subissent une grande perte, mais doivent continuer à prendre soin des enfants » MINPROFF (Ministère de la promotion de la femme et de la famille) (En ligne), automne 2013 mis en ligne le 05 octobre 2013)

ADEPOJU A. (1999), *La Famille africaine: politiques démographiques et développement*, Paris, Karthala, 318 p.

ADJAMAGBO A. ; ANTOINE P. (2009), Etre femme « autonome » dans les capitales africaines : les cas de Dakar et Lomé. In : VALLIN J. (ed.) *Du genre et de l'Afrique : hommage à Thérèse Locoh*, Paris, INED, p. 305-318.

AGOUNKE A. (1991). « Les nouvelles formes d'unions en Afrique de l'Ouest : aspirations et ruptures », *Conférence Femme, famille et population, Ouagadougou, Burkina Faso*, 24-29 avril, Vol. 1, p. 96-108.

ALAMI S. ; DESJEUX D. ; GARABUAU-MOUSSAOUI. I. (2009), méthodes qualitatives, *Que Sais-je*, Puf, 125 p.

ALBARELLO L. (2003), *Apprendre à chercher : l'acteur social et la recherche scientifique*, De Boeck Supérieur, 2003, 197 p.

AERTS J.J. ; COGNEAU D. ; HERRERA J. ; DE MONCHY G. ; ROUBAUD F. (2000), *l'Economie camerounaise*, Paris, Karthala, 288 p.

AERTS J.J. ; COGNEAU D. ; HERRERA J. ; DE MONCHY G. ; ROUBAUD F. (2000) cités par TOKO J. (2013), *Rivalités ethniques mimétiques en Afrique : Déficit démocratique et sous- développement au Cameroun*, L’Harmattan, 2013, 276 p.

ALEXANDRE P ; BINET J. (1958), *Le groupe dit Pahouin (Fang, Boulou, Beti)*, PUF, 152 p.

AMETEPE K. F. S. (2008), *Transformations familiales et contribution économique des femmes : effets sur les rapports de genre dans les familles togolaises face à la crise*. Thèse de doctorat en démographie sous la direction de María-Eugenia COSIO-ZAVALA, 25 mars, Université Paris 10 Nanterre, 300 p.

AMOUZOU ESSE. (2008) *La sociologie de ses origines à nos jours*, L'Harmattan, 438 pages.

ANDRIAMARO F. (2013), *Ruptures familiales et prise en charge de l’enfant à Madagascar*, Thèse de Doctorat en sociologie et démographie sous la direction de Maria Cosio, Université Paris Ouest-Nanterre, 260 p.

ANTOINE P. (2006), Analyse biographique de la transformation des -modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines : Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé, *Cahiers québécois de démographie*, Volume 35, numéro 2, p. 5-37.

ANTOINE P. ; DJIRE M ; NANITELAMIO J. (1998), Au cœur des relations hommes femmes: polygamie et divorce, in *Trois générations de citadins au Sahel* édité par ANTOINE P. ; OUEDRAOGO D. ; PICHE V., L'Harmattan, Paris, p. 147-180.

ANTOINE P. et GUILLAUME A. (1986) ; VIMARD P. et GUILLAUME A. (1991) ; GUILLAUME A. et VIMARD P. (1995) cités par ELOUNDOU-ENYEGUE P. M. (1992), Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales, au Cameroun. Evolutions récentes des échanges entre villes et campagnes, *Les dossiers du Ceped*, n°22, Paris, 46 p.

ANTOINE P. ; HERRY P. (1983) cités par VIMARD P. (1993), Modernité et pluralité familiales en Afrique de l’Ouest. *Tiers Monde*, Volume 34, numéro 133, pp.89-115.

ANTOINE P. ; NANITELAMIO J. (1988), Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique, in *Congrès sur le statut de la femme et évolution démographique dans le contexte du développement*, UIESP, Asker (Oslo), Norvège, 14 p.

ANTOINE P. ; NANITELAMIO J. (1990), – La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville - (*Les dossiers du CEPED*), n°26, Paris, CEPED, 27 p.

ARBORIO A-M. ; FOURNIER P. (1999), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Nathan, 128 p.

ARYEE A-F. ; GAISIE S.K (1999) “L’évolution des modèles matrimoniaux,” in Aderanti Adepoju, *La famille africaine. Politiques démographiques et développement*, Paris, Karthala, pp : 109-134.

ATTIAS-DONFUT C. (1995), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, Etat*. Paris, Nathan, 352 p.

ATTIAS- DONFUT C ; LAPIERRE N. (1997), La Famille Providence Trois générations en Guadeloupe, Paris, *la Documentation française (avec la CNAV)* ,164 p.

ATTIAS-DONFUT C ; LAPIERRE N. ; SEGALEN M. (2002), *Le nouvel esprit de famille*, Odile Jacob, Paris, 294 p.

BASU K.; VAN P-H. (1998), “The Economic of Child Labour”, *American Economic Review*, Vol. 88, n°3, pp. 412-427.

BAWIN-LEGROS B. (1988), *Familles, mariage, divorce*, Editions Mardaga, 213 p.

BECKER G.S. (1981), *Treatises on the family*, Harvard University Press, 288 p.

BECKER H. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, trad. fr. 1985 (1^{ère} éd. 1963), 248 p.

BEKOMBO PRISO M. (1979), « Une femme et trois hommes », *Cahier d’études Africaines*, n°73-76, vol XIX, pp. 239-313.

BELLA N. (1995), La fécondité au Cameroun, *Population*, Année 1995, Volume 50, Numéro 1, pp. 35-60.

BELLA N. (1998), Les politiques de population dans deux pays en développement : le Cameroun et la Thaïlande, *Les Cahiers de l'IFORD*, n° 17, Yaoundé, 156 p.

BERNHEIM D.B ; SCHEIFER A. ; SUMMERS H. (1985), “The strategic bequest motive”, *Journal of Political Economy*, Vol. 93, n°6, pp. 1045-77.

BERTAUX D. (1997), *Les récits de vie: perspective ethnosociologique*, Nathan, 127 p.

BERTAUX D. (1997) cité par TICHIT C. (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*. Thèse de doctorat en Démographie sous la direction de Thérèse Locoh, Soutenue à l’Université Paris X-Nanterre, 441 p.

BESSIS S. (1996), "La féminisation de la pauvreté", in : *Bisilliat Jeanne (éd.), Femmes du Sud, chefs de famille*, p. 50-57, Paris, Karthala, 410 p.

BINAM BIKOÏ C. ; SOUNDJOCK E., *Les contes du Cameroun*, CEPER, 1984 - 295 p.

BISILLIAT J. (1996), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 380 p.

BIT (BUREAU INTERNATIONAL DE TRAVAIL) (1990), *Le dilemme du secteur non structuré*, Genève, BIT, 73 p.

BIT (BUREAU INTERNATIONAL DE TRAVAIL) (1996), *Le travail des enfants : faits et chiffres*, Bureau statistique, Genève, Suisse, 4 p.

BIT (BUREAU INTERNATIONAL DE TRAVAIL) (1990), *Le dilemme du secteur non structuré*, Genève, 81 p.

BITI J. (1969) cité par CALVÈS A-E. ; MEEKERS D. (1997), *Statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun*, « *Les dossiers du CEPED* », n°047, Paris, CEPED, 38 p.

BLEDSON C. (1980); HAKANSSON T. (1985); MANN K. (1994); OBBO C. (1980) cités par CALVÈS A-E. ; MEEKERS D. (1997), *Statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun*, « *Les dossiers du CEPED* », n°047, Paris, CEPED, 38 p.

BOERMA T (1992), cité par KAMDOUM A. (1994), *Planification, Sanitaire et Ajustement Structurel au Cameroun, les dossiers de Ceped n°29*, 36 p.

BONNET C. ; CAMBOIS E. ; CASES C. ; GAYMU J. (2011), *La dépendance : aujourd’hui l’affaire des femmes, demain davantage celle des hommes ? Population et Sociétés*, Ined, n°483, 4 p.

BONNET M. (1993), «Le travail des enfants en Afrique», *Revue internationale du Travail*, (Genève), vol. 132,no 3, pp. 411-430.

BONVALET C. ; OGG J., (2006), Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe : Bilan de 9 collectes, *Méthodes et Savoirs*, Editions Ined, Paris, 255 p.

BOPDA A. (1997) cité par TICHIT C. (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*. Thèse de doctorat en Démographie sous la direction de Thérèse Locoh, Soutenue à l’Université Paris X-Nanterre, 441 p.

BOSERUP E. (1970), "Woman's Role in Economic Development", London, G. Allen & Unwin, 283 p.

BOUDON R. (2003), Raison : bonnes raisons, Paris, PUF, coll. « *Philosopher en sciences sociales* », 183 p.

BOURDIEU P. (1978), « La jeunesse n’est qu’un mot » in *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, p. 143-154.

BOURDIEU P ; PASSERON J-C. (1970), *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de minuit, 284 p.

BROCHET DE THE M.-P. (1985), « Rites et associations traditionnelles chez les femmes bété », in J.-C. BARBIER (Ed.), *Femmes du Cameroun, Mères pacifiques, Femmes rebelles*, Paris, ORSTOM/Karthala, p. 245-279.

BRUCE J ; LLOYD C-B. (1992), “Finding the Ties that Bind: Beyond Headship and Household”, *Population Council*, 37 pages

BRUGEILLES C. ; CROMER S. (2005), Analyser les représentations du masculin et du féminin dans les manuels scolaires. Editions du CEPED. *Collection « les Clefs pour»*, 135 p.

BUVINIC M.; YOUSSEF N-H. ; VON ELM B. (1978), - Female headed of household : the ignored factor in development planning, Washington DC: *International Center for Research on Women*, Vol. 1, and n°2, 127 p.

CALDWELL J. (1982), - Theory of fertility decline - *London and New York, Academic Press*, 386 p.

CALVES A-E. ; MEEKERS D. (1997), Statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun, « *Les dossiers du CEPED* », n°047, Paris, CEPED, 38 p.

CALVES A-E. et al. (2006) ; ANTOINE P. et al. (2001) cités par CALVES A-E. ; BOZON M., DIAGNE A. ; KUEPIE M. in *Méthodes et Savoirs, Etats flous et trajectoires complexes, observation, modélisation, interprétation, Groupe de réflexion sur l’approche biographique*, Editions de l’Ined , p. 137-136.

CARILLON S. ; PETIT V. (2009), « La pratique des mutilations génitales féminines à Djibouti : une « affaire de femmes » entre les mains des hommes », *Autrepart*, 52, p. 13-30

CASE A. et ARDINGTON C. (2006), cités par WAYACK-PAMBÈ M. (2012), *Genre, sexe du chef de ménage et scolarisation des enfants à Ouagadougou*. Thèse de doctorat en démographie sous la direction de Maria Eugenia Cosio Zavala, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 296 p.

CHARBIT Y. ; MABABOU KEBE Y. (2007), « Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage », *Revue européenne des migrations internationales*, (Vol. 23) Université de Poitiers, 51 – 65.

CHALEARD J-L. (1994), cité par LOCOH T ; Ametepe Fofo S-K. (2004), "Genre et paupérisation à Lomé, l'exemple du logement", *Etude de la population africaine*, Vol.19, n° 1, pp. 59-80.

CIDE (CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L’ENFANT (1989), Présentation de la Convention internationale des Droits, Nations unies, New-York, Etats-Unis, 19 p.

Conférence mondiale sur l'Education pour tous, Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars 1990, Paris, New-York, 118 p.

COPET-ROUGIER E. (1987), Du Clan à la chefferie dans l'est du Cameroun, Africa, *Cambridge journals*, Volume 57, Issue, pp 345-363.

COQUERY-VIDROVITCH C. (1994), *Les Africaines. Histoire des femmes d’Afrique noire du XIXème au XXème siècle*, Paris, Desjonquères, 395 p.

COX D. (1990), « Intergenerational Transfers and. Liquidity Constraints », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 105, n°, pp. 187-217.

COX D.; STARK O. (1994), «Intergenerational transfers and the demonstration effect», Boston College, *Department of Economics*, working paper n°329, 34 p.

COX D.; STARK O. (1996), « Intergenerational Transfers and the Demonstration Effect », *Mimeo*, Boston College - Harvard University, pp. 91-115.

COX D.; STARK O. (1998a), « Financial Transfers to the Elderly and the Demonstration Effect », *Mimeo*, Boston College - Harvard University, pp. 78-94.

COX D.; STARK O. (1998b). – « On the Demand for Grandchildren, Tied Transfers, Liquidity Constraints, and the Demonstration Effect », *Mimeographed*, Boston College - Harvard University, pp. 122-134.

DALLAIRE Y. (2006), Qui sont ces couples heureux ? *Surmonter les conflits et les crises du couple*, Viamedias, 266 p.

DARMON M. (2007), La Socialisation, Entre Famille et Ecole Observation d’une Classe de Première Année de Maternelle, Publications de la Sorbonne/Sociétés & Représentations - n°11, pp. 515 à 538.

DAVEAU P. (2003), Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission, coordonné par Danièle Debordeaux et Pierre Strobel, *Revue française des affaires sociales*, La Doc. Française, n° 4, pp: 545 – 549.

DE LATOUR E. (2003), citée par MIMCHE H ; YAMBENE H ; ZOA ZOA J-Y. (2005) : « la féminisation des migrations clandestines en Afrique noire », *in colloque : Mobilité au féminin*, Tanger, pp. 54-77.

DELAUNAY-BERDAÏ (1999),”le veuvage précoce en France”, in LEFEVRE Cécile (dir). *Histoires de famille, histoires familiales. Les résultats de l’enquête de l’histoire familiale*, Paris, Ined-Insee. *Les collections de l’Ined*, pp. 387-406.

DELBES C ; GAYMU J. (2002), Le choc du veuvage à l’orée de la vieillesse : vécus masculin et féminin, INED, *Population*, Volume 57, n° 6, pp. 879-909.

DEQUIRE A-F. ; TERFOUS Z. (2009), Le mariage forcé chez les jeunes filles d'origine maghrébine. Entre résistance et soumission, *Pensée plurielle*, n°21, De Boeck Supérieur, pp. 97-97.

DIAL F.B. (2008), *Mariage et divorce à Dakar: itinéraires féminins*, Paris, Karthala, 200 p.

DICTIONNAIRE le grand Larousse illustré (édition 2014), Collectif Larousse - Petit Larousse Illustré 06 Juin 2013 *Dictionnaires De Langue Française*, 2048 p.

DONADJE F. (1992), *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, Éditions Académia, 222 p.

DONGMO J-L (1981), *Le dynamisme bamiléké (Cameroun) : la maîtrise de l'espace agraire*, Université du Michigan, 293 p.

DORTIER J.F. (2002), cité par ANDRIAMARO F. (2013), *Ruptures familiales et prise en charge de l'enfant à Madagascar*, Thèse de Doctorat en sociologie et démographie sous la direction de Maria Cosio, Université Paris Ouest-Nanterre, 260 p.

DOUMIT El KHOURY A. (1996), « les femmes chef de famille. Etats de la recherche et réflexion méthodologique », in *Femmes du Sud chef de famille*, BISILLIAT J, Paris : Karthala, p. 13-47.

DURKHEIM E. (1922), *Education et Sociologie*, Paris, PUF, 1966, 51 p.

(ECAM 2) ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES : Pauvreté, habitat et cadre de vie au Cameroun, 2001, 5 p.

(ECAM 3) ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES : Calcul des déflatteurs régionaux : Méthodologie, 2007,25 p.

ELA J-M. (1994), cité par TCHETGNIA L. (2009), *Les jeunes camerounais et le sida : sociologie d'une non-protection face à la maladie*. Thèse de doctorat en sociologie sous la direction d'Yves CHARBIT, 7 décembre 2009, CEPED à l'université Paris Descartes, 357 p.

ELOUNDOU-ENYEGUE P.M. (1992), Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales, au Cameroun. Evolutions récentes des échanges entre villes et campagnes, *Les dossiers du Ceped*, n°22, Paris, 46 p.

EDS. (1991), *Enquête Démographique et de Santé*, Direction Nationale du premier recensement général de la population et de l’habitat, Macro International Inc, ORC Macro, Calverton, Maryland, 287 p.

EDS. (2004), *Enquête Démographique de la Santé*, Direction Nationale du troisième recensement général de la population et de l’habitat, Macro International Inc, ORC Macro, Calverton, Maryland, 479 p.

EDS. (1998), *Enquête démographique et de santé*, Direction Nationale du deuxième recensement général de la population et de l’habitat, Macro International Inc., ORC Macro, Calverton, Maryland, 341 p.

EDS-MICS. (2011), *Enquête démographique de la santé et à indicateur multiple*, Bureau statistique, Yaoundé Cameroun, 576 p.

EESI 2 (Deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel) (2012), *Institut National des Statistiques*, 51 p.

ERNY P. (1987), *L'Enfant et son milieu en Afrique Noire. Essai sur l'éducation traditionnelle*, L'Harmattan, Paris, 1987, 319 p.

EVINA AKAM. (1990), *Infécondité et sous-fécondité : évaluation et recherche des facteurs. Le cas du Cameroun*, Thèse de doctorat en Démographie, Université Catholique de Louvain, 274 p.

EVINA AKAM. (1998). Vie féconde des adolescents en milieu urbain camerounais, *les CAHIERS de l'IFORD* n°3, Yaoundé, 117 p.

EZEMBE F. (2003), *L'enfant africain et ses univers: approches psychologiques et culturelles*, Karthala, 359 p.

FRANQUEVILLE A. (1984), *Yaoundé, construire une capitale*, Paris : Orstom, 192 p.

FRYDMAN R ; FLIS-TREVES M ; FRYDMAN N. (2011), *Un enfant...enfin : toutes les solutions d'aide à la procréation*, Hachette pratique, coll. « famille/santé », 320 p.

FOMO M.A. (2004), Nuptialité et exposition aux risques de grossesse. *Enquête Démographique et de Santé Cameroun*, pp. 107-124.

FOURNIER P ; ARBORIO A-M. (1999), *L'observation directe: L'enquête et ses méthodes*, Nathan, 128 pages.

GAILLARD P. (1991). cité par CALVÈS A-E. ; MEEKERS D. (1997), Statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun, « Les dossiers du CEPED », n°047, Paris, CEPED, 38 p.

GALLAND O. (2004), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 248 p.

GASTINEAU B. (2001), *La transition de la fécondité en Tunisie : la question de la baisse de la fécondité dans le cadre des relations Population – Développement – Environnement*, Thèse de Doctorat sous la direction de Maria COSIO-ZAVALA, Université Paris 10, 416 p.

GASTINEAU B. ; GATHIER L. ; RAKOTOVAO I. (2010), Relations de genre et violence conjugale à Antananarivo (Madagascar), *Série Population-Santé*, Documents de recherche n° 17, 17 p.

GATHIER L. (2008). L’Etat de la recherche en sciences sociales, sur la violence conjugale en Afrique sub-saharienne : constitution et analyse d’une base de données bibliographiques ? *Laboratoire population développement environnement*, Université de Provence, Marseille, 60 p.

GAUTHIER B. (1984), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Presses de l'Université du Québec, 535 p.

GENDREAU F. ; GUBRY F. (1988), « La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques », dans *Congrès Africain de Population, Dakar, UIESP*, pp 511-518.

GESCHIERE P. (1995), *Sorcellerie et politique en Afrique : la viande des autres*, Paris, Karthala, coll. « Les Afriques », 300 p.

GODONG S-A, (2005) cité par MIMCHE H ; YAMBENE H ; ZOA ZOA J-Y. (2005) : « la féminisation des migrations clandestines en Afrique noire », in *colloque : Mobilité au féminin*, Tanger, p. 54-77.

GUILLAUME A. ; VIMARD P. ; FASSASSI R. ; N’GUESSAN K. (1997), “La circulation des enfants en Côte-d’Ivoire : solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main-d’œuvre” dans Contamin B. et Memel-Fôte H., *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Karthala, 802 p.

HAKANSSON N.T. (1994) : cité par CALVÈS A-E. ; MEEKERS D. (1997), Statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun, « Les dossiers du CEPED », n°047, Paris, CEPED, 38 p.

HALL S-G. (1904) cité par CICCHELLI V. (2004), Les adolescents au crible de la littérature romanesque et des savoirs scientifiques : *Aux États-Unis et en France, de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle* pp. 40-51, Paris, Caisse nationale d'allocations familiales, pp. 40-51.

Hart K. (1972-1973), « Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana, » *Journal of Modern African studies* 11, 1, pp. 61-89.

HASSOUN J. (1997), *Femmes d'Abidjan face au sida*, Paris, Karthala, 202 p.

HERPIN N. ; DECHAUX J-H. (2004), Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité, *Economie et Statistique* n°373, 32 p.

HERTRICH V. ; DELAUNAY V. (1998), « Adaptations matrimoniales face à deux situations de crise, aiguë ou chronique, en milieu rural sahélien » in GENDREAU F. (dir.), *Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUPELF / UREF / Estem (coll. *Actualité Scientifique*), p. 249-265.

HERTRICH V. ; PILON M. (1997), « Changements matrimoniaux en Afrique », *La chronique du Ceped*, n°26, p. 3.

HURAUULT J. (1962), *La structure sociale des Bamiléké*, Paris, Mouton, 133 p.

HOUSEMAN J. (1988), cité par YANA S. D. (1996), *A la Recherche des Modèles Culturels de la Fécondité au Cameroun, une étude exploratoire auprès de Bamiléké et Béti, de la ville et de la campagne*, Paris, L'Harmattan, 329 p.

INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DU CAMEROUN) (2003), Document de stratégie de réduction de la pauvreté, enquête ECAM Iet II, Yaoundé, 218 p.

INSEE (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES) (2013), *Bilan démographique de France*, Paris, France, 4 p.

ITOUA F. (1987), *La famille africaine et sa contribution au développement*, Unesco, 16 p.

JACQUEMIN M. (2012), *Petites bonnes d'Abidjan : Sociologie des filles en service domestique*, Paris, L'Harmattan, 216 p.

JOGBR (JOURNAL GYNECOLOGIQUE OBSTETRICAL BIOLOGIQUE DE REPRODUCTION), (2000), Drépanocytose et grossesse : *revue de 68 observations en Guadeloupe*, Vol 29, n° 1, p. 86.

JOURNET N. (2004), *De l'abandon au don : l'adoption dans le monde*, Sciences Humaines, Hors-série, « L'enfant », n°45, pp. 64-67.

KAMDEM KAMGNO H. (2005), Genre et fécondité : une expression de la culture chez les Bamiléké et les Béti du Cameroun, XXVème Congrès International de la Population, Tours, France, 23 p.

KAMDEM KAMGNO H (2006), *Genre et fécondité au Cameroun : une étude comparative des Bamiléké et des Béti*, thèse de Doctorat en Démographie, Université de Yaoundé II, IFORD, 258 pages.

KAMDOUM A. (1994), Planification, Sanitaire et Ajustement Structurel au Cameroun, *les dossiers de Ceped* n°29, 36 p.

KEBE M. ; CHARBIT Y. (2007), Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 23, n°3, p. 51-65.

KING E., MASON A-D. (2003), *Genre et développement économique: vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Paris, Nouveaux Horizons, 350 p.

KIELLAND A. (2009), "Children's work in Benin: estimating the magnitude of exploitative child placement", *Manuscript, World Bank, Social Protection Sector*, 154 p.

KISHIMBA NGOY. (2003), *Trajectoires socio-économiques et constitution de la descendance à Yaoundé (Cameroun). Le cas des hommes et des femmes âgés de 25 à 54 ans*. Thèse de doctorat de démographie, Université de Paris X – Nanterre, 429 p.

KIELLAND A. (2009), "Children's work in Benin: estimating the magnitude of exploitative child placement", *Manuscript, World Bank, Social Protection Sector*, 154 p.

KOBIANÉ J-F. (2007), « Ethnies, genre et scolarisation au Burkina Faso : du discours anthropologique aux résultats statistiques », in : Thérèse LOCOH (éd.), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*. Collection « Les cahiers de l'INED », pp. 221-241.

KOUADIO L. (2011), « Jeunes migrantes et petites bonnes en Afrique », Ouagadougou, 9 p.

KOUADIO R-O. (2011), *d’Assamabo à la métropole abidjanaise : le poids des migrations des jeunes filles sur le village*, Ouagadougou, 16 p.

KOUAME A. ; RWENGE M. (1996), *Structure de production et comportement procréateur en Côte d'Ivoire*, CEPED, 31 p.

KUATE-DEFO B. (2000), « L’évolution de la nuptialité des adolescentes au Cameroun et ses déterminants », *Population*, 55, 6 : 941-973.

KUEPIE M. (2002), *L'accès à la responsabilité familiale à Yaoundé : Evolution intergénérationnelle et facteurs explicatifs*. Thèse de doctorat en démographie, sous la direction Philippe ANTOINE, Novembre 2002, Université de Paris X Nanterre, 355 p.

LAMBERT A. (2009), « Des causes aux conséquences du divorce : histoire critique d’un champ d’analyse et principales orientations de recherche en France », *Population*, vol.64, n°1, pp. 155-182.

LABURTHE-TOLRA P. (1985), *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun : Les mystères de la nuit*, Volume 1, Paris, Karthala, 437 p.

LABURTHE-TOLRA P.; WARNIER J-P., (1993), *Ethnologie et anthropologie*, Paris, PUF, 412 p.

LAUFER J. ; MARRY C. ; MARUANI M. (dir.), (2003), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve de la différence des sexes*, Paris, La Découverte, 367 p.

LE COUR-GRANDMAISON C. (1971) citée par THIRIAT M.P. ; LOCOH T. (1995), Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo. *Population*, Année 1995, Volume 50, Numéro 1, pp. 61-93

LEILA (2005), *Mariée de force, pour la première fois une femme témoigne*, Paris, Flammarion, 215 p.

LEMENNICIER B. (1980), *La spécialisation des rôles conjugaux : les gains du mariage et la perspective du divorce*, Paris, Dunod, p. 27-71.

LE PAPE M. (1983), "De 1' "indigène" à 1' "informel", 1955-1982, in Cahiers d'Etudes Africaines, 1983, p. 189-197. MARCOUX R ; J.-F. KOBIANE J.-F. (2005) : Itinéraire de travail et d'éducation des enfants au Mali et environnement familial, 25^{ème} Congrès International de l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population (UIESP), Session n°703 sur l'Éducation, Tours (France).

LESTHAEGHE R. ; KAUFMANN G. ; MEEKERS D. (1989), "The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa", in LESTHAEGHE R (éd), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, pp 238-337.

LLOYD C.B.; BLANC A.K. (1996), Children's schooling in sub-saharan Africa: the role of fathers, mothers and, others. *Population and Development Review*, 22, pp 265-298.

LOCOH T. (1994), "Social change and marriage arrangements: New types of union in Lomé, Togo", in: BLEDSOE C.; PISON G. (éd.), *Nuptiality in sub-saharan Africa*, p. 215-231, Oxford, Clarendon Press (*International Studies in Demography*).

LOCOH T.; THIRIAT M.-P. (1995), « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population*, Volume 50, Numéro1, pp. 61-94.

LOCOH T. (2002), « Structures familiales et évolution de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire de l'Afrique de l'Ouest », INED, Paris, pp. 169-186.

LOCOH T. (1996), "Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse", in COUSSY J. ; VALLIN J. (dir.) *Crise et population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, p.445 - 470. - Paris, CEPED, 580 p. (*Les Études du CEPED*, n°13).

LOCOH T. ; AMETEPE F. (2004), « Genre et paupérisation à Lomé, l'exemple du logement, » *Etude de la population africaine*, Vol.19, n°1, pp. 59-80.

LOI n°2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille, Répertoire législatif: *Journal officiel de la république française*, Numéro 54 du 5 Mars 2002, NOR : JUSX0104677L.

LOLO B. (2010), *Mon Afrique, regards anthropopsychanalytiques*, Paris, L'Harmattan, 340 p.

LU Y-H (1984) ; SALAFF J.W. (1981) cités par AMETEPE K. F. S. (2008), *Transformations familiales et contribution économique des femmes : effets sur les rapports de genre dans les familles togolaises face à la crise*. Thèse de doctorat en démographie sous la direction de María-Eugenia COSIO-ZAVALA, 25 mars, Université Paris 10 Nanterre, 300 p.

LUCAS R.E.B; STARK O. (1985), «Motivations to remit: evidence from Botswana», *Journal of Political Economy*, vol. 93, n°93, pp. 901-918.

MACFAFFEY J. (1988) citée GAGE -BRANDON et MEEKERS D. (1995), “Children’s experience with marital dissolution in Togo”, Paper presented at the 1995 Annual Meeting of the Population Association of America (PAA), April 6-8, San Francisco, 31 p.

MAHIEU F.R. (1989), - "Transferts et communauté africaine", Statéco, no 58-59, p. 107-136.

MALINOWSKI B. (1933), - *Mœurs et coutumes des Mélanésien*s, Paris, Payot, 181 p.

MARCOUX R. ; KOBIA NE J-F, (2005) : Itinéraire de travail et d’éducation des enfants au Mali et environnement familial, 25ème Congrès International de l’Union Internationale pour l’Étude Scientifique de la Population (UIESP), Session no 703 sur l’Éducation, Tours (France), juillet 2005, 27 p.

MARCOUX R ; PICHE V. (1998), « Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako», In GENDREAU F (dir.), *Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du sud*, Paris, Éditions ESTEM, pp. 219-235.

MARIE A. (1997a), « Les structures familiales à l’épreuve de l’individualisation citadine », pp. 279-299, in : PILON M ; VIGNIKIN K et VIMARD P (dirs), *Ménages et familles en Afrique, Approches des dynamiques contemporaines*, les études du CEPED n°15, 408 p.

MARIE A. (Ed) (1997b), cité par TICHIT C. (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*. Thèse de doctorat en Démographie sous la direction de Thérèse Locoh, Soutenue à l’Université Paris X-Nanterre, 441 p.

MASSON P. (1999), *les coulisses d’un lycée ordinaire. Enquête sur les établissements secondaires des années 1990*, Paris, PUF, 1999, 273 p.

MAUPEOU-ABBOUD N. de (1966), « La Sociologie de la jeunesse aux Etats-Unis » in *Revue française de sociologie*, Volume 7, Numéro 7-4, pp. 491-507.

MAUSS M. (2007), *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, 2007, 248 p.

MEEKERS D; GAGE A. (1995), "Children's experience with marital dissolution in Togo", Paper presented at the 1995 *Annual Meeting of the Population Association of America (PAA)*, April 6-8, San Francisco, 31 p.

MENGUE M-T. (2006) "La jeunesse camerounaise et les phénomènes de sorcellerie" : Essai d'interprétation sociologique » in ROSNY E. (dir), *Justice et sorcellerie*, Paris, Karthala, Collection : « Hommes et sociétés » pp.121-134.

MESSU M. (2002), Les "solidarités familiales" dans les travaux du CRÉDOC, 193 p.

MICHEL A. (1970), *Sociologie de la famille*, Paris, Mouton, 318 p.

MICHEL A. (1972), *Sociologie de la famille et du mariage*, PU F, 222 p.

MIMCHE H; YAMBENE H., ZOA ZOA J-Y. (2005) : « la féminisation des migrations clandestines en Afrique noire », in *colloque : Mobilité au féminin*, Tanger, pp. 54-77.

MINESUP (MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR) (2009), in *Femmes et Hommes : Une analyse situationnelle de progrès en matière de genre*, Minproff, Yaoundé, 41 p.

MINPROFF (MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE) (2013), « Les veuves subissent une grande perte, mais doivent continuer à prendre soin des enfants », Interview du Ministre camerounais de la Promotion de la Femme et de la Famille, Yaoundé.

MORIN E. (1969), «Culture adolescente et révolte étudiante » : in *Annales. Economies, Sociétés et Civilisations*, vol. 24, n°3, pp. 765-776.

MUCCHIELLI A. (1991), *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, 196 p.

NDJILO B. (2012), *Magie et enrichissement illicite. La feymania au Cameroun*, Paris, Karthala, 300 p.

- NDOM P. (2003), *Le cancer encore plus tabou que le Sida*, Yaoundé, Panapress, 2 p.
- NGOA H. (1968), *Le mariage chez les Ewondo: étude sociologique*. Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Université de Paris Sorbonne, 229 p.
- NGOA H. (1974), *Non, la femme africaine n'était pas opprimée* : La Société camerounaise de publications (Cameroon Tribune), Yaoundé, 1 vol. (33 p.).
- NGUEMA AKWE O. P. (2008), *Les pouvoirs sorcellaires de l'homme fang*, Mémoire de Master en anthropologie, Université lumière Lyon 2, 186p.
- NGUEYAP F. (2006), Crise économique, mise au chômage et changements des relations familiales en milieu urbain au Cameroun : effets de la crise économique sur les unités domestiques à Yaoundé, *Actes des colloques de l'AIDELF*, p.501-51.
- NGONDO PITSHANDENG I.S (1992), Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud Sahara, in : *The Structure and dynamics of Family formation in Africa*, pp. 28-45 - *Dakar, UEPA, Troisième Conférence de la Population Africaine*, 76 p.
- OLUWOLE ADEGBOYEGA ; .NTOZI J.P-M. ; SSEKAMATTE- SSEBULIBA J-B. (1999), « La famille africaine : données, concepts et méthodologie », in Aderanti Adepoju, *La Famille africaine : politiques démographiques et développement*, 1999, Karthala, Paris. pp. 35-58.
- OKOLOUMA A. (2008), *La protection sociale au Cameroun*, Mémoire de DEA en Sciences économiques, Université de Yaoundé II-Soa , 92 p.
- OMS (ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE) (1995), *Les femmes dans le monde, des chiffres et des idées*, New York, Nations Unies, 198 p.
- OMS (ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE) (2010), *Rapport sur la santé dans le monde : le financement des systèmes de santé: le chemin vers une couverture universelle*, *Document de synthèse*, Genève, 22 p.
- ONAMBELE M-J.S. (2010), *Oncle maternel - neveu: une relation privilégiée chez les Ewondo*, Paris, L'Harmattan, 135 p.

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES) (1986), Manuel des méthodes d’enquêtes sur les ménages, Études méthodologiques, New York, ONU, 326 p. (série F, n°31).

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES) (1990), *Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l’enfant dans les années 1990*, New-York, 24 p.

ONU (ORGANISATION DES NATIONS UNIES) (2004), Statistiques et indicateurs sur les hommes et les femmes : salaire des femmes relatif aux hommes, Divisions Statistiques, 22 avril 2005, New-York pp 22-24.

OPPENHEIMER V. K. (1994), Women’s rising employment and the future of the family in industrial societies, *Population and Development Review*, vol. 20, n°2 : p. 293-342.

PANAPRESS (Panafricaine de presse), journal africain basé à Dakar du 20 août 2003.

PARSONS, T. (1955), *Le système de parenté dans les Etats-Unis d’aujourd’hui in : Elément pour une sociologie de l’action*, Paris, Plon, 353 p.

PASSERON J-C. (2006), *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l’argumentation* [1991], Paris, Albin Michel, p. 549.

PASSERON J.C. (1990), Biographies, flux, itinéraires, trajectoires, *Revue française de sociologie*, Volume 31 Numéro 31-1, pp. 3-22.

PEILLE F. (2011), *Frères et sœurs, chacun cherche sa place*, Paris, Hachette Pratique, 263 p.

PENEFF J. (1992), cité par FOURNIER P ; ARBORIO A-M. (1999), *L’observation directe: L’enquête et ses méthodes*, Nathan, 128 pages.

PETIT V ; TCHETGNIA L. (2009) “Les enjeux de la sexualité transactionnelle prémaritale en milieu urbain camerounais” in *La Fabrique des Identités Sexuelles*, Revue Autrepart n°49, pp. 205-222.

PILON M. ; LOCOH T. ; VIGNIKIN E. ; VIMARD P. (éds.), Ménage et famille en Afrique, Les Etudes du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp. 279-299, MARCOUX R. ; J.-F. KOBIANE J-F. (2005) : Itinéraire de travail et d’éducation des enfants au Mali et environnement familial, 25^{ème} Congrès International de l’Union

Internationale pour l’Étude Scientifique de la Population (UIESP), Session n°703 sur l’Éducation, Tours (France).

PILON M. ; SEIDOU MAMA M. ; TICHIT C. (1997), *Les femmes chefs de ménage en Afrique : aperçu général et études de cas*, in : PILON M. ; LOCOH T. ; VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), 1997, *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, Coll. « *Les Etudes du CEPED* » n°15, Paris, CEPED, pp. 167-191.

PIROT B. (2004), *Les enfants des rues d'Afrique Centrale, Douala et Kinshasa de l'analyse à l'action*, Karthala, 197 p.

PITROU A. (1978), *Les Solidarités familiales. Vivre sans famille ?* Toulouse, Privat, 1992 250 p.

PONTHIEUX S. ; MEURS D. (2007), L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? *Economie et statistique*, 398-399, 2006, 32 p.

POTASH B. (1986), *Widows in African societies : choices and constraints*, Stanford University Press, 309 p.

QUESNEL A. ; VIMARD P., *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, *Collection Etudes et Thèses*, ORSTOM, Paris, 1988.

RABAIN J. (1994), *L'Enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge*, Payot, Paris, 1994 242 p.

RPC. (RECENSEMENT DES POPULATIONS DU CAMEROUN) (2005), *Direction générale de la planification et de l'aménagement du territoire*, Yaoundé, 212 p.

RIBERT E. (2005), L'argent en famille. Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don : Les allocataires du RMI et l'aide monétaire, *Revue Terrain*, p. 53-66.

ROGERS C.R. (1966), *le développement de la personne*, Paris, Dunod, 296 p.

ROSNY E. (2006) *Justice et sorcellerie*, Paris, Karthala, Collection : « Hommes et sociétés » pp.121-134

RWENGE MBURANO J-R. (2002), Culture, Genre, Comportements Sexuels et MST/Sida au Cameroun Francophone. (Provinces de l'Ouest et du Centre), *Cahiers de l'IFORD* n°28, Imprimerie Saint-Paul, Yaoundé, 272 pages.

RWENGE MBURANO J-R. (2004), « Les différences ethniques des comportements sexuels au Cameroun: l'exemple des bamiléké et bété », *Étude de la population africaine*, vol. 19, n°2, August 2004, pp. 160-191.

SAVANE L. (1994), « le confiage des enfants à Pikine », in : *la population du Sénégal* (Y.CHARBIT Y ; NDIAYE S eds). DPS-CERPAA, Paris, p. 127-142.

SCHELLEKENS J (1993), citée par KOUAME A. ; RWENGE MBURANO J-R. (1996), *Structure de production et comportement procréateur en Côte d'Ivoire*, CEPED, 31 p.

SEGALEN M. (1981), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 283 p.

SEGOND L. (2007), *la Bible, l'original, avec les mots d'aujourd'hui*, Société biblique de Genève, 822 p.

SHAHEED F. (1990) citée par TICHIT C. (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*. Thèse de doctorat en Démographie sous la direction de Thérèse Locoh, Soutenue à l'Université Paris X-Nanterre, 441 p.

SONGUE P. (1986), *Prostitution en Afrique noire, L'exemple de Yaoundé*, Paris, L'Harmattan, 155 p.

STARK O. (1991), « The Migration of Labor », *Basil Blackwell*, Oxford, 1991, 446 p.

STARK O. (1995), « Return and Dynamics: The Path of Labor Migration when Workers Differ in their and Information is Asymmetric », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 97, n°1, pp. 55-71.

TABET P. (2005), *La grande arnaque : Sexualité des femmes et échange économico-sexuel*, L'Harmattan, 211 pages.

TGI (Tribunal de Grande Instance. (2010-2012), *Le divorce a le vent en poupe au Cameroun* (en ligne), été 2012, mis en ligne le 03/08/2012, Mboa News.

THIRIAT M-P. (1998), Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo, *Les Études du CEPED* n° 16, Paris, 295 p.

THIRIAT M.P. ; LOCOH T. (1995), Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo. *Population*, Année 1995, Volume 50, Numéro 1, pp. 61-93

TICHIT C. (1994), *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages*. Mémoire de DEA,- Paris, EHESS, 73 p.

TICHIT C. (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*. Thèse de doctorat en Démographie sous la direction de Thérèse Locoh, Soutenue à l’Université Paris X-Nanterre, 441 p.

TICHIT C. (2005), “ La monoparentalité en Afrique. Etude de cas en milieu urbain camerounais” *Communication présentée au XXVème congrès international de la population*, Tours, 16 p.

TICHIT C ; ROBETTE N. (2008), *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé*, INED, Paris, 87 p.

TCHETGNIA L. (2001), *Aspects sociologiques de la sous-utilisation des services de planification familiale par les adolescents à Douala*, Mémoire de Maîtrise de sociologie et anthropologie de la santé, sous la direction de NJIKAM SAVAGE. O.M, Université de Douala, 126 p.

TCHETGNIA L. (2009), *Les jeunes camerounais et le sida : sociologie d’une non-protection face à la maladie*. Thèse de doctorat en sociologie sous la direction d’Yves CHARBIT, 7 décembre 2009, CEPED à l’université Paris Descartes, 357 p.

TCHOUTCHOUA BONJAWO H. (1993), *Les problèmes dans l’enseignement des techniques administratives : les difficultés liées à l’apprenant*, Mémoire pour l’obtention de diplôme pour l’enseignement de premier grade, Ecole Normale Supérieure de l’Enseignement Technique, Douala, 173 p.

TCHOUTCHOUA BONJAWO H. (2005), *Les battantes de Yaoundé*, Mémoire de maîtrise de sociologie et anthropologie sous la direction de Séverin Cécile Abega, Université Catholique d’Afrique Centrale de Yaoundé, 120 p.

THIAM BA R. : « La Pma aide les couples à avoir des enfants », *Seneweb.com* | Jeudi 07 février, 2013.

TOKO J. (2011), *Rivalités ethniques mimétiques en Afrique : Déficit démocratique et sous- développement au Cameroun*, L’Harmattan, 2013, 276 p.

TOTO J-P. (2002), Dynamiques familiales et transferts intergénérationnels en Afrique : les leçons de l’expérience ivoirienne, in *Vivre plus longtemps, avoir moins d’enfants, quelles implications ? Colloque international de Byblos-Jbeil (10-13 octobre 2000)*, INED, pp.463-474

TOULEMONDE B. (2002), La gratuité de l’enseignement -passé, présent, avenir, *rapport du Ministère de l’Education Nationale*, Paris, 2002,39p.

URD, DGSCN (2002a), Famille, Migrations et Urbanisation au Togo. *Résultats de l’enquête qualitative*, Fascicule 1: Lomé, 119p. + annexes.

VANDERMEERSCH C. (2000), *Les enfants confiés au Sénégal*, Thèse de doctorat en démographie économique de l’Institut d’Etudes Politiques de Paris, sous la direction de Thérèse 542 p.

VAN PEVENAGE I ; DANDURAND R-B ; KEMPENEERS M (dir) (2009), Pour agir : comprendre les solidarités familiales. *La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances*, Montréal, partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, Inrs, 82 p.

VIDAL C. (1985), « L’artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan », in *Femme et politique alimentaire. Actes du séminaire ORSTOM-CIE*, Paris, pp. 548-556.

VIMARD P. (1993), *Modernité et pluralité familiales en Afrique de l’Ouest*, Tiers-Monde, Numéro 133, pp. 89-115.

VINCENT J.-F. (1976), *Tradition et transition : entretien avec les femmes bété du Sud du Cameroun*, ORSTOM et Edition Berger-Levrault, Paris, 168 p.

WAKAM J. (1994), « De la pertinence des théories économes de la fécondité dans le contexte socioculturel camerounais et négro-africain », *les cahiers de l’Iford*, n°8, Yaoundé, p. 469-490.

WARNIER J-P. (1993), *L’Esprit d’entreprise au Cameroun*, Karthala, 312 p.

WATIO D. (1994), *Le culte des ancêtres chez les Ngyemba (Ouest-Cameroun) et ses incidences pastorales*, Bamenda, Unique Printers, 376 p.

WAYACK-PAMBÈ M. (2012), *Genre, sexe du chef de ménage et scolarisation des enfants à Ouagadougou*. Thèse de doctorat en démographie sous la direction de Maria Eugenia Cosio Zavala, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 296 p.

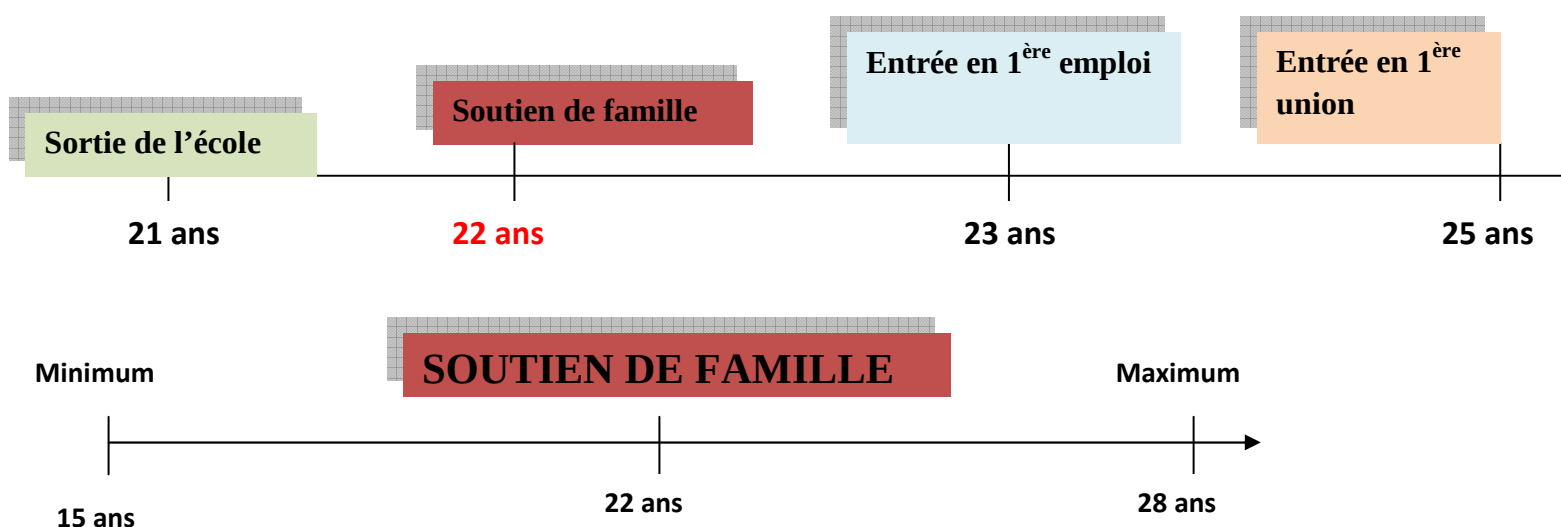
WHO (WORLD HEALTH ORGANISATION) (2004), *Infecundity, Infertility, and Childlessness in Developing Countries*, Reports No. 9, Geneva, Switzerland DHS Comparative 74 p.

YANA S. D. (1996), *A la Recherche des Modèles Culturels de la Fécondité au Cameroun, une étude exploratoire auprès de Bamiléké et Bété, de la ville et de la campagne*, Paris, L'Harmattan, 329 p.

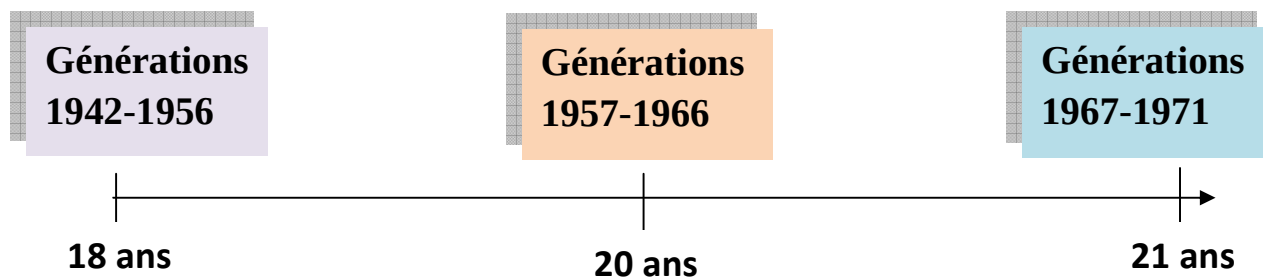
ZIMMERMAN F. (2002), “Cinderella goes to school: the effects of child fostering on school enrollment in South Africa”, *The Journal of Human Resources*, pp. 557-590.

ANNEXES

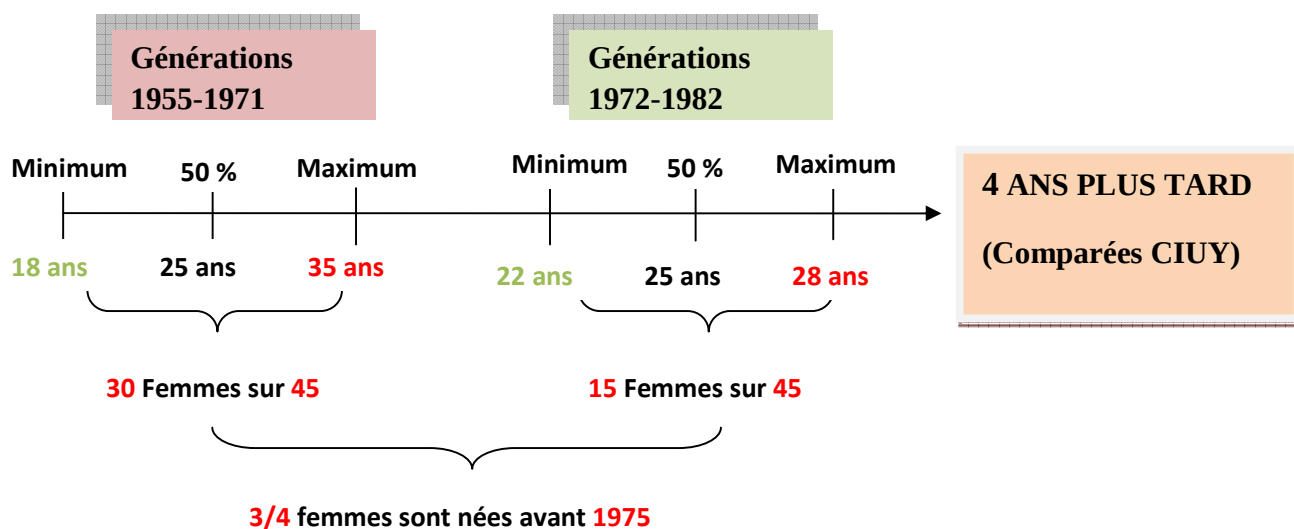
Annexe 1. - La transition à l'âge adulte des jeunes filles « soutiens de famille »



Annexe 2. - Age médian au mariage



Source : Enquête Crise et Insertion Urbaine à Yaoundé (CIUY, 1996), Thèse M. Kuepie, 2002.



Annexe 3. – Fiche AGEVEN vierge

FICHE BIOGRAPHIQUE n°... DE ...

Calendrier	Duée écoulée (fin de d'année)	Age	Evénements matrimoniaux	Evénements familiaux	Evénements démographiques	Trajectoires professionnelles	Trajectoires scolaires	Trajectoires résidentielles	Contribution économique	Contribution sociale
2010	0									
2009	1									
2008	2									
2007	3									
2006	4									
2005	5									
2004	6									
2003	7									
2002	8									
2001	9									
2000	10									
1999	11									
1998	12									
1997	13									
1996	14									
1995	15									
1994	16									
1993	17									
1992	18									
1991	19									
1990	20									
1989	21									
1988	22									
1987	23									
1986	24									
1985	25									
1984	26									
1983	27									
1982	28									
1981	29									
1980	30									
1979	31									
1978	32									
1977	33									
1976	34									
1975	35									
1974	36									
1973	37									
1972	38									
1971	39									
1970	40									
1969	41									
1968	42									
1967	43									
1966	44									
1965	45									
1964	46									
1963	47									
1962	48									
1961	49									
1960	50									
1959	51									
1958	52									
1957	53									
1956	54									
1955	55									
1954	56									
1953	57									
1952	58									
1951	59									
1950	60									

Annexe 4. – Guide d'entretien

La trajectoire biographique de la jeune fille sera au centre de l'entretien. L'histoire familiale des parents sera également traitée pour comprendre tous les événements qui se sont passés avant que la jeune fille ne joue le rôle de « soutien économique » de famille. Ensuite, il serait important de voir comment se passe l'aide au quotidien et les répercussions de cette tâche sur leur vie future.

A- Caractéristiques sociodémographiques de l'interviewée

- Age, ethnie, nombre de frères et sœurs, rang dans la fratrie ;

B - Itinéraire de l'interviewé

J'aimerais connaître avec vous les souvenirs que vous avez de votre enfance : milieu familial, votre scolarité, vos activités professionnelles, votre soutien à votre famille.

- *Parcours personnel* (résidence, provenance, famille/avec qui elle a grandi, profession, niveau d'études...) ;
- *Situation matrimoniale* (célibataire, divorcée, mariée, veuve etc...)
- *Membres du ménage* (liste, locataire, ou propriétaire) ;
- *Histoire de déclenchement au rôle de « soutien économique »*
Absence d'un parent (décès, rupture conjugale)
Désengagement parental
Précarité économique des parents

C. Solidarités familiales

- Les motivations du soutien
- La gestion des aides
- Les bénéficiaires des aides
- Le statut de la jeune fille au sein de la famille

D. Les problèmes rencontrés dans l’exercice de leur rôle

- Exposition aux grossesses, MST, Etc...
- Scolarité
- Profession

E. Bilans de leur vie

- Rapports avec la maternité
- Rapports avec les hommes
- Rapports avec la famille
- Perception avec l’entourage
- Bilans de leurs réalisations

F. Leurs rêves

Annexe 5. - Tableau sur la transition à l'âge adulte des jeunes filles

Nom	Année de naissance	Age entrée au travail	Age au mariage	Age de sortie d'école
Clara	1955	23	28	23
Lolo	1956	28	26	27
Alice	1957	20	20	20
Masaxon	1957	16	22	16
Angèle	1957	28	35	28
Régine	1958	19		19
Eliane	1959	28	18	17
Isabelle	1959	27		27
Madeleine	1961	18	22	18
Honorina	1962	26		26
Micheline	1962	22		24
Honorine	1962	18	19	18
Eloko	1963	15		15
Paula	1963	23	18	18
Titine	1963	23		22
Adèle	1963	27	27	27
Astrid	1964	26		26
Emilienne	1964		19	19
Léonie	1965	28	29	28
Marlyse	1965	26		24
Henriette	1965	28	26	28
Marceline	1965	29	18	29
Hermine	1965		28	22
Mimi	1967	23		23
Larissa	1968	25	25	25
Berthe	1968	38	29	21
Bernadette	1969	24	26	24
Nathalie	1970	27		25
Florence	1970	21	25	21
Xaviera	1970	15		15
Marthe	1971	26		21
Eléonore	1971	26	26	26
Rachelle	1972	20		20
Séverine	1972	18		18

Angie	1973	23		23
Michèle	1974		22	21
Touré	1978	19	21	18
Ebeny	1980	15		13
Flavie	1980	16		16
Mefo	1980	16		16
Judith	1981	16		15
Megne	1981	16		16
Charlotte	1981	19		19
Blanche	1981	17		17
Chantou	1982	27		

Annexe 6. - Liste des tableaux et figures

6.1. - Les tableaux

Tableau 1 : profil des jeunes filles « soutiens économiques » de famille dans la phase de déclenchement	p. 92
Tableau 2 : profil des jeunes filles « soutiens économiques » de famille dans la phase d’apprentissage	p. 118
Tableau 3 : profil des jeunes filles « soutiens économiques » de famille dans la phase d’accommodation.....	p. 182

6.2. - Les figures

Figure 1 : schéma conceptuel.....	p. 40
Figure 2 : graphe du réseau familial.....	p. 55
Figure 3 : graphe du réseau professionnel	p. 57
Figure 4 : graphe du réseau du quartier	p. 58
Figure 5 : fiche AGEVEN (exemple)	p. 64
Figure 6 : exemple de modèle analytique	p. 74